

HC115
.C36614

1979

Library

RÉSUMÉS DES ENTENTES AUXILIAIRES FÉDÉRALES-PROVINCIALES

MAI 1979

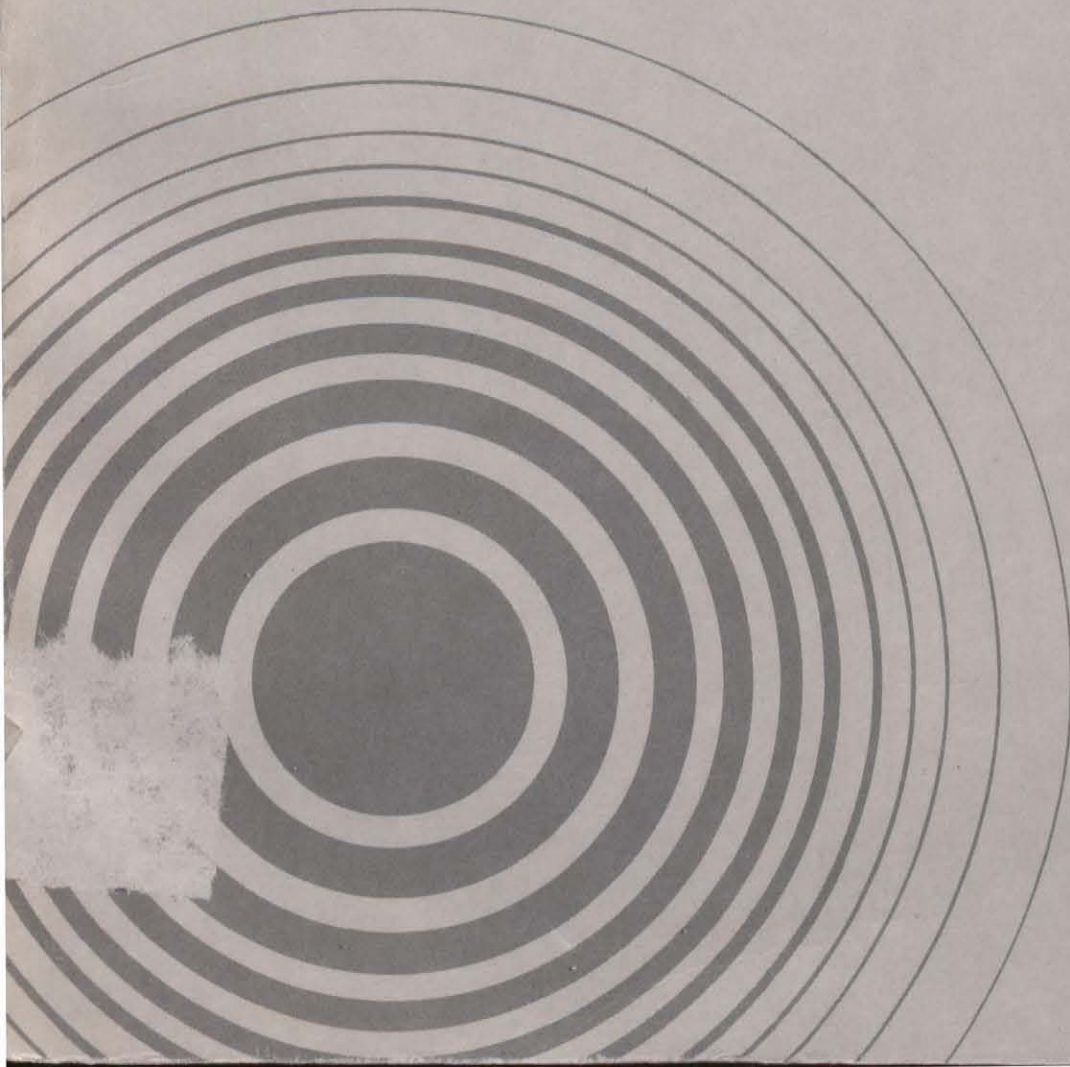


Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Expansion
Économique
Régionale

Regional
Economic
Expansion



ADDENDA

Ententes auxiliaires signées entre le 31 mai
et le 30 septembre 1979

Terre-Neuve

- 1) Entente auxiliaire sur la transformation (\$15 millions)
et la remise en activité de l'usine de (contribution fédérale :
Stephenville \$13,5 millions)
(contribution provinciale :
\$1,5 million)

Apport d'une contribution n'excédant pas \$15 millions afin de couvrir les coûts de transformation et de remise en activité de l'ex-société Labrador Linerboard Limited à Stephenville par la compagnie de papier Abitibi Limited (signée le 11 juin 1979).

- 2) Entente auxiliaire sur (\$26,65 millions)
le développement industriel (contribution fédérale :
\$23,985 millions)
(contribution provinciale :
\$2,665 millions)

Les projets sont les suivants :

- a) parc industriel de Country Road - construction et aménagement d'un parc industriel de 75 acres à Country Road, dans la région de Corner Brook;
- b) voie d'accès au parc industriel de Country Road - construction d'une route permettant d'accéder directement à la Transcanadienne et au réseau routier urbain;
- c) voie d'accès à la zone industrielle de Stephenville - construction d'une route permettant de se rendre de la Transcanadienne à la zone industrielle et aux boulevards de l'ouest de Stephenville;
- d) évaluation du programme - y compris les activités relatives à l'information (signée le 11 juin 1979).

TABLE DES MATIERES

Rf
HC
115
C36714
1979

INTRODUCTION 5

TERRE-NEUVE 9

L'entente-cadre de développement 9

Les forêts 11

L'aménagement de la région du parc de Gros Morne 14

La recherche et le développement océanographique (NORCO) 17

La région urbaine de Saint-Jean 19

Les routes, 1974-1981 22

La planification 24

Le développement de la pêche-côtière 25

Le Labrador (provisoire) 29

L'exploitation minière 32

La promotion du tourisme 34

Le développement agricole 37

Le développement rural 41

RESUMES DES

NOUVELLE-ECOSSE 47

L'entente-cadre de développement 47

L'exploitation minière 48

Le développement de la région de Halifax-Barrington 49

Le développement industriel 51

Le développement agricole 52

La planification 53

Les forêts 54

La promotion du tourisme 55

La conservation de l'énergie 56

ENTENTES-CADRES DE DEVELOPPEMENT

ET DES

ENTENTES AUXILIAIRES

FEDERALES-PROVINCIALES

ACTUELLEMENT EN VIGUEUR

NOUVEAU-BRUNSWICK 101

L'entente-cadre de développement 101

Les forêts 102

Le développement industriel 103

Le projet pilote de la région de Kent 104

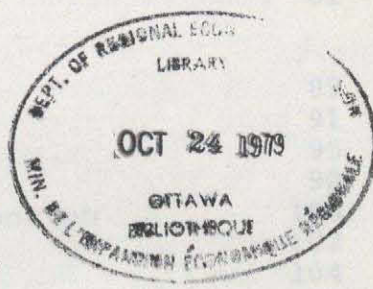
Les grandes usines de Saint-Jean 105

La planification 106

La promotion du tourisme 107

La mise en valeur des mines et des carrières 108

Les routes, 1977-1980 109



Canada. MINISTERE DE L'EXPANSION ECONOMIQUE REGIONALE

Mai 1979

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1979

No. de cat. RE24-11/1979f

ISBN 0-662-90419-2

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	5
TERRE-NEUVE	
L'entente-cadre de développement	9
Les forêts	11
L'aménagement de la région du parc de Gros Morne	14
La recherche et le développement océanographiques (NORDCO)	17
La région urbaine de Saint-Jean	19
Les routes, 1976-1981	22
La planification	24
Le développement de la pêche côtière	26
Le Labrador (provisoire)	29
L'exploitation minérale	32
La promotion du tourisme	34
Le développement agricole	37
Le développement rural	41
NOUVELLE-ECOSSE	
L'entente-cadre de développement	47
L'exploitation minérale	49
Le développement de la zone métropolitaine de Halifax-Dartmouth	52
Le développement de la zone du détroit de Canso	56
Le développement agricole	59
Le développement industriel	65
La planification	69
Les forêts	72
La promotion du tourisme	76
La conservation de l'énergie	81
NOUVEAU-BRUNSWICK	
L'entente-cadre de développement	89
Les forêts	91
Le développement industriel	95
Le projet pilote de la région de Kent	98
Les grandes artères de Saint-Jean et Moncton	100
La planification	102
La promotion du tourisme	104
La mise en valeur des minéraux et des combustibles	107
Les routes, 1977-1980	109
Le nord-est du Nouveau-Brunswick	111
La mise en valeur des ressources agricoles	114
Les régions en voie de développement	117
QUEBEC	
L'entente-cadre de développement	123
Les axes routiers prioritaires	125
Le développement forestier	134
Les infrastructures industrielles	137
Le développement agricole	140
Le développement minéral	144
L'implantation d'une usine de pâte kraft blanchie à Saint-Félicien	148
Le parc industriel et commercial aéroportuaire (PICA)	151

L'assainissement des eaux de la région de Montréal	155
Le développement touristique	158
Des équipements publics	163
La modernisation de l'industrie des pâtes et papiers	167
ONTARIO	
L'entente-cadre de développement	173
Le nord-est de l'Ontario	175
Localités à industrie unique	181
La mise en valeur des ressources communautaires et rurales	189
La gestion forestière	196
L'amélioration des usines de pâtes et papiers	200
MANITOBA	
L'entente-cadre de développement	205
Les terres septentrionales	207
Le développement industriel	210
La production des cultures à forte valeur ajoutée	213
Le développement touristique	215
SASKATCHEWAN	
L'entente-cadre de développement	219
L'industrie sidérurgique	221
La vallée de la Qu'Appelle	224
Le développement minéral (provisoire)	227
Les terres septentrionales	230
L'exploitation forestière	233
L'accroissement de la productivité et les changements technologiques dans le secteur agricole	236
L'aménagement hydraulique aux fins d'expansion économique régionale et de lutte contre la sécheresse (provisoire)	238
La planification	240
ALBERTA	
L'entente-cadre de développement	245
L'aide au traitement des produits alimentaires	247
Le nord de l'Alberta	251
COLOMBIE-BRITANNIQUE	
L'entente-cadre de développement	257
L'évaluation des possibilités de mise en valeur des ressources houillères du Nord-Est	259
Le développement industriel	262
Le développement agricole et rural	265
Le développement de l'industrie des voyages	268
YUKON	
L'entente-cadre de développement	277
L'exploitation des ressources renouvelables	279
TERRITOIRES DU NORD-OUEST	
L'entente-cadre de développement	283
Le développement économique des collectivités locales (provisoire)	285
ANNEXE	
Liste des ententes auxiliaires expirées	289

INTRODUCTION

La mise à jour des ententes-cadres de développement fédérales-provinciales et des ententes auxiliaires, conclues depuis le début de 1974, se traduit par la quatrième édition de la présente publication. Le lecteur y trouvera en premier lieu l'exposé des éléments essentiels des accords-cadres et des accords auxiliaires, puis une brève description de la nature et des objectifs de ces ententes. Le volume est constitué de résumés de chacune des ententes-cadres de développement et des ententes auxiliaires en vigueur au 31 mai 1979. Il renferme en outre la liste des ententes auxiliaires venues à expiration à cette date (voir p. 289). Les résumés de ces dernières ont déjà paru dans les éditions antérieures de décembre 1975, décembre 1976 et décembre 1977.

Depuis 1974, des ententes-cadres de développement (ECD) ont été conclues avec toutes les provinces, à l'exception de l'Ile-du-Prince-Edouard qui a signé un plan de développement de quinze ans en 1969. Le but de ces ECD est de permettre au gouvernement fédéral et aux provinces de chercher ensemble à accroître le nombre et la qualité des possibilités d'emploi à long terme et à en faciliter l'accès. Les ECD retracent brièvement l'évolution économique de chaque province, mentionnent les objectifs de développement convenus et esquissent les stratégies qu'il faut adopter pour les atteindre.

Pour réaliser les stratégies et les objectifs des ECD et afin de donner suite aux mesures conjointes qui y sont prévues, des ententes auxiliaires sont signées avec les autorités provinciales. Dans chaque entente auxiliaire, on fixe une limite financière et une formule de partage des frais avec la province. L'entente renferme, en outre, des dispositions visant à assurer, d'une part, la surveillance de la mise en oeuvre des programmes et des projets et, d'autre part, l'évaluation des travaux en fonction de leur conformité avec les objectifs et stratégies des ECD. Lorsque c'est possible, le MEER s'adjoint le concours d'autres ministères fédéraux afin de tirer pleinement parti des fonds disponibles dans le cadre de leurs programmes et de pouvoir utiliser les services de leurs experts.

Les ententes-cadres de développement sont des accords décennaux, révisés périodiquement en coopération avec le gouvernement de la province et parfois avec l'appui de l'administration des autres ministères fédéraux concernés afin d'étudier le progrès accompli et d'envisager la mise en oeuvre de nouveaux travaux de développement à la lumière de l'analyse de la conjoncture socio-économique de chaque province.

Le 31 mai 1979, onze ententes-cadres de développement et 103 ententes auxiliaires avaient été signées. Les résumés des ententes en vigueur qui suivent en font ressortir les points principaux. On peut se procurer des exemplaires des ententes en s'adressant à la Direction des services de l'information du ministère de l'Expansion économique régionale, Ottawa (Ontario) K1A 0M4.

TERRE-NEUVE



TERRE-NEUVE

L'ENTENTE-CADRE DE DEVELOPPEMENT

L'entente-cadre de développement (ECD) Canada-Terre-Neuve a été conclue le 1^{er} février 1974.

Les objectifs de l'ECD sont d'accroître le nombre et la qualité des possibilités d'emploi à long terme à Terre-Neuve et de faciliter l'accès à ces possibilités tout en permettant aux habitants de bénéficier d'un niveau de vie meilleur.

Ces objectifs sont poursuivis en collaboration par les deux gouvernements dans les secteurs économique et socio-économique de façon à :

- a) améliorer l'utilisation des richesses naturelles;
- b) exploiter toutes les possibilités qu'offre la situation géographique de Terre-Neuve dans l'Atlantique Nord;
- c) maximiser les avantages que tire la province des activités en augmentant, chez les entreprises qui s'y trouvent, la capacité de participer de façon viable à la fourniture de biens et de services aux marchés provincial, national et international;
- d) offrir à la population active de Terre-Neuve la capacité de participer pleinement aux projets prévus et d'en bénéficier au maximum;
- e) accroître la capacité des secteurs public et privé de la province de déterminer et d'exploiter les possibilités.

Dans le cadre de la stratégie globale de l'entente, il y a, entre les deux paliers de gouvernement, une collaboration continue afin d'évaluer les possibilités de développement et de favoriser leur exploitation. Outre les possibilités de développement qu'on pourra ultérieurement convenir d'exploiter en vertu de l'entente, on a déterminé un certain nombre de secteurs qui feront l'objet des premières mesures qui seront prises. Ces secteurs ou domaines d'activité sont les forêts, la pêche, l'agriculture, le tourisme, les sciences et techniques océanographiques, les minéraux, la fabrication et les entreprises intégrées.

Pour accélérer le rythme du développement, il importe d'accroître sensiblement la capacité des secteurs privé et public en planification et en mise en oeuvre. A cette fin,

on verra à fournir l'aide financière requise pour l'exécution d'études importantes et la main-d'oeuvre provinciale supplémentaire pour la planification et la mise en oeuvre.

A Terre-Neuve, on n'a pu atteindre, sur le plan des investissements dans les infrastructures, le même niveau que dans les autres parties du Canada, ce qui s'est traduit par de grandes lacunes dans l'infrastructure de base indispensable au développement. L'ECD cherchera à combler ces lacunes.

On trouvera dans les pages suivantes des résumés des ententes auxiliaires actuellement en vigueur.

TERRE-NEUVE

ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	Les forêts
DUREE	Du 26 avril 1974 au 30 septembre 1979 (rétroactive au 1 ^{er} juin 1973) telle que modifiée le 27 janvier 1975, le 15 avril 1976, le 20 juin 1977, le 31 mars 1978, le 17 juillet 1978 et le 15 janvier 1979
OBJECTIFS	Accroître les niveaux de l'emploi et du revenu dans l'industrie forestière de la province, en améliorant la gestion des ressources et l'utilisation des forêts et en tirant parti des possibilités de diversification et d'expansion de cette industrie.
HISTORIQUE	<p>De juillet 1972 à mars 1973, un groupe de travail fédéral-provincial, composé de représentants des principaux ministères fédéraux et provinciaux concernés, a fait une étude exhaustive des ressources et des industries forestières à Terre-Neuve. Il en est arrivé à la conclusion, en se basant sur les débouchés possibles pour le papier journal, le carton doublure, le bois de construction et les panneaux de bois, qu'il était possible d'accroître la production forestière à Terre-Neuve en améliorant le potentiel des ressources forestières provinciales. Selon l'étude, on pourrait accroître le volume de bois commercial par une gestion plus rationnelle des ressources forestières. L'étude recommandait des techniques de coupe améliorées, ainsi que de meilleures méthodes d'affectation et d'utilisation des ressources. Il s'agissait d'une excellente perspective pour Terre-Neuve et la création d'environ 2 400 emplois au cours d'une période de quatre à cinq années pouvait être envisagée, de même que la stabilisation de 8 500 emplois existants dans le secteur forestier.</p> <p>Une entente auxiliaire fut par la suite élaborée par le MEER et le gouvernement provincial en consultation avec les ministères fédéraux des Pêches et de l'Environnement et de l'Agriculture. Elle a été signée par le ministre du MEER et le ministre des Forêts et de l'Agriculture de Terre-Neuve.</p>

ELEMENTS

Voici un aperçu des éléments clefs de sa stratégie :

- a) Acquisition de certaines terres forestières privées en vue d'accélérer la croissance des peuplements commerciaux aux fins d'utilisation future.
- b) Aménagement de parcelles de gestion forestière afin de fournir au Service forestier les outils nécessaires à une bonne gestion forestière.
- c) Amélioration des techniques de gestion forestière du Service forestier de Terre-Neuve et de l'entreprise privée et utilisation de plus en plus efficace de la gestion, de la coupe, du débardage et de la transformation du bois.
- d) Assurer l'accès aux peuplements adultes et âgés, aux fins d'amélioration et de protection des forêts.
- e) Effectuer un inventaire détaillé des forêts afin de compiler les renseignements relatifs aux ressources forestières de la province.
- f) Moderniser les systèmes de communication et la flotte d'avions-citernes de Canso afin d'améliorer la protection des forêts contre les incendies, les insectes et les maladies.
- g) Mettre en oeuvre un programme d'amélioration des forêts qui permettra, au sein des parcelles de gestion, de prendre les mesures nécessaires en vue d'accroître le rendement futur des forêts, y compris la fertilisation, l'éclaircissage commercial et précommercial ainsi que le reboisement.
- h) Augmentation de l'ampleur et de la capacité du Service forestier de Terre-Neuve en vue d'améliorer les services qu'il offre.

DISPOSITIONS
FINANCIERES

Voici la liste des projets prévus par
l'entente :

	<u>COÛT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FEDERALE (MEER)</u>
Acquisition de terres forestières	\$ 4 228 600	\$2 114 300	\$ 2 114 300
Gestion forestière	371 900	37 190	334 710
Exploitation, utilisation, recherche et développement	10 263 500	1 026 350	9 237 150
Construction de routes d'accès	17 411 500	1 741 150	15 670 350
Inventaires forestiers intensifs	3 191 400	319 140	2 872 260
Protection des ressources forestières	3 940 700	394 070	3 546 630
Amélioration des forêts	6 076 000	607 600	5 468 400
Administration des ressources forestières	<u>9 483 000</u>	<u>948 300</u>	<u>8 534 700</u>
TOTAL	\$54 966 600	\$7 188 100	\$47 778 500

ADMINISTRATION
ET GESTION

Un comité de gestion composé de hauts fonctionnaires désignés par les ministres fédéral et provincial est chargé de l'administration de l'entente. Le MEER et le ministère des Pêches et de l'Environnement y sont tous deux représentés.

TERRE-NEUVE

ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	L'aménagement de la région du parc de Gros Morne
DUREE	Du 28 mai 1974 au 31 mars 1980 (rétroactive au 1 ^{er} juin 1973) telle que modifiée le 22 décembre 1975, le 20 août 1976, le 22 avril 1977 et le 31 mai 1978
OBJECTIFS	Créer de nouvelles possibilités d'emploi et de revenu dans la région en exploitant le potentiel que possède le parc et faire en sorte que les résidents puissent tirer parti de ces possibilités.
HISTORIQUE	<p>La région de Gros Morne sur la côte ouest de Terre-Neuve, d'une beauté naturelle remarquable, se prête admirablement bien à des activités de loisirs. Aussi a-t-on décidé, en 1973, d'en faire un parc national de 750 milles carrés. En 1970, un accord provisoire intervenu entre le Canada et Terre-Neuve pour l'établissement du parc, prévoyait la relocalisation complète de cinq des 23 petites agglomérations situées à l'intérieur du parc. Pour les 18 autres, on formerait quatre enclaves dans le parc, et les gens pourraient travailler à l'entretien du parc ou dans l'industrie touristique qui serait créée pour accueillir les visiteurs.</p> <p>Or, l'opposition à la relocalisation a fait rouvrir les négociations sur cet aspect de l'entente. En 1973, le ministre fédéral des Affaires indiennes et du Nord a accepté de n'obliger aucun des résidents du parc à déménager et déclaré que le gouvernement fédéral demeurerait disposé à partager avec la province les dépenses nécessaires pour traiter justement et équitablement la population concernée.</p> <p>Cette région a toujours connu des taux de chômage élevés et des faibles revenus. Comme la prise de contrôle des ressources du parc a encore aggravé la situation économique régionale déjà chancelante, l'exploitation du parc et de l'industrie touristique créée dans</p>

la région constituerait la principale stratégie à utiliser pour hausser le niveau de l'emploi et des revenus.

Cette entente auxiliaire a été élaborée en consultation avec les ministères fédéraux de l'Emploi et de l'Immigration et des Affaires indiennes et du Nord. Elle a été signée par le ministre du MEER et par le ministre des Forêts et de l'Agriculture de Terre-Neuve.

ELEMENTS

Parmi les principaux éléments de cette entente auxiliaire, on compte :

- a) des études de planification et des programmes de développement pour satisfaire à la demande éventuelle de services touristiques, et le développement de la pêche côtière sportive;
- b) dans le domaine de l'infrastructure communautaire : des réseaux d'adduction d'eau et d'égout, l'aménagement de terrains résidentiels et un réseau d'élimination des déchets solides;
- c) la construction et l'amélioration de routes et de ponts qui relient et traversent les agglomérations enclavées dans le parc.

Il faut aussi inclure les frais de surveillance technique et les dépenses connexes ainsi que l'évaluation par des études des répercussions économiques.

DISPOSITIONS
FINANCIERES

Voici la liste des projets prévus par l'entente :

	<u>COUT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FEDERALE (MEER)</u>
Etudes de planification et programmes d'aménagement	\$ 270 000	\$ 27 000	\$ 243 000
Infrastructure communautaire	15 987 200	1 598 720	14 388 480

	<u>COUT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FEDERALE (MEER)</u>
Construction routière	6 448 000	644 800	5 803 200
Surveillance technique et dépenses connexes	130 000	13 000	117 000
Evaluation - études des répercussions	<u>100 000</u>	<u>10 000</u>	<u>90 000</u>
TOTAL	\$22 935 200	\$2 293 520	\$20 641 680

ADMINISTRATION
ET GESTION

Un comité de gestion, composé de hauts fonctionnaires désignés par les ministres fédéral et provincial, est chargé de l'administration de l'entente. Le MEER et le ministère des Affaires indiennes et du Nord y représentent le gouvernement fédéral.

TERRE-NEUVE

ENTENTE AUXILIAIRE

- TITRE** La recherche et le développement océanographiques (NORDCO)
- DUREE** Du 23 mai 1975 au 31 mars 1980 (rétroactive au 1^{er} janvier 1975) telle que modifiée le 6 mars 1979
- OBJECTIFS** Promouvoir l'avancement de la technologie marine dans la province et favoriser l'implantation d'entreprises d'exploitation du milieu marin glacial. On veut également s'assurer que le milieu des affaires de Terre-Neuve participe pleinement à la mise en valeur des ressources marines des eaux envahies par les glaces.
- HISTORIQUE** Le plateau continental au large de Terre-Neuve est l'un des plus vastes du monde, s'étendant sur près de 1 400 milles du nord du Labrador aux grands bancs. Il offre de très grandes possibilités d'exploitation pétrolière et gazière. On manque actuellement dans le monde de connaissances techniques et d'expérience pour les opérations dans les eaux envahies par les glaces. La capacité d'exploiter ces ressources sous-marines en pétrole et en gaz constituerait non seulement un atout de poids pour Terre-Neuve et le Canada mais aussi une possibilité de développement économique qui ouvrirait la porte à une multitude de nouveaux emplois pour la province au cours des deux prochaines décennies. En exploitant avec succès cette possibilité, par l'intermédiaire de la NORDCO, Terre-Neuve pourrait devenir un chef de file dans le domaine des connaissances et de la technologie du milieu glacial.
- Pour atteindre ces objectifs, la province constituera une société à responsabilité limitée sous le nom de NORDCO Limited (Société de recherche et de développement océanographiques de Terre-Neuve). NORDCO constitue le point central de cette nouvelle entente auxiliaire et permettra de mettre en oeuvre des stratégies pour en atteindre les objectifs. NORDCO cherchera à s'affirmer comme centre de renommée internationale pour

l'avancement de la technologie et de la recherche appliquée relativement à l'exploitation des ressources des mers septentrionales et aux activités en milieu glacial. Elle entreprendra des projets de recherche appliquée et de développement de la technologie liés à l'exploration des ressources des mers septentrionales et stimulera l'utilisation commerciale de ces découvertes technologiques. Elle encouragera la participation du secteur privé, fournira de l'aide technique aux entreprises marines canadiennes, désireuses de s'agrandir, et entreprendra des projets à la demande d'autres organismes.

Ces stratégies ont été formulées en étroite consultation avec les ministères fédéraux de l'Industrie et du Commerce, des Pêches et de l'Environnement et du ministère d'Etat aux Sciences et à la Technologie. Les autorités provinciales ont aussi participé largement aux travaux.

L'entente auxiliaire a été signée par le ministre fédéral du MEER et par les ministres provinciaux du Développement industriel et des Affaires intergouvernementales.

ELEMENTS

Le but de cette entente est d'encourager la recherche appliquée et l'avancement technologique dans le secteur de l'industrie marine. Par conséquent, on prévoit qu'une grande variété de projets innovateurs seront entrepris par la société en collaboration avec le secteur privé. L'entente auxiliaire ne s'arrête donc à aucun élément précis.

DISPOSITIONS FINANCIERES	<u>COUT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FEDERALE (MEER)</u>
	\$4 910 080	\$491 008	\$4 419 072

ADMINISTRATION ET GESTION

Un comité de gestion, composé de deux hauts fonctionnaires nommés par chacun des ministres, sera chargé de l'administration de cette entente auxiliaire.

TERRE-NEUVE

ENTENTE AUXILIAIRE

- TITRE** La région urbaine de Saint-Jean
- DUREE** Du 23 juillet 1975 au 31 mars 1980
(rétroactive au 30 septembre 1974) telle que
modifiée le 27 octobre 1978
- OBJECTIFS** Permettre la poursuite du développement de la
région urbaine de Saint-Jean à titre de
principal centre de l'administration, des
transports et des communications et de la
distribution des biens dans la province.
- HISTORIQUE** La région urbaine de Saint-Jean souffre
actuellement de l'absence d'un réseau
convenable d'approvisionnement en eau dont la
capacité suffit à peine à la consommation
quotidienne moyenne. Cette situation a pour
effet d'entraver tant le développement
industriel que résidentiel. Dans une étude
financée au moyen de la deuxième entente sur
les zones spéciales Canada-Terre-Neuve, on
recommande d'accroître la capacité d'approvi-
sionnement du réseau actuel en le reliant à
une nouvelle source à Bay Bulls Big Pond, et
en aménageant les installations d'épuration et
les conduites de transport nécessaires.
- Dans le cadre de cette même entente, on a
également construit le premier tronçon de six
milles d'une grande artère partant du parc
industriel de Donovan et de la Transcanadienne
dans le secteur ouest de la région pour aller
jusqu'au front de mer. Il reste à construire
un autre tronçon de trois milles, surtout en
zone urbaine.
- Aux termes de l'entente actuelle, on se
propose de construire les ouvrages d'adduction
d'eau nécessaires et le dernier tronçon de
l'artère du port.
- Le ministère, au cours de l'élaboration de
cette entente auxiliaire, a bénéficié de la
participation active du ministère d'Etat aux
Affaires urbaines et de la Société centrale
d'hypothèques et de logement ainsi que de
l'administration provinciale. En outre, on a
consulté de façon soutenue les ministères

suivants : Transports, Pêches et Environnement, Travaux publics, Emploi et Immigration, Finances et Conseil du Trésor.

Le ministre fédéral du MEER et le ministre provincial des Affaires intergouvernementales ont signé l'entente auxiliaire.

ELEMENTS

L'insuffisance de l'approvisionnement en eau à Saint-Jean freine déjà la croissance industrielle et commerciale de la ville, y compris le secteur vital de la construction résidentielle. Les projets approuvés dans le cadre de cette entente nécessiteront l'aménagement d'une prise d'eau et d'une usine d'épuration à Bay Bulls Big Pond et la pose d'une canalisation de grand diamètre pour acheminer l'eau épurée jusqu'au réseau actuel de distribution de Saint-Jean-Mount Pearl. La construction de ce réseau supplémentaire doublera la capacité d'approvisionnement en eau actuelle. L'ouverture officielle du réseau a eu lieu le 30 août 1977.

L'artère du port de Saint-Jean depuis Kilbride jusqu'au centre ville sera terminée dans le cadre de cette entente. Outre qu'elle facilitera l'accès au centre ville de Saint-Jean, depuis le parc industriel de Donovan et le nouveau secteur résidentiel de la ville, l'artère du port aidera à revivifier le centre ville et ouvrira l'accès au port lui-même. La fin des travaux est prévue pour juillet 1979.

DISPOSITIONS
FINANCIERES

Les dépenses maximales pour les programmes principaux de cette entente auxiliaire se répartissent comme suit :

	<u>COUT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FEDERALE (MEER)</u>
Réseau d'approvisionnement en eau de la région urbaine de Saint-Jean	\$33 340 000	\$ 8 335 000	\$25 005 000
Artère du port de Saint-Jean	34 540 000	8 635 000	25 905 000
Evaluation	<u>120 000</u>	<u>30 000</u>	<u>90 000</u>
TOTAL	\$68 000 000	\$17 000 000	\$51 000 000

ADMINISTRATION
ET GESTION

Chaque ministre nommera un ou plusieurs hauts fonctionnaires qui seront chargés de l'administration de cette entente auxiliaire. Le gouvernement fédéral sera représenté par le MEER, le ministère des Affaires urbaines et la Société centrale d'hypothèques et de logement.

TERRE-NEUVE

ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	Les routes, 1976-1981
DUREE	Du 22 juin 1976 au 31 mars 1981 (rétroactive au 1 ^{er} avril 1976) telle que modifiée le 14 juillet 1976, le 29 avril 1977, le 8 août 1977, le 18 février 1978 et le 14 juillet 1978
OBJECTIFS	Permettre l'exploitation des possibilités de mise en valeur de ressources reconnues ou potentielles et réduire les obstacles à la réalisation d'autres possibilités de développement socio-économique en apportant des améliorations sélectives aux éléments du réseau de transport énumérés à l'annexe A de l'entente.
HISTORIQUE	<p>En se basant sur les recherches entreprises conjointement avec les fonctionnaires du gouvernement provincial, on a conclu qu'il fallait continuer d'améliorer le réseau de transport pour atteindre les objectifs et réaliser les possibilités de développement socio-économique identifiées dans l'entente-cadre de développement. Des améliorations sélectives au réseau routier contribueront à l'essor de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de la mise en valeur des minéraux et des pêches en facilitant le transport des ressources vers les usines de transformation et de fabrication, de même que l'accès aux marchés canadien et étranger pour une grande variété de produits. Le programme proposé réduira l'isolement des collectivités ou y mettra fin, accroîtra la mobilité de la main-d'oeuvre, raffermira la viabilité des industries des ressources et du tourisme et haussera le niveau de vie en diminuant les frais de transport et en permettant un accès équitable aux services sociaux et culturels.</p> <p>Cette entente auxiliaire a été élaborée en consultation avec les ministères fédéraux des Transports et des Pêches et de l'Environnement. Elle a été signée par les ministres fédéraux du MEER, des Transports et des Communications, et le ministre des Affaires intergouvernementales de Terre-Neuve.</p>

DISPOSITIONS
FINANCIERES

Voici la liste des projets que la province se chargera de faire exécuter aux termes de la présente entente :

	<u>COUT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FEDERALE (MEER)</u>
Route de Burgeo	\$ 21 003 781	\$ 2 100 378	\$18 903 403
Route de ceinture de Bonavista-Nord	18 451 139	1 845 114	16 606 025
Route de la baie d'Espoir	984 445	98 445	886 000
Route Baie-Verte - La Scie	761 870	76 187	685 683
Route de la péninsule du Nord	40 458 765	4 045 876	36 412 889
Evaluation du programme	400 000	40 000	360 000
Route de Harbour Breton	12 100 000	1 210 000	10 890 000
Routes de la zone Baie-Verte	<u>7 000 000</u>	<u>3 500 000</u>	<u>3 500 000</u>
TOTAL	\$101 160 000	\$12 916 000	\$88 244 000

ADMINISTRATION
ET GESTION

Un comité de gestion, composé de plusieurs hauts fonctionnaires nommés par les ministres fédéral et provincial, est chargé de l'administration de l'entente.

TERRE-NEUVE

ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	La planification
DUREE	Du 22 juin 1976 au 31 mars 1982 (rétroactive au 1 ^{er} avril 1976) telle que modifiée le 19 avril 1979
OBJECTIFS	Fournir les moyens d'entreprendre des études et d'assurer la planification nécessaire à l'identification et à l'analyse des possibilités de développement économique et socio-économique de Terre-Neuve, et élaborer et mettre en oeuvre des stratégies, des programmes et des ententes auxiliaires en vue d'exploiter ces possibilités.
HISTORIQUE	<p>Il faut, pour réaliser les objectifs de l'ECD et exploiter les possibilités de développement de la province, procéder à des analyses et à des études détaillées de la situation économique et socio-économique de Terre-Neuve, ainsi qu'à des études des secteurs et des possibilités dont peut tirer avantage la province. Le gouvernement fédéral doit fournir à la province des fonds pour lui permettre de retenir les services de spécialistes de l'extérieur et d'affecter à ces travaux du personnel provincial en vue de permettre aux deux gouvernements de planifier et de mettre en oeuvre de façon plus efficace des initiatives conjointes de développement.</p> <p>L'entente a été signée par le ministre du MEER et le ministre des Affaires intergouvernementales de Terre-Neuve.</p>
ELEMENTS	<p>L'entente prévoit :</p> <ol style="list-style-type: none">a) le recrutement de personnel et l'acquisition de services de l'extérieur;b) l'absorption d'une partie des frais relatifs au personnel provincial.

DISPOSITIONS FINANCIERES	<u>COUT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FEDERALE (MEER)</u>
-----------------------------	---------------------------------	-----------------------------------	---------------------------------------

Personnel et services de l'extérieur

1976-1979		10%	90%
1979-1981		50%	50%
	<u>\$4 800 000</u>	<u>\$1 760 000</u>	<u>\$3 040 000</u>

Personnel provincial

1976-1977		10%	90%
1977-1978		25%	75%
1978-1979		50%	50%
	<u>\$1 585 000</u>	<u>\$ 625 000</u>	<u>\$ 960 000</u>
TOTAL	<u>\$6 385 000</u>	<u>\$2 385 000</u>	<u>\$4 000 000</u>

ADMINISTRATION
ET GESTION

Un comité de gestion, composé d'un haut fonctionnaire de chaque gouvernement nommé respectivement par les ministres fédéral et provincial, est chargé de l'administration de l'entente.

TERRE-NEUVE

ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	Le développement de la pêche côtière
DUREE	Du 22 juin 1976 au 31 mars 1981 (rétroactive au 1 ^{er} juin 1975) telle que modifiée le 5 novembre 1976, le 21 juin 1977, le 6 septembre 1977, le 9 mai 1978, le 13 juillet 1978, le 21 décembre 1978 et le 20 mars 1979
OBJECTIFS	Accroître le revenu des pêcheurs côtiers de Terre-Neuve et accroître le nombre d'emplois et la productivité dans le secteur de la transformation de la pêche.
HISTORIQUE	<p>La pêche est l'une des activités économiques traditionnelles des régions rurales de Terre-Neuve. En ce qui concerne les prises, la stratégie adoptée consiste à accroître les revenus grâce à un meilleur rendement et à une plus grande variété de poissons. Dans le secteur de la transformation, la stratégie est d'accroître le nombre et la durée des emplois en augmentant et en diversifiant la production, en élevant la valeur ajoutée et en améliorant la qualité des produits. Les initiatives qui font l'objet de la présente entente ont pour but de remédier à certaines des difficultés que connaît cette industrie et, notamment, de venir en aide à la pêche au hareng, espèce très abondante dans le secteur de pêche de Sainte-Barbe-Nord.</p> <p>L'entente prévoit l'aménagement d'installations polyvalentes de centres communautaires de la pêche et d'un entrepôt central de réfrigération auxquelles auront directement accès les pêcheurs privés et qui seront utiles aux diverses phases de l'industrie, des prises à la transformation et, partant, à la commercialisation, du fait de l'amélioration de la qualité.</p> <p>Les réseaux d'approvisionnement en eau fourniront de plus grandes quantités d'eau fraîche aux usines de traitement du poisson, comme le demande la Loi sur l'inspection du poisson, et permettra d'améliorer le traitement du poisson de meilleure qualité. Par ailleurs, on pourra ainsi accroître la production.</p>

La modification 6, signée le 21 décembre 1978, augmente la valeur totale de l'entente à \$11 761 000. Les fonds supplémentaires serviront, en outre, à approvisionner en eau d'autres usines de transformation du poisson. De plus, ils serviront également à prolonger le programme des centres de services maritimes pour la pêche, entrepris en vertu d'une entente auxiliaire précédente. La modification permettra d'agrandir ou d'améliorer plusieurs centres de services maritimes déjà existants et de construire jusqu'à trois nouveaux centres, dont un sera situé à Harbour Breton; l'emplacement des deux autres n'est pas encore déterminé.

ELEMENTS

L'entente prévoit les installations et les activités suivantes :

- a) programme d'amélioration des installations de Sainte-Barbe-Nord :
 - i) amélioration de six centres communautaires de la pêche,
 - ii) construction de deux nouveaux centres,
 - iii) construction d'un entrepôt central de réfrigération;
- b) approvisionnement en eau d'usines de poisson;
- c) centres côtiers de services maritimes pour la pêche;
- d) évaluation des programmes et études de planification du développement.

DISPOSITIONS FINANCIERES

Voici la liste des projets que la province se chargera de faire entreprendre aux termes de la présente entente :

	<u>COUT TOTAL</u> <u>ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART</u> <u>PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART</u> <u>FEDERALE (MEER)</u>
1. AMELIORATION DES INSTALLATIONS DE SAINTE-BARBE-NORD			
1.1 Amélioration des autres centres communautaires de la pêche	\$ 514 091	\$ 51 409	\$ 462 682

	<u>COUT TOTAL</u> <u>ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART</u> <u>PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART</u> <u>FEDERALE (MEER)</u>
1.2 Construction de centres communautaires	825 000	82 500	742 500
1.3 Construction d'un entrepôt de réfrigération	1 200 000	120 000	1 080 000
2. APPROVISIONNEMENT EN EAU DES USINES DE POISSON			
2.1 Port-aux-Basques	613 928	61 393	552 535
2.2 Saint Brides	360 000	36 000	324 000
2.3 Nouvel approvisionnement en eau à divers endroits	2 127 981	212 798	1 915 183
3. EVALUATION DES PROGRAMMES ET ETUDES DE PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT	200 000	20 000	180 000
4. CENTRES COTIERS DE SERVICES MARITIMES POUR LA PECHE			
4.1 Harbour Breton	490 000	49 000	441 000
4.2 Port Saunders	420 000	42 000	378 000
4.3 Durrell	205 000	20 500	184 500
4.4 Southern Harbour	135 000	13 500	121 500
4.5 Englee	200 000	20 000	180 000
4.6 Améliorations, agrandissements, divers endroits	3 370 000	337 000	3 033 000
4.7 Nouvelles installations au nord et à l'ouest	<u>1 100 000</u>	<u>110 000</u>	<u>990 000</u>
TOTAL	\$11 761 000	\$1 176 100	\$10 584 900

ADMINISTRATION ET GESTION Un comité de gestion, composé de hauts fonctionnaires de chaque gouvernement nommés par les ministres fédéral et provincial, est chargé de l'administration de l'entente. Le gouvernement fédéral est représenté par le MEER et le ministère des Pêches et de l'Environnement.

TERRE-NEUVE

ENTENTE AUXILIAIRE

- TITRE** Le Labrador (provisoire)
- DUREE** Du 3 décembre 1976 au 31 mars 1981 telle que modifiée le 22 février 1978, le 12 mai 1978 et le 19 octobre 1978
- OBJECTIFS**
- Aider la municipalité de Happy Valley-Goose Bay à conserver sa viabilité socio-économique malgré la réduction importante des activités militaires américaines à l'aéroport de Goose Bay.
- Améliorer, dans des agglomérations choisies, les infrastructures et les services nécessaires à la diversification de l'économie locale et aider les Labradoriens à participer aux nouvelles possibilités de développement.
- Favoriser le développement rationnel à long terme du Labrador au profit de ses habitants et de la province.
- HISTORIQUE**
- La diminution sensible des activités de l'aviation américaine à l'aéroport de Goose Bay a hâté l'élaboration d'une entente auxiliaire visant à aider la collectivité de Happy Valley-Goose Bay à maintenir son assise socio-économique et à créer de nouvelles entreprises industrielles à l'aéroport en tant que lieu principal d'emploi. A la demande de la province, on a élargi la portée de l'entente pour inclure un projet dans la ville de Wabush. Par conséquent, l'entente auxiliaire provisoire sur le Labrador se veut un mécanisme pour le développement à court et à long terme du Labrador.
- Au cours de 1977, on a convenu que des efforts devraient être faits pour améliorer le mode de vie des habitants des collectivités côtières. En collaboration avec Santé et Bien-être social Canada, on a entrepris des projets visant à améliorer les conditions de santé et d'hygiène. On a également pris des dispositions pour déterminer les besoins à long terme du Labrador avec la coopération des ministères fédéraux et provinciaux et des habitants du Labrador.

DISPOSITIONS FINANCIERES	<u>COÛT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FEDERALE</u>
1. Parc industriel de Wabush	\$ 5 800 000	\$ 580 000	\$ 5 220 000
2. Pont de la rivière North West	4 300 000	430 000	3 870 000
3. Société de développement économique de Happy Valley- Goose Bay	385 000	38 500	346 500
4. Résidence pour étudiants à l'école des métiers de Happy Valley	1 852 000	185 200	1 666 800
5. Egout collecteur auxiliaire et exutoire	500 000	50 000	450 000
6. Réfection de certaines rues dans la ville de Happy Valley	500 000	50 000	450 000
7. Programme d'amé- lioration des quartiers de la ville de Happy Valley	750 000	300 000	450 000
8. Evaluation du programme	200 000	20 000	180 000
9. Projets d'immo- bilisations			
9.1 Infrastructure communautaire	3 500 000	350 000	3 150 000
9.2 Services médicaux Allocation pour les imprévus (30%)	1 200 000	120 000	1 080 000
	1 410 000	141 000	1 269 000
10. Enquêtes	1 500 000	150 000	1 350 000

	<u>COUT TOTAL</u> <u>ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART</u> <u>PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART</u> <u>FEDERALE</u>
11. Information du public	100 000	10 000	90 000
12. Gestion des projets	<u>100 000</u>	<u>10 000</u>	<u>90 000</u>
TOTAL	\$22 097 000	\$2 434 700	\$19 662 300

NOTE : La quote-part du fédéral représente 90 % des coûts directs reliés aux projets 1 à 6 et 8. La quote-part du fédéral dans le cas du projet 7 équivaut à 90 % du coût estimatif municipal d'un programme d'amélioration des quartiers jusqu'à concurrence de \$450 000, sous réserve de la disposition du paragraphe 4 (6) de l'entente.

Le MEER est responsable pour la quote-part fédérale de tous les projets, sauf 9.2 qui sera payé par Santé et Bien-être social Canada.

ADMINISTRATION ET GESTION Un comité de gestion, composé de fonctionnaires nommés respectivement par les ministres fédéral et provincial, est chargé de l'administration de l'entente et de l'évaluation du programme.

TERRE-NEUVE

ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	L'exploitation minérale
DUREE	Du 17 décembre 1976 au 31 décembre 1981 telle que modifiée le 28 avril 1977
OBJECTIFS	Mettre en valeur les ressources minérales de Terre-Neuve en recueillant de meilleures données géoscientifiques dans des régions choisies offrant de grandes possibilités, en établissant un inventaire détaillé des gîtes connus et en élaborant des politiques en matière de gestion des ressources minérales qui inciteront l'entreprise privée à se livrer à l'exploration et à l'exploitation tout en assurant à Terre-Neuve les plus grands avantages socio-économiques.
HISTORIQUE	<p>L'industrie minière compte pour quelque 22 % du produit provincial brut de Terre-Neuve, mais toutes les possibilités sont loin d'avoir été exploitées. Cette industrie est fortement axée sur l'extraction, et il se fait très peu de transformation sur place des produits miniers. Il existe d'excellentes possibilités d'accroître les activités d'extraction et de traitement, ce qui permettrait ainsi d'améliorer la situation économique et sociale de la province. Environ 6 500 personnes (ou 4 % de la population active) sont employées dans l'industrie minière, et il est raisonnable d'admettre qu'un minimum de 1 000 à 1 500 nouveaux emplois pourraient être créés dans les dix années qui suivront la mise en marche du programme.</p> <p>L'entente sur l'exploration et l'évaluation des ressources minérales signée entre le Canada et Terre-Neuve en 1971 a donné des avantages à court et moyen terme dans les domaines de l'extraction, des possibilités de traitement et de l'élaboration de politiques. Cette entente financée conjointement par le MEER et le MEMR a pris fin le 31 mars 1976. La présente entente prévoit poursuivre certains des travaux entrepris aux termes de l'entente précédente. Toutefois, on ne peut réaliser pleinement les possibilités de développement à long terme en raison du manque de données géoscientifiques de base. Une partie</p>

importante du programme est donc consacrée aux levés et à la cartographie géoscientifiques.

DISPOSITIONS FINANCIERES	<u>COUT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FEDERALE</u>
Evaluation du potentiel minéral de la région	\$ 8 587 000	\$ 858 700	\$ 7 728 300
Stratégie d'exploitation minérale	2 582 000	258 200	2 323 800
Gestion des ressources minérales	1 089 000	108 900	980 100
Evaluation du programme	<u>200 000</u>	<u>20 000</u>	<u>180 000</u>
TOTAL	\$12 458 000	\$1 245 800	\$11 212 200

Le MEER et le ministère de l'Energie, des Mines et des Ressources se partageront de façon égale la quote-part fédérale.

ADMINISTRATION
ET GESTION

Un comité de gestion, composé de représentants nommés par les ministres fédéral et provincial, est chargé de l'administration de l'entente et de l'évaluation du programme. On y compte des représentants des deux ministères fédéraux mentionnés.

TERRE-NEUVE

ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	La promotion du tourisme
DUREE	Du 22 février 1978 au 31 mars 1983 (rétroactive au 1 ^{er} janvier 1978)
OBJECTIFS	<p>Promouvoir l'expansion de l'industrie du tourisme et favoriser son développement futur.</p> <p>Augmenter l'apport net du tourisme à l'économie de la province, en prolongeant la durée de la saison des activités touristiques, et en accroissant le nombre d'emplois liés au tourisme et les dépenses touristiques.</p>
HISTORIQUE	<p>Depuis l'achèvement de la Transcanadienne en 1965, l'industrie du tourisme a connu un essor considérable à Terre-Neuve. Le nombre de touristes a augmenté en dépit du manque d'installations et de services touristiques. Il existe des possibilités de développement futur à Terre-Neuve permettant de satisfaire à la demande actuelle et de stimuler une demande additionnelle.</p> <p>A Terre-Neuve, l'industrie touristique est relativement peu développée. Il existe cependant des possibilités précises d'augmenter l'apport du tourisme à l'économie de la province. Selon les prévisions, le programme devrait permettre, d'ici à 1981, une augmentation annuelle de 26 000 visiteurs, une augmentation de \$5,45 millions au chapitre des dépenses touristiques annuelles et la création de 410 années-personnes dans le secteur. Ces augmentations seront directement attribuables au programme de promotion du tourisme.</p>
ELEMENTS	<p>Le programme visera surtout les domaines suivants :</p> <ol style="list-style-type: none">1. <u>Commercialisation</u> <p>La province élaborera un programme global de commercialisation pour compléter l'orientation de la stratégie qui vise surtout à augmenter le nombre de visiteurs venant de l'extérieur.</p>

2. Attractions

Les projets prévus en vue d'attirer les touristes comprennent la mise en valeur des points de vue panoramiques et des points offrant un intérêt historique.

3. Développement du tourisme organisé

Ces activités organisées inciteront les groupes à intérêts spécialisés à rechercher les tournées, visites et expéditions provinciales qui leur conviennent.

4. Services touristiques

On améliorera tous les services fondamentaux tels que les services alimentaires, les services d'information et les services techniques.

5. Hébergement

On espère stimuler le développement des installations touristiques en assurant une aide financière aux exploitants.

6. Planification et évaluation

A l'heure actuelle, on constate certaines lacunes au niveau de l'information et de la recherche dans le domaine du tourisme. Ce programme devrait combler ces lacunes.

DISPOSITIONS FINANCIERES	<u>COUT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FEDERALE (MEER)</u>
Commercialisation	\$ 310 000	\$ 31 000	\$ 279 000
Attractions	3 523 800	352 380	3 171 420
Développement du tourisme organisé	635 700	63 570	572 130
Services touristiques	1 358 800	135 880	1 222 920
Hébergement	6 652 300	665 230	5 987 070
Planification, coordi- nation et évaluation	<u>784 000</u>	<u>78 400</u>	<u>705 600</u>
TOTAL	\$13 264 600	\$1 326 460	\$11 938 140

ADMINISTRATION ET GESTION Chacun des ministres désignera un ou plusieurs hauts fonctionnaires qui seront chargés de l'administration de la présente entente. Le gouvernement fédéral sera représenté, au sein du comité de gestion, par le MEER et le Bureau du tourisme du gouvernement du Canada.

TERRE-NEUVE

ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	Le développement agricole
DUREE	Du 14 juillet 1978 au 31 mars 1983 telle que modifiée le 28 mai 1979
OBJECTIFS	Favoriser l'expansion d'une industrie agricole viable à Terre-Neuve en augmentant la production, en améliorant les méthodes de gestion et la technologie des agriculteurs, en améliorant les systèmes de commercialisation, en exploitant les terres de façon efficace et en fournissant des services de soutien agricole modernes.
HISTORIQUE	<p>L'industrie agricole à Terre-Neuve est relativement peu développée à cause de problèmes structureaux et institutionnels touchant les terres, la commercialisation, le financement et les services de soutien. Toutefois, le programme de développement agricole à Terre-Neuve offre la possibilité d'appuyer et de favoriser le développement de l'industrie, de diversifier l'assise économique, de créer directement des emplois et d'améliorer les revenus dans des régions rurales où les possibilités d'emploi sont moindres.</p> <p>La raison d'être de cette entente est d'établir ou de favoriser des exploitations agricoles viables financièrement, d'approvisionner les marchés locaux avec des produits frais et de qualité offerts à des prix concurrentiels par rapport aux produits importés et qui sont compatibles avec les conditions de croissance à Terre-Neuve.</p> <p>Le production locale ne parvient à satisfaire qu'environ 25 % de la demande de produits agricoles de Terre-Neuve. De plus, à cause des problèmes de transport et de distribution qu'entraîne l'importation de produits agricoles, seuls les agriculteurs locaux peuvent offrir des produits frais et de qualité.</p> <p>Les objectifs de l'entente seront atteints par une stratégie intégrée visant principalement le développement agricole dans des régions désignées. Les plans de développement agricole des régions seront élaborés selon les</p>

priorités régionales et les produits essentiels, et ce à la lumière des possibilités matérielles et du potentiel économique des agriculteurs. De plus, selon les besoins, on accordera aux agriculteurs particuliers des services de consultation en matière de technologie et de gestion agricole et la possibilité d'obtenir une aide financière. On prendra des mesures visant à stabiliser l'approvisionnement des marchés locaux et on effectuera des études visant à déterminer les besoins de l'industrie au niveau de l'infrastructure. Des mesures spéciales seront prises en vue de favoriser le développement de l'industrie commerciale des bleuets. Cette stratégie est compatible avec la Stratégie alimentaire nationale formulée par Agriculture Canada, et s'y conforme.

L'entente a été signée par les ministres fédéraux du MEER et d'Agriculture Canada et les ministres provinciaux des Forêts et de l'Agriculture et des Affaires intergouvernementales.

ELEMENTS

L'entente prévoit :

a) Le développement agricole

Offrir aux agriculteurs des services de consultation en matière de gestion et d'élaboration de plans agricoles et des subventions afin de stimuler la mise en oeuvre des plans convenus.

b) Les possibilités de développement

Déterminer et exploiter les possibilités de développement agricole telles que le développement de l'industrie porcine, l'utilisation à des fins agricoles des sols de tourbe, des aliments à base de fibre de bois et de la transformation en aliments sur place.

c) Le développement de l'industrie du bleuet

Une initiative pour augmenter les investissements privés et l'efficacité dans l'utilisation des ressources en vue d'une industrie du bleuet davantage orientée vers le commerce.

d) La commercialisation

Mettre au point des systèmes, installations, organisations et services de commercialisation en vue d'entreposer, de classer, de transformer, de distribuer et de vendre les produits agricoles de façon plus ordonnée et plus efficace.

e) La planification de l'utilisation des terres

Evaluer des possibilités foncières et de l'aide à offrir dans la formulation des plans et des stratégies pour le regroupement et l'utilisation des terres.

f) L'exploitation des terres

Fournir, à l'extérieur des fermes, les services nécessaires à l'exploitation des régions agricoles offrant de nombreuses possibilités, et organiser et favoriser la mise en oeuvre d'une initiative spéciale visant à diminuer le problème du fourrage.

g) Les installations agricoles

Prévoir des bureaux, des laboratoires et des cliniques afin de permettre une meilleure coordination des programmes fédéraux et provinciaux; offrir des services de consultation en gestion agricole, des analyses de sols et de cultures, des services vétérinaires et autres en vertu des ententes ministérielles et à frais partagés.

h) La planification, la coordination et l'évaluation

Fournir des services de planification, d'analyse économique, de surveillance, d'évaluation et d'information publique dans le cadre des programmes.

DISPOSITIONS FINANCIERES	<u>COUT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FEDERALE</u>
Développement agricole	\$ 5 431 900	\$ 543 190	\$ 4 888 710
Possibilités de développement	827 600	82 760	744 840
Développement de l'in- dustrie du bleuët	2 772 400	277 240	2 495 160
Commercialisation	1 262 400	126 240	1 136 160
Planification de l'uti- lisation des terres	2 050 300	205 030	1 845 270
Exploitation des terres	1 280 900	128 090	1 152 810
Installations agricoles	2 000 000	200 000	1 800 000
Planification, coordi- nation et évaluation	<u>715 800</u>	<u>71 580</u>	<u>644 220</u>
TOTAL	\$16 341 300	\$1 634 130	\$14 707 170

La quote-part fédérale au programme des installations agricoles, s'élevant à \$1,8 million, sera assumée par Agriculture Canada.

ADMINISTRATION
ET GESTION

La présente entente auxiliaire sera administrée par un comité de gestion composé de fonctionnaires nommés par les ministres. Le gouvernement fédéral est représenté par le MEER et par Agriculture Canada.

TERRE-NEUVE

ENTENTE AUXILIAIRE

- TITRE** Le développement rural
- DUREE** Du 14 juillet 1978 au 31 mars 1983
(rétroactive au 1^{er} avril 1978)
- OBJECTIF** L'entente vise à fortifier le secteur rural de la province et à lui donner un nouvel essor.
- HISTORIQUE** Une grande partie de la population de Terre-Neuve habite les régions rurales de la province et, par conséquent, le milieu rural joue un rôle important dans le développement économique. La région rurale de la province est formée en grande partie de petites collectivités qui ont une faible densité de population et qui possèdent des ressources et des possibilités de développement dont la nature et l'ampleur diffèrent de celles des régions plus importantes et plus urbanisées.
- Au cours des dernières années, l'aménagement de ces régions rurales a favorisé l'établissement de petites entreprises axées sur les ressources ou d'entreprises fournissant de l'emploi à un petit nombre de personnes.
- Le processus a été amorcé par un réseau d'associations de développement régional établies dans de nombreux secteurs de la province. Financées par les gouvernements fédéral et provincial, le nombre de ces associations est passé de 1 en 1963 à 35 en 1978. Elles assurent le leadership et la planification nécessaires à la création d'un secteur rural plus fort. A cet égard, ces associations servent à combler un vide qui existe dans plusieurs régions où d'importantes administrations municipales et autres organismes régionaux visant à promouvoir le développement social et économique n'ont pas atteint leurs objectifs.
- Les associations de développement aident les personnes à tirer profit des ressources rurales en vue de créer des possibilités d'emploi faisant appel aux compétences traditionnelles. Par conséquent, la qualité

du mode de vie rural dans le cadre familial est améliorée et devient une alternative viable à la migration vers les centres urbains industriels.

Grâce au programme ARDA III, financé conjointement par le MEER et la province, on a réalisé des progrès notables au chapitre de l'aménagement rural. Le programme prévoyait également le financement des différentes associations régionales de développement.

ELEMENTS

Voici les principaux éléments de la présente entente auxiliaire :

a) Développement de la collectivité

On offrira aux associations de développement régional des subventions de fonctionnement et d'autres subventions de base; à la Société de développement de Terre-Neuve et du Labrador, des subventions annuelles; à la population rurale des programmes de formation et de perfectionnement des dirigeants; le financement des projets de développement et des activités de planification régionale.

b) Subventions au développement rural

Accorder des stimulants aux petites entreprises ainsi que des subventions à la recherche et au développement; améliorer les possibilités de gestion des entrepreneurs ruraux.

c) Mise en valeur de l'industrie de l'artisanat

Elaborer un programme d'information et de commercialisation de l'artisanat et mettre sur pied des services extérieurs de commercialisation et de conception afin d'accroître l'industrie de l'artisanat.

d) Evaluation du programme et service d'information

On fera l'évaluation du programme et on fournira des services d'information à l'intention du public relativement aux programmes prévus dans la présente entente.

DISPOSITIONS
FINANCIERES

Voici la liste des projets identifiés
dans le cadre de la présente entente :

	<u>COUT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FEDERALE (MEER)</u>
Développement de la collectivité	\$ 9 350 000	\$ 935 000	\$ 8 415 000
Subventions au développement rural	4 140 000	414 000	3 726 000
Mise en valeur de l'industrie de l'artisanat	960 000	96 000	864 000
Evaluation du programme et service d'information	<u>130 000</u>	<u>13 000</u>	<u>117 000</u>
TOTAL	\$14 580 000	\$1 458 000	\$13 122 000

ADMINISTRATION ET GESTION L'entente sera administrée par un comité de
gestion composé de hauts fonctionnaires nommés
par les ministres fédéral et provincial.



NOUVELLE-ECOSSE



NOUVELLE-ECOSSE

L'ENTENTE-CADRE DE DEVELOPPEMENT

L'entente-cadre de développement (ECD) entre le Canada et la Nouvelle-Ecosse a été signée le 12 septembre 1974 par le ministre fédéral de l'Expansion économique régionale et le premier ministre de la Nouvelle-Ecosse.

Cette entente a pour objet de favoriser l'augmentation des possibilités d'emploi viable et à long terme, d'offrir aux habitants de la Nouvelle-Ecosse de meilleures conditions de vie et des revenus personnels accrus et d'appuyer l'instauration d'une économie provinciale dynamique et créatrice qui favorisera l'expansion et la stabilité de l'activité économique dans la province.

Pour atteindre ces objectifs généraux, les gouvernements mettront en oeuvre des stratégies axées sur des approches sectorielles et géographiques plus précises, y compris :

- a) la création ou l'accroissement des possibilités d'emploi partout dans la province, grâce à la détermination et à l'exploitation de possibilités de développement appropriées;
- b) l'élaboration et la mise en oeuvre des mesures d'aménagement rural et urbain nécessaires en vue de promouvoir et d'appuyer les possibilités de développement économique et socio-économique en Nouvelle-Ecosse;
- c) la mise en valeur des industries axées sur les ressources, soit la pêche, l'agriculture, les forêts et les mines, grâce à des mesures visant à améliorer leur efficacité, leur productivité et l'utilisation maximale des ressources, y compris la recherche intensive et la transformation plus poussée de leurs produits primaires;
- d) le développement de la zone métropolitaine de Halifax-Dartmouth en mettant l'accent sur les industries à haute technicité, les industries de communication, de distribution et de transport s'y rapportant, ainsi que sur une gamme variée de services personnels et commerciaux, en fonction de l'évolution de cette zone comme grand centre d'affaires et de services;
- e) l'exploitation des secteurs primaire et secondaire de transformation des matières premières et des produits semi-ouvrés, ou de l'étranger, dans la zone du détroit de Canso;

- f) l'exploitation des possibilités économiques et sociales des secteurs du tourisme et des loisirs et des secteurs connexes;
- g) l'apport de l'aide provisoire nécessaire afin d'éliminer les obstacles à la conservation et au maintien des possibilités d'emploi et des industries par ailleurs viables;
- h) l'exploitation des possibilités ayant un effet d'entraînement et reliées à l'approvisionnement, aux services, à l'exploration, à l'extraction et à la distribution du pétrole et du gaz au large des côtes;
- i) l'essor de la technologie océanographique et des industries maritimes, y compris la construction et la réparation navales;
- j) l'exploitation des ressources énergétiques et des réseaux de distribution de l'énergie afin d'aider à assurer un approvisionnement suffisant aux consommateurs et aux industries de la Nouvelle-Ecosse.

On trouvera dans les pages suivantes les résumés des ententes auxiliaires actuellement en vigueur.

NOUVELLE-ECOSSE

ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	L'exploitation minérale
DUREE	Du 17 février 1975 au 31 mars 1980 telle que modifiée le 14 avril 1977, le 28 juin 1977, le 4 août 1977, le 3 février 1978, le 9 février 1978, le 19 mai 1978 et le 29 mars 1979
OBJECTIFS	Accroître les emplois et l'investissement dans le secteur minier de la province, grâce à des programmes géologiques et de reconnaissance minérale intensifs et à une évaluation des ressources minérales.
HISTORIQUE	<p>En Nouvelle-Ecosse, l'activité minière a toujours gravité autour des charbonnages, industrie qui, par le passé, n'a pu contribuer notablement à réduire les écarts régionaux.</p> <p>Il faut donc découvrir d'autres gisements miniers pour diversifier la base de l'industrie et créer un plus grand impact économique. On a déjà réalisé des programmes d'exploration minérale, mais l'industrie minière demeure stationnaire. D'après une étude faite antérieurement, le plomb et le zinc, la barytine et la fluorine, le gypse et le sel présenteraient de grandes possibilités de développement. Des gîtes découverts récemment pourraient aussi être exploités avec assez de succès.</p> <p>Le temps est venu d'accélérer ces programmes et d'en élargir la portée, d'atténuer ou d'éliminer les entraves reconnues à l'exploration et à l'exploitation minérales et d'entreprendre la transformation des minéraux présentement extraits et exportés à l'état brut ou en vrac, en vue d'accroître les possibilités d'emploi et d'investissement, grâce au développement des industries basées sur les minéraux.</p> <p>L'entente auxiliaire a été mise au point en collaboration étroite avec le ministère fédéral de l'Energie, des Mines et des Ressources et la province de la Nouvelle-Ecosse. Le ministre fédéral du MEER et le ministre provincial du Développement ont signé cette entente.</p>

ELEMENTS

Les six principaux éléments de l'entente sont les suivants :

1) Planification de l'exploitation des ressources

Déterminer des possibilités de développement et concevoir des programmes susceptibles de faire fructifier au maximum les efforts gouvernementaux de promotion de l'exploration et de l'exploitation des ressources minérales.

2) Inventaire des ressources minérales

Pour établir les bases nécessaires à la formulation des politiques et des programmes d'exploration et d'exploitation minérales, il faut mettre sur pied un système complet et détaillé de données et de renseignements sur la nature, l'étendue et l'emplacement des venues minérales connues. L'inventaire des ressources connues est le premier pas vers l'établissement des priorités.

3) Etude d'évaluation des minéraux

L'examen, la cartographie et l'évaluation des venues minérales connues, y compris le forage en mer dans les réserves houillères du bassin de Sydney, ainsi que la recherche de nouveaux gisements de minéraux industriels sont autant de moyens directs d'encourager l'exploitation minérale et l'utilisation des ressources provinciales.

4) Etude géologique-géochimique

L'un des meilleurs moyens d'encourager l'industrie privée à continuer ses travaux d'exploration est de lui fournir les données et les concepts géologiques de base. Le programme accordera la priorité à des régions choisies dans le but d'appliquer une approche globale et coordonnée faisant appel à une gamme variée de techniques géologiques, géochimiques et géophysiques.

5) Services de laboratoire

Le ministère des Mines possède un laboratoire où sont effectués des analyses, des essais de céramique et des tests de préparation des minéraux à petite échelle d'habillage des minéraux; toutefois, certains de ses princi-

paux appareils d'analyse sont maintenant désuets et ne peuvent satisfaire aux demandes croissantes du ministère et de l'industrie. Cette entente doit voir à améliorer la situation.

6) Gestion et administration du programme

Ceci permettra la création de postes clés de catégorie professionnelle dont les titulaires rempliront un rôle de surveillance.

DISPOSITIONS
FINANCIERES

Voici la liste des projets que la province verra à réaliser aux termes de l'entente :

	<u>COUT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FEDERALE (MEER)</u>
Planification de l'exploitation des ressources	\$ 63 000	\$ 12 600	\$ 50 400
Inventaire des ressources minérales	238 130	47 626	190 504
Etude d'évaluation des minéraux	15 453 455	3 090 691	12 362 764
Etude géologique-géochimique	3 214 830	642 966	2 571 864
Services de laboratoire	227 647	45 529	182 118
Gestion et administration du programme	<u>640 938</u>	<u>128 188</u>	<u>512 750</u>
TOTAL	\$19 838 000	\$3 967 600	\$15 870 400

ADMINISTRATION
ET GESTION

La supervision sera assurée par un comité de gestion composé d'un représentant du MEER, d'un représentant du ministère de l'Energie, des Mines et des Ressources et de deux représentants provinciaux, désignés respectivement par les ministres fédéral et provincial.

NOUVELLE-ECOSSE

ENTENTE AUXILIAIRE

- TITRE Le développement de la zone métropolitaine de Halifax-Dartmouth
- DUREE Du 31 mars 1975 au 31 mars 1980 telle que modifiée le 11 septembre 1975, le 28 avril 1976, le 28 juin 1976, le 17 mars 1977, le 21 avril 1977, le 16 mars 1978, le 1^{er} août 1978, le 21 septembre 1978 et le 14 février 1979
- OBJECTIFS Permettre à la zone de Halifax-Dartmouth de remplir plus efficacement son rôle de principal centre régional des provinces de l'Atlantique en assurant le développement souhaitable du centre des deux villes, la poursuite de l'aménagement des installations portuaires et un développement industriel croissant, plus spécialement des industries à haute technicité.
- HISTORIQUE La zone métropolitaine de Halifax-Dartmouth est la région la plus prospère de l'Atlantique, le revenu par habitant et par famille y étant d'environ 10 % supérieur à la moyenne nationale. Chose plus importante, elle est maintenant appelée à jouer un rôle primordial au sein de l'ensemble de l'économie de l'Atlantique. La zone métropolitaine de Halifax-Dartmouth est graduellement passée de l'état de région à faible croissance à celui de centre prospère grâce aux nombreux liens qu'elle entretient avec les grands centres métropolitains du reste du Canada et de la côte est des Etats-Unis. Il est essentiel de soutenir le rythme rapide du développement et de la croissance de la région métropolitaine, non seulement pour que les résidents de Halifax-Dartmouth continuent de prospérer, mais aussi pour étendre cet essor économique à toutes les autres parties de la Nouvelle-Ecosse et de la région de l'Atlantique.
- On prévoit que cinq grands avantages résulteront de la mise en oeuvre de cette entente auxiliaire :
- a) elle fournira de l'emploi aux nouveaux éléments de la population active, particulièrement à ceux qui viendront des autres parties des provinces de l'Atlantique;
 - b) elle contribuera à faire en sorte que l'expansion soit réalisée de façon ordonnée,

en évitant les " désavantages " généralement reliés à une forte croissance;

- c) elle contribuera à maintenir l'essor que connaît actuellement l'économie de Halifax-Dartmouth;
- d) par rapport aux " avantages " précédents, elle conduira à une meilleure intégration de l'économie de l'Atlantique, grâce à un plus grand et meilleur réseau de transport et de distribution qui permettra de tirer profit de la situation unique de Halifax comme " porte d'entrée " des marchés mondiaux;
- e) enfin, elle aidera à restructurer l'économie de Halifax-Dartmouth pour l'orienter davantage vers des activités de fabrication et de service hautement spécialisées qui augmenteront d'autant les possibilités de création d'emplois et d'accroissement des revenus.

Cette entente auxiliaire illustre bien la politique fédérale de collaboration interministérielle en matière de développement. Les ministères fédéraux des Travaux publics, des Transports, des Pêches et de l'Environnement, des Affaires urbaines, de l'Emploi et de l'Immigration ainsi que le Conseil des ports nationaux ont travaillé en étroite collaboration avec le MEER à la conclusion de l'entente auxiliaire et participeront de près à sa mise en oeuvre.

Les ministres fédéraux du MEER, des Travaux publics et des Affaires urbaines, et le ministre du Développement de la Nouvelle-Ecosse ont signé cette entente auxiliaire.

ELEMENTS

L'entente auxiliaire pour Halifax-Dartmouth comporte trois grands genres de programmes de développement : développement de la zone métropolitaine Halifax-Dartmouth, aménagement des installations portuaires et développement industriel.

Le plan directeur pour le développement du front de mer des deux villes prévoit l'espace nécessaire à la construction d'un hôtel et d'un centre de congrès, d'immeubles administratifs pour les gouvernements fédéral et provincial, d'immeubles commerciaux, de magasins de détail, de terminus pour ferry-boats et d'habitations. On s'attend que ces réalisations rapporteront chaque

année des millions de dollars et créeront de 2 000 à 4 000 emplois dans les bureaux administratifs.

On a réservé des fonds pour terminer la construction d'un réseau régional d'alimentation en eau. Actuellement, l'approvisionnement suffit à peine à répondre à la demande, et comme la zone métropolitaine continue à s'étendre toujours davantage, la construction de ce nouveau réseau devenait de plus en plus urgente.

Les travaux à effectuer comprennent l'installation de 16 milles de conduite principale de transport pour acheminer l'eau en provenance de l'usine d'épuration du lac Pockwock jusqu'à la ville de Halifax et dans celle de Bedford. La canalisation sera reliée à la conduite d'alimentation de l'extrémité nord, au moyen d'une salle de commande située près de l'avenue Main à la hauteur de la rue Dunbrack à Halifax, et aux réservoirs de Geizer Hill et de Cowie Hill ainsi qu'au réservoir de Bedford.

Afin de diminuer les problèmes de circulation que la zone de Halifax connaîtra à cause du développement du front de mer, on mettra sur pied un centre de contrôle informatisé de la circulation. L'amélioration de la rue Portland et le prolongement de la rue Dunbrack devraient aussi contribuer à réduire le trafic qui augmente sans cesse.

Dans la section de l'entente auxiliaire ayant trait au port, on note que les installations pour conteneurs du port de Halifax qui connaissent un grand succès seront utilisées à pleine capacité dès cette année. On fera donc des études de faisabilité et de conception technique en vue d'en construire d'autres éventuellement.

Le troisième programme prévu dans l'entente a trait au développement industriel dont les secteurs les plus prometteurs sont ceux de l'océanographie et de la technologie avancée.

On fera également des études sur la possibilité d'établir un bassin de radoub pour la région, des analyses de rentabilité au sujet de l'agrandissement de certains parcs industriels et une étude sur un port d'entrée.

On viabilisera (eaux, égouts, routes) environ 200 acres de terrain adjacent au parc industriel

Burnside pour satisfaire aux demandes futures de terrain industriel et l'on construira la voie d'évitement de Bedford pour faciliter la circulation dans le nord-est de la zone métropolitaine.

DISPOSITIONS
FINANCIERES

Voici la liste des projets que la province se chargera de réaliser dans le cadre de l'entente :

	<u>COUT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FEDERALE (MEER)</u>
Le développement du front de mer Halifax-Dartmouth	\$ 90 742 500	\$23 322 500	\$67 420 000
La porte d'entrée : le port	1 500 000	300 000	1 200 000
Le développement industriel	<u>17 463 800</u>	<u>6 086 800</u>	<u>11 377 000</u>
TOTAL	\$109 706 300	\$29 709 300	\$79 997 000

ADMINISTRATION
ET GESTION

L'administration de l'entente auxiliaire sera assurée par un comité de gestion mixte, au sein duquel seront représentés le MEER et le ministère provincial du Développement. Un comité interministériel du front de mer, composé de fonctionnaires du MEER, des Travaux publics et des Affaires urbaines et de représentants des ministères provinciaux et des administrations municipales intéressés, est chargé de la gestion du projet de développement du front de mer Halifax-Dartmouth que prévoit l'entente auxiliaire.

NOUVELLE-ECOSSE

ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	Le développement de la zone du détroit de Canso
DUREE	Du 31 mars 1975 au 31 mars 1980 telle que modifiée le 15 août 1975, le 18 juin 1976, le 21 décembre 1976, le 22 juillet 1977, le 1 ^{er} février 1978, le 21 mars 1978, le 14 juin 1978, le 8 février 1979 et le 10 mai 1979
OBJECTIFS	Stimuler l'instauration d'une grande concentration d'entreprises dans le détroit de Canso et assurer ainsi que des atouts importants, tels qu'un excellent port en eau profonde, servent à accroître les possibilités de revenu et d'emploi des habitants de la Nouvelle-Ecosse.
HISTORIQUE	<p>Le détroit de Canso abrite l'un des plus beaux ports en eau profonde de l'hémisphère occidental. La construction d'un môle, en 1955, a donné naissance à un port complètement abrité et libre de glaces à la sortie du détroit. L'eau atteint des profondeurs de 120 pieds à quelques centaines de mètres du rivage. Canso se trouve à un peu plus de 200 milles de Halifax et est facilement accessible par la route, par le rail ou par bateau.</p> <p>Le port lui-même confère au détroit un avantage énorme sur la plupart des autres ports de la côte atlantique de l'Amérique du Nord. En effet, depuis l'avènement des super-pétroliers et des gros cargos de vrac, les entreprises industrielles préfèrent de beaucoup implanter leurs installations de production et de service, dont le fonctionnement repose sur l'expédition de grandes quantités de matières premières, en des points stratégiques près de ports en eau profonde. Le détroit a aussi l'avantage d'être situé relativement près des centres urbains qui offrent des services de soutien et un bon réservoir de main-d'oeuvre.</p> <p>On a donc la possibilité de tirer profit de ces avantages en attirant un certain nombre d'industries importantes dans la région du détroit.</p>

Cette entente auxiliaire, élaborée en collaboration avec d'autres ministères fédéraux, notamment de l'Industrie et Commerce et de l'Emploi et de l'Immigration et avec les autorités provinciales, a été signée par le ministre du MEER et par le ministre provincial du Développement.

ELEMENTS

1) L'Administration du développement industriel du détroit de Canso

Cette administration aura la responsabilité d'élaborer un plan pour le port en eau profonde, promouvoir le développement d'activités industrielles, mener des négociations avec le secteur public ainsi que privé à ces fins, et fournir une organisation administrative.

2) La planification régionale intégrée

La planification d'ensemble se fera en mettant l'accent sur a) un vaste programme de planification régionale et municipale qui assure un développement communautaire et matériel, dirigé et intégré du détroit de Canso et sur b) l'utilisation maximale et la gestion du milieu dans le secteur portuaire.

3) L'infrastructure communautaire et industrielle

Dans le cadre de ce programme, on entreprendra des études de faisabilité, la conception et la construction d'éléments choisis d'infrastructures dont :

- le réservoir du ruisseau Melford;
- l'agrandissement du réservoir du lac Landry;
- le centre communautaire-scolaire à Port Hawkesbury;
- la route d'évitement du Mulgrave;
- la route à grande circulation n° 104 - Est de Port Hawkesbury à Cannes.

DISPOSITIONS
FINANCIERES

Voici la liste des projets que la province se chargera de faire exécuter en vertu de cette entente :

	<u>COUT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FEDERALE (MEER)</u>
Administration du développement industriel du détroit de Canso	\$ 1 208 000	\$ 242 000	\$ 966 000
Planification régionale intégrée	1 105 500	221 100	884 400
Infrastructure communautaire et industrielle	23 564 400	6 229 800	17 334 200
Evaluation	<u>100 000</u>	<u>20 000</u>	<u>80 000</u>
TOTAL	\$25 977 900	\$6 712 900	\$19 264 600

ADMINISTRATION
ET GESTION

La supervision sera assurée par un comité de gestion composé d'un nombre égal de fonctionnaires de chaque gouvernement, nommés respectivement par les ministres fédéral et provincial.

NOUVELLE-ECOSSE

ENTENTE AUXILIAIRE

- TITRE** Le développement agricole
- DUREE** Du 22 juin 1976 au 31 mars 1981 telle que modifiée le 22 juillet 1976, le 9 février 1977, le 31 mars 1978 et le 2 juin 1978
- OBJECTIFS** Améliorer la viabilité et la stabilité de l'industrie agricole et renforcer sa capacité de croissance; maintenir les emplois actuels et créer de nouvelles possibilités de développement dans l'industrie agricole; et accroître le rendement et la productivité de certains éléments sous-exploités de l'industrie agricole qui peuvent soutenir la concurrence sur le marché provincial ou les marchés d'exportation.
- HISTORIQUE** L'assise agricole de la Nouvelle-Ecosse a de tout temps reposé sur une multitude de petites exploitations disséminées dans les diverses régions rurales de la province. Souvent, les agriculteurs ont dû combiner leur première occupation avec la pêche ou la sylviculture, l'exploitation agricole n'assurant à la population rurale que de faibles moyens de subsistance.
- Depuis la Seconde Guerre mondiale, les forces technologiques et économiques ont radicalement modifié le rôle de l'agriculture; cela a entraîné une diminution du nombre de fermes recensées, lequel est passé de 23 500 en 1951 à environ 6 000 aujourd'hui. Comme cette tendance persiste, on est à constituer graduellement un noyau de bons cultivateurs sur les terres fertiles. Leur prospérité et leur réussite futures dépendent de leur capacité de s'adapter aux conditions technologiques et commerciales en évolution continuelle.
- Selon le recensement de 1971, la superficie totale des terres agricoles était de 1 383 000 acres, dont 386 000 avaient été amendées. Sur ce nombre, il y avait 260 000 acres en herbe (153 000 en foin et 107 000 en pâturage) et 126 000 en cultures horticoles et protéiques à haute teneur énergétique.
- Cinquante-sept p. 100 des fermes recensées vendent pour moins de \$2 500 de produits et ne comptent en moyenne que 32 acres de sols amendés.

A l'autre bout de l'échelle, seulement 20 % des fermes ont un chiffre de vente qui dépasse les \$10 000; l'amendement des sols, dans leur cas, atteint une surface moyenne de 150 acres.

Les terres sont en général subdivisées en lotissements longs et étroits, ce qui rend difficile la constitution de grandes superficies pour des exploitations viables. En outre, le régime foncier actuel vient encore compliquer les choses.

Pour ce qui est de la production actuelle de l'industrie agricole, la meilleure façon de la décrire est de procéder par secteurs, chacun ayant ses propres caractéristiques.

La production laitière - Même si le nombre de vaches élevées dans les fermes de la Nouvelle-Ecosse a diminué ces dernières années, l'augmentation de la production laitière par tête de bétail a permis de maintenir la production globale à un niveau presque constant. La province fournit environ 350 millions de livres de lait par année.

La production de viande - Les troupeaux de boeufs, qui comptent 45 000 têtes, sont élevés dans des pâturages et des parcs d'embouche. Il serait possible d'augmenter la production, puisqu'en Nouvelle-Ecosse, la demande excède de trois fois l'offre.

L'élevage du porc a augmenté de façon constante, le nombre de bêtes passant de 47 000 en 1957 à 131 000 en 1971; mais la production de la province n'atteint pas encore la moitié de la demande totale. Il importe de souligner que l'industrie du porc de la Nouvelle-Ecosse vient en tête de toutes les provinces pour la qualité de la viande.

L'aviculture est l'un des secteurs les plus productifs de l'industrie agricole. Des commissions de mise en marché contrôlent soigneusement la production afin d'assurer que l'offre répond à la demande.

Les oeufs - Les producteurs d'oeufs de la province ont de tout temps réussi à satisfaire à la demande locale et à celle d'exportation.

Les fruits - Environ trois millions de boisseaux de pommes, deux millions de pintes de fraises, dix millions de livres de bleuets et de plus petites quantités de poires, de prunes, de framboises et de canneberges constituent la base de l'industrie de la culture fruitière de la province. La production est particulièrement importante, car elle se concentre dans quelques régions seulement.

Les légumes - Dans la province, plus de 9 500 acres de terre sont consacrées à la culture maraîchère. La récolte la plus importante est celle des pommes de terre, cultivées sur 3 500 acres, et destinées principalement aux marchés de transformation. En plus des pommes de terre et des légumes frais, 3 500 acres de terre produisent des haricots et des petits pois.

Autres produits agricoles - L'industrie de la culture en serre vend annuellement pour une valeur de \$4,5 millions de fleurs, de semis et de légumes provenant des deux millions de pieds carrés consacrés à cette fin dans la province.

La culture du tabac - Quelque 1 250 acres de terre sont consacrées à la culture du tabac, dont la production annuelle est évaluée à \$1,2 million.

Parmi les autres activités agricoles importantes de la province, citons les fourrures, dont les ventes s'élèvent à \$1,9 million, l'élevage du mouton, dont les ventes s'élèvent à \$620 000, et diverses autres activités évaluées à \$2,8 millions environ, de même que les " denrées en nature ", produites et consommées sur place et évaluées à \$6,2 millions.

Outre les produits destinés à la vente, il en existe de nombreux autres qui servent à nourrir le bétail, par exemple : les céréales, le foin, les grains, le maïs et le fourrage à ensiler.

L'on tient compte de la valeur de ces produits au moment de la vente du bétail. Le fait que ces apports proviennent de la province au lieu d'être importés ajoute énormément à l'importance économique globale de l'industrie agricole de la province.

La ferme de subsistance tend peu à peu à disparaître pour être remplacée par la ferme commerciale. L'esprit d'initiative de certains agriculteurs appuyés par des programmes fédéraux et provinciaux a fortement contribué à la formation d'un noyau de fermiers qui gèrent leur entreprise en s'inspirant de techniques de gestion commerciale éprouvées. On a assisté, au cours des deux dernières décennies, à une augmentation des dépenses au titre de l'agriculture, lesquelles sont passées de \$27 millions à \$90 millions.

Même si les progrès de la technologie ont entraîné un certain degré de spécialisation, l'agriculture mixte continue d'être le modèle qui convient le mieux à la situation de la Nouvelle-Ecosse.

En termes économiques, les rentrées d'argent de l'ordre de \$104 millions pour l'année 1974 ont permis d'acheter des biens et services pour une valeur de \$89 millions. En voici quelques-uns : la vente et l'entretien de machines, la distribution des produits pétroliers, la construction, les meuneries, l'assurance, les opérations bancaires, etc. Ce sont essentiellement les hommes d'affaires ruraux qui fournissent ces biens et services. Presque tous les capitaux consacrés à l'agriculture proviennent de la Nouvelle-Ecosse et tous les bénéfices qu'on en retire demeurent dans cette province.

Il y a un rapport direct entre les activités de production primaire, et certains éléments de l'industrie secondaire, notamment la transformation de la viande et de la volaille, les produits laitiers et les entreprises de transformation des fruits et légumes. La dépendance de l'industrie secondaire envers l'agriculture est due au fait que des 139 entreprises de fabrication et de transformation que comptent la vallée d'Annapolis et le comté de Kings, 68 dépendent entièrement, pour les matières premières, de la production agricole locale.

Mises à part ces considérations d'ordre purement économique, l'industrie agricole joue un rôle important pour la sauvegarde de la qualité du milieu rural en Nouvelle-Ecosse. Touristes et résidents apprécient également le charme champêtre du milieu rural, et une industrie agricole prospère peut aider de façon considérable à préserver cet attrait.

ELEMENTS

Le premier élément de la stratégie prévoit l'expansion de l'assise agricole.

Divers obstacles doivent d'abord être éliminés : le faible rapport entre les terres amendées et celles qui ne le sont pas; le pourcentage élevé des fermes inexploitées qui sont devenues la propriété de non-cultivateurs : retraités, non-résidents et propriétaires de domaines, par exemple; l'éparpillement des petites fermes; et les grandes étendues de terre de classes II et III qui n'ont jamais été mises en valeur.

Pour lever ces obstacles, il faut rendre accessibles les terres inexploitées, regrouper les terres en des exploitations viables, mettre de nouvelles terres en valeur et augmenter la productivité des terres déjà exploitées par l'amélioration des cultures et par l'agrandissement et le regroupement des champs cultivés.

Le deuxième élément de la stratégie vise le développement de l'exploitation agricole qui pourra le mieux permettre d'atteindre les objectifs fixés, c'est-à-dire augmenter la production de la viande tout en diminuant la dépendance à l'égard des provendes importées.

Le modèle le plus approprié est la ferme mixte assez grande pour nourrir les animaux qui y sont élevés. Plusieurs combinaisons sont possibles. En voici quelques-unes :

- porc, récoltes à haute teneur énergétique et protéique, boeuf
- volaille, fourrage, boeuf
- verger, fourrage, boeuf
- produits laitiers, récoltes à haute teneur énergétique et protéique, porc.

Pour ce type d'exploitation, on utilise en outre les sous-produits des animaux pour les cultures.

Le troisième élément de la stratégie met l'éleveur à contribution. Afin d'augmenter la production au rythme envisagé, on aura besoin de la participation à temps plein de cultivateurs possédant une exploitation agricole suffisante. On pourra faire appel à l'un ou l'autre des trois groupes suivants :

- a) les agriculteurs compétents qui possèdent les ressources nécessaires pour agrandir leur exploitation;

- b) les cultivateurs prêts à accroître leur production mais ne possédant pas les ressources de base qui le leur permettraient sans recourir au travail à l'extérieur de la ferme pour compléter leur revenu;
- c) les jeunes qui auraient les capacités voulues pour exploiter une ferme mais qui ne disposent pas de l'actif nécessaire.

Le quatrième élément de la stratégie touche les facteurs de la formation et la technologie. L'agriculture est maintenant une entreprise et doit sans cesse faire face à des changements d'ordre technologique et économique. L'agriculteur doit connaître les méthodes de gestion, se tenir au courant des changements technologiques et comprendre les rouages du marché. Les jeunes qui se lancent en agriculture doivent posséder une connaissance solide de la gestion et bien connaître le genre de culture qu'ils désirent entreprendre.

Pour satisfaire à ces besoins, on doit recourir à divers moyens, par exemple, les cours intensifs; une formation alliant théorie et pratique; et l'application d'un programme de démonstration innovateur visant à encourager l'élaboration et l'adoption dans les fermes de techniques appropriées.

DISPOSITIONS
FINANCIERES

Voici la liste des programmes qu'exécutera la province dans le cadre de cette entente :

	<u>COUT TOTAL</u> <u>ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART</u> <u>PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART</u> <u>FEDERALE (MEER)</u>
Aménagement des terres	\$31 400 000	\$14 280 000	\$17 120 000
Nourriture à haute teneur énergétique et protéique	7 192 000	2 032 000	5 160 000
Développement du bétail	6 200 000	1 240 000	4 960 000
Horticulture	2 425 000	485 000	1 940 000
Développement spécial	<u>1 000 000</u>	<u>200 000</u>	<u>800 000</u>
TOTAL	\$48 217 000	\$18 237 000	\$29 980 000

ADMINISTRATION
ET GESTION

Un comité de gestion, formé d'un ou de plusieurs hauts fonctionnaires nommés en nombre égal par les ministres fédéral et provincial intéressés, assurera la supervision de l'entente. Les représentants du fédéral incluent le MEER et le ministère de l'Agriculture.

NOUVELLE-ECOSSE

ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	Le développement industriel
DUREE	Du 22 juin 1976 au 31 mars 1981 telle que modifiée le 28 septembre 1976, le 10 février 1977, le 2 mai 1978, le 17 mai 1978, le 9 juin 1978, le 14 septembre 1978, le 1 ^{er} novembre 1978 et le 20 novembre 1978
OBJECTIFS	Appuyer la création de nouveaux débouchés d'emploi en Nouvelle-Ecosse dans les secteurs secondaire et tertiaire de l'économie; favoriser l'implantation, l'expansion et la réussite d'entreprises indigènes en Nouvelle-Ecosse; et, enfin, élargir l'éventail des possibilités d'emploi disponibles en mettant l'accent sur les emplois à la fois plus spécialisés et plus rémunérateurs, particulièrement dans certaines localités d'importance moyenne.
HISTORIQUE	<p>Pendant les années soixante, la production manufacturière en Nouvelle-Ecosse a nettement progressé, mais le nombre d'emplois dans ce secteur s'est accru à un rythme très lent. Les deux seules provinces à accuser une croissance plus faible encore à ce chapitre pendant la même période sont le Québec et la Saskatchewan. Cependant, depuis 1970 environ, on assiste à un renversement important de la situation alors que l'accroissement sur le plan de l'emploi dépasse la moyenne nationale. Cela devient particulièrement important lorsqu'on tient compte des gains qui peuvent en découler pour le secteur des services.</p> <p>Les marchés de la Nouvelle-Ecosse et des Maritimes ont acquis, croit-on, une importance et une concentration suffisantes pour appuyer la fabrication d'une gamme de produits qui étaient auparavant importés de la région centrale du Canada. Cette " substitution des importations ", alliée à l'essor des entreprises tournées vers l'exportation, a permis à la province d'enregistrer ses gains les plus spectaculaires dans le secteur de la fabrication secondaire depuis la Seconde Guerre mondiale.</p> <p>Si on analyse l'évolution industrielle, on se rend compte que nombreuses sont les activités qui ont contribué à ce revirement récent. Parmi les</p>

secteurs d'activité qui ont marqué les progrès les plus importants, citons les pâtes et papiers, les produits en caoutchouc, la construction navale, le matériel roulant des chemins de fer, les véhicules automobiles, les produits du pétrole, les moquettes et tapis, les meubles, l'acier de construction et les pièces usinées, le matériel de communication électronique, les carrosseries et les remorques de camions, les machines et le matériel divers, les fils électriques et les produits chimiques industriels.

Les progrès réalisés par ces industries ont plus que compensé les pertes subies dans les secteurs d'activité plus traditionnels, notamment le traitement du poisson et le bois de sciage.

Ainsi, pour la première fois depuis de nombreuses années, l'industrie de la fabrication secondaire a joué un rôle de premier plan dans la remontée de l'économie de la Nouvelle-Ecosse.

Les gains marqués par le secteur de la fabrication se sont pour la plupart concentrés dans les comtés du centre de la province, et en particulier à Halifax-Dartmouth, Truro et Amherst. Cela, ajouté à la préférence accordée aux centres urbains pour la plupart des entreprises de services à potentiel de croissance élevé, a contribué à faire du corridor central de la Nouvelle-Ecosse l'une des régions à connaître l'essor économique le plus marqué au cours des cinq dernières années.

Les centres urbains d'importance moyenne situés le long de ce corridor ont ainsi montré, au cours des dernières années, qu'ils pouvaient hors de tout doute attirer des industries de fabrication secondaire. Cette tendance devrait se maintenir. L'on prévoit donc que le secteur de la fabrication secondaire continuera de jouer un rôle prépondérant dans l'expansion future des centres d'importance moyenne.

Il faudra toutefois s'efforcer de faciliter et d'accélérer cette croissance du secteur de la fabrication secondaire afin d'assurer que les habitants de ces centres en particulier, et de la Nouvelle-Ecosse en général, en bénéficient le plus possible.

Cette entente auxiliaire a été élaborée en étroite collaboration avec le ministère du Développement de la Nouvelle-Ecosse. Elle a été signée par le ministre du MEER et le ministre provincial du Développement.

ELEMENTS

La stratégie de cette entente auxiliaire comporte cinq éléments principaux :

1) Le recensement, l'analyse et la promotion des possibilités de développement

Cet élément a pour but d'identifier les industries qui conviendraient à la Nouvelle-Ecosse, d'en analyser la viabilité et d'en promouvoir le développement. Cet élément couvrira en outre des études sur les besoins spéciaux en infrastructure et l'établissement d'un système d'information industrielle au sein du ministère provincial du Développement.

2) L'appui aux entreprises locales

Cet élément a pour but d'aider, dans le domaine de la gestion en général, et de la commercialisation en particulier, les entreprises commerciales de la Nouvelle-Ecosse à s'établir solidement et à se tenir au courant des nouveaux débouchés et des nouvelles techniques, et à maintenir ainsi une position concurrentielle forte. A long terme, les compétences et techniques ainsi acquises permettront aux petites entreprises de se libérer de leur dépendance vis-à-vis de l'aide gouvernementale. La province assumera les coûts de ce second élément.

3) Les emplacements industriels

Cet élément de la stratégie a pour but de renforcer, dans le corridor central de la province en particulier, les modèles de croissance existants en rendant disponibles des terrains industriels viabilisés à l'intérieur des parcs industriels situés dans les régions à forte croissance d'Amherst et de Debert, et dans certaines villes périphériques comme Kentville, Stellarton et Windsor. Cet élément comprend en outre des activités spéciales reliées aux parcs industriels et des dispositions touchant la construction de grands bâtiments manufacturiers.

4) L'aménagement d'infrastructures industrielles

Cet élément a pour but de favoriser l'expansion industrielle en fournissant des terrains industriels viabilisés et d'autres éléments essentiels d'infrastructure aux industries spécialisées qui gagneraient à s'établir à l'extérieur des parcs industriels.

5) Le perfectionnement de la main-d'oeuvre

Cet élément de la stratégie a pour but de permettre aux employés des entreprises en place de se perfectionner et de fournir, au besoin, aux grandes entreprises qui s'implantent une gamme complète de services en matière de main-d'oeuvre.

DISPOSITIONS FINANCIERES Voici la liste des programmes qu'exécutera la province dans le cadre de cette entente :

	<u>COUT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FEDERALE (MEER)</u>
Recensement, analyse et promotion des possibilités de développement	\$ 2 850 000	\$ 570 000	\$ 2 280 000
Parcs industriels et autres infrastructures connexes	11 879 000	2 375 800	9 503 200
Infrastructures industrielles	1 400 000	280 000	1 120 000
Information et évaluation	<u>160 000</u>	<u>32 000</u>	<u>128 000</u>
TOTAL	\$16 289 000	\$3 257 800	\$13 031 200

ADMINISTRATION ET GESTION Un comité de gestion, composé d'un ou de plusieurs hauts fonctionnaires nommés en nombre égal par les ministres fédéral et provincial, assurera la supervision de l'entente.

NOUVELLE-ECOSSE

ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	La planification
DUREE	Du 22 juin 1976 au 31 mars 1980
OBJECTIFS	Permettre au Canada et à la province d'entreprendre les études et d'exécuter les travaux de planification nécessaires à l'identification et à l'analyse des possibilités de développement économique et socio-économique en Nouvelle-Ecosse et d'élaborer des stratégies, des programmes et des ententes auxiliaires en fonction de ces possibilités.
HISTORIQUE	<p>En 1973, le Conseil du Trésor approuvait la signature d'une entente provisoire sur la planification entre le Canada et la Nouvelle-Ecosse. Aux termes de cette entente, plusieurs études ont été entreprises afin d'étudier les possibilités de développement en Nouvelle-Ecosse.</p> <p>L'entente auxiliaire sur la planification conclue en mai 1976 poursuit dans le même sens le travail amorcé en vertu de l'entente provisoire sur la planification et en élargit les cadres. Elle définit notamment trois domaines devant faire l'objet de travaux de planification et d'initiatives de développement : la planification de l'aménagement physique et des ressources, des recherches et des études pour examiner diverses possibilités de développement et, enfin, la planification du développement en général.</p> <p>Dans le cadre de l'entente auxiliaire sur la planification, le MEER et la province collaborent étroitement à l'élaboration d'une stratégie globale de développement pour la province et à la planification et aux études nécessaires à sa mise en oeuvre. Par exemple, cette entente a prévu le financement des études qu'exigeaient l'élaboration d'une entente auxiliaire sur le tourisme et aussi le financement d'études touchant la SYSCO.</p>

Les trois éléments principaux de l'entente
auxiliaire sont :

1) Planification de l'aménagement physique et
des ressources

Ce programme porte sur la collecte et l'analyse des données et des renseignements de base sur l'emplacement des projets de développement. Il permettra d'obtenir des renseignements sur les plans vastes de développement sous-régional, et d'évaluer les répercussions socio-économiques et écologiques sur le développement à différents endroits. Cela est tout particulièrement important pour les projets qui nécessitent des caractéristiques naturelles tout à fait spéciales (la construction d'une plate-forme de forage, par exemple, exige un port en eau profonde abrité, dont la pente du fond marin est très accentuée). Le programme viendra compléter, tout en les exploitant, les renseignements que l'on possède déjà grâce aux programmes d'analyse des ressources entrepris dans le cadre d'autres ententes auxiliaires, de même que les travaux que poursuit actuellement le Centre de la gestion des ressources des Maritimes. Parmi les principales activités du programme, on peut mentionner des études touchant l'utilisation des terres, l'enregistrement de données et de renseignements de base, et des études sur les répercussions écologiques possibles.

2) Recherches et études pour examiner diverses
possibilités de développement

Par le biais de ce programme, on financera des études en vue d'examiner des possibilités de développement précises. L'objet du programme est de fournir les données de base et la stratégie nécessaires pour que des possibilités de développement globalement définies se concrétisent en des activités créatrices d'emplois et génératrices de revenus. Sur le plan purement stratégique, le programme vise principalement à favoriser l'investissement privé en Nouvelle-Ecosse. Dans certains cas, les études entreprises en vertu de ce programme seront financées conjointement avec le secteur privé. Il s'agit, entre autres, des études de faisabilité technique et d'ingénierie préliminaires, nécessaires à la mise en place des infrastructures sociales et de soutien qu'exige parfois l'exploitation de certaines possibilités de développement.

3) Planification du développement général

Ce programme vise à rendre le gouvernement provincial plus efficace dans ses entreprises de développement en Nouvelle-Ecosse. Les secteurs à approfondir en vertu de ce programme sont, entre autres, la recherche et l'analyse de base sur le plan économique et social. En ce qui concerne la recherche et l'analyse de base sur le plan économique, il faudra entreprendre la mise à jour des tableaux d'intrants/extrants de la Nouvelle-Ecosse en les complétant et en les modifiant à des fins d'analyse de rentabilité.

DISPOSITIONS FINANCIERES Voici la liste des programmes que la province se chargera d'exécuter aux termes de cette entente :

	<u>COUT TOTAL</u> <u>ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART</u> <u>PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART</u> <u>FEDERALE (MEER)</u>
Planification de l'aménagement physique et des ressources	\$1 500 000	\$ 750 000	\$ 750 000
Recherches et études pour examiner diverses possibilités de développement	3 000 000	1 500 000	1 500 000
Planification du développement général	<u>500 000</u>	<u>250 000</u>	<u>250 000</u>
TOTAL	\$5 000 000	\$2 500 000	\$2 500 000

ADMINISTRATION ET GESTION Un comité de gestion, composé de deux représentants du MEER et de deux représentants de la province désignés respectivement par les ministres fédéral et provincial, assurera la supervision de cette entente. Un comité de coordination, composé d'un représentant fédéral et d'un représentant provincial, sera chargé des activités courantes, y compris la supervision des équipes de travail de chacun des projets de l'entente.

NOUVELLE-ECOSSE

ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	Les forêts
DUREE	Du 28 juin 1977 au 31 mars 1982 (rétroactive au 1 ^{er} avril 1977) telle que modifiée le 14 juillet 1977 et le 24 juillet 1978
OBJECTIFS	Maintenir le niveau actuel de l'emploi basé principalement sur l'exploitation des espèces de bois résineux; accroître les possibilités d'emploi et de revenu qu'offre plus précisément le secteur de l'exploitation et de la transformation des espèces de feuillus.
HISTORIQUE	<p>En Nouvelle-Ecosse, le modèle de propriété foncière caractérisé par des parcelles de terrain appartenant à un grand nombre de propriétaires privés contraste vivement avec celui que l'on connaît au Canada où 91 % de toutes les terres forestières productives sont la propriété de la Couronne. Cette situation présente des problèmes particuliers qui méritent d'être examinés au moment d'élaborer des programmes intégrés de gestion des ressources. Des inventaires dressés récemment sur le volume de bois sur pied vendable, il est ressorti que sur 92 millions de cunits, 22 % se trouvent sur des terres de la Couronne et 78 % sur des terres privées. Si elles faisaient l'objet d'une saine gestion et si d'autres conditions étaient remplies, les terres forestières destinées à la production ligneuse pourraient éventuellement permettre l'exploitation et la transformation de deux ou trois fois plus de bois.</p> <p>En 1967, 59 % de la coupe totale a été faite dans les petits boisés privés, alors qu'en 1975 cette proportion n'a atteint que 39 %. Par ailleurs, la diminution qu'a connue le secteur de la production du bois à pâte a été plus prononcée, passant de 64 % à 38 %. Même si cette diminution a été compensée par le rendement des grandes exploitations et des terres de la Couronne, les grands propriétaires privés ne pourront maintenir encore longtemps le niveau de production actuel. En outre, nombreux sont les petits boisés dont le rendement ne représente actuellement qu'une fraction de ce qu'il pourrait être.</p>

D'autres tendances et d'autres problèmes, outre l'accessibilité et le régime de propriété foncière fragmenté qui y est relié, révèlent une surexploitation de l'ordre de 10 % à 20 % des espèces résineuses, tandis que les espèces feuillues ne sont exploitées qu'au tiers de leur capacité. L'infestation par les insectes des peuplements atteints de décrépitude, trop vieux ou arrivés à maturité a atteint des proportions inquiétantes au Cap-Breton et dans d'autres régions.

Pour atteindre les objectifs, on a mis au point des programmes devant permettre de stabiliser les emplois dans les industries qui se servent de bois mous, d'augmenter le nombre d'emplois dans les secteurs de l'exploitation et de la transformation des feuillus plus particulièrement. Le renouvellement satisfaisant des ressources sera assuré par une meilleure gestion des terres privées et publiques.

ELEMENTS

L'entente auxiliaire comporte cinq programmes importants :

1) La gestion forestière

Dans l'immédiat, le but de ce programme est d'accroître la productivité des possessions forestières de toutes les catégories, en facilitant l'accès et en réduisant les effets négatifs de la fragmentation et de la taille des terrains. Pour y arriver, on a mis sur pied divers projets séparés portant notamment sur la gestion des terres privées et des terres de la Couronne, sur la gestion en groupe et sur l'accès aux forêts infestées par la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

2) Le développement de l'industrie forestière

- a) Explorer à fond les débouchés éventuels, cerner les possibilités sur le plan de la transformation et identifier les régions susceptibles de recevoir des industries d'exploitation des feuillus.
- b) Favoriser la rentabilité future du secteur du sciage en encourageant l'implantation d'usines plus grandes et mieux équipées, en intensifiant la récupération de tout le matériel utilisable et en améliorant les normes de sécurité et les conditions de travail.

3) Les services de soutien

La mise en oeuvre efficace des programmes de gestion forestière et de développement de l'industrie forestière exige un certain nombre de services de soutien, dont l'épuration de la banque des données sur les ressources, l'organisation d'équipes de gestion forestière et l'embauchage de conseillers forestiers.

4) La formation, l'information et l'évaluation

Le manque de connaissance et de compréhension de la gestion forestière et de l'exploitation et de l'utilisation du bois constitue un des facteurs qui a contribué à la faiblesse relative de la productivité des terres privées ainsi que des pertes subies dans le domaine de l'exploitation et de la transformation des rebuts. Des mesures doivent être prises si l'on veut surmonter les obstacles et s'assurer que l'industrie et les propriétaires fonciers reçoivent une information adéquate. Un manuel traitant de l'économie forestière sera publié dans le cadre de l'entente auxiliaire de planification en vue de faciliter ce processus de communication. L'ensemble de ces mesures feront en outre l'objet d'une évaluation constante.

5) Récupération/entreposage du bois et gestion financière connexe

Dans l'immédiat, le but de ce programme est de récupérer et d'entreposer le bois infesté par la tordeuse sur l'île du Cap-Breton en vue de tirer, de ces ressources menacées, le maximum de bénéfices économiques et d'aider à diminuer les pénuries de bois à court terme. En l'occurrence, on entreprendra des activités de régénération et d'autres activités importantes de gestion dans le but de reboiser les forêts endommagées.

DISPOSITIONS
FINANCIERES

Voici une liste des programmes qui seront mis en oeuvre par la province aux termes de l'entente :

	<u>COÛT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FEDERALE (MEER)</u>
Gestion forestière	\$23 436 000	\$ 4 687 000	\$18 749 000
Développement de l'industrie forestière	900 000	300 000	600 000
Services de soutien	599 000	244 000	355 000
Formation, information et évaluation	635 000	127 000	508 000
Récupération/entre- posage du bois et gestion financière connexe	<u>34 967 500</u>	<u>19 037 500</u>	<u>15 930 000</u>
TOTAL	\$60 537 500	\$24 395 500	\$36 142 000

ADMINISTRATION
ET GESTION

Un comité de gestion, composé de deux représentants du gouvernement fédéral et de deux représentants du gouvernement provincial nommés par les ministres respectifs, assurera la supervision de l'entente. Un comité de coordination, formé lui aussi de deux représentants fédéraux et de deux représentants provinciaux, sera responsable de la mise en application quotidienne de l'entente, y compris la supervision des équipes chargées de chacun des projets de l'entente.

NOUVELLE-ECOSSE

ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE La promotion du tourisme

DUREE Du 28 juin 1977 au 31 mars 1982
(rétroactive au 1^{er} avril 1977) telle que
modifiée le 29 juin 1978, le 31 octobre 1978
et le 16 mai 1979

OBJECTIFS Créer des possibilités d'emploi et accroître les
revenus en stimulant davantage le développement
de l'industrie touristique de la Nouvelle-Ecosse.

HISTORIQUE Il est extrêmement important de favoriser la
création de possibilités d'emploi dans les
régions moins développées du pays. Un secteur où
de telles possibilités existent, pour ce qui est
des régions rurales, est celui de l'industrie des
voyages.

Parlant du rapport qui existe entre l'industrie
des voyages et le développement économique, la
Commission royale sur les perspectives économi-
ques du Canada faisait observer que ce secteur
constitue une importante possibilité de dévelop-
pement économique pour les régions dites
problèmes. Nombreuses sont les parties du pays
les moins prometteuses dans les domaines agricole
ou industriel ou en ce qui concerne, disons, les
possibilités d'exploitation minière qui le sont
le plus toutefois pour ce qui est du développe-
ment des loisirs.

L'évolution de divers facteurs socio-économiques
indique que l'essor de l'industrie des voyages va
continuer. En effet, la croissance démographi-
que, l'augmentation du revenu disponible, du
nombre d'heures à consacrer aux loisirs par suite
de la réduction de la journée, de la semaine et
des années de travail, l'urbanisation rapide, le
niveau plus élevé de l'instruction, l'accroisse-
ment du nombre de propriétaires de biens
auxiliaires comme l'automobile, voilà autant de
facteurs qui indiquent que la demande sur le plan
du tourisme continuera d'augmenter. Même si le
pourcentage de la population qui voyage a enre-
gistré une hausse, il existe encore un marché
immense à conquérir. En 1975, seulement 63 % des
adultes canadiens ont fait un voyage pendant
leurs vacances, tandis que dans les provinces de
l'Atlantique, ce chiffre atteignait 57 % 1.

1. Office de tourisme du Canada, Voyages d'agrément des
Canadiens.

Deux éléments essentiels sont à la base de l'industrie des voyages : les voyages extra-muros, que font les gens à l'extérieur de leur région (comme en Nouvelle-Ecosse), et intra-muros, à l'intérieur de leur région. Les voyages intra-muros contribuent à injecter de l'argent dans l'économie d'une région, tandis que les voyages extra-muros ont le même effet que l'importation. L'industrie des voyages peut, en sa qualité d'industrie d'exportation plus particulièrement, contribuer de façon sensible à l'augmentation des niveaux du rendement, du revenu et de l'emploi en Nouvelle-Ecosse.

En 1975, la valeur directe totale des dépenses de voyage en Nouvelle-Ecosse a été d'environ \$300 millions. Sur cette somme, près de \$48 millions ont été consacrés à l'hébergement, \$85 millions aux aliments et boissons, \$108 millions aux transports, \$9 millions aux activités récréatives et aux loisirs et \$49 millions à d'autres biens et services. Les dépenses globales de voyage en Nouvelle-Ecosse cette année-là ont permis la perception directe de taxes provinciales de l'ordre de \$27,6 millions, de taxes municipales de \$5,6 millions et de taxes fédérales de \$26,5 millions. Ces dépenses de voyage ont entraîné en outre la création de l'équivalent d'environ 12 000 emplois directs à temps plein et d'environ 13 000 emplois indirects à temps plein dans cette province. Toujours en 1975, les emplois reliés à l'industrie des voyages ont représenté à peu près 9 % du nombre total d'emplois dans cette province.

Dans l'industrie des voyages, la valeur ajoutée (masse salariale, revenu d'appoint, produit de placements, intérêt et loyer) a, en 1975, atteint les \$100 millions. Si on compare cette industrie à celle de la production de biens, elle vient après les industries de la fabrication et de la construction, mais avant les industries d'exploitation des ressources comme celles de l'agriculture, des pêches, des forêts et des mines.

Reconnaissant l'importance de l'industrie des voyages pour l'économie de la Nouvelle-Ecosse, le ministère provincial du Tourisme a adopté en 1975 une politique et une stratégie de développement de l'industrie touristique. L'entente vise à favoriser la mise en oeuvre de certains éléments de cette politique, particulièrement ceux qui touchent la création de possibilités d'emploi et

de revenu. D'autres éléments seront réalisés par le ministère du Tourisme seul ou avec la collaboration d'autres ministères provinciaux.

ELEMENTS

1) Prolonger la saison touristique

Pour les visiteurs aussi bien que les habitants de la Nouvelle-Ecosse, la saison touristique dans cette province semble ne devoir embrasser que les mois de juillet et août. Les efforts qui ont été faits dans le passé en vue de prolonger cette saison n'ont connu qu'un succès relatif. Psychologiquement, les gens sont conditionnés à penser que l'été se termine le jour de la fête du Travail quand, en fait, les Maritimes jouissent d'un climat tempéré bien avant dans l'automne. Si l'on veut prolonger la saison touristique, il faut notamment garder ouverts plus longtemps les logements saisonniers et les centres d'intérêt touristique, prévoir d'autres attractions, événements et activités récréatives à certains endroits choisis, prévoir aussi des activités intérieures pour les temps de morte-saison et enfin coordonner la publicité, la commercialisation et autres activités visant à offrir des excursions en autocar et des forfaits à l'intention de groupes d'hommes d'affaires ou de particuliers.

2) Prolonger le séjour des touristes en Nouvelle-Ecosse

Les touristes ne restent pas en Nouvelle-Ecosse aussi longtemps qu'on le souhaiterait, même si leur séjour moyen s'est légèrement prolongé depuis 1971. L'aménagement de zones de destination à l'échelle des régions et l'amélioration du réseau routier auraient pour effet non seulement de disperser les visiteurs plus également dans toute la province, mais aussi de les inciter à rester plus longtemps. Ces buts pourraient également être atteints si on améliorait la qualité des services hôteliers et si l'on augmentait le nombre des activités, et ce, pour mieux répondre aux besoins d'une saison touristique plus longue.

3) Augmenter les dépenses journalières des touristes

A en juger par ce qui se passe ailleurs, le pourcentage d'argent consacré par le touriste

aux achats et aux divertissements est inférieur à ce qu'on serait en droit de s'attendre. Quelle qu'en soit la cause, un des résultats est que l'effet de multiplication du tourisme pourrait être plus important. Des recherches portant sur les préférences des visiteurs révèlent qu'après les visites, ce sont les achats qui constituent l'activité la plus populaire et que, si peu d'argent est dépensé à cette fin, c'est que les occasions ne sont pas assez nombreuses. Il est évident qu'il faut augmenter le nombre et améliorer la répartition des centres d'intérêt et des installations récréatives, ainsi que des magasins de détail de pièces artisanales et autres articles susceptibles de plaire aux visiteurs.

- 4) Répartir géographiquement les dépenses de voyage selon les possibilités d'investissement rentable et les besoins des régions sur le plan des possibilités d'emploi et de revenu
-

La répartition géographique des touristes s'est faite de façon tellement inégale que certaines régions ont connu un excédent de visiteurs pendant la saison de pointe, tandis que d'autres en ont reçu trop peu pour qu'on puisse parler d'avantage économique réel. Certaines régions n'ont pas aménagé suffisamment de centres d'intérêt pour susciter l'investissement dans le domaine de l'hébergement et autres services et tirent par conséquent bien peu de profit des visiteurs qui les traversent. Ce sont malheureusement les régions rurales qui ont souffert le plus de cet état de choses.

Une meilleure répartition des visiteurs à l'échelle de la province favorisera le partage plus équitable des avantages économiques associés à l'industrie des voyages. Plus précisément, l'entente cherchera à inciter les touristes à dépenser davantage dans certaines régions de la Nouvelle-Ecosse rurale.

- 5) Augmenter le nombre des visiteurs

L'augmentation du nombre total des visiteurs en Nouvelle-Ecosse est évidemment un élément important de toute stratégie touristique. Mais ce n'est là qu'un des éléments qui

doivent faire l'objet d'une planification soignée. Une augmentation du nombre des visiteurs pendant les périodes de pointe ou dans des régions qui ont déjà atteint le point de saturation peut causer des problèmes. L'objectif est donc d'accroître le nombre de visiteurs dans les régions qui peuvent recevoir plus de touristes et à une époque de l'année où les taux d'occupation sont bas. En conséquence, cet aspect de la stratégie est étroitement relié à la distribution géographique des touristes et à la prolongation de la durée de la saison touristique.

DISPOSITIONS
FINANCIERES

Deux programmes seront mis en oeuvre dans le cadre de l'entente. Le premier englobe divers projets à l'échelle de la province visant à promouvoir l'industrie touristique en Nouvelle-Ecosse, à en améliorer la rentabilité, à favoriser son expansion là où c'est possible et souhaitable et à prolonger la saison touristique. Le second touche directement l'aménagement de zones de destination désignées par le biais de travaux de construction ou d'agrandissement d'importants centres d'intérêt pour des excursions d'une journée, par une planification coordonnée et par des initiatives de promotion et de mise en oeuvre à l'intérieur des zones de destination.

	<u>COUT TOTAL</u> <u>ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART</u> <u>PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART</u> <u>FEDERALE (MEER)</u>
Promotion du tourisme - généralités	\$ 5 220 000	\$1 044 000	\$ 4 176 000
Promotion du tourisme - zones de destination	<u>8 530 000</u>	<u>1 706 000</u>	<u>6 824 000</u>
TOTAL	\$13 750 000	\$2 750 000	\$11 000 000

ADMINISTRATION
ET GESTION

Un comité de gestion, composé d'un ou plusieurs hauts fonctionnaires nommés en nombre égal par les ministres fédéral et provincial intéressés, sera chargé de la supervision de l'entente.

NOUVELLE-ECOSSE

ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	La conservation de l'énergie
DUREE	Du 4 juillet 1978 au 31 mars 1983
OBJECTIFS	Diminuer la perte d'emplois et de revenus résultant de l'augmentation du coût de l'énergie; créer des possibilités d'emploi et de revenu dans une nouvelle industrie provinciale; élaborer, avec la participation du public en général, des plans et des programmes pour le système de production d'énergie et ses éléments en Nouvelle-Ecosse; améliorer les possibilités d'emploi en Nouvelle-Ecosse par une série de mesures permettant un resserrement des prix de l'énergie pour les employeurs et les consommateurs; et stimuler l'élaboration d'une nouvelle industrie provinciale, à savoir la production, l'installation et l'entretien de mesures de conservation de l'énergie et de techniques de renouvellement de l'énergie.
HISTORIQUE	<p>L'embargo sur le pétrole décrété par les pays de l'OPEP, en 1974, a secoué l'économie de la Nouvelle-Ecosse ainsi que celle de tous les pays industrialisés. Le prix élevé de l'énergie est une réalité nullement appelée à disparaître et il est généralement convenu de la nécessité d'élaborer une politique-cadre afin d'adapter le processus d'ajustement au nouvel équilibre.</p> <p>Le pétrole, dont la totalité provient de sources étrangères, représente 79 % de l'ensemble de l'approvisionnement en énergie de la Nouvelle-Ecosse, le reste provenant des ressources hydrauliques et houillères. Aucune autre province ne dépend autant du pétrole. Depuis l'embargo de 1974 imposé par les pays de l'OPEP, le prix du pétrole a quadruplé et d'autres augmentations sont prévues à mesure que le Programme d'indemnisation des importateurs de pétrole prendra graduellement fin. Bien que les autres Canadiens partagent également ce fardeau, ces prix nuisent aux industries et aux consommateurs de la Nouvelle-Ecosse pour les raisons suivantes :</p>

- a) la faiblesse de l'assise économique de la Nouvelle-Ecosse permet difficilement une adaptation à la conjoncture changeante;
- b) les biens finis livrés à partir de la Nouvelle-Ecosse ont tendance à avoir un contenu énergétique plus élevé que ceux des autres provinces en raison des distances considérables qui les séparent des marchés canadiens et internationaux - distances franchies au prix d'une consommation plus élevée de pétrole étranger;
- c) la base de revenu plus faible des habitants de la Nouvelle-Ecosse signifie qu'ils dépensent une plus grande partie des revenus dont ils disposent pour se procurer des produits énergétiques (10,6 % en Nouvelle-Ecosse par rapport à 7,3 % dans tout le pays en 1976), diminuant ainsi d'autant plus la demande globale visant à soutenir les possibilités d'emploi dans la province;
- d) en 1975, 68 % de l'électricité produite provenait du pétrole, ce qui signifie que les usagers de l'électricité à des fins industrielles sont particulièrement vulnérables aux fluctuations des prix du pétrole; en outre, la Nouvelle-Ecosse a peu de possibilités de produire de l'énergie hydraulique qui pourrait compenser le coût élevé de n'importe quelle nouvelle installation.

On pourrait réussir à contrôler d'une certaine façon les coûts de l'énergie en transformant en pétrole le charbon, l'uranium et même le bois. Il pourrait même être plus utile d'avoir recours à des moyens vigoureux pour maîtriser le gaspillage de l'énergie et pour substituer des mécanismes et des moyens plus efficaces. Il y aurait lieu d'évaluer ces possibilités et d'y donner suite dans les cas où elles s'avèrent justifiées sur le plan économique. Des expériences menées sur les ressources énergétiques non renouvelables et sur d'autres sources d'approvisionnement en énergie non traditionnelles pourraient donner à la Nouvelle-Ecosse une avance au cours de la période de pénurie de pétrole qui s'annonce, grâce à l'installation de matériel relativement à l'abri de l'inflation et à la mise sur pied d'une assise industrielle pouvant approvisionner les marchés locaux et extérieurs.

La présente entente auxiliaire a été élaborée en étroite collaboration avec les ministères des Mines et du Développement de la Nouvelle-Ecosse et avec le ministère fédéral de l'Energie, des Mines et des Ressources. Elle a été signée par les ministres du MEER, de l'Energie, des Mines et des Ressources ainsi que par les ministres provinciaux des Mines et du Développement.

ELEMENTS

Voici les principaux éléments de la stratégie qui font l'objet de la présente entente :

- a) Améliorer l'utilisation de l'énergie dans tous les secteurs économiques de la façon suivante :
 - i) encourager la substitution de meilleurs mécanismes, matériel ou méthodes aux méthodes moins efficaces;
 - ii) encourager la cogénération et une nouvelle technologie douce;
 - iii) mettre au point, au besoin, une industrie mixte qui reflète la situation énergétique.
- b) Limiter le plus possible le coût social à long terme de la production d'énergie, après s'être assuré la protection des approvisionnements, c'est-à-dire :
 - i) faire en sorte qu'une politique d'établissement des coûts de la charge des périodes de pointe et d'autres politiques financières soient utilisées par la Société hydro-électrique de la Nouvelle-Ecosse et d'autres établissements producteurs d'énergie, de façon à ce que les clients soient informés du coût réel de l'approvisionnement en énergie;
 - ii) planifier les approvisionnements, en collaboration avec les provinces voisines, par l'entremise de la Société d'énergie des Maritimes et d'autres organismes gouvernementaux appropriés;
 - iii) entreprendre des expériences et des démonstrations pratiques en matière de conservation de l'énergie et de sources d'énergie renouvelables;
 - iv) aider à la mise sur pied d'un centre de recherches d'élaboration, d'essais et d'information technique.

- c) Elaborer, avec la participation du public en général, des plans et des programmes pour le système de production d'énergie et ses éléments en Nouvelle-Ecosse.

PROGRAMMES

La présente entente auxiliaire comporte deux programmes : l'un vise à élaborer un plan du système de production d'énergie et l'autre, à s'assurer que les ressources énergétiques de la province sont utilisées à bon escient.

- 1) Dans le cadre du programme de planification, on évaluera et on recommandera la combinaison des sources d'énergie et des sources de remplacement qui répondra le mieux aux besoins de la Nouvelle-Ecosse à brève et longue échéances. En comprenant mieux les rapports qui existent entre ses besoins d'énergie à brève et longue échéances, la province sera davantage en mesure de répondre et de participer à la politique nationale. Le problème sera envisagé à la fois en termes précis et généraux, et on sollicitera la participation du public pour élaborer un plan d'action provincial en matière d'énergie.
- 2) Le programme de possibilités d'énergie vise à ralentir le taux de croissance du coût de l'énergie pour les consommateurs industriels et domestiques. Ce programme a aussi pour but de favoriser l'élaboration, l'évaluation et la démonstration de nouveaux appareils destinés à conserver l'énergie, et de miser sur les possibilités d'emploi que l'on prévoit découler de l'adoption et de l'utilisation répandues de ces autres appareils destinés à conserver l'énergie. Ce programme se divise en sept projets :

Gestion de la charge
Diminution de la consommation d'énergie industrielle
Cogénération et nouvelle technologie douce
Projets pilotes
Centre d'essais sur l'énergie
Information du public
Evaluation

- a) Le projet de gestion de la charge servira à évaluer les coûts et les avantages, pour les producteurs et pour les consommateurs d'électricité, de nouvelles tarifications qui traduiront plus fidèlement le coût de la production d'électricité à divers moments. On mettra au point des moyens directs et

des moyens fondés sur les coûts pour réduire la forte demande en périodes de pointe, moyens qui seront mis à l'essai à titre expérimental et appliqués à l'ensemble du système, si la chose est justifiée. Ce projet sera exécuté par la Société hydro-électrique de la Nouvelle-Ecosse et permettra aux autres établissements de service public du Canada de profiter de l'expérience acquise par celle-ci.

- b) Le projet de diminution de la consommation d'énergie permettra d'offrir des primes d'encouragement aux entreprises de la Nouvelle-Ecosse qui modifieront leurs méthodes de production ou la conception de leurs usines de façon à réduire considérablement la consommation d'énergie. Les compagnies qui auront droit à des fonds dans le cadre de ce projet seront tenues d'utiliser les services du programme ENER\$AGE.
- c) Dans le cadre du projet de cogénération, on examinera les endroits propices à la production et à l'utilisation de l'électricité et de la chaleur dans la même usine à des fins commerciales. En certains endroits (par exemple, Point Tupper), on estime que l'on pourrait arriver à une cogénération à partir du bois ou du charbon en remplacement du pétrole importé. Aux termes de ce projet, des fonds seront octroyés afin de déterminer les avantages socio-économiques découlant de la cogénération à un endroit en particulier. On examinera également les applications d'une nouvelle technologie douce de l'énergie.
- d) On entreprendra ou on financera un certain nombre de projets pilotes afin d'explorer la possibilité d'exploiter d'autres sources d'énergie renouvelables. Au nombre de ces ressources, citons le soleil, le bois, le chauffage urbain, l'énergie hydraulique et autres. Si cela s'avère utile, des projets de démonstration seront mis sur pied afin de faire connaître au public ces sources d'énergie de remplacement.
- e) On créera un centre d'essais en matière d'énergie (ENERTIC) afin de faire l'essai et de perfectionner du matériel et des nouveaux appareils destinés à conserver l'énergie et d'en faire la démonstration. Les résultats des essais seront à la disposition du gouvernement, de l'industrie et du grand public. ENERTIC travaillera en collaboration

avec le Conseil national de recherches, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, la Nova Scotia Research Foundation et les organismes du même genre, des universités et des collèges partout dans la région atlantique du Canada.

- f) Dans le cadre du projet d'information du public, on amènera le public à participer à des discussions sur des sujets se rapportant à l'énergie, et on l'informerá quant aux découvertes et aux nouveaux moyens d'utiliser de l'énergie.
- g) Aux termes du projet d'évaluation, on procédera à une évaluation objective et officielle de l'entente à la fin de la deuxième année, puis à une seconde évaluation à la fin de la cinquième année, soit lorsque l'entente prendra fin.

DISPOSITIONS
FINANCIERES

Voici la liste des programmes/projets que la province mènera à bien en vertu de la présente entente :

	<u>COUT TOTAL</u> <u>ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART</u> <u>PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART</u> <u>FEDERALE (MEER)</u>
PROGRAMME I			
<u>Planification du</u> <u>système de produc-</u> <u>tion d'énergie</u>	\$ 3 000 000	\$1 500 000	\$ 1 500 000
PROGRAMME II			
<u>Possibilités d'énergie</u>			
Gestion de la charge	3 000 000	600 000	2 400 000
Diminution de la consommation d'énergie industrielle	10 875 000	2 175 000	8 700 000
Cogénération	600 000	120 000	480 000
Projets pilotes	5 300 000	1 060 000	4 240 000
Centre d'essais	1 500 000	300 000	1 200 000
Information du public	500 000	100 000	400 000
Evaluation	<u>100 000</u>	<u>20 000</u>	<u>80 000</u>
TOTAL	\$24 875 000	\$5 875 000	\$19 000 000

ADMINISTRATION
ET GESTION

La gestion de la présente entente sera assurée par un comité de gestion composé d'un nombre égal de hauts fonctionnaires, soit trois qui seront nommés par le ministre fédéral et trois par le ministre provincial.

NOUVEAU-BRUNSWICK



NOUVEAU-BRUNSWICK

L'ENTENTE-CADRE DE DEVELOPPEMENT

L'entente-cadre de développement (ECD) avec le Nouveau-Brunswick a été signée le 23 avril 1974 par le ministre de l'Expansion économique régionale et le premier ministre du Nouveau-Brunswick.

L'objectif premier de cette entente est de réduire l'écart qui sépare la province et l'ensemble du Canada pour ce qui est du revenu par personne provenant d'un emploi. Le deuxième objectif est d'accroître les revenus personnels tout en diminuant le mouvement d'émigration nette. De façon plus précise, la stratégie de développement visera à accélérer la croissance de la production provinciale en haussant la productivité, à augmenter le nombre de possibilités d'emploi viable et à favoriser la formation d'une population active qualifiée dans plusieurs domaines.

Les mesures qui seront prises pour réaliser ces objectifs comprennent :

- 1) la détermination, la recherche et la réalisation de possibilités de développement, grâce à l'application coordonnée des programmes fédéraux et provinciaux pertinents.
- 2) Des investissements conjoints dans l'aménagement des infrastructures nécessaires pour appuyer les possibilités de développement et faciliter un plus large développement communautaire et régional.
- 3) Dans les industries primaires, la stratégie visera surtout à augmenter les revenus grâce à une plus grande productivité et à maintenir l'emploi par une production accrue de biens dans le secteur primaire. Une grande partie de la stratégie consistera à encourager la transformation, au Nouveau-Brunswick, des richesses naturelles actuellement exportées à l'état brut, de même que la production de biens d'une plus grande valeur. On appliquera ces mesures dans les secteurs de l'agriculture, des forêts, des minéraux et de la pêche.
- 4) Durant les dernières années, au Nouveau-Brunswick, il y a eu une augmentation des emplois dans la fabrication non axée sur les ressources naturelles, et on a assisté à une certaine diversification dans ce secteur avec la mise sur le marché de produits nouveaux pour la province. Dans le cadre de la stratégie de développement, on continuera d'accorder une grande priorité à la

diversification plus poussée de l'activité de fabrication en orientant les efforts vers la production d'articles d'une plus grande valeur nécessitant des techniques modernes et une main-d'oeuvre qualifiée.

- 5) L'activité dans l'industrie du tourisme fournit une source valable de revenus aux résidents de la province. Il s'agira donc, dans le cadre de la stratégie de développement, de trouver la meilleure façon de faire bénéficier l'industrie touristique et les gens concernés de l'afflux croissant de voyageurs et de visiteurs dans la province.

On trouvera dans les pages suivantes les résumés des ententes auxiliaires actuellement en vigueur.

NOUVEAU-BRUNSWICK

ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	Les forêts
DUREE	Du 17 février 1975 au 31 mars 1982 (rétroactive au 15 octobre 1974) telle que modifiée le 27 février 1976, le 31 mars 1977 le 21 juillet 1978, le 9 mars 1979, le 29 mars 1979 et le 31 mars 1979
OBJECTIFS	Mettre sur pied un vaste programme de développement des forêts, à l'échelle de la province, qui permettrait d'augmenter la production de bois de haute qualité et de donner de l'expansion à l'industrie de transformation du bois, améliorant ainsi les possibilités d'emploi et de revenu des habitants locaux.
HISTORIQUE	<p>Les programmes et les projets prévus dans le cadre de l'entente auxiliaire sur les forêts ont été élaborés à partir des résultats de l'étude sur les ressources forestières du Nouveau-Brunswick faite aux termes d'une autre entente fédérale-provinciale, conclue en mars 1972. Il sera nécessaire, en vue d'exploiter toutes les possibilités de production du bois et d'accroître sensiblement la capacité de transformation, d'améliorer la gestion des terres boisées publiques et privées. On a accordé la priorité à la constitution d'une réserve de bois de meilleure qualité pouvant être produit et vendu sur les marchés national et mondial à des prix concurrentiels. Pour y arriver, il faudra favoriser une affectation et une utilisation plus rationnelles des ressources et améliorer le système de livraison du bois.</p> <p>L'entente prévoit des efforts intenses de développement dans le cadre du projet pilote de la région de Bathurst qui mettra à l'essai, dans des conditions opérationnelles, de nouvelles politiques d'affectation des ressources forestières et de nouvelles techniques de gestion des forêts et de coupe du bois.</p> <p>Plus de la moitié des fonds prévus par l'entente sera consacrée à l'amélioration de la gestion forestière : mise au point de renseignements plus précis sur la gestion forestière, expansion de la capacité des pépinières forestières, reboisement et amélioration des peuplements, aménagement d'un</p>

réseau intégré de routes forestières, vérification des concepts de protection de la forêt et exploitation d'autres utilisations des ressources forestières, y compris les loisirs. De plus, on prendra des mesures pour favoriser la productivité et le rendement des boisés privés.

D'autres programmes ont pour objet d'accroître l'utilisation des ressources grâce à l'adoption de techniques de coupe plus efficaces, à des systèmes de transport améliorés et au développement industriel. On est en train d'aménager, à l'intérieur de la région-pilote, un emplacement industriel viabilisé pour un complexe d'industries forestières.

A l'appui de ces initiatives, l'entente prévoit le développement de programmes pour améliorer la main-d'oeuvre dans les forêts, la fourniture de services professionnels et techniques et la réalisation de l'étude technique d'un établissement où seront dispensés des cours de formation sur les ressources forestières et qui servira à la recherche et à l'administration.

En juillet 1978, les deux gouvernements ont convenu d'apporter, à la présente entente, une modification importante selon laquelle de nouvelles initiatives seraient entreprises dans le but de créer des emplois qui auraient un effet positif et durable sur l'économie des régions de la province où le taux de chômage est très élevé. L'approche devait refléter les critères déjà établis pour les programmes de création d'emplois mis en oeuvre par la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada. Ces nouvelles initiatives seront entreprises dans le cadre d'un nouveau programme d'une durée de quatre ans qui a été ajouté à l'entente.

ELEMENTS

L'entente auxiliaire comprend six programmes :

1) Gestion forestière

Ce programme englobe les éléments suivants : inventaire des terres boisées, sylviculture, regroupement des terres de l'Etat, protection des ressources, développement polyvalent, réseau de routes forestières et gestion de boisés privés.

2) Utilisation des ressources

Les éléments de ce programme sont : exploitation forestière, développement industriel et transports.

3) Perfectionnement de la main-d'oeuvre

Dans le cadre de ce programme, on fera l'étude des problèmes de recrutement, de l'offre et de la demande, des conditions de travail, des avantages sociaux et de la formation, et des travaux seront entrepris dans les domaines de l'éducation et de la recherche.

4) Administration

L'objet de ce programme est d'assumer les coûts et les dépenses de personnel, les frais reliés à l'acquisition du matériel, à la planification et à l'étude de nouvelles installations, ainsi que d'autres dépenses du même genre.

5) Projet pilote

Ce programme a pour but d'aider à l'établissement et au maintien d'une équipe de gestion, de réaliser un projet pilote et d'aménager un parc industriel forestier près de Bathurst.

6) Exploitation des ressources et création accélérée d'emplois

Y compris la croissance de peuplements, l'exploitation des bois privés, la préparation des lieux et les soins cultureux, l'appui à la gestion des terres de la Couronne et l'exploitation d'un usage intégré des ressources forestières.

DISPOSITIONS FINANCIERES	<u>COUT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FEDERALE</u>
Gestion forestière	\$48 287 350	\$ 9 657 470	\$38 629 880
Utilisation des ressources	4 560 900	912 180	3 648 720
Perfectionnement de la main-d'oeuvre	2 663 400	532 680	2 130 720
Administration	1 627 250	325 450	1 301 800
Projet pilote	4 489 600	897 920	3 591 680
Exploitation des ressources et création accélérée d'emplois	<u>12 600 000</u>	<u>3 000 000</u>	<u>9 600 000</u>
TOTAL	\$74 228 500	\$15 325 700	\$58 902 800

ADMINISTRATION ET GESTION Un comité de gestion, composé d'un nombre égal de représentants de chaque gouvernement désignés respectivement par les ministres fédéral et provincial, sera chargé de la supervision.

NOUVEAU-BRUNSWICK

ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	Le développement industriel
DUREE	Du 17 février 1975 au 31 mars 1980 telle que modifiée le 11 février 1977 et le 22 mars 1979
OBJECTIFS	Etendre, diversifier et raffermir les activités de fabrication et de transformation dans la province. Plus précisément, on cherchera à diversifier la fabrication en visant des produits d'une plus grande valeur nécessitant une technologie moderne et une main-d'oeuvre qualifiée et à encourager l'implantation d'industries pouvant exploiter les ressources naturelles de la province ou sa situation maritime stratégique.
HISTORIQUE	<p>Une grande partie des fonds prévus aux termes de l'entente sera consacrée à la détermination et à la promotion de possibilités de développement et à la mise en place d'infrastructures industrielles. Cela comprend la fourniture des installations, de l'équipement et des services nécessaires pour exploiter à titre expérimental des entreprises de fabrication qui serviront à promouvoir l'implantation ou l'agrandissement d'industries; l'acquisition et la viabilisation d'emplacements industriels dans les régions où la demande de terrains industriels est grande; et l'aménagement d'installations pour usine en vue d'offrir simultanément des services administratifs et techniques centraux à divers manufacturiers désirant fabriquer des produits nouveaux. On verra aussi à formuler, à contrôler et à évaluer des politiques et des programmes de développement industriel et à planifier des études techniques ainsi que l'étude des répercussions de possibilités et de projets précis de développement industriel.</p> <p>Cette entente a été élaborée en collaboration avec les ministères fédéraux des Finances et de l'Industrie et du Commerce et avec divers ministères provinciaux. Le ministre du MEER, le premier ministre du Nouveau-Brunswick et le ministre du Développement du Nouveau-Brunswick y ont apposé leur signature.</p>
ELEMENTS	Les quatre programmes de l'entente sont les suivants :

1) Planification du développement industriel

Des fonds seront consacrés à la dotation en personnel et aux autres services nécessaires à une sous-section de planification et de programmation qui sera créée au sein du ministère du Développement économique du Nouveau-Brunswick. On financera aussi des études de planification.

2) Développement industriel régional

Des fonds seront consacrés à la création de commissions industrielles régionales dans un certain nombre de régions et à l'embauchage du personnel de soutien additionnel dont les commissions auront besoin.

3) Aide à l'industrie de fabrication

Des sommes seront consacrées à la construction d'un bâtiment, à l'achat de l'outillage et aux frais initiaux d'exploitation d'une entreprise de fabrication et de commercialisation expérimentales à l'échelle intermédiaire se situant entre la production pilote et la production commerciale. Les ventes de produits et de brevets pourraient rapporter certains revenus que se partageront les gouvernements dans une proportion égale aux sommes investies.

Est également prévu dans ce programme, l'aménagement, au besoin, de locaux industriels pour aider les entreprises manufacturières à s'établir.

Un programme d'aide à la petite industrie prévoit des prêts non remboursables pour de nouveaux travaux de construction ou d'agrandissement dans certains comtés.

4) Infrastructures industrielles

Des fonds serviront à l'acquisition et à la viabilisation de terrains industriels, à la construction d'un ensemble industriel dans lequel on louera des locaux et à d'autres infrastructures industrielles dont on n'a pas encore défini l'emplacement et qui auront pour but de promouvoir les investissements du secteur privé.

DISPOSITIONS FINANCIERES	<u>COUT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FEDERALE (MEER)</u>
Planification du développement industriel	\$ 3 543 000	\$ 708 600	\$ 2 834 400
Développement industriel régional	5 177 250	1 023 450	4 093 800
Aide à l'industrie de fabrication	5 167 500	1 033 500	4 134 000
Infrastructures industrielles	<u>16 400 000</u>	<u>3 280 000</u>	<u>13 120 000</u>
TOTAL	\$30 227 750	\$6 045 550	\$24 182 200

ADMINISTRATION ET GESTION Un comité de gestion, composé d'un nombre égal de représentants des deux gouvernements nommés respectivement par les ministres fédéral et provincial, se chargera de la supervision.

NOUVEAU-BRUNSWICK

ENTENTE AUXILIAIRE

- TITRE** Le projet pilote de la région de Kent
- DUREE** Du 17 février 1975 au 31 mars 1980 telle que modifiée le 11 février 1977
- OBJECTIFS** Entreprendre un projet pilote pour aider les habitants de la région de Kent (le comté de Kent et les paroisses de Hardwick et de Rogersville du comté de Northumberland) à élaborer et à mettre en oeuvre des projets dans les domaines de la pêche, des forêts, de l'agriculture, de la fabrication basée sur les ressources, du tourisme et des loisirs, en vue d'y améliorer les possibilités d'emploi et de revenu et d'acquérir une expérience pouvant profiter à d'autres régions du Canada.
- HISTORIQUE** Quoique la région connaisse actuellement un taux de chômage élevé et de faibles revenus, elle offre quand même de grandes possibilités d'expansion économique. Une gamme variée d'organismes, y compris la Société de relance du Nouveau-Brunswick, des groupes de développement régional ainsi que des organismes fédéraux et provinciaux ont étudié les possibilités de développement de la région de Kent. Jusqu'à maintenant, parmi les possibilités de développement qui ont été repérées, on compte : l'accroissement de la production et de la transformation des produits agricoles, l'augmentation des recettes provenant des forêts régionales grâce à une gestion améliorée et à la hausse de la valeur ajoutée locale, l'exploitation des peuplements d'arbres de Noël, l'expansion des installations touristiques en fonction des ressources historiques et pittoresques de la région et le développement du parc national Kouchibouguac, l'augmentation des recettes provenant des pêches, et, enfin, l'exploitation des avantages de la situation géographique pour attirer des entreprises de fabrication dans certaines parties de la région.
- Un des aspects les plus prometteurs de la région de Kent est l'intérêt et l'initiative de ses habitants qui peuvent être encouragés à exploiter les possibilités qui s'offrent à eux. Afin de leur faciliter la tâche, il est nécessaire de

prendre des mesures en vue d'encourager les particuliers ou les groupes intéressés à explorer les possibilités et, s'il y a lieu, les aider à obtenir les renseignements, les conseils techniques et les capitaux nécessaires pour leur exploitation.

Le ministre du MEER et le premier ministre du Nouveau-Brunswick ont signé l'entente auxiliaire.

ELEMENTS

Les principaux programmes de cette entente sont :

- a) programme de développement des ressources et d'appui technique qui consiste à financer les projets au fur et à mesure des besoins, à fournir des conseils sur le plan technique et de la mise en marché et à étudier des secteurs choisis, tels que l'agriculture, les forêts, la pêche et le tourisme; un programme d'aide à la petite industrie est aussi inclus;
- b) programme d'infrastructures qui consiste à financer les services municipaux et autres dans les agglomérations où les lacunes à ce chapitre nuisent à l'expansion économique.

DISPOSITIONS FINANCIERES	<u>COUT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FEDERALE (MEER)</u>
Développement des ressources et appui technique	\$4 985 250	\$ 997 050	\$3 988 200
Infrastructure	1 782 500	356 500	1 426 000
Administration du programme	<u>983 250</u>	<u>196 650</u>	<u>786 600</u>
TOTAL	\$7 751 000	\$1 550 200	\$6 200 800

ADMINISTRATION ET GESTION Un comité de gestion, composé d'un nombre égal de représentants de chaque gouvernement désignés respectivement par les ministres fédéral et provincial, assurera la supervision.

NOUVEAU-BRUNSWICK

ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	Les grandes artères de Saint-Jean et Moncton
DUREE	Du 17 février 1975 au 31 mars 1981 telle que modifiée le 16 décembre 1975, le 13 décembre 1977, le 22 mars 1978, le 28 novembre 1978 et le 22 mars 1979
OBJECTIFS	Terminer les travaux entrepris aux termes d'ententes antérieures sur les zones spéciales et portant sur les grandes artères qui serviront à améliorer le transport des marchandises et des gens dans Saint-Jean et Moncton et à développer davantage ces grands centres de croissance.
HISTORIQUE	<p>Cette entente auxiliaire fait suite à l'engagement qu'ont pris conjointement les gouvernements de poursuivre les travaux de construction des grandes artères urbaines suivantes : boulevard Wheeler de Moncton, route de Shediac et route à priorité de Saint-Jean.</p> <p>Les travaux ont été entrepris aux termes de l'entente Canada-Nouveau-Brunswick sur les zones spéciales en vertu de laquelle le ministère de l'Expansion économique régionale a assumé \$5,5 millions du coût de construction du boulevard Wheeler, un autre montant de \$2 millions en prêts pour l'achat de terrains et \$21,3 millions dans le cas de la route à priorité de Saint-Jean, plus un prêt de \$6,7 millions pour l'acquisition de terrains pour la route à priorité de Saint-Jean. Cette route a été ouverte à la circulation en décembre 1978.</p> <p>Ces grandes artères urbaines contribueront de façon notable au développement économique et socio-économique de ces grandes zones métropolitaines de la province.</p> <p>Le ministre du MEER, le premier ministre du Nouveau-Brunswick et le ministre de la Voirie du Nouveau-Brunswick ont signé l'entente.</p>
ELEMENTS	<p>1) <u>Route à priorité de Saint-Jean</u></p> <p>Parachèvement de l'étude technique et de la construction des tronçons d'une route à priorité et à accès limité dans la ville de Saint-Jean, depuis l'extrémité est du pont Harbour jusqu'à la route MacKay. Même si</p>

elle n'était pas complètement terminée, cette section de la route a été ouverte à la circulation le 22 décembre 1978.

2) Boulevard Wheeler

Parachèvement de l'étude technique et de la construction des tronçons d'une grande artère régionale à quatre voies et à accès limité contournant la zone urbaine de Moncton et de certaines voies de raccordement à la Transcanadienne et aux localités de la rive sud.

DISPOSITIONS FINANCIERES	<u>COUT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FEDERALE (MEER)</u>
Route à priorité de Saint-Jean	\$26 700 000	\$ 8 010 000	\$18 690 000
Boulevard Wheeler et route de Shédiac	<u>24 500 000</u>	<u>7 350 000</u>	<u>17 150 000</u>
TOTAL	\$51 200 000	\$15 360 000	\$35 840 000

ADMINISTRATION ET GESTION Un comité de gestion, composé d'un nombre égal de représentants de chaque gouvernement désignés respectivement par les ministres fédéral et provincial, sera chargé de la supervision.

NOUVEAU-BRUNSWICK

ENTENTE AUXILIAIRE

- TITRE La planification
- DUREE Du 16 décembre 1975 au 31 mars 1980
(rétroactive au 1^{er} avril 1975)
- OBJECTIFS L'objectif de cette entente est de fournir les fonds provinciaux et fédéraux requis pour obtenir les services et le personnel extérieurs nécessaires pour entreprendre des études et réaliser des activités de planification servant à identifier et à analyser les besoins et les possibilités de développement économique et socio-économique du Nouveau-Brunswick, ainsi qu'à élaborer et mettre en oeuvre des stratégies, des programmes et des ententes auxiliaires en fonction de ces besoins et possibilités.
- HISTORIQUE Compte tenu du besoin de renforcer et d'appuyer la capacité de planification du gouvernement provincial en vue de mieux déterminer et analyser les possibilités de développement socio-économique du Nouveau-Brunswick, on a entrepris d'élaborer une entente auxiliaire sur la planification aux termes de l'ECD.
- Alors que d'autres accords auxiliaires prévoient appuyer la planification d'activités dans divers secteurs et la réalisation de mesures de développement précises, celui-ci suppléera aux ressources dont disposent le Canada et la province pour satisfaire aux besoins en planification et coordination qui débordent le cadre des autres ententes auxiliaires.
- ELEMENTS On fournira les fonds requis pour obtenir le personnel et les services professionnels extérieurs nécessaires pour entreprendre :
- a) des travaux de planification générale du développement en vue de déterminer la meilleure répartition des ressources aux termes de l'ECD;
 - b) des recherches et des études en vue d'étudier les diverses possibilités de développement avant qu'elles ne fassent l'objet d'ententes auxiliaires;

- c) la planification des aménagements nécessaires pour que le développement et le progrès économique se fassent dans l'ordre;
- d) la coordination des activités prévues dans chaque entente auxiliaire de façon à pouvoir réagir face à l'évolution de la situation et à modifier les priorités des programmes au besoin.

DISPOSITIONS FINANCIERES	<u>COUT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FEDERALE (MEER)</u>
	\$4 875 000	\$2 437 500	\$2 437 500

ADMINISTRATION ET GESTION Un comité de gestion, composé d'un nombre égal de représentants de chaque gouvernement désignés respectivement par les ministres fédéral et provincial, sera chargé de la supervision.

NOUVEAU-BRUNSWICK

ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	La promotion du tourisme
DUREE	Du 16 décembre 1975 au 31 mars 1980 (rétroactive au 3 novembre 1975) telle que modifiée le 28 octobre 1977 et le 22 mars 1978
OBJECTIFS	<p>Stimuler le développement du secteur touristique au Nouveau-Brunswick et favoriser la productivité en accroissant les revenus de ce secteur en :</p> <ul style="list-style-type: none">a) augmentant le nombre de visiteurs;b) prolongeant le séjour moyen des touristes;c) prolongeant les activités touristiques jusqu'à la saison froide.
HISTORIQUE	<p>Les activités touristiques contribuent déjà largement à hausser les niveaux de l'emploi et des revenus au Nouveau-Brunswick. En 1973, environ 48 % de toutes les dépenses de voyage enregistrées dans la province avaient été faites par des touristes de passage et 15 % par des villégiateurs. On peut donc attribuer aux touristes 63 % environ des dépenses de voyage totales de 1973, lesquelles se sont chiffrées à \$125 millions. Le tourisme occupe, par conséquent, une place importante parmi les activités de l'industrie des voyages qui, en 1973, ont amené 14 900 années-personnes d'emploi et quelque \$49 millions de revenus pour les familles.</p> <p>Si la demande à l'égard du genre d'attractions que peut offrir le Nouveau-Brunswick continue de croître au rythme prévu, il existe d'immenses possibilités d'expansion pour le secteur touristique de la province. En prenant des mesures pour promouvoir et étendre l'exploitation des attractions actuelles et possibles, ainsi que des mesures pour inciter le secteur privé à participer davantage aux entreprises liées au tourisme, on s'attend que la province pourra s'approprier une part sensiblement accrue du marché touristique en expansion.</p> <p>Pour développer l'industrie touristique du Nouveau-Brunswick, il faudra, entre autres exigences principales, inciter les visiteurs à</p>

séjourner plus longtemps. En raison de sa situation géographique, le Nouveau-Brunswick est une province " de passage " du fait qu'elle attire un grand nombre de touristes qui traversent la province à destination d'autres régions de l'Atlantique. Par conséquent, ces touristes passent très peu de temps au Nouveau-Brunswick et, toute proportion gardée, y dépensent en moyenne beaucoup moins d'argent.

La promotion de l'industrie touristique du Nouveau-Brunswick s'inspire d'une stratégie provisoire, élaborée conjointement par les gouvernements fédéral et provincial pour contrer, durant les trois ou cinq prochaines années, les problèmes clefs comme le phénomène du touriste de passage, par le biais d'une approche misant sur la " zone de destination ". La stratégie énonce les genres d'efforts de développement qu'il faudra déployer pour permettre aux zones de destination d'exploiter toutes leurs possibilités en ce qui a trait aux centres d'intérêt, aux installations et aux services requis pour inciter un nombre important de visiteurs à y faire un séjour plus ou moins long.

ELEMENTS

La présente entente auxiliaire comprend deux programmes :

- 1) Les services des ressources essentielles : programme visant à appuyer les ressources disponibles affectées à la planification, à la promotion et à la coordination des activités touristiques au Nouveau-Brunswick et à fournir des ressources dans les domaines de la planification, de l'aide financière et de l'acquisition de terrains pour compléter le programme d'infrastructure.
- 2) Les infrastructures : programme visant à élever le niveau des dépenses faites par les touristes et les visiteurs qui se rendent dans la province, grâce à l'aménagement des infrastructures nécessaires comme la construction de centres d'orientation des visiteurs, le réaménagement des plages, la construction d'un grand centre d'artisanat, le développement de parcs qui serviraient l'été et l'hiver, l'aménagement de centres d'intérêt historique et l'établissement d'une école d'hôtellerie.

DISPOSITIONS FINANCIERES	<u>COUT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FEDERALE (MEER)</u>
Services des ressources essentiellles	\$ 5 937 920	\$1 187 584	\$ 4 750 336
Infrastructures	8 705 600	1 741 120	6 964 480
Réserve	<u>99 480</u>	<u>19 896</u>	<u>79 584</u>
TOTAL	\$14 743 000	\$2 948 600	\$11 794 400

ADMINISTRATION ET GESTION Un comité de gestion, composé d'un nombre égal de représentants de chaque gouvernement désignés respectivement par les ministres fédéral et provincial, sera chargé de la supervision.

NOUVEAU-BRUNSWICK

ENTENTE AUXILIAIRE

- TITRE La mise en valeur des minéraux et des combustibles
- DUREE Du 24 juin 1976 au 31 mars 1981
- OBJECTIFS Prendre des mesures visant à tirer le maximum de bénéfices économiques et socio-économiques nets des ressources minérales du Nouveau-Brunswick tout en assurant le maintien de la qualité de l'environnement à un niveau élevé. On atteindra cet objectif de la façon suivante :
- a) en stimulant les investissements privés tant dans le domaine de l'exploration que de la mise en valeur des mines;
 - b) en favorisant une transformation plus poussée des minéraux de la province;
 - c) en prenant des mesures visant à accroître l'autonomie nationale en matière d'approvisionnement en combustibles.

ELEMENTS

Financement et exploitation

La contribution du Canada sera de 80 % du coût admissible total jusqu'à concurrence de \$9 050 500, lequel montant comprend une allocation de 15 % pour les imprévus. Afin d'aider à assurer le financement provisoire des programmes et projets, le Canada peut, si la province en fait la demande, faire à cette dernière des versements provisoires équivalant à 100 % de sa quote-part des demandes présentées. Ces versements seront fondés sur une estimation des dépenses effectivement engagées. Deux programmes sont mis en oeuvre dans le cadre de cette entente :

1) Recensement des possibilités

Le programme de recensement des possibilités de développement prévoit : l'analyse du potentiel de développement des ressources énergétiques du Nouveau-Brunswick, l'exploration et l'évaluation des venues minérales connues qui, sur la base des renseignements que l'on possède au sujet des ressources et

du marché offrent des possibilités de développement; l'exploration dans les zones où un recyclage éventuel des terres interdirait la mise en valeur des ressources minérales; et l'établissement des cartes géologiques de base à une échelle permettant d'améliorer l'efficacité des décisions en matière d'exploitation.

2) Possibilités de développement

Le programme relatif aux possibilités de développement permettra de résoudre les difficultés technologiques qui freinent l'utilisation de plus en plus grande des ressources minérales et des combustibles de la province. Il permettra de promouvoir les possibilités recensées en vue d'accroître la production de minéraux et de combustibles, la valeur ajoutée, la productivité et la participation des habitants du Nouveau-Brunswick à toutes les phases de l'exploration et permettra également la construction du réseau routier nécessaire à la mise en valeur des ressources minérales énergétiques.

DISPOSITIONS FINANCIERES	<u>COUT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FEDERALE (MEER)</u>
Recensement des possibilités	\$ 6 310 625	\$1 262 125	\$5 048 500
Possibilités de développement	<u>5 002 500</u>	<u>1 000 500</u>	<u>4 002 000</u>
TOTAL	\$11 313 125	\$2 262 625	\$9 050 500

ADMINISTRATION ET GESTION Un comité de gestion, composé d'un nombre égal de représentants de chaque gouvernement, nommés respectivement par les ministres fédéral et provincial, assurera la supervision de l'entente.

NOUVEAU-BRUNSWICK

ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	Les routes, 1977-1980
DUREE	Du 1 ^{er} avril 1977 au 31 mars 1980 (signée le 11 février 1977) telle que modifiée le 10 février 1978, le 29 novembre 1978 et le 30 mars 1979
OBJECTIFS	Favoriser un plus large développement communautaire et régional par l'octroi d'une aide financière à la construction routière et, simultanément, le développement des industries axées sur les ressources, des industries de fabrication secondaire et de services en facilitant le transport des biens et l'accès aux régions visées.
HISTORIQUE	La portée et la nature de l'entente ont été déterminées essentiellement en fonction des éléments suivants :
	a) les objectifs et la stratégie de l'ECD;
	b) la politique nationale sur les routes;
	c) les analyses exhaustives de rentabilité et de développement économique.
ELEMENTS	L'entente auxiliaire comporte neuf éléments :
	a) la construction du tronçon de la route 11 entre Eel River et Charlo, pour parachever la route d'évitement de Campbellton-Dalhousie;
	b) le parachèvement du prolongement jusqu'à Belledune de la route d'évitement de Bathurst;
	c) la reconstruction de la route 11 entre Chatham et Sainte-Marguerite;
	d) la poursuite des travaux de construction du nouveau tracé de la route 11 au nord de Shediac par le parachèvement du tronçon entre Bouctouche et Rexton;
	e) la poursuite des travaux d'amélioration de la route 11 autour de la péninsule de Gloucester;

- f) la réfection des routes 360 et 135 entre Allardville et Losier Settlement pour doter le centre de la péninsule d'une route d'accès;
- g) le parachèvement de travaux entrepris et en grande partie réalisés dans le cadre d'ententes antérieures;
- h) la réfection des sections appropriées des routes 8 et 17 pour améliorer l'accès au Nord-Est;
- i) des réserves pour permettre la continuation de la planification approfondie du système routier.

DISPOSITIONS FINANCIERES	COUT TOTAL ESTIMATIF	QUOTE-PART PROVINCIALE	QUOTE-PART FEDERALE (MEER)
a)	\$ 8 700 000	\$ 2 175 000	\$ 6 525 000
b)	8 300 000	2 075 000	6 225 000
c)	5 200 000	1 300 000	3 900 000
d)	13 800 000	3 450 000	10 350 000
e)	8 300 000	2 075 000	6 225 000
f)	2 500 000	625 000	1 875 000
g)	600 000	150 000	450 000
h)	8 000 000	2 000 000	6 000 000
i)	<u>600 000</u>	<u>150 000</u>	<u>450 000</u>
TOTAL	\$56 000 000	\$14 000 000	\$42 000 000

ADMINISTRATION
ET GESTION

Un comité de gestion, composé d'un nombre égal de représentants de chaque gouvernement, nommés respectivement par les ministres fédéral et provincial, assurera la supervision de l'entente. Les ministères des Transports et des Travaux publics participeront au comité.

NOUVEAU-BRUNSWICK

ENTENTE AUXILIAIRE

- TITRE** Le nord-est du Nouveau-Brunswick
- DUREE** Du 23 juin 1977 au 31 mars 1982 telle que modifiée le 30 janvier 1978 et le 11 février 1978
- OBJECTIFS** Dans une perspective à long terme, améliorer le bien-être et les conditions de vie des habitants du nord-est du Nouveau-Brunswick (les comtés de Gloucester et de Restigouche, et la paroisse d'Alnwick du comté de Northumberland) en accentuant l'application de programmes qui permettent d'accroître l'utilisation des ressources humaines et matérielles et d'accélérer le développement. Les programmes viseront à stimuler la création d'emplois et l'activité économique et à accroître les revenus gagnés.
- HISTORIQUE** Les efforts des gouvernements fédéral et provincial dans le nord-est du Nouveau-Brunswick se sont surtout traduits jusqu'ici par l'entente FODER (1966-1976), dont les deux principaux objectifs, par suite de la modification de septembre 1972, étaient de créer le plus grand nombre possible d'emplois productifs et d'améliorer les conditions d'embauche des habitants de la région. Malgré les efforts concertés des deux paliers gouvernementaux en vue d'accélérer le développement de la région, son économie accuse encore un retard certain par rapport au reste de la province.
- La proportion de la population active occupant un emploi a baissé au cours des dernières années et équivaut à l'heure actuelle à moins des quatre cinquièmes de la moyenne provinciale. Le faible taux d'utilisation de la population active est l'un des principaux facteurs qui expliquent pourquoi le revenu gagné par personne ne représente actuellement que les deux tiers de la moyenne provinciale. Aussi, par comparaison avec le reste de la province, la région fait face à de sérieuses contraintes : un isolement géographique relatif, une structure industrielle lourdement axée sur les industries primaires et un secteur peu développé de la transformation des ressources, l'absence à peu près complète de liens économiques au sein de la région, et une population rurale de faible densité qui ne dispose

pas de grand centre urbain économiquement vigoureux.

Néanmoins, grandes sont les possibilités d'accélérer le développement du nord-est du Nouveau-Brunswick. Les possibilités de développement comprennent les activités axées sur l'identification et la réalisation de développement dans tous les secteurs, y compris les industries du secteur primaire, de la fabrication secondaire, des services et de la transformation des ressources.

ELEMENTS

Il y a six programmes dans le cadre de cette entente :

- a) programme de développement industriel qui consiste à fournir des services de soutien industriel, à appuyer l'implantation d'entreprises locales, à encourager des projets de développement industriel, à promouvoir l'expansion des services industriels et commerciaux, et à poursuivre le programme de subventions aux petites entreprises;
- b) programme d'infrastructure urbaine-industrielle, comme l'aménagement d'infrastructures industrielles et municipales, y compris l'achat de terrains, l'amélioration du réseau de transports, la planification régionale et communautaire;
- c) programme de mise en valeur des ressources afin de faciliter la recherche et la promotion des possibilités de développement de l'industrie des ressources, d'assurer l'aménagement de centres-ressources et d'entreprendre la gestion des ressources;
- d) programme de perfectionnement des ressources humaines en vue d'établir l'Institut de technologie du Nord-Est, d'élaborer des projets spéciaux d'emploi et de fournir des services éducatifs;
- e) programme spécial d'habitation, y compris l'aide à l'amélioration domiciliaire et Participation-Habitat;
- f) programme de gestion et de mise en oeuvre qui coordonne la mise en oeuvre, fournit la planification, l'analyse et la révision des programmes, et assure l'information et la consultation.

DISPOSITIONS FINANCIERES	<u>COUT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FEDERALE (MEER)</u>
Développement industriel	\$24 000 000	\$ 6 000 000	\$18 000 000
Infrastructure urbaine-industrielle	23 100 000	5 800 000	17 300 000
Mise en valeur des ressources	26 500 000	6 675 000	19 825 000
Perfectionnement des ressources humaines	12 000 000	6 375 000	5 625 000
Programme spécial d'habitation	1 900 000	475 000	1 425 000
Gestion et mise en oeuvre	<u>8 000 000</u>	<u>3 000 000</u>	<u>5 000 000</u>
TOTAL	\$95 500 000	\$28 325 000	\$67 175 000

ADMINISTRATION ET GESTION Un comité de gestion, composé d'un nombre égal de représentants des deux gouvernements nommés respectivement par les ministres fédéral et provincial, se chargera de la supervision. Un comité régional de mise en oeuvre, composé d'un représentant fédéral et d'un représentant provincial, sera chargé des activités courantes comprenant la supervision de chacun des projets de l'entente.

NOUVEAU-BRUNSWICK

ENTENTE AUXILIAIRE

- TITRE** La mise en valeur des ressources agricoles
- DUREE** Du 1^{er} avril 1978 au 31 mars 1983
(signée le 22 mars 1978)
- OBJECTIF** Maximiser la contribution du secteur agricole et des secteurs connexes à la production provinciale, au revenu et au nombre d'emplois.
- HISTORIQUE** Pour atteindre ces objectifs, des mesures seront prises pour :
- a) accroître le volume et l'efficacité de la production;
 - b) élargir la gamme d'activités de traitement;
 - c) améliorer la commercialisation des denrées pour lesquelles le Nouveau-Brunswick peut faire avantageusement concurrence sur les marchés national et extérieurs.

Ces objectifs pourront être atteints grâce à des programmes axés sur le développement des ressources humaines, l'amélioration de la technologie agricole, la mise en valeur des terres et l'aménagement d'infrastructures sur les fermes aussi bien qu'à l'extérieur des fermes. Ces programmes seront exécutés selon des stratégies distinctes établies pour les denrées suivantes :

- 1) pommes de terre;
- 2) fruits et légumes;
- 3) bétail et fourrage.

Les termes de la présente entente auxiliaire ont été élaborés par un comité composé de représentants du MEER, d'Agriculture Canada, du ministère de l'Agriculture du Nouveau-Brunswick et du secrétariat du cabinet provincial du Nouveau-Brunswick. Le comité s'est fondé sur l'expérience acquise avec la première entente auxiliaire Canada-Nouveau-Brunswick sur le développement agricole et sur l'étude des ressources agricoles du Nouveau-Brunswick, qui a duré deux ans. L'entente a été signée par les ministres fédéraux

du MEER et d'Agriculture Canada, par le premier ministre du Nouveau-Brunswick et par le ministre de l'Agriculture et de l'Aménagement rural du Nouveau-Brunswick.

ELEMENTS

Voici les six programmes qui visent à exécuter les stratégies relatives aux diverses denrées :

1) Développement des ressources humaines

- a) élaborer, présenter et diffuser un programme de renseignements sur la production des denrées, préparer des colloques sur la production et la gestion agricoles visant à améliorer les compétences des producteurs primaires;
- b) améliorer le rendement des organisations de producteurs et des services du secteur public à l'intention des producteurs.

2) Commercialisation et développement de l'industrie

Aider à fournir les ressources requises pour identifier, exploiter et promouvoir les marchés de denrées et pour obtenir, analyser et diffuser les renseignements sur les marchés de denrées nécessaires à l'établissement des priorités, en vue d'atteindre les objectifs des stratégies.

3) Installations agricoles

Faire en sorte que les secteurs privé et public fournissent certains investissements fondamentaux à l'extérieur de la ferme, lesquels sont nécessaires pour atteindre les objectifs de production et de commercialisation des stratégies relatives aux denrées. Tous les programmes gouvernementaux existants recevront une aide supplémentaire.

4) Mise en valeur des ressources agricoles

Fournir de l'aide et des subventions aux producteurs primaires afin de planifier et de faire des investissements sur les fermes et d'augmenter ainsi la production brute et nette, le revenu et l'emploi.

5) Transfert de technologie

Elaborer et exécuter, en collaboration avec le secteur privé, des projets pilotes visant à expérimenter et démontrer de nouvelles cultures et techniques de production

et de commercialisation des produits agricoles conformément aux stratégies des denrées, afin d'augmenter l'efficacité de la production, améliorer les recettes et favoriser les activités à "valeur ajoutée".

6) Mise en oeuvre, évaluation et information publique

- a) assurer la disponibilité du minimum des services professionnels afin de mener à bien l'entente;
- b) élaborer et effectuer un programme convenu de cueillette et d'analyse de données en vue d'assurer une gestion et une évaluation efficaces de l'entente;
- c) assurer la sensibilisation du public au programme.

DISPOSITIONS FINANCIERES	COUT TOTAL ESTIMATIF	QUOTE-PART PROVINCIALE	QUOTE-PART FEDERALE (MEER)
Développement des ressources humaines	\$ 4 000 000	\$ 800 000	\$ 3 200 000
Commercialisation et développement de l'industrie	4 130 000	826 000	3 304 000
Installations agricoles	6 440 000	1 288 000	5 152 000
Mise en valeur des ressources agricoles	14 600 000	2 920 000	11 680 000
Transfert de technologie	2 250 000	450 000	1 800 000
Mise en oeuvre	<u>3 202 500</u>	<u>640 500</u>	<u>2 562 000</u>
TOTAL	\$34 622 500	\$6 924 500	\$27 698 000

ADMINISTRATION ET GESTION Un comité de gestion, composé de deux représentants fédéraux et de deux représentants provinciaux, assurera l'administration globale de l'entente. Le gouvernement fédéral sera représenté par le MEER et par Agriculture Canada.

NOUVEAU-BRUNSWICK

ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	Les régions en voie de développement
DUREE	Du 17 mai 1979 au 31 mars 1983
OBJECTIFS	Accélérer le développement économique et socio-économique, en accordant une importance spéciale aux centres urbains ayant des possibilités de croissance, par la mise en oeuvre de programmes fédéraux-provinciaux qui permettent d'améliorer l'utilisation des ressources des régions respectives. Les programmes de cette entente viseront le maintien et la création d'emplois, de revenus et d'activités économiques.
HISTORIQUE	<p>Le peu de succès de certaines régions de la province à exploiter toutes leurs possibilités de croissance économique constitue un important obstacle à l'élimination des disparités régionales. L'attention portée à cette réalité a donné lieu à l'élaboration des ententes sur le nord-est du Nouveau-Brunswick et sur la région du comté de Kent. Une analyse de la performance économique relative des régions de la province, exception faite du Nord-Est et du comté de Kent, démontre que les quatre régions touchées par l'entente sur les régions en voie de développement accusent un retard par rapport au reste de la province.</p> <p>Le rendement de ces régions reste inférieure à la moyenne provinciale, particulièrement par rapport aux régions urbanisées. Les possibilités de développement ne se sont pas concrétisées à cause d'un manque de confiance de la part des prêteurs et des investisseurs du secteur privé, de services municipaux insuffisants et d'une assiette locale de l'impôt trop réduite pour engendrer les revenus nécessaires à l'implantation des services requis pour l'expansion industrielle. Les divers projets que prévoit l'entente compléteront des mesures prises en vertu des ententes sectorielles actuelles.</p>

Les quatre régions visées par l'entente sont :

1. Le Nord-Ouest :

Comprend les comtés de Madawaska et Victoria. Les secteurs prédominants sont l'agriculture et l'exploitation forestière, avec des possibilités croissantes pour le tourisme.

2. Miramichi :

Comprend la comté de Northumberland, à l'exclusion des paroisses d'Alnwick, de Rogersville et de Hardwick. Les principaux secteurs d'activités qui offrent des possibilités sont, comme l'indique le rapport du groupe de travail de Miramichi, l'exploitation forestière primaire et secondaire et les transports.

3. Grand Lac :

La région comprend les comtés de Sunbury et Queens. La région a toujours été associée à l'extraction du charbon, en particulier le secteur Minto-Chipman. Le niveau d'activité a toutefois ralenti au cours des dernières années, ce qui a défavorisé les gens de l'endroit. Cependant, avec la montée rapide des coûts de l'énergie, le charbon du Nouveau-Brunswick semble maintenant offrir de meilleures possibilités comme source locale d'énergie. Ces possibilités seront exploitées grâce à l'entente.

4. Charlotte :

Comprend le comté de Charlotte. Les projets de l'entente tiendront compte de la prépondérance des secteurs du tourisme et des pêches.

ELEMENTS

Voici les principaux éléments de la présente entente auxiliaire :

a) Mise en valeur des ressources et des industries

Ce programme, dont la réalisation se fera par étapes précises, vise à aider les industries déjà en place à poursuivre des objectifs établis et d'éliminer les obstacles à la viabilité permanente des exploitations actuelles. Les projets financés en vertu de ce programme correspondront à des occasions précises de développement se fondant sur la situation particulière d'une région désignée.

Ces occasions pourraient ne pas être exploitées en vertu des ententes auxiliaires actuelles entre le Canada et le Nouveau-Brunswick, à cause de fonds ou de programmes limités.

b) Développement municipal

Dans plusieurs collectivités touchées par l'entente, on a identifié le besoin de services municipaux, notamment les réseaux d'égout et d'alimentation en eau. Ce programme a pour objet d'éliminer les obstacles au développement causés par l'absence d'infrastructures municipales dans des collectivités particulières.

DISPOSITIONS FINANCIERES	<u>COUT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FEDERALE (MEER)</u>
Mise en valeur des ressources et des industries	\$13 920 000	\$2 784 000	\$11 136 000
Développement municipal	<u>12 354 000</u>	<u>3 088 500</u>	<u>9 265 500</u>
TOTAL	\$26 274 000	\$5 872 500	\$20 401 500

ADMINISTRATION La supervision sera confiée à un comité de gestion groupant un nombre égal de représentants de chaque gouvernement, désignés par les ministres fédéral et provincial respectifs.



QUEBEC



QUEBEC

L'ENTENTE-CADRE DE DEVELOPPEMENT

L'entente-cadre de développement (ECD) Canada-Québec a été conclue le 15 mars 1974 par le ministre de l'Expansion économique régionale au nom du Canada et par le ministre responsable de l'Office de planification et de développement du Québec au nom de la province.

Les objectifs généraux du programme de développement économique pour le Québec peuvent se résumer comme suit :

- a) stimuler la création d'emplois productifs et consolider les emplois des secteurs traditionnels;
- b) augmenter le niveau de vie;
- c) renforcer la structure industrielle et urbaine et favoriser le développement optimal des différentes régions;
- d) susciter une participation accrue des Québécois à leur propre développement;
- e) favoriser un meilleur équilibre dans le développement du Québec par rapport aux diverses régions du Canada.

Pour atteindre les objectifs susmentionnés, on a convenu d'une stratégie de développement générale pour le Québec en conformité avec les priorités sectorielles et régionales suivantes :

- 1) Le secteur primaire - Les programmes recommandés dans ce secteur comportent trois éléments : accroître les revenus par le biais d'une grande productivité, viser à un aménagement des ressources naturelles du Québec qui maximise leurs effets sur le secteur manufacturier, et ajouter des étapes additionnelles au processus de production.
- 2) Le secteur manufacturier - L'analyse de la structure industrielle du Québec conduit à la formulation de programmes de développement axés sur deux volets fondamentaux. Il s'agit d'abord de consolider le secteur traditionnel des industries de biens non durables et de transformation des ressources. L'autre volet de la stratégie industrielle est orienté vers l'accélération de la transformation de la structure industrielle du Québec. Il s'agit de modifier les structures d'interdépendance entre les industries et d'ajouter de nouveaux maillons à la chaîne des activités industrielles à forte croissance et à productivité élevée.

- 3) Le secteur tertiaire - Bien que le secteur tertiaire soit généralement le résultat plutôt que le moteur du développement, on peut identifier certaines activités qui peuvent contribuer à promouvoir le développement. Il s'agit d'abord du tourisme dont les effets peuvent se répercuter sur tout le territoire. Quant aux autres activités motrices du tertiaire - les transports, les finances et la recherche - elles ont été distinguées en vue d'une action concertée.
- 4) L'équilibre régional - Des efforts seront déployés pour répartir la croissance parmi les diverses régions du Québec de façon à réaliser un meilleur équilibre urbain et à réduire les inégalités interrégionales.

L'entente sert à indiquer l'orientation générale du développement socio-économique du Québec et permet en outre, au Canada et à cette province, de collaborer et de coordonner davantage leurs activités respectives pour le développement de la province de Québec.

On trouvera dans les pages suivantes les résumés des ententes auxiliaires actuellement en vigueur.

QUEBEC

ENTENTE AUXILIAIRE

- TITRE** Les axes routiers prioritaires
- DUREE** Du 13 septembre 1974 au 31 mars 1982 telle que modifiée le 31 mars 1976, le 22 juin 1977 et le 30 mars 1978
- OBJECTIFS** Dans la réalisation de programmes de développement industriel, régional et urbain qui suppose des moyens de communication rapides entre divers centres urbains, mettre sur pied une forte infrastructure routière consolidant le rôle clef de ces centres. Les projets retenus dans le cadre de cette entente ont de plus pour objectif de faciliter une plus grande circulation des produits industriels entre les différentes régions du Québec.
- Plus précisément, les agglomérations de Varennes, Contrecoeur, Tracy et Sorel constituent une des plus fortes concentrations d'industries sidérurgiques et métallurgiques au Québec. Ainsi, on accélérera le développement du corridor industriel Tracy-Boucherville et on améliorera de beaucoup les voies de communication avec le vaste marché de Montréal.
- La modification signée le 31 mars 1976 et relative à la construction des autoroutes 10, 51 et 55 facilitera les échanges commerciaux, industriels et touristiques en améliorant les liaisons routières de la région de Sherbrooke avec les villes industrielles de la vallée de la Saint-François et de la région des Bois-Francs, ainsi qu'avec Trois-Rivières-Bécancour.
- Il faudra également achever la réalisation d'un autre projet du ministère dans la région de Sherbrooke, soit celui de l'aménagement d'un vaste parc industriel régional, adjacent à l'autoroute proposée.
- Un autre projet consiste en des travaux de réfection de la route 138 reliant Port-Cartier et Sept-Iles qui forment l'agglomération urbaine dont le taux de croissance économique et démographique est le plus élevé au Québec. De plus, ce projet constituera le prolongement de nos activités dans cette région qui comprennent l'implantation de SIDBEC et de Rayonnier-Québec à

Port-Cartier et les multiples projets entrepris dans le cadre de l'entente sur les zones spéciales.

La seconde modification, signée le 22 juin 1977 et portant sur cinq projets routiers supplémentaires, vise à doter la Mauricie, la rive nord du Saint-Laurent, l'est du Québec, le Saguenay et le Nord-Ouest québécois d'axes routiers aptes à favoriser leur développement industriel.

C'est dans cette optique que sont entrepris le projet de construction de la deuxième chaussée de l'autoroute 40 entre Berthier et Pointe-du-Lac ainsi que des échangeurs de circulation, la construction de la deuxième chaussée et des échangeurs de circulation de l'autoroute Transquébécoise A-55 entre Trois-Rivières et Shawinigan et le réaménagement de la route 132 dans la région du bas Saint-Laurent-Gaspésie et de la route 199 aux Iles-de-la-Madeleine. Enfin, deux autres projets consistent en la réfection de la route 117 de Saint-Jovite à Louvicourt via le parc de La Vérendrye et la construction de l'autoroute 70 sur une distance de 32,2 milles entre Saint-Bruno et La Baie.

Enfin, une troisième modification, signée le 30 mars 1978, vise à compléter le réseau routier desservant l'aéroport international de Mirabel par le parachèvement de l'autoroute A-13 et à poursuivre les travaux de construction de l'autoroute A-50 entre Dorval et Mirabel.

HISTORIQUE

Déjà le territoire de la rive sud du Saint-Laurent allant de Boucherville à Tracy fait preuve d'un dynamisme industriel vigoureux, axé principalement sur les industries métallurgiques et sidérurgiques. Cette région peut déjà compter sur d'excellentes installations portuaires, dont un vaste chantier naval et des réserves d'énergie électrique. Elle connaît aussi un essor considérable dans plusieurs autres secteurs, dont la pétrochimie, l'électricité, la recherche et la métallurgie lourde.

Deux facteurs sont considérés essentiels à la réfection de la route 138, soit l'accessibilité pour tous aux services principaux concentrés à Sept-Iles et la sécurité en dépit de l'augmentation du trafic lourd résultant des nouvelles activités industrielles.

Le réseau routier actuel est insuffisant et risque d'entraver le développement ultérieur si des mesures correctives ne sont pas prises. Les

améliorations qui seront apportées devraient améliorer la situation, maintenir le taux de croissance actuel et maximiser l'essor industriel dans les régions offrant de grandes possibilités de développement économique.

Les deux pôles majeurs constitués par Montréal et Trois-Rivières ne sont reliés entre eux sur la rive nord du Saint-Laurent que par la route 138 et l'autoroute 40 partiellement construite. La route 138 traverse tous les villages situés en bordure du fleuve. Elle est étroite, sinueuse et encombrée par le trafic local sur toute sa longueur. Dès 1972, cette route accueillait un trafic journalier moyen de 6 300 à 8 800 véhicules. Déjà une forte proportion du trafic tend à se diriger vers le corridor de l'autoroute 40, justifiant sa construction dans les plus brefs délais. Enfin, un nombre important de véhicules empruntent l'autoroute 20 sur la rive sud du Saint-Laurent plutôt que de subir les aléas de la route 138, contribuant ainsi à congestionner les ponts de la rive sud de Montréal et l'autoroute 20 elle-même. Les objectifs de ce projet visent à relier les capitales régionales entre elles par une voie routière efficace, sécuritaire et rapide, à favoriser le développement des centres industriels existants et à promouvoir l'implantation de nouvelles industries, à faciliter le trafic de transit et à diminuer la pression sur les artères parallèles au fleuve (autoroute 20 et route 138) et à prolonger le niveau de service actuel du pont Laviolette et de ceux donnant accès à la rive sud de Montréal. Le MEER a déjà reconnu la vocation industrielle de Trois-Rivières, ainsi que son rôle important de capitale régionale, en contribuant dans le cadre de l'entente Canada-Québec sur les zones spéciales à la mise en place d'infrastructures industrielles et routières d'envergure. Le MEER a d'ailleurs participé financièrement à la réalisation du tronçon Trois-Rivières/Pointe-du-Lac.

Le seul lien rapide existant entre Trois-Rivières et Shawinigan est la première voie de l'autoroute 55 ouverte depuis quelques années. Cette route accueillait déjà, en 1975, près de 5 500 véhicules par jour moyen annuel. Une augmentation de 23 % a été observée durant les huit premiers mois de 1976. En escomptant la construction de la deuxième chaussée et des échangeurs de circulation, cette autoroute accueillerait une circulation de près de 10 000 véhicules par jour moyen annuel d'ici à six ou sept ans entre Trois-Rivières et

Shawinigan et de près de 14 000 entre Shawinigan et Grand-Mère, ce dernier tronçon étant déjà en construction. Les objectifs de ce projet visent à augmenter la capacité et la sécurité en jumelant la première chaussée et en construisant les échangeurs de circulation, à favoriser le développement industriel de Trois-Rivières et Shawinigan en reliant entre eux les différents pôles de l'agglomération par une voie routière moderne, partie intégrante de la Transquébécoise, à favoriser une meilleure accessibilité aux différentes jonctions urbaines dispersées dans une agglomération linéaire et à faciliter le trafic de transit et l'accessibilité aux zones touristiques (par exemple, le parc national de la Mauricie).

Le transport routier est le nerf moteur de l'économie régionale du bas Saint-Laurent - Gaspésie, tant du point de vue de l'industrie touristique que de l'industrie primaire. Le réseau routier principal est composé d'une grande voie périphérique (route 132), de quelques routes transversales aux extrémités est et ouest, et d'une route régionale traversant le milieu de la péninsule. Cette liaison périphérique et unique sur une bonne partie de la péninsule fait que cette route est très vulnérable aux intempéries et qu'il faut s'assurer continuellement de son bon niveau de service. La route 132 (tour de la Gaspésie) a une longueur de 533 milles. Depuis 1968, 268 milles ont été améliorés dont 14 milles ont été financés par l'entente FODER au coût de \$54,6 millions. Le tronçon de la route 132 compris entre Cacouna et Sainte-Flavie s'étend sur une longueur de 74 milles dont 24 milles ont été refaits. Le programme de réaménagement de cette route prévoit la reconstruction de 37,3 milles pour un montant de \$10 millions. La route 199, située aux Iles-de-la-Madeleine, a une longueur de 60 milles. Déjà 20 milles ont été améliorés et la réfection des 23 derniers milles prévus au programme est évaluée à \$8 millions. Les objectifs de ce projet visent à réduire les coûts d'accès aux marchés, à stimuler le tourisme et assurer un meilleur niveau de service, à favoriser les communications entre les différents pôles répartis linéairement le long de la péninsule et à favoriser les échanges avec les autres régions de la province. La réfection de la route 132, en plus de viser les objectifs énoncés plus haut, constituera un complément important aux investissements déjà réalisés dans le cadre de l'entente FODER. Ce programme rentabilisera les sommes investies pour l'aménagement des parcs industriels municipaux de

Rimouski, Mont-Joli, Rivière-du-Loup, Matane; l'aménagement des parcs industriels de pêche de Rivière-au-Renard, Paspébiac, Grande-Rivière; et les infrastructures portuaires du traversier-rail de Matane.

La route 117 actuelle (anciennes routes 11 et 58) est le lien routier principal de ce vaste territoire. Cette route est inadéquate pour porter les quelque 8 000 véhicules observés un jour moyen de l'été 1976 au nord de Saint-Jovite. Ce volume, constitué à 13 % de véhicules lourds, a augmenté depuis les trois dernières années à un rythme de 5 % par année. Le débit de circulation de 25 000 véhicules établi pour un week-end moyen de l'été de 1976 (somme de 48 heures), illustre l'utilisation de loisir qui est dévolue à cette route. L'étude des conditions d'opération existantes sur cette route révèle qu'à cause des nombreuses courbes sous-standard et des pentes au pourcentage élevé, la visibilité au dépassement est très restreinte et la vitesse moyenne de base est bien inférieure à la vitesse légale permise. L'état du drainage, des fondations et du pavage est mauvais, la largeur de la chaussée et des accotements ainsi que les pentes menant aux fossés ne répondent plus aux normes modernes. Dans plusieurs cas, on observe des obstacles à moins de 30 pieds de la chaussée. Considérant que l'autoroute des Laurentides (route 15) a été prolongée jusqu'à Sainte-Agathe et qu'entre Sainte-Agathe et Saint-Jovite, on a procédé récemment à la réfection de la route 117 en boulevard à 4 voies divisées, et que d'autre part, à partir du budget régulier du ministère des Transports du Québec, l'amélioration de l'infrastructure routière dont il est question ici ne saurait être envisagée avant plusieurs années, il en résulterait prochainement un engorgement de la route existante aux conditions déjà mauvaises, ce qui aurait pour effet de ralentir la mise en valeur de ce territoire à fort potentiel. Les objectifs de ce projet visent à favoriser le développement touristique de ce territoire à haut potentiel en accélérant de plusieurs années la remise en état de son principal axe routier, à faciliter l'accès à l'exploitation des richesses naturelles que contient la région : bois, mine, etc., à renforcer les liens de ce territoire avec la région montréalaise et à consolider le réseau routier principal et favoriser son extension vers le Nord-Ouest québécois où les centres urbains de Val-d'Or et de Rouyn-Noranda constituent une zone importante de développement industriel. La réfection de la route 117, en plus de viser les

objectifs majeurs ci-haut mentionnés, permettra d'établir un lien routier complet desservant le complexe hydro-électrique de la baie James. On sait qu'une route aux standards modernes relie maintenant Matagami à LG 2. De plus, le MEER a participé activement au développement touristique, agricole, forestier, minier et industriel en Abitibi par l'entremise de plusieurs ententes intervenues avec le Québec. La participation financière du MEER à la réfection de la route 117 s'insère dans le cadre d'un effort intégré de développement économique dans cette région.

Au sud de la rivière Saguenay, trois routes desservent le secteur entre Alma et La Baie, soit la route 169 entre Alma et Saint-Bruno, la route 170 entre Saint-Bruno et La Baie et la route 372 entre Jonquière et La Baie via Chicoutimi. Ces routes traversent des zones urbaines ou semi-urbaines telles que la route 170 qui passe dans La Baie, Jonquière et Arvida. Le volume du trafic est relativement important, du fait que 4 500 véhicules circulent en moyenne chaque jour sur ces routes près de La Baie et d'Alma et au-delà de 12 000 entre Chicoutimi et Jonquière.

Selon la tendance actuelle, les prévisions de trafic indiquent que les volumes de circulation augmenteront de façon appréciable d'ici à 1986 (développements industriels majeurs et croissance des pôles urbains). Le réseau actuel ne pourrait alors satisfaire adéquatement à ces besoins. En vue de corriger cette situation, le ministère des Transports du Québec a proposé deux solutions, soit l'amélioration du réseau existant ou l'aménagement d'une autoroute entre Alma et La Baie. Après analyse, le projet d'aménagement d'une autoroute est recommandé car, même si à court terme l'amélioration du réseau existant pouvait suffire, le ministère souligne qu'à moyen et à long terme le projet d'autoroute permettra de mieux satisfaire aux besoins en termes de capacité et de sécurité et, de plus, favorisera le développement de la région. Les objectifs de ce projet visent à améliorer la circulation en termes de capacité et de sécurité et à contribuer au développement de la région tant sur le plan économique que sur le plan urbain. La construction de l'autoroute 70 en plus de viser les objectifs énoncés plus haut, constituera un complément nécessaire à d'autres interventions du ministère dans la région du Saguenay - Lac-Saint-Jean, dont l'aménagement d'un parc industriel régional adjacent à l'autoroute proposée. Ce parc industriel est en

voie de réalisation dans le cadre de l'entente auxiliaire sur les infrastructures industrielles.

Enfin, les travaux prévus dans le cadre de la troisième modification permettront d'établir une liaison directe entre Dorval, l'ouest de l'île de Montréal et de Laval et l'aéroport international de Mirabel. Le parachèvement de la A-13 sera l'un des éléments favorisant le développement industriel et commercial de cette région et plus particulièrement du parc aéroportuaire de Mirabel (PICA), créé par une entente Canada-Québec en 1976.

Ces projets ont été mis au point en consultation avec plusieurs ministères fédéraux, en particulier ceux des Finances et des Transports, ainsi qu'avec divers ministères provinciaux. Ils ont été ratifiés par le ministre du MEER et le ministre responsable de l'Office de planification et de développement du Québec.

ELEMENTS

Dans le cadre du premier projet, on construira une autoroute à deux chaussées, réservées chacune à un sens de circulation, du boulevard Grande-Rivière à Tracy à la montée Sainte-Julie (29 milles), et on ajoutera deux voies, de la montée Sainte-Julie à la Transcanadienne (3 milles). En tout, le projet couvre une distance de 32 milles en nouveaux axes routiers, comprenant des travaux de chaussée, structures, ponceaux, signalisation, éclairage et déplacement des services d'utilité publique.

La construction de l'autoroute 10 sur une distance de 12 milles entre Omerville et Sherbrooke et la construction des autoroutes 51 et 55 sur une distance de 22 milles entre Sherbrooke et Drummondville et la réfection de la route 138 (15) sur une distance de 37 milles entre Port-Cartier et Sept-Iles, incluant l'entrée de Sept-Iles jusqu'à la rivière du Poste située à l'ouest de la ville, constituent les deux projets faisant l'objet de la première modification.

D'autre part, dans le cadre de la deuxième modification apportée à l'entente, les cinq projets suivants sont entrepris aux termes de l'entente : la construction de la deuxième chaussée de l'autoroute 40 d'une longueur de 22,4 milles, de quatre échangeurs de circulation, de onze ponts et viaducs et d'une halte routière, complétant ainsi l'autoroute 40 de Montréal à Trois-Rivières; la construction de la deuxième chaussée entre Trois-Rivières et Shawinigan (19,2 milles), de sept échangeurs de circulation,

de deux ponts d'étagement et d'un viaduc au-dessus de la voie ferrée à Shawinigan; le réaménagement de la route 132 entre Cacouna et Sainte-Flavie et le tour de la Gaspésie, ainsi que le réaménagement de la route 199 aux Iles-de-la-Madeleine; la réfection de la route 117 entre Saint-Jovite et Louvicourt consistant en une route à quatre voies du sud de Saint-Jovite jusqu'au nord de Labelle (24 milles) et en une route à deux voies jusqu'à Louvicourt (206 milles); et enfin, la construction d'une autoroute à deux chaussées de deux voies chacune entre Alma et La Baie (32,2 milles) comportant également la construction de six échangeurs de circulation et de deux traversées de rivières.

Enfin, la troisième modification comporte la construction de 21,5 kilomètres d'autoroute et 19 structures d'étagement.

DISPOSITIONS
FINANCIERES

Voici la liste des projets que la province verra à réaliser aux termes de l'entente :

	<u>COUT TOTAL</u> <u>ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART</u> <u>PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART</u> <u>FEDERALE (MEER)</u>
Autoroute 30 de Boucherville à Tracy	\$ 49 000 000	\$ 19 600 000	\$ 29 400 000
Route 138 entre Sept-Iles et Port-Cartier	24 175 000	9 670 000	14 505 000
Autoroutes 10, 51 et 55 Sherbrooke/ Drummondville	59 500 000	23 800 000	35 700 000
Autoroute 40 entre Berthier et Pointe-du-Lac	32 000 000	12 800 000	19 200 000
Autoroute 55 entre Trois-Rivières et Shawinigan	22 600 000	9 000 000	13 600 000
Routes 132 et 199 - Gaspésie et Iles-de- la-Madeleine	148 000 000	123 000 000	25 000 000
Réfection de la route 117 de Saint-Jovite à Louvicourt	36 000 000	14 400 000	21 600 000

	<u>COUT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FEDERALE (MEER)</u>
Autoroute 70 entre Alma et La Baie	26 000 000	10 400 000	15 600 000
Liaison rapide Montréal-Mirabel (A-13 et A-50)	<u>50 000 000</u>	<u>20 000 000</u>	<u>30 000 000</u>
TOTAL	\$447 275 000	\$242 670 000	\$204 605 000
RESERVE	<u>1 500 000</u>	<u>600 000</u>	<u>900 000</u>
GRAND TOTAL	\$448 775 000	\$243 270 000	\$205 505 000

ADMINISTRATION
ET GESTION

Un comité de développement, institué aux termes de l'entente-cadre de développement, assurera la supervision de l'entente. Un comité directeur, composé d'un nombre égal de représentants du Canada et du Québec nommés par leurs ministres respectifs, sera mis sur pied pour surveiller la mise en oeuvre de l'entente et en assumer la gestion courante. La participation québécoise à ce comité est assurée par un représentant de l'Office de planification et de développement du Québec et un représentant du ministère des Transports. La participation du gouvernement fédéral est assurée par un représentant du MEER et un représentant de Transports Canada.

QUEBEC

ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	Le développement forestier
DUREE	Du 26 mars 1975 au 31 mars 1984 telle que modifiée le 9 décembre 1976 le 22 juin 1977 et le 15 mai 1979
OBJECTIFS	Favoriser l'exploitation des ressources forestières du Québec par la construction ou l'amélioration des réseaux de routes d'accès aux forêts; optimaliser le rendement à l'acre des superficies boisées, par un aménagement forestier intensif; rationaliser l'allocation des boisés et assurer une meilleure utilisation du bois disponibles; améliorer la compétitivité de tous les agents du secteur forestier.
HISTORIQUE	<p>La forêt, l'une des rares ressources naturelles renouvelables, constitue un élément économique important au Québec. On prévoit toutefois une pénurie de matières ligneuses vers les années 1990. De plus, une étude du ministère des Terres et Forêts sur la situation de l'industrie des pâtes et papiers indique que la faiblesse de la concurrence de cette industrie, par rapport aux concurrents américains, est imputable au coût de la matière ligneuse au Québec. En 1977, on évaluait l'écart du coût de production d'une tonne de papier journal à \$25.</p> <p>Cet écart s'explique de façon générale par un faible rendement des ressources et une croissance plus lente des forêts québécoises à cause de conditions climatiques difficiles et d'une absence d'aménagement. Cette situation nécessite une récolte de bois sur de plus grandes superficies, et conséquemment une longueur démesurée du réseau d'accès, ce qui se traduit par un coût de transport plus élevé et un éloignement de la main-d'oeuvre.</p> <p>Les sources disponibles, en plus d'être éloignées des usines, sont souvent dispersées et augmentent ainsi le coût de la matière ligneuse livrée à l'usine. La répartition du bois récolté et des sous-produits des grandes scieries (copeaux et sciure), constitue le problème majeur dans l'allocation des ressources parmi les différents utilisateurs ou transformateurs.</p>

Finalement, le bois que l'industrie achète des forêts privées ou sous forme de résidus des scieries, sont livrés à des coûts plus élevés comparativement à ceux de nos concurrents, principalement à cause des grandes distances à parcourir.

Dans certaines régions du Québec, la rareté de matière ligneuse freine le développement industriel ou empêche la venue de nouvelles entreprises. Dans d'autres régions, les entreprises ne subsistent qu'en important de fortes quantités de matière ligneuse des Etats-Unis.

C'est ainsi que le Québec doit adopter une politique de mise en valeur de la forêt québécoise, notamment en ce qui concerne la forêt commerciale et la forêt privée. De plus, un recherche appliquée intense sur les techniques de reboisement permettra d'atteindre ces objectifs plus rapidement.

Cette entente auxiliaire a été élaborée en consultation avec plusieurs ministères fédéraux, dont le ministère de l'Environnement (forêts) et de l'Industrie et du Commerce, ainsi qu'avec divers ministères provinciaux. Elle a été signée par le ministre du MEER et le ministre responsable de l'Office de planification et de développement du Québec.

ELEMENTS

Volet I - Voirie forestières

Construction de routes d'accès à la forêt domaniale au Saguenay/Lac-Saint-Jean, dans l'Est du Québec, dans la région de Québec, dans la région de Trois-Rivières, en Abitibi-Témiscamingue et sur la Côte-Nord.

Construction de routes forestières dans les concessions à révoquer dans l'est du Québec, au Saguenay/Lac-Saint-Jean, dans les régions de Québec, de Trois-Rivières, de Montréal et de l'Outaouais, dans le Nord-Ouest québécois et sur la Côte-Nord.

Volet II - Sylviculture et reboisement

En sylviculture, l'entente couvre les travaux sylvicoles, les forêts publiques et l'aide à la production forestière privée.

Dans le secteur du reboisement, l'entente couvre la production de semences et diverses activités mettant en valeur les pépinières.

Volet III - Etudes

L'entente alloue des fonds pour des études de rationalisation de l'allocation des forêts.

DISPOSITIONS FINANCIERES	<u>COUT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FEDERALE (MEER)</u>
<u>Volet I - Voirie forestière</u>			
Forêts domaniales	\$120 060 000	\$ 48 024 000	\$ 72 036 000
Réserve	13 140 000	5 256 000	7 884 000
Concessions à révoquer	32 174 000	12 869 000	19 305 000
Réserve	4 826 000	1 931 000	2 895 000
<u>Volet II - Sylviculture et reboisement</u>			
	137 635 000	55 054 000	82 581 000
Réserve	11 498 000	4 599 000	6 899 000
<u>Volet III - Etudes</u>	<u>3 000 000</u>	<u>1 200 000</u>	<u>1 800 000</u>
GRAND TOTAL	\$322 333 000	\$128 933 000	\$193 400 000

ADMINISTRATION ET GESTION Un comité de développement, institué aux termes de l'entente-cadre de développement, assurera la supervision. Un comité directeur, composé d'un nombre égal de représentants du Canada et du Québec, nommés par les ministres fédéraux et provincial, a été mis sur pied pour surveiller la mise en oeuvre de l'entente et en assumer la gestion courante. Le ministère fédéral de l'Environnement (forêts) en fait partie.

QUEBEC

ENTENTE AUXILIAIRE

- TITRE** Les infrastructures industrielles
- DUREE** Du 26 mars 1975 au 31 mars 1983 telle que modifiée le 9 décembre 1976 et le 24 janvier 1978
- OBJECTIFS** Promouvoir un développement industriel plus équilibré partout dans la province en fournissant les installations et les services communautaires requis pour favoriser et faciliter l'implantation d'entreprises dans les diverses régions de la province.
- HISTORIQUE** Le développement du secteur manufacturier au Québec repose sur le renforcement d'un réseau d'infrastructures favorisant la croissance de l'industrie dans divers centres urbains qui ne seront peut-être pas en mesure de financer l'expansion ou l'aménagement de nouveaux parcs industriels. Afin d'éviter l'éparpillement de la poussée d'expansion au Québec et tout en tenant compte des tendances actuelles dans la province, les efforts porteront surtout sur un nombre limité de centres de services urbains. Ces centres urbains du Québec, qui constituent déjà des pôles de croissance, doivent avoir de grands parcs industriels pour pouvoir, par leur propre pouvoir d'attraction, attirer des entreprises qui déborderont un marché purement local. De cette façon, on intensifiera le rôle de ces centres pour qu'ils puissent atteindre un niveau de développement qui leur permette de consolider et d'accélérer le développement économique.
- On facilitera l'installation d'infrastructures nécessaires à l'industrie de transformation du poisson dans le bas Saint-Laurent, la Gaspésie, les Iles-de-la-Madeleine et sur la Côte-Nord. On pourra ainsi terminer l'aménagement de parcs industriels de pêche.
- Enfin, lorsqu'une entreprise industrielle importante désire s'établir dans une région du Québec et qu'elle ne peut trouver place dans l'un des parcs industriels existants, on pourra, par des mesures d'aide financière, lui fournir les services municipaux requis. Grâce aux mesures proposées, un certain nombre de centres devraient atteindre un niveau de développement suffisant

pour susciter un processus de croissance autonome. Ces activités contribueront donc à améliorer les possibilités d'emploi productif en renforçant la structure industrielle du Québec et en favorisant le développement optimal de ses différentes régions.

Cette entente auxiliaire a été élaborée en consultation avec plusieurs ministères fédéraux, notamment ceux des Pêches et de l'Environnement et des Finances, ainsi qu'avec divers ministères provinciaux. Le ministre du MEER et le ministre chargé de l'Office de planification et de développement du Québec l'ont ratifiée.

ELEMENTS

L'aide financière accordée aux termes de ce programme facilitera la mise en place des infrastructures dont l'industrie a besoin dans tout le Québec. Le programme comporte trois éléments :

- a) l'aménagement ou l'agrandissement de parcs industriels dans un certain nombre des centres urbains de la province (Haut-Saguenay, Saint-Romuald, Valleyfield, Rimouski, Rivière-du-Loup, Rouyn, Sherbrooke, Alma, Drummondville, Sept-Iles, Noranda, Trois-Rivières, Victoriaville, Val-d'Or, Matane, Saint-Georges-de-Beauce, Saint-Hyacinthe, Joliette, Montmagny, Outaouais, Delson, Sainte-Augustine, Saint-Jérôme, Baie-Comeau/Hauterive, Sorel, Bernières, Saint-Jean, Granby, Shawinigan/Grand-Mère, Longueuil, Varennes, Montréal);
- b) l'établissement et l'aménagement de plusieurs parcs industriels de pêche bien équipés en Gaspésie et aux Iles-de-la-Madeleine et la mise en place d'infrastructures de pêche sur la Côte-Nord (Paspébiac, Cap-aux-Meules, Rivière-au-Renard, Grande-Rivière, Côte-Nord, Gascons, Millerand);
- c) la réalisation de travaux d'aménagement d'infrastructures essentielles dans des municipalités qui sont financièrement incapables de satisfaire aux exigences industrielles d'entreprises particulières (Sacré-Coeur, Saint-Honoré, Les Méchins, La Tuque, Chute-aux-Outardes, La Baie, Magog Amos).

DISPOSITIONS FINANCIERES	COUT TOTAL ESTIMATIF	QUOTE-PART PROVINCIALE	QUOTE-PART FEDERALE (MEER)
Parcs industriels	\$ 72 077 000	\$28 831 000	\$43 246 000
Réserve	4 453 000	1 781 000	2 672 000
Parcs de pêche	20 028 000	8 011 000	12 017 000
Réserve	2 372 000	949 000	1 423 000
Interventions ponctuelles	4 742 000	1 897 000	2 845 000
Réserve	<u>33 998 000</u>	<u>13 599 000</u>	<u>20 399 000</u>
TOTAL	\$137 670 000	\$55 068 000	\$82 602 000

ADMINISTRATION ET GESTION Un comité de développement institué aux termes de l'entente-cadre de développement assurera la supervision. Un comité directeur, composé d'un nombre égal de représentants du Canada et du Québec nommés par les ministres fédéral et provincial, sera mis sur pied pour surveiller la mise en oeuvre de l'entente et en assumer la gestion courante.

Le ministère fédéral des Pêches et de l'Environnement a été invité à participer à la supervision de l'aménagement des parcs industriels de pêche.

QUEBEC

ENTENTE AUXILIAIRE

- TITRE** Le développement agricole
- DUREE** Du 29 mars 1976 au 31 mars 1982 telle que modifiée le 22 juin 1977
- OBJECTIFS** La présente entente a pour objet la réalisation d'un programme intégré d'assainissement des sols agricoles de la plaine de Montréal et la continuation du programme de réaménagement foncier dans les régions de l'est du Québec, du Saguenay - Lac-Saint-Jean - Chibougamau, de l'Abitibi-Témiscamingue et l'application graduelle de ce programme selon les besoins aux autres régions du Québec, à l'exception de la plaine de Montréal.
- HISTORIQUE** Au Québec, le revenu net agricole n'a augmenté, en dollars constants, que de 16 % entre 1963 et 1975, contre 34 % en Ontario et 29 % au Canada, pendant la même période. D'autre part, la population n'a cessé de s'accroître, entraînant par le fait même une augmentation des produits alimentaires. Les superficies agricoles tant défrichées que cultivées ont diminué de façon dramatique depuis une décennie, provoquant ainsi une diminution considérable des productions agricoles au Québec.
- Le degré d'autosuffisance a donc régulièrement diminué depuis vingt ans, principalement dans les viandes, le boeuf et les pommes de terre. Le Québec doit donc recourir aux importations pour satisfaire une large part de ses besoins alimentaires.
- Les sols de la plaine de Montréal, qui comptent pour plus du tiers des six millions d'acres de terre agricole de la province, sont d'une qualité pédologique généralement supérieure et font partie de la zone climatique la plus favorable à l'agriculture au Québec. Elle constitue la zone principale de consommation au Québec; ce fait devrait normalement favoriser le développement de l'industrialisation du secteur agricole.
- Cependant, la dénivellation très faible du terrain et le niveau élevé de la nappe phréatique

de cette plaine constituent des obstacles majeurs qui provoquent une diminution qualitative et quantitative des récoltes.

Le programme intégré d'assainissement des sols dans la plaine de Montréal en permettant une amélioration importante de la productivité et une diversification des productions favorisera l'établissement d'entreprises de transformation des produits agricoles.

Depuis quelques années, l'agriculture a subi de nombreuses transformations tant dans la plaine de Montréal que dans les autres régions du Québec. Le travail a été remplacé par le capital, parce que la marge décroissante des revenus et la pénurie de main-d'oeuvre ont entraîné l'agrandissement des fermes et un degré plus élevé de mécanisation. Toutefois, dans les régions aux potentialités plus restreintes que celle de la plaine de Montréal, les producteurs prennent plus de temps à s'adapter à ces nouvelles conditions d'où la nécessité d'un effort de rattrapage.

Il est devenu nécessaire d'effectuer des rajustements, d'une part, pour remembrer les bonnes fermes et, d'autre part, pour assurer une utilisation plus rationnelle des terres défrichées impropres à l'agriculture.

Le programme de réaménagement foncier comporte un ensemble de mesures étroitement reliées entre elles et propres à assurer les rajustements qui s'imposent tant au niveau de la rationalisation de l'utilisation des terres impropres à une agriculture moderne qu'au remembrement et à la rentabilisation des exploitations agricoles.

ELEMENTS

La présente entente auxiliaire financera un programme d'assainissement des sols et de réaménagement foncier comprenant les interventions suivantes :

- l'aménagement des cours d'eau municipaux afin d'assurer le contrôle de l'évacuation des eaux nuisibles en agriculture, tout en conservant les réserves d'eau destinées à l'irrigation;
- la mise en valeur des sols organiques afin de permettre leur exploitation optimale, par suite de l'analyse du potentiel et de l'établissement d'un plan directeur de développement;

- l'assainissement des terres alluvionnaires du lac Saint-Pierre exposées annuellement à l'inondation afin de récupérer et de protéger une superficie d'environ 30 000 acres;
- le drainage souterrain afin d'ajouter au drainage de surface la protection additionnelle requise dans les conditions climatiques de la plaine de Montréal pour introduire et développer des cultures intensives;
- le réaménagement foncier dans les différentes régions du Québec, à l'exception de la plaine de Montréal.

DISPOSITIONS
FINANCIERES

Voici la liste des projets que la province verra à réaliser aux termes de l'entente :

	<u>COUT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FEDERALE (MEER)</u>
<u>Réaménagement foncier</u>			
01* - Est du Québec	\$ 3 950 000	\$1 580 000	\$ 2 370 000
09 - Nord-ouest québécois	3 950 000	1 580 000	2 370 000
12 - Saguenay - Lac-Saint-Jean	3 950 000	1 580 000	2 370 000
02 - Québec	853 000	341 000	512 000
03 - Beauce	1 100 000	440 000	660 000
08 - Outaouais	1 045 000	418 000	627 000
05 - Cantons de l'Est	1 012 000	405 000	607 000
11 - Trois-Rivières	437 000	175 000	262 000
10 - L'Assomption	407 000	163 000	244 000
04 - Nicolet	466 000	186 000	280 000
TOTAL PARTIEL	\$17 170 000	\$6 868 000	\$10 302 000

*Régions agricoles du ministère de l'Agriculture du Québec.

DISPOSITIONS FINANCIERES	COUT TOTAL ESTIMATIF	QUOTE-PART PROVINCIALE	QUOTE-PART FEDERALE (MEER)
-----------------------------	-------------------------	---------------------------	-------------------------------

Assainissement des sols

Cours d'eau municipaux			
- Plaine de Montréal	\$21 721 000	\$ 8 688 000	\$13 033 000
Drainage souterrain			
- Plaine de Montréal	49 130 000	19 652 000	29 478 000
Drainage superficiel			
- Mirabel	495 000	198 000	297 000
Cours d'eau municipaux			
- Est du Québec	3 750 000	1 500 000	2 250 000
Drainage souterrain			
- Est du Québec	1 000 000	400 000	600 000
Cours d'eau municipaux			
- Nord-Ouest	1 250 000	500 000	750 000
Cours d'eau municipaux			
- Saguenay -			
Lac-Saint-Jean	3 750 000	1 500 000	2 250 000
Drainage souterrain			
- Saguenay -			
Lac-Saint-Jean	<u>5 000 000</u>	<u>2 000 000</u>	<u>3 000 000</u>
TOTAL PARTIEL	\$86 096 000	\$34 438 000	\$51 658 000
GRAND TOTAL	\$103 266 000	\$41 306 000	\$61 960 000

ADMINISTRATION ET GESTION Un comité de développement, institué aux termes de l'entente-cadre de développement, assurera la supervision de l'entente. Un comité directeur, composé d'un nombre égal de représentants du Canada et du Québec nommés par les ministres fédéral et provincial, sera mis sur pied pour surveiller la mise en oeuvre de l'entente et en assumer la gestion courante. Le ministère de l'Agriculture participera à la gestion courante des projets de cette entente par l'intermédiaire de son représentant sur le comité directeur.

QUEBEC

ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	Le développement minéral
DUREE	Du 29 mars 1976 au 31 mars 1980 telle que modifiée le 25 mars 1977 et le 15 mars 1978
OBJECTIFS	La présente entente a pour objet d'aider le Québec à accomplir des travaux de nature à favoriser le développement minéral du Québec. Elle veut favoriser l'exploitation et l'utilisation des richesses naturelles du Québec au bénéfice de sa population, en finançant une programmation intégrée susceptible de promouvoir l'exploitation minière et pétrolière, l'accès aux ressources, la recherche minérale et l'exploitation rationnelle des ressources.
HISTORIQUE	<p>Malgré le potentiel considérable du sous-sol québécois, la répartition des richesses minérales exploitables se révèle très inégale d'une région à l'autre.</p> <p>Le niveau de la production a eu un impact sur le développement économique des différentes régions; le doublement de la production de fer entre 1960 et 1973 a ainsi permis à la Côte-Nord de connaître une croissance rapide; par contre, le Nord-Ouest québécois, dont l'économie minière repose essentiellement sur les métaux de base et les métaux précieux, a connu une croissance plutôt faible. La diminution de la production et la fermeture de mines ont touché durement cette région. A un degré moindre, l'économie de la Gaspésie est, elle aussi, basée en grande partie sur l'industrie minière. Enfin, l'Estrie souffre d'un manque de diversification de son industrie minière. En termes de croissance réelle, la valeur de la production n'a en fait progressé qu'à un rythme annuel de 4,4 % au cours des treize dernières années.</p> <p>En ce qui a trait à la recherche et à la mise en valeur des gisements miniers, celles-ci sont conditionnées par plusieurs facteurs s'échelonnant de considérations purement scientifiques aux contraintes économiques, touchant à des degrés divers la croissance du secteur minier au Québec.</p>

L'industrie privée investit au Québec entre \$10 et \$15 millions annuellement au chapitre de l'exploration minérale.

Il faudrait des investissements de l'ordre de \$25 à \$30 millions, soit 6 % de la production minérale métallique, pour assurer un taux de croissance annuel d'environ 7,5 % à 8 % dans la production minérale métallique du Québec.

L'industrie du traitement apparaît faible en regard du volume de la production minière et, surtout, peu diversifiée.

L'exploitation des gisements à faible teneur et à minéralisation complexe présente de nombreux problèmes d'extraction et d'affinage. Pour assurer la croissance économique de l'industrie minière au Québec, il faut promouvoir l'utilisation de ces ressources connues, mais non exploitées, en apportant des solutions aux problèmes techniques et technologiques que présentent leur exploitation et leur traitement par le développement de groupes de chercheurs et de centres de recherches spécialisés dans le domaine des ressources minérales et des métaux.

Les hydrocarbures comptent pour une part prépondérante dans le bilan énergétique québécois. La totalité du pétrole et du gaz consommés au Québec est importée. Il importe donc que les gouvernements incitent davantage les compagnies pétrolières à augmenter leurs efforts d'exploration des principaux bassins sédimentaires du Québec.

ELEMENTS

1) Les routes d'accès aux ressources minières

La présente entente permettra de construire des voies d'accès aux zones géologiques les plus prometteuses afin d'y maximiser les efforts d'exploration de la part du secteur privé.

2) Les travaux géoscientifiques et l'exploration pétrolière

Les travaux, financés par l'entente, permettront d'approfondir la connaissance géologique déjà acquise grâce à l'utilisation des méthodes géoscientifiques d'appoint comme la géophysique aéroportée, la géochimie et la géophysique dans les trous de forage.

Le programme géoscientifique pour les hydrocarbures vise à parfaire les connaissances en ce domaine par des travaux géologiques, géophysiques et géochimiques, à stimuler l'exploration pétrolière et gazière et à localiser les sites les plus favorables au stockage souterrain d'hydrocarbures.

3) Les travaux de recherches et de développement appliqués

Le programme de recherches et de développement portera surtout sur le développement de procédés permettant l'exploitation et le traitement des minerais complexes et à partir desquels il est impossible de produire des concentrés qui répondent aux spécifications actuelles des usines de traitement.

DISPOSITIONS
FINANCIERES

Voici la liste des projets que la province verra à réaliser aux termes de l'entente :

	<u>COUT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FEDERALE (MEER)</u>
Accès aux ressources minérales			
- routes à caractère permanent	\$ 4 985 000	\$ 1 994 000	\$ 2 991 000
- routes pour exploration	7 476 000	2 990 000	4 486 000
Travaux géoscienti- fiques " Mines "			
- levés géologiques	1 135 000	454 000	681 000
- levés géoscienti- fiques	2 085 000	834 000	1 251 000
- levés géochimiques	900 000	360 000	540 000
- autres levés	1 990 000	796 000	1 194 000
Travaux géoscienti- fiques " Pétrole "	1 455 000	582 000	873 000
Valorisation et développement	8 360 000	3 344 000	5 016 000
Fonds de réserve	<u>64 000</u>	<u>26 000</u>	<u>38 000</u>
TOTAL DISPONIBLE	\$28 450 000	\$11 380 000	\$17 070 000
Remboursements effectués par le Québec	<u>150 000</u>		
TOTAL INITIAL	\$28 600 000		

ADMINISTRATION
ET GESTION

Un comité de développement, institué aux termes de l'entente-cadre de développement, assurera la supervision. Un comité directeur, composé d'un nombre égal de représentants du Canada et du Québec nommés par les ministres fédéral et provincial, sera mis sur pied pour surveiller la mise en oeuvre de l'entente et en assumer la gestion courante. Le ministère fédéral de l'Energie, des Mines et des Ressources participera à la gestion courante de ces projets par l'intermédiaire de son représentant sur le comité directeur.

QUEBEC

ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE L'implantation d'une usine de pâte kraft blanchie à Saint-Félicien

DUREE Du 21 avril 1976 au 31 mars 1980 telle que modifiée le 10 mars 1978 et le 20 septembre 1978

OBJECTIFS La présente entente veut permettre au Québec de réaliser à Saint-Félicien, comté de Roberval, un complexe forestier intégré en contribuant au financement d'une usine de pâte kraft blanchie et des scieries qui l'alimenteront.

HISTORIQUE L'industrie des pâtes et papiers est une des plus anciennes et des plus importantes dans la structure économique du Canada et du Québec.

Pour le Canada, le développement de la transformation de son immense richesse en matière ligneuse s'est accéléré après la disparition complète des barrières tarifaires américaines sur le papier journal en 1913.

Depuis cette période, l'industrie a continué à croître et à se diversifier sous les pressions de la demande des marchés, de l'accessibilité des ressources forestières et de l'évolution technologique aussi bien dans le domaine de la pâte que du papier. Aujourd'hui, dans un marché mondial de 175 millions de tonnes par année, le Canada est le deuxième producteur en importance avec 15 millions de tonnes de papier et 7 millions de tonnes de pâte. L'impact économique de l'industrie au Canada est cependant beaucoup plus important que ne l'indiquent ces chiffres en raison du fort pourcentage de la production qui est exportée.

En plus de la valeur stratégique des pâtes et papiers pour la balance commerciale (10 % des exportations totales canadiennes), l'industrie joue sur le plan du développement régional un rôle de premier plan. Les usines et les exploitations forestières qui les alimentent sont généralement les seules activités économiques viables dans de vastes étendues du territoire canadien et dans les villes et villages auxquels elles ont donné le jour.

Le Québec, qui fut le berceau de l'industrie des pâtes et papiers au pays, continue d'être le plus important producteur au Canada. La part québécoise, en 1974, représentait 45 % du papier journal fait au Canada mais seulement 12 % du total canadien pour les pâtes.

Les entreprises de pâtes et papiers du Québec donnent de l'emploi en usine ou en forêt à quelque 79 000 personnes, soit environ 11 % de l'emploi total des secteurs primaire et secondaire. Il est indéniable qu'une industrie des pâtes et papiers concurrentielle, moderne et dynamique est essentielle à la santé économique de l'ensemble du Québec et à celle de toutes ses régions excentriques en particulier.

Or, depuis 1968, l'industrie connaît au Canada un ralentissement général et un taux de rentabilité tellement bas que de nouveaux investissements ne sont pas généralement justifiés en dépit de l'accroissement prévu de la demande mondiale. Cette situation touche le Québec encore plus que les autres régions productrices, sa part dans les investissements canadiens étant passée de 37 % en 1968-1969 à 16,5 % en 1970-1972.

Depuis une quinzaine d'années, le gouvernement du Québec cherchait ainsi à réunir tous les éléments permettant de mettre en valeur, dans la région hautement défavorisée de Roberval-Chibougamau-Saint-Félicien, la forêt domaniale qui est une des dernières grandes réserves de bois pouvant appuyer un complexe forestier intégré de taille optimale.

La présente entente non seulement rencontre un objectif spécifique en ce qui touche le secteur forestier mais satisfait en même temps à tous les objectifs généraux de l'entente-cadre.

L'implantation de Donohue-St-Félicien permettra également de réaliser l'utilisation optimale de la ressource forestière de cette immense région. Les opérations forestières seront réalisées selon un plan d'aménagement qui tirera parti à la fois des boisés plus accessibles de la zone sud et des forêts septentrionales de la réserve domaniale. Les trois scieries seront approvisionnées de billes en longueur qui selon leur qualité seront converties en bois d'oeuvre ou transformées en copeaux, tout comme les rebuts de sciage, pour alimenter l'usine de pâte.

ELEMENTS

La présente entente a plus précisément pour objet de permettre à la compagnie Donohue-St-Félicien Inc. de se doter d'une usine de fabrication de pâte kraft blanchie d'une capacité annuelle de 262 000 tonnes et de moderniser les scieries lui appartenant. On prévoit ainsi obtenir une production aux scieries, après modernisation, de 135 millions de pieds-planches et de 548 000 tonnes de copeaux.

DISPOSITIONS
FINANCIERES

<u>COUT TOTAL</u> <u>ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART</u> <u>PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART</u> <u>FEDERALE (MEER)</u>
\$50 000 000	\$20 000 000	\$30 000 000

Le coût total de la réalisation du complexe s'élève à \$298 000 000 assuré par un financement provenant de l'industrie, des fonds de l'entente et d'organismes de la province.

ADMINISTRATION
ET GESTION

Un comité de développement, institué aux termes de l'entente-cadre de développement, assurera la supervision. Un comité directeur, composé d'un nombre égal de représentants du Canada et du Québec nommés par les ministres fédéral et provincial, sera mis sur pied pour surveiller la mise en oeuvre de l'entente et en assumer la gestion courante.

QUEBEC

ENTENTE AUXILIAIRE

- TITRE** Le parc industriel et commercial aéroportuaire (PICA)
- DUREE** Du 18 juin 1976 au 31 mars 1980 telle que modifiée le 25 novembre 1977
- OBJECTIFS** L'entente vise un développement industriel accru par l'implantation d'un complexe industriel aéroportuaire intégré à toute la gamme des activités d'un aéroport moderne, ainsi qu'aux différents modes de transport qui y convergent.
- L'aide financière, accordée à la Société du parc industriel et commercial aéroportuaire de Mirabel, a pour objet d'aider à financer la mise en place des infrastructures nécessaires à l'aménagement du parc industriel et commercial aéroportuaire, permettant ainsi la réalisation de projets industriels.
- HISTORIQUE** La réalisation des objectifs généraux définis dans l'entente-cadre recevra grâce à la présente entente une impulsion additionnelle. Cette démarche s'inscrit dans la suite logique des efforts du gouvernement du Québec en vue de la création et de la consolidation de commissariats industriels, de la rationalisation et du développement de parcs industriels modernes.
- La présente entente auxiliaire Canada-Québec sur le financement des immobilisations de la Société du parc industriel et commercial aéroportuaire se veut une prolongation de l'entente auxiliaire sur les infrastructures industrielles. La présente entente se détache de la précédente en vertu du double volet qui la définit, d'une part, à cause de l'activité à caractère international vouée aux futures entreprises et, d'autre part, du mécanisme de société utilisé pour mettre en oeuvre et gérer le futur parc industriel et commercial aéroportuaire.
- La construction d'un nouvel aéroport international à Mirabel s'inscrit dans le contexte d'une modification profonde de toute l'infrastructure de la région avoisinante. L'importance et la nature même des investissements impliqués contri-

buent à favoriser l'établissement et le développement de nombreuses entreprises commerciales et industrielles dans cette partie de la région montréalaise.

Il existe déjà, au nord de Montréal, des structures d'accueil susceptibles d'accueillir bon nombre de ces entreprises. Toutefois, afin de profiter au maximum du potentiel industriel engendré par la présence de l'aéroport et des infrastructures connexes et afin de souscrire aux objectifs de l'entente-cadre de développement voulant que les efforts de développement industriel dans la région de Montréal répondent à des critères qualitatifs plutôt que quantitatifs, il importe de doter la région d'une infrastructure additionnelle susceptible d'attirer à Mirabel des activités industrielles à forte croissance et à productivité élevée.

En plus de permettre la création d'emplois nouveaux, le parc industriel et commercial aéroportuaire favorisera l'implantation d'industries à forte croissance, c'est-à-dire celles qui sont le plus susceptibles de renforcer ou de transformer la structure industrielle du Québec.

De plus, l'implantation d'un centre intermodal TDF, actuellement à l'étude, et comprenant les activités de transbordement, de distribution et de fabrication, intégré à l'aéroport de Mirabel, pourrait faire de Montréal la plaque tournante du transport aérien dans l'est du continent nord-américain.

Le Québec s'engage à souscrire 60 % et le Canada 40 % des actions ordinaires de la société.

Le Conseil d'administration de la société est formé de sept (7) membres qui sont les administrateurs de la société au sens de la Loi des compagnies.

ELEMENTS

1) Evacuation des eaux usées

Le réseau d'approvisionnement en eau du parc étant presque terminé, il importe d'assurer que le réseau d'évacuation des eaux usées soit mis en place avant la mise en exploitation du parc. Essentiellement, il s'agit d'un projet de construction d'égout dont le point ultime sera l'usine d'épuration de Saint-Canut.

2) Aménagement

Sous cette rubrique est regroupé l'ensemble des travaux de construction de rues, de trottoirs, d'éclairage et de pavage de chacun des îlots devant servir à accommoder les éventuelles industries.

3) Centre ville de Mirabel

Sous ce chapitre est regroupé l'ensemble des travaux d'infrastructure, entendons ici des travaux d'égout et d'aqueduc prévus dans le centre ville de Mirabel, lequel aura un rôle complémentaire important par rapport au PICA lui-même.

4) Administration

Les dépenses prévues à ce chapitre touchent deux points : d'une part, les frais d'administration de la SPICAM, société fondée pour assurer la réalisation et la gestion du parc et, d'autre part, les coûts de parachèvement des travaux relatifs aux équipements de transfert et de distribution qui complètent la fonction manufacturière du parc.

DISPOSITIONS FINANCIERES Voici une liste des projets qui seront entrepris aux termes de cette entente :

	<u>COÛT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FEDERALE (MEER)</u>
Réseau de refoulement des eaux usées	\$ 3 634 000*	\$1 454 000	\$2 180 000
Aménagement du parc	6 634 000*	2 653 000	3 981 000
Mirabel infrastruc- ture (centre ville)	550 000*	220 000	330 000
Administration	1 560 000	624 000	936 000
Réserve	<u>914 000</u>	<u>366 000</u>	<u>548 000</u>
TOTAL	\$13 292 000	\$5 317 000	\$7 975 000

*Inclut 10 % de frais indirects.

ADMINISTRATION
ET GESTION

Un comité de développement, institué aux termes de l'entente-cadre de développement, assurera la supervision. Un comité directeur, composé d'un nombre égal de représentants du Canada et du Québec nommés par les ministres fédéral et provincial, sera formé pour surveiller la mise en oeuvre de l'entente et en assumer la gestion courante.

QUEBEC

ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE L'assainissement des eaux de la région de Montréal

DUREE Du 30 mars 1978 au 31 mars 1982 telle que modifiée le 7 décembre 1978

OBJECTIFS Les services de protection de l'environnement du Québec prévoient un programme de traitement des eaux usées des agglomérations importantes du Québec. A l'intérieur de ce programme, la priorité a été accordée à la région de Montréal.

Cette entente vise à assurer à la population de la région de Montréal un approvisionnement en eau potable qui soit la plus saine possible. D'autre part, elle devra assurer à la population métropolitaine actuelle et future l'utilisation de la rivière-des-Prairies, de la rivière des Mille-Isles et du lac Saint-Louis à des fins récréatives. L'aménagement du couloir fluvial et plus particulièrement l'autorisation d'aménager l'île Sainte-Thérèse comme parc urbain de loisirs et de villégiature nécessite le traitement des égouts qui se déversent dans le fleuve en amont de l'île. Ce dernier point vient compléter l'ensemble des objectifs qui sont poursuivis sous cette entente.

Notons, cependant, qu'en plus d'une participation aux travaux du programme de la Communauté urbaine de Montréal, d'autres infrastructures de traitement des eaux usées de la région de Montréal pourront être approuvées par les ministres et faire partie de la phase II de l'entente.

HISTORIQUE

Vu l'importance de la région de Montréal, de sa grande population et sa position géographique en amont des autres sources majeures de pollution, il est impératif que le programme d'assainissement des eaux du territoire se poursuive dans les meilleurs délais.

Plusieurs raisons militent en faveur de la poursuite immédiate des travaux. Premièrement, la région de Montréal constitue la source la plus importante de pollution des eaux du Québec. En second lieu, les études du Saint-Laurent ont démontré que les eaux d'égouts de la région de Montréal avaient une influence capitale sur la

qualité des eaux du fleuve à cause des grandes quantités d'éléments nutritifs et de métaux toxiques qu'elles contiennent. Troisièmement, les programmes de dépollution industrielle seraient sérieusement compromis s'il fallait retarder de façon importante le programme d'épuration de Montréal.

Des travaux de l'ordre de \$300 millions ont déjà été autorisés dans le cadre de la phase initiale du programme d'assainissement des eaux de la région de Montréal. C'est pour amorcer et accélérer la réalisation des phases subséquentes que les deux gouvernements ont convenu de participer au financement des programmes prévoyant la construction de divers éléments.

ELEMENTS A être déterminés.

DISPOSITIONS FINANCIERES Voici la liste des projets que la province verra à réaliser aux termes de l'entente :

<u>PHASE I</u>	<u>COUT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FEDERALE (MEER)</u>
L'un ou l'autre ou une combinaison des éléments suivants :	\$110 000 000	\$44 000 000	\$ 66 000 000
- Parachèvement du collecteur nord			
- Station de pompage			
- Usine de pré- traitement			
- Emissaire n° 1			
 <u>PHASE II</u>			
Autres infrastruc- tures de traitement des eaux usées de la région de Montréal	<u>90 000 000</u>	<u>36 000 000</u>	<u>54 000 000</u>
TOTAL	\$200 000 000	\$80 000 000	\$120 000 000

ADMINISTRATION
ET GESTION

Un comité de développement, institué aux termes de l'entente-cadre de développement, assurera la supervision de l'entente. Un comité directeur, composé d'un nombre égal de représentants du Canada et du Québec nommés par leurs ministres, sera mis sur pied pour surveiller la mise en oeuvre de l'entente et en assumer la gestion courante. La participation québécoise est assurée par les représentants de l'Office de planification et de développement du Québec. La participation du gouvernement fédéral est assurée par les représentants du MEER.

QUEBEC

ENTENTE AUXILIAIRE

- TITRE** Le développement touristique
- DUREE** Du 6 avril 1978 au 31 mars 1983
- OBJECTIFS** Etant donné que l'industrie touristique comporte de multiples facettes et se manifeste souvent selon des orientations complémentaires, la présente entente auxiliaire vise à réaliser des objectifs tenant compte de la diversité inhérente à ce type d'activités.
- Puisque l'industrie touristique occupe une place importante dans la structure des activités économiques au Québec, il importe de mettre en oeuvre des mesures visant à augmenter la fréquentation touristique et de consolider les bénéfices économiques qui en découlent.
- De plus, l'héritage culturel et historique du Québec constituant un attrait touristique majeur et offrant un potentiel élevé, il importe d'exploiter davantage celui-ci par des actions appropriées. Le caractère français du Québec n'a pas d'équivalent ailleurs en Amérique et représente, surtout à l'endroit des visiteurs étrangers, un facteur d'attraction non négligeable.
- Le Québec dispose d'ailleurs d'une très grande variété d'attraits de par sa configuration géographique et la diversité de ses régions. Il importe donc de l'exploiter afin de favoriser un développement plus accentué de l'industrie touristique. Il conviendra à cet égard de tenir compte de ce facteur et de développer un équipement touristique adapté aux conditions québécoises, notamment en ce qui a trait à la fréquentation des activités de sports d'hiver.
- Enfin, puisque toutes les régions du Québec offrent une gamme variée d'attraits touristiques susceptibles d'attirer une clientèle diversifiée, l'entente favorisera la mise en place d'une infrastructure adaptée aux avantages comparatifs que possèdent celles-ci sur le plan touristique.

HISTORIQUE

Parmi les diverses activités du secteur tertiaire susceptibles de jouer un rôle majeur dans le développement économique et de favoriser une croissance régionale plus équilibrée, l'industrie touristique occupe à l'échelle québécoise une place importante, surtout en termes de création d'emplois. Cette industrie est maintenant la deuxième en importance alors qu'elle est devancée seulement par celle des pâtes et papiers. Le secteur du tourisme employait directement et indirectement plus de 200 000 travailleurs au Québec, en 1977, dont 85 % dans le secteur de l'hébergement et de la restauration et 15 % dans le secteur des divertissements et des loisirs.

Par son caractère hétérogène, le développement de l'industrie touristique donne lieu à de nombreuses retombées économiques dans plusieurs secteurs, notamment la construction, le transport, le commerce de détail, la fabrication et les services. Puisque l'activité touristique se traduit le plus souvent par des achats de biens et de services, elle suscite des flux monétaires et engendre de incidences sur la répartition spatiale des revenus. Pour des régions possédant un bon potentiel touristique, l'activité touristique a pour effet d'engendrer une certaine prospérité et de contribuer à atténuer le chômage, d'autant plus qu'elle est caractérisée par une forte utilisation de main-d'oeuvre.

Par ailleurs, on prend de plus en plus conscience de l'importance, sur le plan économique, du tourisme interne assimilable à des activités de divertissement et de loisirs. Tout en reconnaissant qu'il est souhaitable d'amener plus de touristes étrangers à visiter le Québec, il devient maintenant de plus en plus important d'améliorer la qualité et le nombre des attractions et sites touristiques fréquentés par les Québécois. En effet, sur le plan économique le tourisme interne, dont le revenu disponible augmente, engendre des bénéfices qui se rapprochent de plus en plus de ceux suscités par les touristes étrangers.

Par ailleurs, on assiste présentement au Québec, tout comme au Canada, à une modification en profondeur des conditions sous-jacentes au développement de l'industrie touristique. Ces phénomènes risquent sur une longue période de réduire l'importance relative de cette industrie. Des études récentes ont démontré que la balance commerciale entre le Canada et les Etats-Unis au chapitre des échanges touristiques continue de se détériorer. Statistique Canada estime qu'en

1977, les Canadiens dépenseront à l'étranger \$1,7 milliard de plus que les étrangers dépenseront en terre canadienne. Pour les sept premiers mois de 1977, le Canada a accueilli 27,7 millions de visiteurs, ce qui représente une diminution de 2,2 % par rapport à l'année précédente alors que pendant la même période, le nombre de Canadiens voyageant à l'étranger augmentait de 7,6 %.

Face à cette conjoncture nouvelle, il importe de mettre en oeuvre, par le biais de cette entente, des mesures appropriées pour consolider les bénéfices économiques découlant de cette industrie et pour exploiter davantage le potentiel touristique dont dispose le Québec dans son ensemble. A cet égard, les actions envisagées devront s'inscrire dans une stratégie d'intervention diversifiée en fonction des potentialités régionales et des diverses clientèles.

ELEMENTS

L'entente verra à réaliser l'ensemble de ses projets dans le cadre de trois volets d'intervention. La mise en oeuvre de chacun de ceux-ci relèvera d'un ministère ou organisme provincial différent, à savoir : promotion touristique, parcs touristiques et projets ponctuels (ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche); restauration, modernisation de musées et relais touristiques (ministère des Affaires culturelles); et enfin, implantation et amélioration de bases de plein air et aménagement de camps de vacances (Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports).

DISPOSITIONS FINANCIERES

Voici la liste des projets que la province verra à réaliser aux termes de l'entente :

	<u>COUT TOTAL ESTIMATIF*</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FEDERALE (MEER)</u>
<u>VOLET I</u>			
<u>- Promotion</u>			
Centres d'accueil touristiques	\$ 2 953 000	\$ 1 181 000	\$ 1 772 000
Cap-aux-Meules	35 000	14 000	21 000
Petite-Rivière-Saint-François	12 000	5 000	7 000
<u>- Parcs touristiques</u>			
Iles-de-la-Madeleine	525 000	210 000	315 000
Gaspésie	5 000 000	2 000 000	3 000 000

	<u>COUT TOTAL ESTIMATIF*</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FEDERALE (MEER)</u>
Bic	3 500 000	1 400 000	2 100 000
Pointe Taillon	1 000 000	400 000	600 000
Mont Valin	2 000 000	800 000	1 200 000
Shawinigan	2 000 000	800 000	1 200 000
Montauban	1 100 000	440 000	660 000
Frontenac	4 400 000	1 760 000	2 640 000
Iles-de-Boucherville	4 100 000	1 640 000	2 460 000
Rapides de Lachine	600 000	240 000	360 000
Acquisition de terrains	1 600 000	640 000	960 000
Dollard-des-Ormeaux	150 000	60 000	90 000
Ville-Marie	465 000	186 000	279 000
Tadoussac	1 800 000	720 000	1 080 000
Val-Morin/Val-David	1 000 000	400 000	600 000
<u>- Projets ponctuels</u>			
Zone de Percé	500 000	200 000	300 000
Havres de pêche artisanale	1 000 000	400 000	600 000
Sentiers forestiers éducatifs, Saint-Félicien	400 000	160 000	240 000
Baie Missisquoi	4 000 000	1 600 000	2 400 000
Grand Prix de Trois-Rivières	<u>220 000</u>	<u>88 000</u>	<u>132 000</u>
TOTAL PARTIEL	\$36 760 000	\$14 704 000	\$22 056 000

VOLET II

- Restauration

Batterie Royale	\$ 3 850 000	\$ 1 540 000	\$ 2 310 000
Maison Gauvreau- Beaudry	1 100 000	440 000	660 000
Habitation de Champlain	1 100 000	440 000	660 000
Ile-Perrot	800 000	320 000	480 000
Ile-des-Moulins	2 750 000	1 100 000	1 650 000
Moulin du Petit Pré	330 000	132 000	198 000
Maison Lamontagne	220 000	88 000	132 000
Moulin Desgagné	220 000	88 000	132 000

- Modernisation des musées

Séminaire de Québec	2 530 000	1 012 000	1 518 000
Séminaire de Sherbrooke	880 000	352 000	528 000
Musée maritime de l'Islet	330 000	132 000	198 000

	<u>COUT TOTAL</u> <u>ESTIMATIF*</u>	<u>QUOTE-PART</u> <u>PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART</u> <u>FEDERALE (MEER)</u>
Musée amérindien de Pointe-Bleue	385 000	154 000	231 000
Musée des Ursulines	135 000	54 000	81 000
- <u>Relais touristiques</u>			
Relais touristiques	<u>220 000</u>	<u>88 000</u>	<u>132 000</u>
TOTAL PARTIEL	\$14 850 000	\$ 5 940 000	\$ 8 910 000
<u>VOLET III</u>			
- <u>Implantation de</u> <u>bases de plein air</u>	\$ 4 817 300	\$ 1 927 000	\$ 2 890 300
- <u>Amélioration de</u> <u>bases de plein air</u>	4 131 600	1 652 700	2 478 900
- <u>Camps de vacances</u>	<u>4 886 100</u>	<u>1 954 400</u>	<u>2 931 700</u>
TOTAL PARTIEL	\$13 835 000	\$ 5 534 100	\$ 8 301 000
RESERVE (15 %)	<u>9 655 000</u>	<u>3 862 000</u>	<u>5 793 000</u>
TOTAL	\$76 000 000	\$30 400 000	\$45 600 000

* Incluant 10 % de frais indirects.

ADMINISTRATION ET GESTION Un comité de développement, institué aux termes de l'entente-cadre de développement, assurera la supervision de l'entente. Un comité directeur, composé d'un nombre égal de représentants du Canada et du Québec nommés par leurs ministres respectifs, sera mis sur pied pour surveiller la mise en oeuvre de l'entente et en assumer la gestion courante. La participation provinciale à ces comités ainsi qu'à trois sous-comités incluera entre autres les ministères du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, des Affaires culturelles, le Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports et l'Office de planification et de développement du Québec; celle du fédéral par le ministère de l'Industrie et du Commerce et le MEER.

QUEBEC

ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE Des équipements publics

DUREE Du 16 mai 1978 au 31 mars 1980

OBJECTIFS Le Canada et le Québec ont convenu d'offrir aux municipalités l'aide financière pour leur permettre de payer, si elles ne sont pas en mesure de le faire, le coût des équipements publics essentiels à la réalisation des projets industriels d'importance. De plus, ce programme d'intervention constitue en quelque sorte un préalable au renforcement et au développement des différentes régions. La mise en oeuvre de cette entente réduira en effet l'importance des contraintes qui, dans certaines municipalités, entravent une croissance plus marquée du secteur manufacturier.

Comme les interventions prévues à l'entente se réaliseront en grande partie dans les régions ressources, elles permettront d'atténuer de façon sensible le chômage endémique qui sévit dans ces régions, puisqu'elle doit faciliter l'implantation de nouvelles entreprises manufacturières et donnera lieu à la création d'environ 2 000 emplois directs.

Tout en visant à neutraliser les effets d'une conjoncture économique défavorable dans les régions aux prises avec un fort taux de chômage, la présente entente permet donc de rendre le milieu ambiant favorable à la venue de nouvelles entreprises manufacturières.

HISTORIQUE Face à un taux de chômage qui ne cesse de s'accroître, le gouvernement du Québec annonçait en octobre 1977 un programme de stimulation de l'économie et de soutien de l'emploi. Le premier ministre soulignait que le chômage prenait des proportions inquiétantes et que les deux paliers de gouvernement devraient déployer des efforts particuliers pour ralentir la montée du chômage. Les conditions du marché du travail sont particulièrement difficiles au Québec, alors que le taux de chômage atteint présentement 11,4 %. En outre, le Québec, qui représente maintenant un peu plus du quart de la population active du Canada, compte 35 % des chômeurs du pays, comparativement à 32,3 % il y a un an. C'est donc pour

freiner cette augmentation du sous-emploi que le gouvernement québécois proposait un programme de relance et sollicitait l'aide du gouvernement fédéral en vue de payer une partie du coût relatif à l'application de ces mesures. La présente entente s'inscrit dans ce contexte général et comporte la mise en place d'équipements publics nécessaires à la réalisation de certains projets de développement.

ELEMENTS Voir ci-dessous.

DISPOSITIONS FINANCIERES Voici la liste des projets que la province verra à réaliser aux termes de l'entente :

	<u>COUT TOTAL</u> <u>ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART</u> <u>PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART</u> <u>FEDERALE</u>
<u>ALMA</u>			
Amélioration des services municipaux	\$ 648 000	\$ 208 000	\$ 440 000
Conduites d'aqueduc	195 000	66 000	129 000
Garage municipal	1 500 000	487 000	1 013 000
<u>LA BAIE</u>			
Zone industrielle (rue)	176 000	54 000	122 000
Prise d'eau	2 062 000	647 000	1 415 000
<u>SAINT-FELICIEN</u>			
Rue Notre-Dame	1 222 000	440 000	782 000
Boulevard Hamel	866 000	300 000	566 000
Nouveaux quartiers	834 000	287 000	547 000
Aménagement de rues	1 009 000	350 000	659 000
<u>SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE</u>			
Zone industrielle	700 000	240 000	460 000
<u>SAINTE-MARIE-DE-BEAUCE</u>			
Zone industrielle	654 000	224 000	430 000
<u>GAGNON</u>			
Station de pompage	435 000	156 000	279 000
Services municipaux	177 000	63 000	114 000
<u>HAUTERIVE</u>			
Parc de maisons mobiles	4 000 000	1 438 000	2 562 000
Stade couvert	330 000	100 000	230 000
Prise d'eau	1 000 000	312 000	688 000

	<u>COUT TOTAL</u> <u>ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART</u> <u>PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART</u> <u>FEDERALE</u>
<u>HAVRE-SAINT-PIERRE</u>			
Zone industrielle	880 000	266 000	614 000
Parc de maisons mobiles	500 000	157 000	343 000
<u>PORT-CARTIER</u>			
Zone industrielle	715 000	230 000	485 000
Parc de maisons mobiles	319 000	108 000	211 000
Rénovation urbaine	340 000	80 000	260 000
Boulevard Portage-des- Mousses	1 273 000	429 000	844 000
Usine de filtration	2 270 000	712 000	1 558 000
<u>SACRE-COEUR</u>			
Parc de maisons mobiles	275 000	94 000	181 000
<u>SEPT-ILES</u>			
Parc urbain	1 000 000	303 000	697 000
Usine de filtration	2 500 000	838 000	1 662 000
<u>SCHEFFERVILLE</u>			
Parc de maisons mobiles	825 000	265 000	560 000
<u>CACOUNA</u>			
Services pour les installations por- tuaires	1 238 000	398 000	840 000
<u>PARENT</u>			
Réseau d'aqueduc et d'égouts	950 000	299 000	651 000
<u>ABITIBI-TEMISCAMINGUE</u>	1 200 000	399 000	801 000
<u>SAINTE-AGATHE-DES- MONTS</u>			
Usine d'épuration (agrandissement)	930 000	292 000	638 000
<u>GRANDE-RIVIERE</u>			
Services municipaux	<u>1 000 000</u>	<u>303 000</u>	<u>697 000</u>
TOTAL PARTIEL	\$32 023 000	\$10 545 000	\$21 478 000
RESERVE	<u>2 853 000</u>	<u>1 070 000</u>	<u>1 783 000</u>
GRAND TOTAL	\$34 876 000	\$11 615 000	\$23 261 000

La Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada peut payer jusqu'à \$5 837 000 de la quote-part fédérale. Le MEER est responsable du reste.

ADMINISTRATION
ET GESTION

Un comité de développement, institué aux termes de l'entente-cadre de développement, assurera la supervision de l'entente. Un comité directeur, composé d'un nombre égal de représentants du Canada et du Québec nommés par leurs ministres respectifs, sera mis sur pied pour surveiller la mise en oeuvre de l'entente et en assumer la gestion courante. La participation québécoise à ce comité est assurée par les représentants de l'Office de planification et de développement du Québec. La participation du gouvernement fédéral est assurée par les représentants du MEER et de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada.

QUEBEC

ENTENTE AUXILIAIRE

- TITRE** La modernisation de l'industrie des pâtes et papiers
- DUREE** Du 15 mai 1979 au 31 mars 1984
- OBJECTIFS** Redresser la position concurrentielle des entreprises de pâtes et papiers du Québec sur le marché international, en les incitant à investir dans des équipements de modernisation, en réduisant les coûts de fabrication, en rationalisant les activités de transformation et en diversifiant la production; installer des équipements pour la protection de l'environnement et la conservation de l'énergie.
- HISTORIQUE** Au cours des deux dernières années, des études importantes sur l'industrie des produits forestiers, menées par les deux paliers de gouvernement en consultation étroite avec les entreprises et le monde ouvrier, ont permis d'identifier un certain nombre de problèmes et de contraintes au développement et à la croissance de l'industrie au Québec.
- Le déclin de la compétitivité sur les marchés domestique et extérieur représente le problème fondamental de l'industrie des pâtes et papiers du Québec. Quatre indicateurs principaux confirment la situation de régression de cette industrie :
- de 1965 à 1978, la productivité du capital de l'industrie canadienne des pâtes et papiers a été de 8,3 % en comparaison à 11,1 % aux Etats-Unis et à 11,2 % pour l'ensemble du secteur manufacturier canadien;
 - la baisse graduelle mais constante des ventes sur le marché américain qui, de 1950 à 1976, ont diminuées de 40 % à 30 %;
 - l'augmentation continuelle de l'écart du coût de fabrication et de livraison d'une tonne de papier journal entre le Québec et les Etats-Unis passe de \$16 en 1968 à \$20 en 1970, puis à \$45 en 1976 et à \$52 en 1977;

- les arrêts temporaires et les fermetures d'usines qui accompagnent les fluctuations de la demande sont une perte de revenu pour les travailleurs, les entreprises et les gouvernements.

Cette situation, caractérisée par la dévaluation du dollar canadien et une croissance exceptionnelle de la demande en papier journal, masque des problèmes structurels fondamentaux, soit : un approvisionnement onéreux, une faible productivité des usines et des coûts élevés de livraison des produits finis.

Les approvisionnements en bois constituent l'élément le plus important de la structure des coûts et contribuent à près de la moitié de l'écart avec les concurrents. L'entente auxiliaire sur le développement forestier, signée en 1975 et modifiée depuis, consacre plus de \$322 millions à cet aspect.

La faible productivité des usines pour sa part entraîne des coûts élevés de fabrication. Ceci s'explique en partie par la vétusté des usines où l'organisation des chaînes de fabrication est déficiente et le rendement des procédés de fabrication de pâte et de machines à papier est faible.

Le coût moyen de transport des produits forestiers du Québec est de beaucoup supérieur à celui des usines américaines. Cette différence est imputable en grande partie à l'éloignement des marchés à forte croissance.

Enfin, les problèmes de marché, ajoutés aux coûts élevés d'approvisionnement, de fabrication et de livraison, sont les causes principales de la faible rentabilité des entreprises. Cette situation a limité anormalement les possibilités d'autofinancement des modernisations nécessaires à l'amélioration de la position concurrentielle. Ces mêmes raisons ont rendu coûteux, sinon impraticable, le recours au marché financier pour compenser le manque de capital parce que le taux de rentabilité sur les investissements est inférieure à la moyenne généralement observée dans l'industrie.

Au cours des cinq dernières années, l'industrie a investi au Québec une somme annuelle de \$360 millions, dont \$140 millions seulement ont pu être consacrés à la modernisation et à la lutte contre la pollution. Or, on estime que la modernisation des usines existantes et la protection de l'environnement nécessiteront des immobilisations de l'ordre de \$1,3 milliard au cours des cinq prochaines années.

Cette entente auxiliaire a été élaborée en consultation avec plusieurs ministères fédéraux dont ceux de l'Industrie et du Commerce, d'Energie, des Mines et des Ressources et de l'Environnement, ainsi qu'avec divers ministères provinciaux. Elle a été signée par le ministre du MEER et le ministre responsable de l'Office de planification et de développement du Québec.

ELEMENTS

L'aide financière prendra la forme de subventions directes. Elle pourra atteindre jusqu'à 25 % des actifs admissibles, et sera basée sur un plan quinquennal d'investissements des entreprises dans des catégories déterminées à l'article 5 de l'entente et portant sur la modernisation des équipements et l'installation d'équipements liés à la protection de l'environnement et à la conservation de l'énergie.

DISPOSITIONS FINANCIERES

Les budgets alloués aux subventions se répartissent comme suit :

<u>COUT TOTAL</u> <u>ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART</u> <u>PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART</u> <u>FEDERALE (MEER)</u>
\$150 000 000	\$ 60 000 000	\$ 90 000 000

ADMINISTRATION ET GESTION

Un comité de développement institué aux termes de l'entente-cadre de développement assurera la supervision. Un comité directeur, composé d'un nombre égal de représentants du Canada et du Québec nommés par les ministres fédéraux et provinciaux, sera mis sur pied pour surveiller la mise en oeuvre de l'entente et en assumer la gestion courante.

Les ministères fédéraux de l'Environnement (protection de l'environnement) et de l'Industrie et du Commerce ont été invités à participer à la supervision des projets.



ONTARIO



ONTARIO

L'ENTENTE-CADRE DE DEVELOPPEMENT

L'entente-cadre de développement (ECD) Canada-Ontario a été signée le 26 février 1974 par le ministre de l'Expansion économique régionale au nom du Canada et par le trésorier de l'Ontario et ministre de l'Economie et des Affaires intergouvernementales au nom de la province.

Les objectifs généraux de cette entente peuvent se résumer ainsi :

- a) améliorer les possibilités d'emploi productif, faciliter l'accès à ces possibilités et maintenir les possibilités d'emploi productif actuelles dans les zones et secteurs de l'Ontario qui, par rapport à d'autres zones et secteurs de la province, nécessitent l'adoption de mesures spéciales pour qu'ils puissent exploiter leur potentiel de développement;
- b) favoriser le développement socio-économique dans les zones de la province nécessitant des activités spéciales pour permettre aux gens qui y habitent de contribuer au développement socio-économique et d'en bénéficier;
- c) raffermir les politiques et les priorités de la province en matière de développement régional en Ontario, dans la mesure où elles touchent les zones et secteurs de la province déterminés à l'objectif a).

Les programmes mis en oeuvre pour atteindre les objectifs susmentionnés viseront le nord et une partie de l'est de l'Ontario et ils seront étroitement coordonnés avec les priorités et objectifs de planification régionale de la province conformément au Plan de développement de l'Ontario. Les deux gouvernements ont dressé une liste de plans d'action qui pourraient donner lieu à des ententes auxiliaires. Ils touchent notamment :

1) Zone de Cornwall dans l'est de l'Ontario

La ville de Cornwall a attiré un nombre considérable de travailleurs qui ont quitté le secteur agricole, mais en même temps elle a été durement touchée par la fermeture d'usines importantes. Par conséquent, le taux de chômage s'est tenu au-dessus de la moyenne provinciale. Une entente auxiliaire sur Cornwall fut conclue; elle facilitait la prise de mesures gouvernementales conjointes dans cette zone. Les deux gouvernements ont consacré \$16 255 000 à la mise en oeuvre des programmes.

2) Nord-ouest de l'Ontario

Le nord-ouest de l'Ontario est la première partie de la province pour laquelle un ensemble de recommandations a été publié et accepté officiellement. On a tenu compte des activités qui, étant conformes aux priorités et aux objectifs fédéraux et provinciaux de développement, sont destinées à faciliter le développement rural et urbain.

3) Terres septentrionales de l'Ontario

Un nombre important de personnes économiquement et socialement défavorisées vivent à l'écart du grand courant de la vie sociale et économique de la province en raison des obstacles que constituent l'isolement géographique, le niveau peu élevé de scolarité et la pauvreté. Une grande partie de cette population est composée d'Indiens et de Métis. Même si la plupart des Indiens vivent dans le nord de l'Ontario, on retrouve des bandes indiennes partout dans la province. Plusieurs de leurs membres peuvent être considérés comme isolés ou défavorisés. Des efforts spéciaux seront faits en vue d'encourager et d'aider les résidents des agglomérations isolées à participer à la réalisation des possibilités de développement et d'en tirer parti.

Cette liste d'activités possibles ne se veut aucunement limitative; on s'attend en effet qu'elle s'allonge constamment au fur et à mesure de la réalisation de l'ECD, en fonction de l'analyse continue des possibilités de développement socio-économique.

On trouvera dans les pages suivantes les résumés des ententes auxiliaires actuellement en vigueur.

ONTARIO

ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	Le nord-est de l'Ontario
DUREE	Du 25 mars 1976 au 31 mars 1982 telle que modifiée le 28 juillet 1976, le 21 mars 1978, le 5 octobre 1978 et le 10 octobre 1978
OBJECTIFS	Assurer la participation conjointe du Canada et de la province à la réalisation de projets visant à renforcer les politiques et priorités provinciales de développement au nord-est de l'Ontario; fournir les moyens permettant d'accorder de l'aide financière à des projets approuvés ayant pour objet de supprimer les obstacles au développement économique et social des centres urbains stratégiques.
HISTORIQUE	<p>Le taux de croissance démographique annuel du nord-est de l'Ontario n'atteint qu'environ la moitié de celui de l'ensemble de la province.</p> <p>L'économie du nord-est de l'Ontario s'est développée à partir des ressources naturelles. Les industries minière, forestière, touristique et de transformation constituent le point d'appui de l'économie, et emploient plus du tiers de la population active. Les secteurs des ressources de la région dépendent principalement de la demande extérieure et sont ainsi soumis aux caprices des marchés internationaux. La transformation des matières premières en produits finis est à un stade primaire, et les industries secondaires et tertiaires sont peu développées.</p> <p>Maintes agglomérations n'ont qu'une seule industrie pour assise économique et sont aussi à la merci des changements défavorables qui peuvent s'y produire.</p>
ZONE DE SUDBURY	La municipalité régionale de Sudbury qui compte 165 000 habitants est le plus grand centre urbain du nord de l'Ontario. Sa position stratégique à la croisée des routes est-ouest et nord-sud, ses nombreux services gouvernementaux, ses établissements scolaires et hospitaliers ont fait de cette municipalité le principal centre du commerce du nord-est de l'Ontario. A ce titre, Sudbury dessert une population de plus de 500 000 habitants.

Depuis toujours, l'importance numérique de la population active de la zone est directement fonction de l'essor de l'industrie minière locale et de leurs industries de services. La prédominance de ces industries et de leurs échelles élevées de traitement y a freiné en quelque sorte l'augmentation des possibilités de revenu et d'emploi.

Le manque de terrains industriels viabilisés et des coûts d'infrastructure élevés ont été au cours des dix dernières années un problème constant qui est maintenant devenu un obstacle majeur au développement.

ZONE DE
PARRY SOUND

La ville de Parry Sound compte une population de presque 6 000 habitants. Il s'agit de l'agglomération la plus importante de la zone de Parry Sound, territoire de quelque 1 400 milles carrés et 30 000 habitants. La croissance économique de cette zone n'a pas suivi celle de l'ensemble du nord-est de l'Ontario.

Historiquement, Parry Sound a été un centre de transbordement important, mais aujourd'hui les installations portuaires ne servent qu'à acheminer les boulettes de minerai de fer de la région de Sudbury vers les Etats-Unis. Petit à petit, le tourisme a pris de l'expansion au cours des années, compensant partiellement la perte des revenus due au changement économique. Le secteur de la fabrication s'est aussi développé à un rythme lent.

Depuis que le district de Parry Sound est devenu une région désignée en avril 1974 aux termes de la Loi sur les subventions au développement régional, les manufacturiers lui ont accordé nettement plus d'attention. Toutefois, la zone n'a pu jusqu'ici offrir les terrains industriels viabilisés nécessaires.

ZONE DE
TIMMINS

Depuis toujours, la zone de Timmins dépend fortement de l'industrie minière et, à un degré moindre, de l'industrie forestière. Même si l'exploitation des mines d'or est toujours partie intégrante de l'économie locale, la proportion de la population active qui travaille à l'extraction des métaux communs augmente de façon soutenue. La mise en exploitation de la mine de cuivre et de zinc de la Texasgulf, en 1966, au moment où plusieurs mines d'or cessaient leurs opérations, a permis de stabiliser les niveaux de l'emploi et de la population.

La ville de Timmins, principal centre urbain du district de Cochrane, a été formée en 1973 par le fusionnement de plusieurs petites localités. Par la suite, la ville s'est trouvée aux prises avec deux problèmes : bien des conduites d'eau et d'égout sont devenues inadéquates, et les deux usines de traitement des eaux usées, situées dans les limites de la ville, sont surchargées. Même si Timmins s'est efforcée et s'efforce encore d'améliorer ses réseaux d'adduction d'eau et d'égout, elle doit de toute urgence accélérer l'exécution de son programme de travaux d'équipement.

La Texasgulf Inc. a annoncé qu'elle avait l'intention d'entreprendre des travaux d'expansion de \$400 millions qui comprendraient une nouvelle fonderie et une nouvelle raffinerie. On prévoit que la population active permanente augmentera de 1 500, entraînant une augmentation de la population de Timmins de l'ordre de 4 500 habitants. Afin de fournir les services essentiels et le logement, il est nécessaire que plusieurs grands travaux d'infrastructure soient entrepris sans délai.

ZONE DE
NORTH BAY

La ville de North Bay est un des plus importants centres urbains du nord-est de l'Ontario. Son assise économique est diversifiée et elle offre de nombreuses possibilités d'expansion; toutefois, un manque de terrains industriels viabilisés nuit au développement.

En 1973, la ville a fait l'acquisition d'un emplacement de 137 acres situé dans le secteur sud et zoné à des fins industrielles. Aujourd'hui, la ville souhaite aménager un parc industriel sur cet emplacement et a présenté une demande d'aide à l'expansion au MEER et au gouvernement provincial en vertu de l'ECD.

A l'heure actuelle, la ville ne possède pas les fonds nécessaires pour entreprendre ce projet. Par conséquent, le MEER et le gouvernement provincial, par le biais de l'ECD, appuient l'aménagement du parc industriel municipal proposé.

1) Zone de Sudbury

Construction de fossés de drainage, d'installations d'adduction d'eau, d'égouts sanitaires et pluviaux, ainsi que de voies d'accès dans le parc industriel de l'ouest (Walden) sur la route 17.

2) Zone de Parry Sound

- a) Construction des installations d'adduction d'eau et d'égout requises pour le parc industriel de Woods Road dans le canton de Carling.
- b) Evaluation des activités de planification industrielle, de développement, de commercialisation et de gestion des parcs dans la zone de Parry Sound.

3) Zone de Timmins

- a) Construction d'installations additionnelles d'adduction d'eau et d'égout dans les secteurs de Timmins-Mountjoy et de Tisdale-Whitney.

Par l'intermédiaire de la Société centrale d'hypothèques et de logement, la province tentera d'obtenir des subventions pour l'aider à financer la construction des réseaux d'adduction d'eau et d'égout admissibles aux termes de la Loi nationale sur l'habitation.

- b) Evaluation des besoins en parcs industriels et des emplacements possibles, et activités de planification industrielle, de développement, de commercialisation et de gestion des parcs à Timmins.
- c) Evaluation du besoin de routes directes en vue d'améliorer la circulation dans le centre des affaires et d'absorber le surplus de trafic aux mines de la Texasgulf et au nouveau parc industriel.

4) Zone de North Bay

Aménagement de fossés de drainage, d'installations d'adduction d'eau, d'égouts sanitaires et pluviaux, ainsi que des voies d'accès à l'emplacement du parc dotées des services municipaux. Egalement, la construction d'un château d'eau dans l'enceinte du parc, d'une station de pompage d'égouts sur la route 11B et de canalisations alimentées sous pression.

DISPOSITIONS
FINANCIERES

Voici la liste des projets devant être entrepris
aux termes de l'entente :

	<u>COUT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FEDERALE (MEER)</u>
<u>Zone de Sudbury</u>			
Parc industriel de l'ouest (Walden) - Route 17			
a) Réseau de distri- bution d'eau	\$1 298 000	\$ 649 000	\$ 649 000
b) Egouts sanitaires	850 000	425 000	425 000
c) Construction de voies d'accès	<u>897 000</u>	<u>448 500</u>	<u>448 500</u>
TOTAL PARTIEL	\$3 045 000	\$1 522 500	\$1 522 500
<u>Zone de Parry Sound</u>			
1) Parc industriel du canton de Carling			
a) Réseau d'appro- visionnement en eau	\$ 620 270	\$310 135	\$310 135
b) Réseau de dis- tribution d'eau	488 180	244 090	244 090
c) Egouts sanitaires	836 550	418 275	418 375*
2) Evaluation de la planification	<u>13 000</u>	<u>6 500</u>	<u>6 500</u>
TOTAL PARTIEL	\$1 958 000	\$979 000	\$979 000*
<u>Zone de Timmins</u>			
1) Infrastructure			
a) Conduites d'eau	\$2 210 000	\$1 105 000	\$1 105 000*
b) Egouts sani- taires	7 536 000	3 768 000	3 768 000
2) Etudes	<u>145 000</u>	<u>72 500</u>	<u>72 500</u>
TOTAL PARTIEL	\$9 891 000	\$4 945 500	\$4 945 500*

	<u>COUT TOTAL</u> <u>ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART</u> <u>PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART</u> <u>FEDERALE (MEER)</u>
<u>Zone de North Bay</u>			
a) Services routiers	\$ 4 345 000	\$ 2 172 500	\$ 2 172 500
b) Services d'égouts	3 280 000	1 640 000	1 640 000
c) Services d'eau	2 246 000	1 123 000	1 123 000
d) Evacuation des égouts pluviaux	<u>449 000</u>	<u>224 500</u>	<u>224 500</u>
TOTAL PARTIEL	\$10 320 000	\$ 5 160 000	\$ 5 160 000
Total moins les imprévus	25 214 000	12 607 000	12 607 000*
Allocation pour les imprévus	<u>3 782 100</u>	<u>1 891 050</u>	<u>1 891 050*</u>
TOTAL	\$28 996 100	\$14 498 050	\$14 498 050*

*Comprend la participation possible de la SCHL.

ADMINISTRATION ET GESTION Un comité de gestion, composé d'un nombre égal de représentants de chaque gouvernement nommés respectivement par les ministres fédéral et provincial, assurera la supervision de l'entente.

ONTARIO

ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE Localités à industrie unique

DUREE Du 18 octobre 1976 au 31 mars 1981 telle que modifiée le 19 juillet 1977, le 25 octobre 1978 et le 9 janvier 1979

OBJECTIFS Diversifier et stabiliser l'économie des localités à industrie unique du nord de l'Ontario conformément aux objectifs de l'ECD et aux buts de recommandations de la province, et mettre en place des programmes visant à alléger les problèmes sociaux et économiques propres aux localités à industrie unique. Chercher surtout à élargir les assises économiques des collectivités qui sont sensibles aux fluctuations du secteur des ressources; créer un éventail de possibilités d'emploi; améliorer le milieu de vie afin d'attirer et de garder une main-d'oeuvre compétente; favoriser et soutenir des projets à plus long terme et consolider la structure urbaine d'exploitation des ressources.

HISTORIQUE PHASE I

Zone d'intervention de la Kimberly-Clark

La phase initiale de la présente stratégie conjointe Canada-Ontario apportera des mesures visant à améliorer les possibilités de croissance de certaines collectivités du Nord-Ouest ontarien, comme Nakina, Longlac et Geraldton, de même que des mesures visant à accroître le nombre et l'éventail des possibilités d'emploi et de revenu et à améliorer de façon sélective l'infrastructure des collectivités. Les évaluations indiquent que l'assiette fiscale des collectivités est insuffisante pour faire face aux principales perspectives de développement des opérations d'exploitation forestière de la société Kimberly-Clark. Le triplement de la capacité du moulin de la Kimberly-Clark, de 400 à 1 200 tonnes par jour à Terrace Bay, entraînera la création de 400 à 600 nouveaux emplois dans le domaine de l'exploitation forestière.

La zone d'intervention couvre une région de quelque 28 000 milles carrés de superficie dans le Nord-Ouest ontarien. A l'intérieur de cette zone, la Kimberly-Clark a obtenu de la province

des droits de coupe sur une superficie additionnelle de 4 860 milles carrés, ce qui porte l'étendue totale de leur concession forestière à 12 186 milles carrés.

HISTORIQUE
PHASE II

White River

Dans le cadre d'un programme à long terme d'agrandissement, la compagnie Abitibi Paper a annoncé au début de 1974 son intention de construire une nouvelle scierie d'une capacité de 70 millions de pieds-planches par année à White River. Cet endroit a été choisi en raison de sa proximité des limites des concessions de l'Abitibi Paper au nord du parc national de Pukaskwa et au sud de Chapleau, ainsi que des raccordements routiers et ferroviaires directs avec l'usine de défibrage et de papier journal de cette compagnie à Sault-Sainte-Marie. La compagnie a accepté une aide financière de \$1,2 million aux termes de la LSDR; ce montant est fondé sur un coût d'immobilisation approuvé de \$11,3 millions.

Le principal problème associé à cette possibilité de développement provient du fait que la localité est incapable d'absorber la rapide croissance démographique prévue au cours des deux prochaines années. Plus précisément, au moins 180 logements seront probablement requis en 1978 (maisons unifamiliales, jumelées et logements à louer y compris).

HISTORIQUE
PHASE III

Le centre ville de Hornepayne

Le réseau principal du chemin de fer Canadien National traverse la municipalité de Hornepayne située dans une région éloignée du nord de l'Ontario. Le Canadien National exploite à Hornepayne un terminus central. A l'heure actuelle la société procède à l'agrandissement de ces installations parce qu'elle prévoit que la circulation ferroviaire sera plus dense à Hornepayne.

La société et le gouvernement de l'Ontario ont fait appel à la Hallmark Hotels Limitée, compagnie immobilière privée, pour planifier, construire et administrer un centre municipal de 170 000 pieds carrés sur un emplacement de 9 acres adjacent au quartier commercial de Hornepayne. Ce centre offrira une variété de services urbains destinés à améliorer les conditions de vie locales.

Réserve indienne n° 77 de Long Lake

Un autre élément dans l'élaboration de cette entente auxiliaire nécessitera l'appui fédéral et provincial pour des améliorations à l'infrastructure de la ville de Longlac et de la réserve indienne avoisinante n° 77 de Long Lake.

Dernièrement, la Weldwood du Canada annonçait qu'elle avait reçu, en vertu de la LSDR, une aide pour l'expansion de la zone de Longlac, ce qui créera 34 emplois, et pour l'achèvement des plans de services à l'intention de la réserve n° 77 de Long Lake. A la suite de cette annonce, le Canada et l'Ontario ont convenu d'accepter d'autres projets relatifs à l'infrastructure visant à fournir à une parcelle zonée pour l'industrie dans la ville de Longlac, des services d'adduction d'eau et à la communauté n° 77 de Long Lake des services d'eau et d'égout. Le Canada accepte la responsabilité de ces projets à l'avantage exclusif des Indiens inscrits vivant dans la réserve. Cette responsabilité sera partagée à parts égales par le MEER et par le ministère des Affaires indiennes et du Nord.

ELEMENTS
PHASE I

1. Infrastructure communautaire

- a) Le programme d'infrastructure communautaire permettra à la collectivité de Nakina de parachever les puits, les pompes avec abri (à l'exception du creusage des puits), la construction d'un réservoir, le matériel de pompage et de chloration d'une capacité d'environ 350 000 gallons, la construction d'une conduite d'eau à pression de 1 200 pieds de longueur et de 12 pouces de diamètre, la construction d'un réseau de traitement des eaux usées d'une capacité de 375 000 gallons par jour et d'un collecteur principal par gravité d'une longueur de 4 600 pieds.
- b) A Longlac, la construction d'une usine d'épuration d'une capacité d'environ 1,5 million de gallons par jour, d'un réservoir surélevé d'une capacité de 500 000 gallons, d'une conduite principale d'alimentation de 4 600 pieds de longueur et de 12 pouces de diamètre et d'une usine de traitement des eaux usées d'une capacité de 375 000 gallons par jour.

- c) Les améliorations au réseau d'adduction d'eau de Geraldton, y compris la construction d'une usine d'épuration d'une capacité de 1,5 million de gallons par jour et d'une conduite principale de 4 500 pieds de longueur et de 12 pouces de diamètre reliant le réservoir actuel à un nouveau réservoir d'une capacité de 500 000 gallons.

2. Développement des moyens de transport

- a) A l'aéroport de Geraldton, l'aménagement et le revêtement en asphalte d'une piste de 5 000 pieds de longueur, l'acquisition du matériel d'éclairage pour la piste d'envol, l'aménagement des voies d'accès, la construction d'un bâtiment destiné aux voyageurs, aux opérations et à l'entretien, la construction d'installations pour la protection contre les incendies qui serviraient également aux bâtiments affectés aux opérations, l'aménagement d'un terrain pour recevoir des réservoirs et l'installation d'une réserve d'eau pour le MRN.
- b) L'amélioration des voies d'accès à l'aéroport comprend la réfection et le cailloutage des voies existantes (4,7 milles) et un revêtement d'asphalte.

ELEMENTS PHASE II

White River

a) Services d'approvisionnement en eau

Travaux essentiels d'amélioration du réseau d'approvisionnement en eau devant permettre de faire face à l'expansion prévue, qui comprend notamment deux nouveaux lotissements domiciliaires et un immeuble d'environ 320 appartements.

b) Services d'égouts sanitaires

Travaux d'amélioration au réseau d'égout sanitaire de base pour lui permettre de desservir une population croissante.

c) Evacuation des égouts pluviaux

Aménagement des installations essentielles d'évacuation des égouts pluviaux pour le lotissement municipal Nordev proposé.

ELEMENTS
PHASE III

Réserve indienne n° 77 de Long Lake

Déblayer, niveler et tasser les pilots des fondations pour l'emplacement du centre ville avant la construction de l'édifice de 170 000 pieds carrés qui abritera les services urbains.

ELEMENTS
PHASE IV

L'infrastructure de la collectivité n° 77 de Long Lake

1. Prolongation du réseau d'adduction d'eau

Aménagement d'une conduite d'eau à partir du terminus actuel du réseau municipal de la ville de Longlac.

2. Raccord du réseau d'adduction d'eau

Aménagement d'une conduite principale d'adduction d'eau à partir de la portion de la collectivité autochtone de la réserve indienne n° 77 de Long Lake jusqu'aux frontières de la réserve, y compris la traversée de la rivière Making Ground.

3. Système de distribution d'eau

Aménagement d'une conduite principale d'adduction d'eau à mailles sur la partie habitée de la réserve indienne n° 77 de Long Lake en vue de fournir des raccords d'adduction d'eau et des bouches d'incendie.

4. Prolongation du réseau d'égout sanitaire

Aménagement d'une conduite sous pression pour le réseau d'égout sanitaire à partir de la réserve indienne n° 77 de Long Lake jusqu'à la limite actuelle du système de collection municipal de la ville de Longlac, y compris la construction d'une station de pompage.

5. Système de collection des eaux d'égout

Aménagement d'un système de collection des eaux d'égout sanitaire par gravité sur la portion de la réserve indienne n° 77 de Long Lake occupée par la communauté autochtone, y compris les raccords de services pour vingt-cinq logements déjà en place.

DISPOSITIONS FINANCIERES	<u>COUT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FEDERALE</u>
<u>PHASE I</u>			
<u>Infrastructure communautaire</u>			
a) Améliorations au réseau d'adduction d'eau de Nakina	\$ 900 000	\$ 450 000	\$ 450 000
b) Améliorations au réseau d'égout de Nakina	1 579 000	789 500	789 500
c) Améliorations au réseau d'adduction d'eau de Longlac	2 750 000	1 375 000	1 375 000
d) Améliorations au réseau d'égout de Longlac	1 500 000	750 000	750 000
e) Améliorations au réseau d'adduction d'eau de Geraldton	<u>2 770 000</u>	<u>1 385 000</u>	<u>1 385 000</u>
	\$ 9 499 000	\$4 249 500	\$4 249 500
<u>Développement des moyens de transport</u>			
a) Aéroport de Geraldton, piste d'envol de 5 000 pieds, éclai- rage, voies d'accès, aérogare	\$ 2 662 000	\$1 331 000	\$1 331 000
b) Améliorations des voies d'accès de l'aéroport, 4,7 milles de route jusqu'à l'aéroport	<u>1 179 000</u>	<u>589 500</u>	<u>589 500</u>
	\$ 3 841 000	\$1 920 500	\$1 920 500
TOTAL PHASE I	\$13 340 000	\$6 670 000	\$6 670 000

REMARQUE

Voici les autres ministères fédéraux qui participeront probablement au financement :

- a) la SCHL, qui participera aux travaux d'infrastructure visant l'amélioration des réseaux d'adduction d'eau et d'égout, jusqu'à environ \$400 000;
- b) le MT qui se chargera de la construction de l'aéroport et déboursera un montant de \$150 000.

	<u>COUT TOTAL</u> <u>ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART</u> <u>PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART</u> <u>FEDERALE</u>
<u>PHASE II</u>			
<u>Infrastructure communautaire</u>			
a) Service d'approvisionnement en eau	\$ 167 000	\$ 83 500	\$ 83 500
b) Services d'égouts sanitaires	1 015 000	507 500	507 500
c) Ouvrages d'évacuation des égouts pluviaux	<u>878 000</u>	<u>439 000</u>	<u>439 000</u>
TOTAL PHASE II	\$2 060 000	\$1 030 000	\$1 030 000
<u>PHASE III</u>			
<u>Complexe du centre ville</u>			
a) Nettoyement et préparation de l'emplacement	\$ 389 000	\$194 500	\$194 500
b) Eléments dans les zones publiques	<u>741 000</u>	<u>370 500</u>	<u>370 500</u>
TOTAL PHASE III	\$1 130 000	\$565 000	\$565 000

	<u>COUT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FEDERALE</u>
<u>PHASE IV</u>			
<u>Infrastructure communautaire</u>			
a) Prolongement du service des eaux	\$153 600	\$76 800	\$ 76 800
b) Raccordement du service des eaux	77 600		77 600*
c) Distribution d'eau interne	112 900		112 900*
d) Prolongement des égouts	233 000		233 000*
e) Réseau d'égouts interne	<u>108 900</u>	<u> </u>	<u>108 900*</u>
TOTAL PHASE IV	\$686 000	\$76 800	\$609 200

* Le MAIN paiera 50 % de la quote-part fédérale plus 15 % pour les imprévus pour les projets dans les communautés indiennes.

Total moins les imprévus	\$17 216 000	\$8 341 800	\$ 8 874 200
Allocation pour les imprévus	<u>2 582 400</u>	<u>1 251 270</u>	<u>1 331 130</u>
GRAND TOTAL	\$19 798 400	\$9 593 070	\$10 205 330

ADMINISTRATION ET GESTION Un comité de gestion sera chargé de contrôler et de gérer l'entente. Il sera formé d'un nombre égal de représentants de chaque gouvernement désignés par les ministres fédéral et provincial respectifs.

ONTARIO

ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	La mise en valeur des ressources communautaires et rurales
DUREE	Du 7 décembre 1977 au 31 mars 1983 telle que modifiée le 19 juin 1978, le 25 octobre 1978 et le 8 décembre 1978
OBJECTIFS	Renforcer la structure économique des régions rurales en incitant les résidents à contribuer et à participer à l'épanouissement socio-économique de leur région; améliorer les possibilités d'emploi productif à long terme par l'analyse et la recherche de débouchés économiques reliés à la mise en valeur des richesses naturelles; consolider et diversifier l'assise économique des régions rurales en encourageant l'implantation d'entreprises de transformation.
HISTORIQUE	Ce programme d'aide financière vise à permettre à l'Ontario de prendre les mesures nécessaires à la réalisation des projets essentiels au développement, dans le nord et l'est de l'Ontario, d'une vigoureuse communauté rurale qui pourrait vivre de l'exploitation des ressources.
VALLEE DE L'OUTAOUAIS SUPERIEURE	<p>Le comté de Renfrew, situé dans la région de planification de l'est de l'Ontario, requiert des mesures spéciales qui devraient être prises en vue de stimuler la croissance et la diversification des activités économiques. Il s'agit en effet d'une région à faible croissance où les taux de chômage et de migration vers d'autres régions sont élevés et le niveau des revenus plutôt faible.</p> <p>Les problèmes de développement du comté de Renfrew sont étroitement reliés à sa structure industrielle. Entre 1951 et 1971, le niveau de l'emploi dans les secteurs primaire et secondaire n'a cessé de décliner. En revanche, il s'est accru dans le secteur tertiaire entre 1961 et 1971, mais il semble avoir atteint un sommet. La croissance actuelle dans le secteur tertiaire découle de l'expansion soutenue des industries du tourisme et des loisirs. Il s'agit là cependant d'industries saisonnières et peu rentables, et tout semble indiquer que la région en dépend déjà trop sur le plan de l'emploi. En raison de ces contraintes, c'est sur les industries des</p>

ressources et de la fabrication qu'il faut compter pour multiplier les emplois et accroître les revenus.

NOUVELLES
FORETS DANS
L'EST DE
L'ONTARIO

A l'heure actuelle, on n'exploite pas le secteur forestier de l'est de l'Ontario à sa pleine capacité étant donné le soutien insuffisant apporté à la gestion des forêts. Ce fait tient à des changements importants survenus dans l'utilisation agricole des terres. L'état de certaines forêts de la région laisse à désirer par suite de l'exploitation intense des 200 dernières années. Les conditions climatiques de la région sont bonnes et la population rurale est en mesure d'offrir la main-d'oeuvre nécessaire à l'exploitation de l'industrie forestière. Cette région est située assez près des zones de marchés éventuels de l'axe Québec-Windsor et de l'est des Etats-Unis. L'est de l'Ontario pourrait tirer des avantages presque immédiats du projet de reboisement des forêts de bois dur de qualité inférieure et de l'exploitation de nouveaux peupliers hybrides qui fourniraient une nouvelle source de bois à pâte commercialisable, une source éventuelle de fourrage pour animaux et des matières premières pour produire des alcools à des fins énergétiques. De plus, des superficies considérables de terres non productives actuellement détenues par de petits propriétaires pourraient être exploitées à des fins agricoles.

ZONE DE
KIRKLAND LAKE

Aux termes de la présente entente, la région de Kirkland Lake englobe la ville de Kirkland Lake et les communautés de Matachewan, Swastika, Larder Lake et Virginiatown. Ainsi, la région occupe la partie nord-est du district de Timiskaming et fait partie intégrante de la région de planification du nord-est de l'Ontario.

Au cours des dernières décennies, la région nord-est n'a pas connu l'expansion sociale et économique qu'avait prévue le gouvernement provincial. Dans la région de Kirkland Lake, l'économie locale est stagnante et le taux de chômage est très élevé.

Le ministère ontarien des Richesses naturelles a déclaré que la géologie de la région favorise la présence de minéraux et que la découverte d'un important dépôt de minerai pourrait relancer l'économie locale et l'expansion de la région.

ELEMENTS

VALLEE DE
L'OUTAOUAIS
SUPERIEURE

1) La mise en valeur des ressources

a) Evaluation des ressources forestières

i) Inventaire des ressources forestières

La mise sur pied d'une banque de données quantitatives récentes sur les ressources forestières, notamment sur l'ampleur du potentiel qu'offrent les matières premières.

ii) Inventaire préliminaire

La mise sur pied d'une banque de données qualitatives exactes sur le volume des matières premières qui pourrait être alloué à l'entreprise privée.

iii) Etude sur l'utilisation des forêts et des usines

On fera l'analyse du rendement des ressources en bois et du niveau actuel d'utilisation dans le comté de Renfrew.

b) Evaluation des ressources minérales

i) Etudes géologiques précambriennes

Pour rassembler des données sur les types de roches, les structures et l'histoire géologique de certaines parties de la région non encore cartographiées.

ii) Evaluation des gisements de minéraux

L'étude du terrain et la compilation de toutes les données disponibles concernant les gisements connus de la région.

iii) Exposé analytique et cartographie

On procédera à l'analyse des résultats des études décrites ci-dessus et à leur publication sous forme de cartes imprimées et d'exposés esquissant les possibilités de développement.

2) Le développement industriel

- a) L'essai des installations de récupération des éléments fertilisants afin de déterminer dans quelle mesure la capacité de l'usine de traitement des égouts de la ville devrait être augmentée et quel en serait le coût;
- b) des études de planification et d'ingénierie (jusqu'à l'étape précédant le lancement des appels d'offres) pour la nouvelle usine de filtration de la ville.

3) Le développement économique régional

Il est proposé d'aider financièrement l'établissement d'une organisation locale unifiée, laquelle serait chargée notamment de relever les possibilités de développement, ainsi que les contraintes et problèmes, de promouvoir le comté en général et les possibilités de développement précises en particulier.

NOUVELLES
FORETS DANS
L'EST DE
L'ONTARIO

1) Exploitation des peupliers hybrides

a) Développement technique

Ce programme vise à mettre au point et approfondir une technique d'exploitation des peupliers hybrides en utilisant des plantations de style industriel en vue de maximiser la production de la biomasse par unité de superficie pour l'énergie, la cellulose et les aliments.

b) Pépinière de peupliers hybrides

Le succès du programme des peupliers hybrides repose en grande partie sur un approvisionnement continu et en grande quantité, au début de chaque printemps, en boutures de bonne qualité.

2) Renouvellement des forêts de feuillus

Dans le cadre de ce projet, on procédera à la récolte du bois de mauvaise qualité et, en même temps, on rendra les emplacements productifs disponibles à la culture de souches de meilleure qualité. Le ministère des Richesses naturelles sera responsable de la coupe et de la vente des produits forestiers.

3) Inventaire des ressources forestières et agricoles

On effectuera un inventaire des ressources agricoles, forestières et boisées, et de leur utilisation actuelle et éventuelle. La région à l'étude englobera les comtés unis de Stormont, Dundas et Glengarry, les comtés unis de Prescott et Russell, le secteur de Grenville des comtés unis de Leeds et Grenville et la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton.

4) Recherche sur les peupliers hybrides

Ce projet vise à faciliter la recherche qui permettra une utilisation plus complète des possibilités du programme sur les peupliers hybrides et qui contribuera grandement à son succès.

ZONE DE
KIRKLAND LAKE

Programme d'études géoscientifiques

- a) Etablissement de cartes stratigraphiques précambriennes
- b) Etudes géologiques effectuées en vol
- c) Prélèvement d'échantillons de base des dépôts erratiques
- d) Etudes géologiques sur la période quaternaire
- e) Etudes des dépôts d'or
- f) Etudes des dépôts d'uranium
- g) Cartes de données
- h) Etudes sur les caractéristiques des couches de couverture
- i) Services d'évaluation technique
- j) Services d'information publique

DISPOSITIONS FINANCIERES	<u>COUT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FEDERALE (MEER)</u>
-----------------------------	---------------------------------	-----------------------------------	---------------------------------------

VALLEE DE
L'OUTAOUAIS
SUPERIEURE

1) La mise en valeur des ressources			
a) Evaluation des ressources forestières	\$ 145 000	\$ 72 500	\$ 72 500
b) Evaluation des ressources minérales	491 000	245 500	245 500
2) L'aménagement des terrains industriels - Etudes	315 000	157 500	157 500
3) Le développement économique régional	<u>200 000</u>	<u>100 000</u>	<u>100 000</u>
TOTAL PARTIEL	\$1 151 000	\$575 500	\$575 500

NOUVELLES FORETS
DANS L'EST DE
L'ONTARIO

1) Peupliers hybrides			
a) Développement technique	\$2 010 000	\$1 005 000	\$1 005 000
b) Pépinière	870 000	435 000	435 000
2) Renouvellement des forêts de feuillus	1 350 000	675 000	675 000
3) Inventaire des ressources fores- tières et agricoles	240 000	120 000	120 000
4) Recherche sur les peupliers hybrides	<u>310 000</u>	<u>155 000</u>	<u>155 000</u>
TOTAL PARTIEL	\$4 780 000	\$2 390 000	\$2 390 000

	<u>COUT TOTAL</u> <u>ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART</u> <u>PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART</u> <u>FEDERALE (MEER)</u>
<u>ZONE DE</u> <u>KIRKLAND LAKE</u>			
Relevés géoscientifiques	\$2 292 000	\$1 146 000	\$1 146 000
TOTAL PARTIEL	\$2 292 000	\$1 146 000	\$1 146 000
Total moins les imprévus	\$8 223 000	\$4 111 500	\$4 111 500
Allocation pour les imprévus	<u>1 233 450</u>	<u>616 725</u>	<u>616 725</u>
GRAND TOTAL	\$9 456 450	\$4 728 225	\$4 728 225

ADMINISTRATION ET GESTION Un comité de gestion, composé d'un nombre égal de représentants de chaque gouvernement nommés par les ministres fédéral et provincial respectifs, sera chargé de la supervision globale de l'entente.

ONTARIO

ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	La gestion forestière
DUREE	Du 8 décembre 1978 au 30 septembre 1983
OBJECTIFS	Permettre au Canada et à la province de collaborer à l'établissement de mesures visant à améliorer la gestion forestière et à accélérer les processus de régénération et de création d'emplois dans le secteur privé, non seulement en vue de créer de nouvelles possibilités d'emploi dans les industries du bois de la province, mais également en vue de maintenir les emplois productifs qui sont actuellement incertains parce qu'il est impossible d'assurer des approvisionnements de bois à long terme.
HISTORIQUE	<p>L'industrie forestière en Ontario englobe les industries d'exploitation, de transformation du bois et les groupes d'industries de pâtes et papiers.</p> <p>Au point de vue matériel, l'industrie comprend plus de 300 entreprises d'exploitation en plus de 800 usines de catégories et dimensions différentes. Ces entreprises fournissent des emplois directs à 78 000 personnes et ont une liste annuelle de paye de plus de \$1 milliard. La valeur ajoutée par l'industrie représente 2,6 % de toutes les activités de la province et 6 % du total attribuable à toutes les industries de production de biens de l'Ontario.</p> <p>L'importance de l'industrie forestière du Nord est fortement accentuée du fait que 76 % de l'ensemble des emplois dans les industries manufacturières du Nord-Ouest et 32 % dans celles du Nord-Est sont axés sur les forêts. Dans la région très industrialisée du Sud, l'industrie forestière fournit 6 % de l'ensemble des emplois dans les industries manufacturières.</p> <p>Du point de vue des méthodes courantes de gestion forestière dans le nord de l'Ontario, les routes d'accès à la plupart des forêts sont inadéquates. La majorité des principaux chemins d'accès à la forêt, actuellement aménagés par l'industrie forestière, ne sont destinés qu'à la coupe et au transport du bois.</p>

Les chemins ne sont pas conçus en vue de favoriser les différents aspects et besoins d'une gestion forestière adéquate, mais plutôt de réduire au minimum les frais de livraison du bois aux usines. Ainsi, on a procédé à la coupe des arbres situés aux abords du système routier actuel, ce qui ne respecte en rien les principes de la gestion forestière.

Les coupes permises de la province étant largement distribuées, il est pourtant essentiel de procéder à la coupe des peuplements adultes et âgés, dont l'accès est actuellement impossible, en vue de récupérer ce volume avant qu'il ne devienne inutilisable et en proie aux incendies, au vent, aux insectes et aux maladies. Si on ne parvient pas à accéder à ces volumes et à les couper, on court un double risque : non seulement ce volume sera-t-il perdu et viendra-t-il s'ajouter à la superficie qui nécessite une régénération, mais on devra procéder à la coupe et à la transformation d'une autre superficie, celle-là accessible mais pas encore exploitable, afin de satisfaire aux exigences de l'industrie en matière de rondins.

Une autre raison importante pour l'amélioration des routes d'accès à la forêt est la nouvelle politique de l'Ontario relative aux méthodes de coupe de bois et selon laquelle la plupart des coupes devront, à l'avenir, s'effectuer de façon à réduire la dimension, ou le contrôle et la configuration des régions de coupe.

L'élaboration de cette entente auxiliaire Canada-Ontario sur la gestion forestière est le résultat d'une étroite collaboration entre des fonctionnaires des ministères provinciaux des Richesses naturelles, des Affaires du Nord, du Trésor, de l'Economie et des Affaires intergouvernementales et des fonctionnaires du MEER et du ministère des Pêches et de l'Environnement.

ELEMENTS

1) Chemins d'accès à la forêt

La construction d'environ 1 000 milles de chemins d'accès à la forêt en toute saison, et ce, en plus du programme routier entrepris actuellement par l'entreprise privée et la province.

2) Camps forestiers

Améliorer les charmes des régions forestières éloignées en vue d'attirer et de retenir la main-d'oeuvre nécessaire à la sylviculture, aux améliorations de peuplements, à la cueillette des cônes et aux opérations d'éclaircissement.

3) Expansion des pépinières

Remplacer et améliorer les installations actuelles (y compris les installations de production, d'entreposage, de nivellement et d'expédition) dans les pépinières de l'Ontario en vue d'atteindre les objectifs élargis de régénération.

4) Etudes du sol

L'exécution, à titre d'essais, d'études du sol dans le nord de l'Ontario, lesquelles apporteront les précisions nécessaires.

5) Evaluations

a) L'exécution de projets de recherche et de développement appliqués pour déterminer les capacités locales à reconnaître les problèmes d'exploitation, à revoir les données pertinentes, à établir des méthodes de conception et d'échantillonnage et à étudier et analyser des problèmes précis.

b) L'exécution d'une étude sur l'utilisation des feuillus du Nord (précédée par une étude préliminaire de faisabilité) en vue de déterminer les problèmes et possibilités dans le domaine des feuillus grandement sous-utilisés.

Une étude préliminaire sera entreprise en vue de déterminer les paramètres et la nécessité d'une étude plus approfondie.

c) Une composante de la révision du projet de l'information au public visant à :

i) prévoir des fonds pour la révision et l'évaluation des programmes à frais partagés avant la fin de l'entente et pour l'évaluation détaillée de chaque projet, une fois achevé;

(ii) prévoir des fonds pour l'élaboration et la diffusion conjointes d'information au sujet de l'entente auxiliaire Canada-Ontario sur la gestion forestière et des activités d'expansion dans le cadre de cette dernière.

DISPOSITIONS FINANCIERES	<u>COUT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FEDERALE (MEER)</u>
GESTION FORESTIERE			
1) Chemins d'accès à la forêt	\$60 000 000	\$30 000 000	\$30 000 000
2) Sylviculture	1 910 000	955 000	955 000
3) Pépinières	5 000 000	2 500 000	2 500 000
4) Etudes du sol	1 000 000	500 000	500 000
5) Evaluations	<u>3 600 000</u>	<u>1 800 000</u>	<u>1 800 000</u>
TOTAL PARTIEL	\$71 510 000	\$35 755 000	\$35 755 000
Allocation pour imprévus	<u>10 726 500</u>	<u>5 363 250</u>	<u>5 363 250</u>
GRAND TOTAL	\$82 236 500	\$41 118 250	\$41 118 250

ADMINISTRATION ET GESTION Un comité de gestion sera responsable de la surveillance et de l'administration de l'entente. Le comité en question sera constitué d'un nombre égal de membres de chacun des gouvernements, nommés par les ministres principaux des gouvernements fédéral et provincial.

ONTARIO

ENTENTE AUXILIAIRE

- TITRE** L'amélioration des usines de pâtes et papiers
- DUREE** Du 15 mai 1979 au 31 mars 1984
- OBJECTIFS** Permettre une participation conjointe du Canada et de l'Ontario dans des programmes d'aide à l'industrie des pâtes et papiers afin d'alléger le coût des équipements nécessaires au respect des normes de lutte contre la pollution; d'améliorer la viabilité et la situation concurrentielle de cette industrie en Ontario, en accélérant et en portant au maximum les investissements du secteur privé dans la modernisation, et afin de promouvoir des politiques appuyant une saine gestion forestière, la lutte contre la pollution et la modernisation.
- HISTORIQUE** L'industrie des pâtes et papiers constitue l'un des plus importants secteurs industriels de l'Ontario en termes d'emplois, de valeur des expéditions et des gains à l'exportation. Les répercussions régionales et locales de l'industrie sont d'une importance cruciale. Elle compte pour les trois quarts de l'ensemble des activités manufacturières dans le nord-ouest de l'Ontario, pour le quart dans le Nord-Est et occupe une place considérable dans l'Est.
- Malgré la précieuse contribution de l'industrie des pâtes et papiers au bien-être économique de l'Ontario, on s'aperçoit que l'industrie connaît de plus en plus de difficultés depuis dix ans. Elle ne peut soutenir entièrement la concurrence de l'extérieur et elle n'a pu produire les capitaux nécessaires pour répondre à ses besoins en matière de modernisation et de lutte contre la pollution.
- Une action concertée s'impose pour aplanir les désavantages de coûts et redonner à l'industrie une meilleure position concurrentielle; certains pas ont déjà été faits en ce sens. Ainsi, l'entente auxiliaire sur la gestion forestière récemment signée par le Canada et l'Ontario aidera à rendre les forêts plus accessibles et à limiter le coût futur du bois pour les entreprises pour augmenter l'efficacité des efforts de reboisement et assurer ainsi un approvisionnement de bois à long terme.

Depuis quelques années, les profits de l'industrie ont été plus faibles et moins réguliers que ceux de l'ensemble des industries canadiennes ou des sociétés américaines de produits forestiers. De plus, le taux d'inflation élevé a sensiblement nui à cette industrie qui exige beaucoup d'investissements, ce qui l'a amenée à utiliser pour le fonds de roulement des sommes qui auraient autrement été disponibles pour la modernisation de l'équipement et des usines. Finalement, une proportion grandissante des liquidités a dû être affectée à des améliorations dans la lutte contre la pollution, ce qui n'augmente guère la productivité ou la rentabilité future.

Bien que les gains de l'industrie des pâtes et papiers aient connu une augmentation considérable en 1978, 60% de l'augmentation des profits peut être attribuée à un taux de change plus favorable à la suite de la dévaluation du dollar canadien et une grande partie du reste, à l'amélioration des conditions du marché. Ces deux tendances pourraient facilement être renversées et faire tomber les profits à nouveau. Il est donc essentiel que le gouvernement profite des conditions favorables actuelles en encourageant l'industrie à réinvestir pour qu'elle puisse de nouveau concurrencer. Le gouvernement peut jouer un rôle important en favorisant les nouveaux investissements; ces stimulants allégeront les investissements que doivent faire les entreprises tout en augmentant le rendement de ces investissements.

ELEMENTS

1) Programme de lutte contre la pollution pour les usines de pâtes et papiers

Aide en priorité à des usines choisies au cours des cinq prochaines années, dans le but d'installer de l'équipement antipollution conforme aux normes gouvernementales.

2) Programme de modernisation des usines

Aide à des usines choisies au cours des cinq prochaines années pour moderniser l'équipement et les procédés au besoin, maintenir et améliorer la viabilité des exploitations.

3) Programme de services professionnels et d'experts-conseil

Financement pour les services professionnels et d'experts-conseils retenus pour le comité de gestion, afin de l'aider dans son évaluation des demandes.

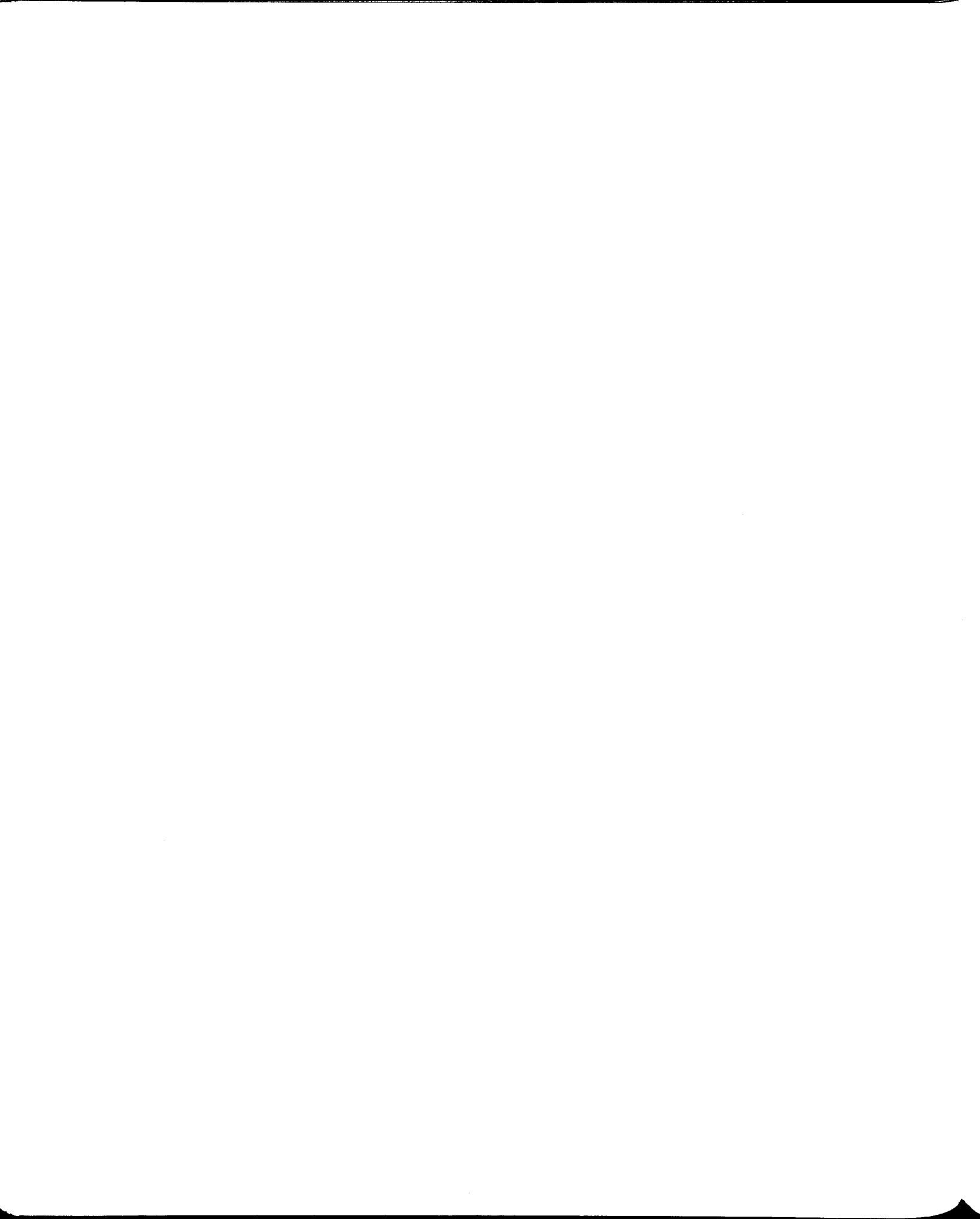
4) Programme d'évaluation et d'information du public

Des programmes d'évaluation et d'information seront entrepris pour la mise en oeuvre de programmes et projets découlant de la présente entente.

DISPOSITIONS FINANCIERES	<u>COUT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FEDERALE (MEER)</u>
Programme de lutte contre la pollution			
Programme de modernisation			
Programme de ser- vices professionnels			
Programme d'évalua- tion et d'informa- tion du public			
TOTAL	\$150 000 000	\$100 000 000	\$50 000 000

ADMINISTRATION ET GESTION Un comité de gestion sera responsable du contrôle et de l'administration de l'entente. Ce comité groupera un nombre égal de membres de chaque gouvernement, désignés par les principaux ministres fédéral et provinciaux respectifs.

MANITOBA



MANITOBA

L'ENTENTE-CADRE DE DEVELOPPEMENT

L'entente-cadre de développement (ECD) avec le Manitoba a été signée le 5 juin 1974 par le ministre de l'Expansion économique régionale et le ministre des Mines, des Ressources et de l'Environnement (président du sous-comité ministériel du développement et des ressources du Manitoba).

Les objectifs de cette entente sont :

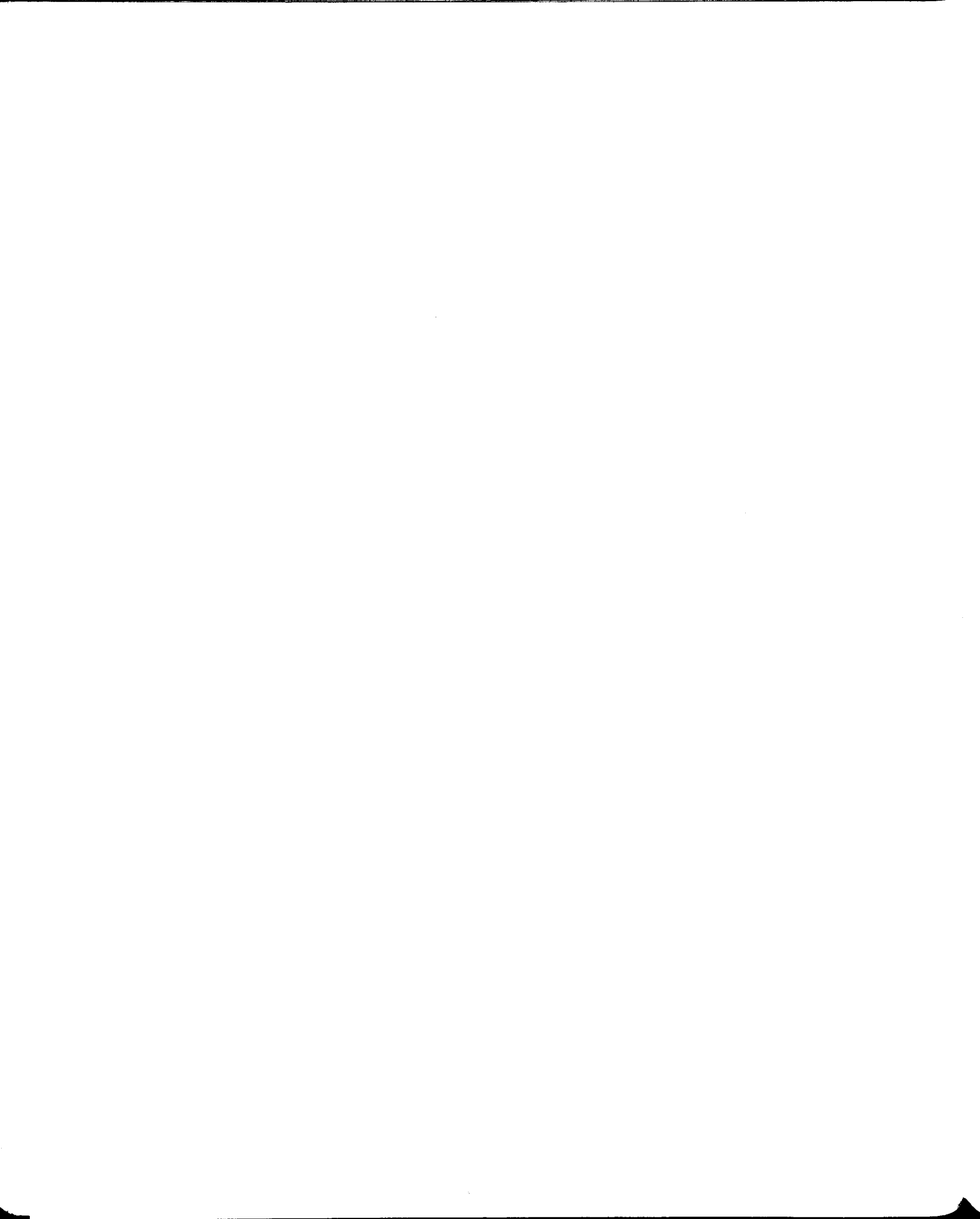
- a) d'accroître les possibilités d'emploi et les revenus partout au Manitoba afin que les gens puissent résider dans la zone de leur choix tout en bénéficiant de conditions de vie améliorées;
- b) de favoriser le développement socio-économique de la partie septentrionale du Manitoba afin de fournir aux habitants de cette région des choix réels et des possibilités de contribuer au développement économique et d'en bénéficier, de conserver leur propre mode de vie avec plus de détermination et de fierté et, enfin, de participer à l'utilisation des richesses naturelles.

Les stratégies utilisées pour atteindre ces objectifs sont :

- a) de définir les possibilités de développement et d'en faciliter la réalisation, grâce à l'application coordonnée des programmes fédéraux et provinciaux pertinents, ainsi qu'à l'adoption de toutes mesures particulières nécessaires à cette fin;
- b) d'analyser la situation économique et sociale de la Saskatchewan en elle-même et par rapport aux conditions économiques régionales et nationales, dans la mesure où celles-ci peuvent influencer sur la réalisation des objectifs.

Les principaux secteurs identifiés dans l'ECD et nécessitant une attention spéciale sont le développement socio-économique des terres septentrionales du Manitoba, le développement de l'agriculture, et le développement commercial et industriel.

On trouvera dans les pages suivantes les résumés des ententes auxiliaires actuellement en vigueur.



MANITOBA

ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	Les terres septentrionales
DUREE	Du 15 septembre 1976 au 31 mars 1981 (rétroactive au 1 ^{er} avril 1976) telle que modifiée le 30 mars 1979
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none">a) Offrir aux habitants de la région la possibilité de participer au développement du nord du Manitoba;b) offrir aux gens de la région qui le désirent la possibilité de poursuivre leur propre mode de vie avec une fierté et une détermination accrues;c) favoriser l'utilisation rationnelle des richesses naturelles du nord du Manitoba au profit des habitants de la province et de la région tout en appliquant des mesures de conservation des ressources.
HISTORIQUE	<p>L'entente auxiliaire provisoire de deux ans prévoyait une série de projets de planification et de développement initial dans le cadre d'un programme de quinze ans sur les terres septentrionales de l'Ouest. Des projets ont été entrepris en vue d'encourager une plus grande participation des autochtones au développement communautaire et régional et d'élargir la gamme des possibilités d'emploi qui leur sont offertes. Grâce à une autre série de projets, on a entrepris l'inventaire des ressources disponibles dans les localités du Nord, la planification du développement économique communautaire et des travaux de recherche pratique expérimentale. Au secteur " transports et communications " de l'entente provisoire étaient prévues une étude importante des transports, la construction d'environ 100 milles de routes dans le nord et l'amélioration de pistes d'atterrissage.</p> <p>Cette entente à long terme sur les terres septentrionales continue de mettre l'accent sur les communautés isolées et sur leur développement. On a adopté une combinaison de programmes et de secteurs semblable à celle de l'entente provisoire.</p>

L'élaboration de la stratégie de l'entente a exigé la tenue de discussions détaillées avec la province du Manitoba, les ministères des Affaires indiennes et du Nord, de l'Emploi et de l'Immigration, des Transports et d'autres ministères fédéraux. L'entente qui en a résulté prévoit la coordination et la mise en oeuvre d'un système qui convienne à la nature du programme de développement socio-économique.

L'entente a été signée par les ministres fédéraux des Transports, de l'Emploi et de l'Immigration, des Affaires indiennes et du Nord et du MEER et par le ministre provincial des Affaires du Nord.

ELEMENTS

Les trois éléments de l'entente sont :

1) L'exploitation des ressources et le développement économique communautaire

Fournir les ressources nécessaires à l'évaluation, à la planification et à l'exploitation des possibilités fondées sur les ressources, et de diverses autres possibilités, dans le cadre d'une optique du développement économique communautaire mettant l'accent sur la participation locale. On veut ainsi créer de l'emploi à long terme et accroître le bien-être des collectivités en alignant les activités d'exploitation des ressources de la région sur les besoins humains fondamentaux.

2) L'épanouissement humain et les services communautaires

Aider les familles et les collectivités à créer un milieu social et naturel propre à améliorer la qualité de la vie et à susciter la participation des gens aux affaires communautaires et aux possibilités de développement.

3) Les transports et les communications

Tenter d'assurer à toutes les collectivités isolées du Nord un accès sûr et raisonnable pour le transport des gens et des marchandises, ainsi que la prestation des services, et fournir, en outre, les infrastructures de communications requises pour inciter les gens à participer davantage aux affaires communautaires, provinciales et nationales.

DISPOSITIONS FINANCIERES	<u>COUT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FEDERALE</u>
Exploitation des ressources et développement économique communautaire	\$ 5 000 000	\$ 2 000 000	\$ 3 000 000
Epanouissement humain et services communautaires	93 082 000	24 473 000	68 609 000
Transports et communications	52 334 000	20 934 000	31 400 000
Coordination et recherche pratique expérimentale	<u>5 000 000</u>	<u>2 000 000</u>	<u>3 000 000</u>
TOTAL	\$155 416 000	\$49 407 000	\$106 009 000

Les autres ministères fédéraux qui participent au financement de l'entente sont Emploi et Immigration (\$5,516 millions), Transports (\$12,5 millions) et Affaires indiennes et du Nord (\$14,993 millions).

ADMINISTRATION
ET GESTION

L'entente est exécutée sous la direction et la supervision générales de coadministrateurs dont le sous-ministre provincial des Affaires du Nord et le directeur général du MEER pour le Manitoba, ou leur mandataire. En outre, les coadministrateurs peuvent mettre sur pied des comités de coordination en fonction des besoins pour la coordination efficace des divers programmes.

MANITOBA

ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	Le développement industriel
DUREE	Du 21 avril 1978 au 31 mars 1983 (rétroactive au 1 ^{er} avril 1978)
OBJECTIFS	Encourager les activités industrielles secondaires qui sont étroitement liées à d'autres activités économiques; développer les industries dans lesquelles le Manitoba occupe une position relativement favorable par rapport à d'autres régions; et, aider les industries qui offrent des salaires élevés et des emplois à long terme stables.
HISTORIQUE	<p>La situation de la province en ce qui a trait aux investissements industriels s'est détériorée de manière continue au cours des dix dernières années. En 1966, les investissements dans le domaine de la fabrication comptaient pour 2,4 % du total national, alors que le total des investissements au Manitoba représentait 11 % du total du Canada. Ces chiffres ont régulièrement baissé au cours des années, de sorte que les investissements prévus pour 1977 ont atteint un niveau très bas : 1,3 % pour l'ensemble du secteur de la fabrication et 4,6 % pour l'ensemble des investissements.</p> <p>Le fait que l'économie repose principalement sur la production et la transformation des ressources primaires et qu'elle dépend donc des fluctuations de la demande internationale, crée une certaine instabilité dans les emplois et les revenus. Pendant la période 1975-1977, le nombre d'emplois dans les industries de fabrication a été sérieusement restreint. Le secteur des produits non périssables, et particulièrement la fabrication métallique, le matériel de transport et les machines agricoles, ont été le plus atteints. Alors que cette réduction peut être, dans une grande mesure, de nature cyclique, le manque de dynamisme dans les autres secteurs de la fabrication indique que des politiques fédérales et provinciales coordonnées sont indispensables pour éviter que l'emploi, dans le secteur de la fabrication en général, reste stationnaire ou même qu'il ne décline dans un avenir prochain.</p>

On peut améliorer le rendement d'un certain nombre de secteurs industriels. Parmi les industries manufacturières du Manitoba importantes par leur envergure, leurs liens et leur potentiel de croissance à long terme, l'on trouve les métaux primaires, les aliments et les boissons, les fournitures médicales et prothèses, l'outillage léger, le matériel de transport et les instruments électroniques aérospatiaux. La productivité de nombreux secteurs est limitée parce que la technologie y a été implantée à un rythme trop lent. L'avenir de certains secteurs est incertain à cause de l'évolution du climat économique international.

ELEMENTS

I Processus industriel

- examiner et favoriser les possibilités de développement industriel et commercial
- accroître l'application de la technologie dans l'industrie
- encourager la création de petites entreprises de fabrication
- mettre sur pied un organisme de promotion des plus dynamiques en vue d'organiser des colloques, des conférences, etc.

II Aide industrielle

- prévoir des subventions visant à favoriser la création et l'agrandissement de petites entreprises qui ne sont habituellement pas admissibles aux programmes de subventions existants.

III Infrastructure industrielle

- aider les administrations locales à aménager des emplacements industriels.

DISPOSITIONS FINANCIERES	<u>COUT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FEDERALE</u>
Processus industriel	\$29 000 000	\$11 600 000	\$17 400 000
Aide industrielle	5 000 000	2 000 000	3 000 000
Infrastructure industrielle	<u>10 000 000</u>	<u>4 000 000</u>	<u>6 000 000</u>
TOTAL	\$44 000 000	\$17 600 000	\$26 400 000

La contribution du ministère de l'Industrie et du Commerce s'élève à \$1 000 000.

ADMINISTRATION
ET GESTION

L'entente sera exécutée sous la surveillance d'un comité de gestion composé de quatre membres, soit le directeur général du MEER au Manitoba, qui agira en qualité de coprésident fédéral, un représentant du ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce, le sous-ministre provincial de l'Industrie et du Commerce, qui agira à titre de coprésident provincial, et un autre représentant de la province. Il y aura également deux membres d'office, dont un représentant de la Banque fédérale de développement et un représentant du ministère manitobain des Finances.

MANITOBA

ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE La production des cultures à forte valeur ajoutée

DUREE Du 1^{er} avril 1979 au 31 mars 1984
(signée le 15 décembre 1978)

OBJECTIFS Augmenter la production des cultures à forte valeur ajoutée, améliorer l'efficacité de l'industrie de la viande de boucherie et améliorer à la fois les services commerciaux et la transformation des produits agricoles.

HISTORIQUE Au Manitoba, la plupart des terres destinées à la production agricole sont utilisées à cette fin. On relève 12,8 millions d'acres de terres améliorées et 6 millions d'acres de terres non améliorées. En 1977, la valeur des récoltes à la ferme a été de \$858 millions et celle du bétail de \$345 millions. La majorité des terres arables de la province continuent de servir à la production de céréales. Au cours des dernières années, la production de cultures destinées à la transformation a sensiblement augmenté. A titre d'exemple, la production du maïs en grains est passée de moins d'un demi-million de boisseaux à plus de 5 millions de boisseaux en cinq ans. Cette augmentation, jointe à des augmentations importantes des autres cultures spéciales (colza et sarrasin), a contribué à fournir un élan important au développement économique de la province. Bien que la production agricole soit dominée par les cultures, la consommation de ces dernières pour l'élevage contribue grandement à la valeur ajoutée pour les cultures au Manitoba. L'industrie actuelle de l'élevage repose principalement sur l'utilisation marginale de terres agricoles non améliorées. Pour accroître la valeur ajoutée, il faudra améliorer la production des cultures fourragères et intensifier l'alimentation et la finition du bétail. L'un des principaux moyens d'accroître la valeur ajoutée du secteur agricole est d'intensifier la production des cultures et du bétail destinés à la transformation.

ELEMENTS

Les quatre éléments de l'entente visent à :

- a) permettre l'analyse des incidences techniques et des répercussions possibles ou connues qu'entraînent l'introduction et l'expansion des cultures à forte valeur ajoutée;
- b) favoriser l'expansion et le maintien de la production des cultures spéciales, et principalement de celles qui sont transformées au Manitoba ou susceptibles de l'être;
- c) améliorer la production, le traitement et l'utilisation des cultures destinées à l'alimentation du bétail;
- d) mettre en place des mesures de productivité visant à supprimer les obstacles qui limitent la production des cultures à forte valeur ajoutée; on mettra l'accent sur les projets de mise en valeur des terres et des réserves en eau.

DISPOSITIONS FINANCIERES	COUT TOTAL ESTIMATIF	QUOTE-PART PROVINCIALE	QUOTE-PART FEDERALE (MEER)
Analyse et évaluation	\$ 800 000	\$ 320 000	\$ 480 000
Cultures spéciales	3 000 000	1 200 000	1 800 000
Produits de l'élevage	5 700 000	2 280 000	3 420 000
Mesures de productivité connexes	<u>9 000 000</u>	<u>3 600 000</u>	<u>5 400 000</u>
TOTAL	\$18 500 000	\$7 400 000	\$11 100 000

ADMINISTRATION
ET GESTION

L'entente prévoit la création d'un comité de mise en oeuvre composé de quatre membres réguliers et de deux membres d'office. Parmi les membres réguliers, il y aura un représentant du MEER, qui agira à titre de coprésident fédéral, un représentant du ministère de l'Agriculture Canada, un représentant du ministère de l'Agriculture du Manitoba, qui agira à titre de coprésident provincial, et un autre représentant de la province. Un des deux membres d'office représente le Canada et l'autre, le ministère des Finances du Manitoba.

MANITOBA

ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE Le développement touristique

DUREE Du 1^{er} avril 1979 au 31 mars 1984
(signée le 15 décembre 1978)

OBJECTIFS Consolider et mettre en valeur les lieux de destination touristique et améliorer la productivité de l'industrie.

HISTORIQUE L'industrie touristique apporte une contribution importante à l'économie du Manitoba. Elle est centrée, de façon globale, à Winnipeg, dans les centres d'attractions facilement accessibles et le long des principales routes de transport. De plus, les attractions touristiques apportent une activité économique importante dans des parties de la province où les possibilités d'emploi ont été limitées et où une croissance économique est souhaitable. La mise en valeur des attractions de Winnipeg favorise l'expansion commerciale et industrielle et aide les entreprises à attirer et à retenir du personnel clé. Winnipeg offre actuellement des activités culturelles et sportives de grande importance. Il est possible que les activités qui amélioreront les attractions de Winnipeg augmentent par le fait même les voyages commerciaux et la demande de services commerciaux. De plus, la mise en valeur des lieux de destination dans les régions rurales du Manitoba peut faire de la province un endroit encore plus attrayant à visiter.

ELEMENTS

1) Destinations

On accordera la priorité à la mise en valeur et à l'exploitation de nouvelles destinations. Les programmes viseront surtout la région de Winnipeg, mais on procédera également à l'analyse de possibilités dans d'autres régions et, au besoin, on apportera un appui spécial.

2) Mesures de productivité

L'objectif est de faciliter la création et la consolidation de structures organisationnelles et institutionnelles au sein de l'industrie touristique en vue d'améliorer la communication et la coordination. On vise également à aider à la mise en oeuvre de mesures permettant de s'assurer que les normes opérationnelles sont respectées. Ces mesures peuvent inclure des recommandations relatives à la conception et à l'élaboration de normes touchant les logements et les services, les systèmes d'information et les services de formation.

Un programme de subventions est également offert aux personnes désireuses de construire, de moderniser ou d'agrandir des installations d'hébergement à l'extérieur de Winnipeg.

DISPOSITIONS FINANCIERES	<u>COÛT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FEDERALE (MEER)</u>
Destinations	\$12 000 000	\$4 800 000	\$ 7 200 000
Mesures de productivité	<u>8 000 000</u>	<u>3 200 000</u>	<u>4 800 000</u>
TOTAL	\$20 000 000	\$8 000 000	\$12 000 000

ADMINISTRATION ET GESTION

L'entente prévoit la création d'un comité de gestion composé de quatre membres réguliers et de deux membres d'office. Parmi les membres réguliers, il y aura un représentant du MEER, qui agira à titre de coprésident fédéral, un représentant du ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce, un représentant du ministère manitobain du Tourisme et des Affaires culturelles, qui agira à titre de coprésident provincial et un autre représentant de la province. Un des deux membres d'office représente la Banque fédérale de développement et l'autre, le ministère manitobain des Finances.

SASKATCHEWAN



SASKATCHEWAN

L'ENTENTE-CADRE DE DEVELOPPEMENT

Le ministre de l'Expansion économique régionale et le ministre de l'Industrie et du Commerce de la Saskatchewan ont conclu l'entente-cadre de développement (ECD) pour la Saskatchewan le 11 février 1974.

Les objectifs de l'entente sont de :

- a) favoriser la croissance générale de l'économie provinciale afin d'augmenter le nombre de possibilités d'emploi, de promouvoir une croissance équilibrée entre les régions rurales et urbaines et de contribuer à l'édification d'une société vivante et dynamique;
- b) préserver les richesses naturelles de la province et en accroître la valeur; porter au maximum la valeur ajoutée découlant de la fabrication et de la transformation reliées à ces richesses;
- c) diversifier l'activité économique de la province afin d'atténuer sa dépendance à l'égard du secteur primaire et l'aider ainsi à stabiliser son économie;
- d) accroître le nombre, l'éventail et les genres de possibilités d'emploi au sein de la province afin d'utiliser plus efficacement les ressources humaines de la Saskatchewan;
- e) offrir aux gens du nord de la Saskatchewan la possibilité de participer plus intensément à la vie sociale, culturelle et économique de la province.

Les stratégies qui seront utilisées pour atteindre ces objectifs consistent à :

- a) définir les possibilités de développement et en faciliter la réalisation, grâce à l'application coordonnée des programmes fédéraux et provinciaux pertinents, ainsi qu'à l'adoption de toutes mesures particulières nécessaires à cette fin;
- b) analyser la situation économique et sociale du Manitoba, isolément et par rapport aux conditions économiques régionales et nationales, dans la mesure où celles-ci peuvent influencer sur la réalisation des objectifs.

Les principaux secteurs identifiés dans l'ECD et nécessitant une attention spéciale sont les industries sidérurgique et métallurgique, l'exploitation forestière, l'agriculture, les terres septentrionales et le développement rural et urbain.

On trouvera dans les pages suivantes les résumés des ententes auxiliaires actuellement en vigueur.

SASKATCHEWAN

ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	L'industrie sidérurgique
DUREE	Du 4 juillet 1974 au 31 mars 1980 telle que modifiée le 30 mars 1979
OBJECTIFS	Accroître la viabilité de l'industrie sidérurgique actuelle et étendre et diversifier la production du fer et de l'acier en Saskatchewan, laquelle accroîtra sensiblement le nombre et élargira la gamme des possibilités d'emploi dans l'industrie sidérurgique et métallurgique.
HISTORIQUE	<p>Si l'on se base sur les tendances projetées et les perspectives de développement économique qui ont le plus de chance de se concrétiser, la croissance de la Saskatchewan continuera d'être bien inférieure à celle qui pourrait être envisagée dans les trois autres provinces de l'Ouest. L'acier représente une possibilité de remédier à cette situation. Tout indique qu'au cours des dix ou quinze prochaines années, la demande d'acier dépassera la capacité prévisible d'approvisionnement à l'échelle internationale, nationale et régionale. Les statistiques montrent que dans les années 70 et 80, l'Ouest constituera un important marché pour toute une variété de produits à base d'acier. Si l'on considère l'accroissement de la demande d'acier qui est prévue dans l'Ouest et la production actuelle, il faut donc songer à augmenter la capacité de production pour répondre à la demande croissante des marchés.</p> <p>La stratégie de cette entente auxiliaire découle d'une analyse en profondeur, entreprise avec l'étroite collaboration et la participation active des ministères de l'Industrie et du Commerce, de l'Energie, des Mines et des Ressources, de l'Emploi et de l'Immigration, des Finances, du Conseil du Trésor, des Pêches et de l'Environnement, du Conseil privé et de divers ministères provinciaux.</p> <p>L'entente auxiliaire a été signée par le ministre du MEER, le ministre de l'Energie, des Mines et des Ressources et le ministre de l'Industrie et du Commerce, ainsi que le ministre de l'Industrie et du Commerce de la Saskatchewan.</p>

ELEMENTS

Les cinq principaux éléments de l'entente auxiliaire sont :

1) Exploration du minerai de fer

En vue d'accroître les données géophysiques et géologiques sur les dépôts du minerai de fer de la Saskatchewan, on propose d'entreprendre l'exploration du centre-est de la province afin de déterminer s'il y existe un gisement dont l'exploitation serait rentable.

2) Etudes et frais d'administration

Cet élément du programme porte sur la détermination et la réalisation d'études liées aux installations primaires et secondaires de production d'acier et de fer et aux industries métallurgiques connexes, et couvrent les frais du comité de mise en oeuvre.

3) Usine de réduction directe du minerai de fer, implantation et agrandissement d'aciéries

Cet élément vise à promouvoir la construction d'une usine de réduction directe du minerai de fer qui produirait de l'acier métallisé utilisé avec de la ferraille pour alimenter les fours électriques. Il vise également les aciéries requises pour élargir les bases de l'industrie sidérurgique en Saskatchewan.

4) Fonderies et entreprises métallurgiques connexes

Cet élément concerne les projets et produits que permettront d'identifier les études des possibilités de développement dans les fonderies et entreprises métallurgiques connexes.

5) Infrastructure

Un programme d'infrastructure est proposé pour appuyer l'implantation d'établissements sidérurgiques supplémentaires et faciliter l'aménagement de l'infrastructure urbaine connexe.

DISPOSITIONS
FINANCIERES

Voici la liste des projets que la province se chargera de mettre en oeuvre aux termes de cette entente :

	<u>COUT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FEDERALE (MEER)</u>
Exploration du minerai de fer	\$ 1 100 000	\$ 440 000	\$ 660 000
Etudes et frais d'administration	1 500 000	600 000	900 000
Usine de réduction directe du minerai, et implantation et agrandissement d'aciéries	150 000 000	4 480 000	25 255 000
Fonderies et entreprises métallur- giques connexes	25 000 000	-	7 465 000
Infrastructure	<u>5 200 000</u>	<u>4 480 000</u>	<u>720 000</u>
TOTAL	\$182 800 000	\$10 000 000	\$35 000 000

Le reste, \$137 800 000, proviendra du secteur privé. Le gouvernement fédéral consentira jusqu'à un maximum de \$25 millions en garanties de prêts, et le gouvernement provincial, \$50 millions.

ADMINISTRATION
ET GESTION

Le groupe de développement sidérurgique, composé de quatre hauts fonctionnaires fédéraux du MEER et des ministères des Finances, de l'Energie, des Mines et des Ressources et de l'Industrie et du Commerce et de quatre hauts fonctionnaires provinciaux ainsi que du sous-ministre adjoint de la région de l'Ouest (MEER) comme membre d'office, sera chargé de la gestion et de la coordination générales de l'entente. L'administration des activités courantes relèvera du comité de mise en oeuvre composé d'un représentant du MEER et d'un représentant du ministère provincial de l'Industrie et du Commerce.

SASKATCHEWAN

ENTENTE AUXILIAIRE

- TITRE** La vallée de la Qu'Appelle
- DUREE** Du 6 octobre 1975 au 31 mars 1984
(rétroactive au 1^{er} avril 1974)
- OBJECTIFS** Assurer la productivité à long terme des ressources du tourisme et des loisirs de la vallée de la Qu'Appelle; accroître les avantages dérivés de l'utilisation de ces ressources; améliorer la gestion des ressources de la terre et des eaux de la vallée de la Qu'Appelle pour répondre aux utilisations présentes et futures de ces ressources.
- HISTORIQUE** La vallée de la Qu'Appelle constitue une des attractions principales pour les habitants de la Saskatchewan et éventuellement, pour les voyageurs empruntant la Transcanadienne. On doit améliorer la qualité de l'eau dans les lacs et planifier les aménagements récréatifs nécessaires pour établir une industrie touristique de premier plan. L'absence de sites culturels et historiques bien aménagés et entretenus le long des routes et aux points principaux de destination n'encourage pas les gens de passage à prolonger leur séjour dans la province.
- Le développement du tourisme et des loisirs dans la vallée s'est fait petit à petit et sans coordination. Il en résulte un déséquilibre entre les attractions, les installations et les services et le caractère saisonnier très accentué de leur utilisation, faisant que ces installations sont alternativement surchargées et sous-utilisées, et les ressources se détériorent.
- Les inondations printanières qui succèdent aux hivers où les chutes de neige ont été particulièrement abondantes (comme l'hiver de 1973-1974) constituent un obstacle permanent au développement de la vallée et continuent de créer des problèmes dans d'autres régions du bassin. Ces inondations endommagent les maisons, les cottages et les installations à Moose Jaw, à Regina, à Lumsden et en aval de la vallée et éprouvent durement les fermiers de la vallée, en particulier sur le plan financier.

La qualité de l'eau de la rivière Qu'Appelle et des lacs est un autre problème. L'effluent que les égouts de Regina et de Moose Jaw déversent dans la rivière Qu'Appelle par l'intermédiaire de ses affluents aggrave la pollution de ses eaux.

Aux termes de l'entente sur l'étude du bassin de la Qu'Appelle de 1970, la Commission d'étude du bassin de la Qu'Appelle, composée de représentants des gouvernements du Canada, de la Saskatchewan et du Manitoba, a préparé un plan-cadre destiné à orienter la gestion des ressources de la terre et des eaux du bassin. Pour impartir au plan-cadre une certaine efficacité, la Commission a fait des recommandations à l'égard de la qualité de l'eau, de l'approvisionnement en eau, de l'utilisation des terres et des eaux et de mesures pour parer au danger d'inondation.

Le Canada et la province ont mis au point un ensemble intégré de programmes devant être mis en oeuvre dans les dix ans à venir visant à résoudre les problèmes urgents de l'environnement, à instituer des pratiques effectives de gestion et à promouvoir le tourisme et les loisirs dans la vallée de la Qu'Appelle.

ELEMENTS

Le programme devant être entrepris aux termes de cette entente comprend les secteurs suivants :

1) Amélioration et gestion de l'environnement

Améliorer la qualité de l'environnement de la vallée de la Qu'Appelle et notamment de ses ressources en eau et établir une gestion efficace de l'environnement pour préserver les ressources naturelles par des programmes de gestion des ressources de la terre et des eaux, de traitement des eaux usées des municipalités, et d'achat de terres inondables.

2) Promotion du tourisme et des loisirs

Veiller à ce que les services principaux soient installés, les ressources (attractions) mises en valeur et préservées, et que le secteur privé investisse effectivement par l'intermédiaire de programmes touchant la planification, les corridors historiques-récréatifs, les installations touristiques, l'aide financière au développement commercial, le recyclage des terres et l'aide au développement communautaire.

3) Mise en oeuvre

Une agence de mise en valeur de la vallée de la Qu'Appelle sera établie, avec à sa tête un directeur, pour assurer la mise en oeuvre coordonnée des activités entreprises aux termes de l'entente.

DISPOSITIONS FINANCIERES Voici le tableau des dépenses par secteur :

	<u>COUT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FEDERALE</u>
Amélioration et gestion de l'environnement	\$30 600 000*	\$10 890 000	\$11 310 000
Promotion du tourisme et des loisirs	11 500 000**	3 850 000	5 650 000
Mise en oeuvre	<u>2 000 000</u>	<u>1 000 000</u>	<u>1 000 000</u>
TOTAL	\$44 100 000	\$15 740 000	\$17 960 000

*On pourra financer un des programmes sous forme de prêts jusqu'à concurrence de \$8,4 millions.

**Ce chiffre comprend \$2 millions en prêts consentis par la SEDCO.

La contribution fédérale se divisera comme tel :

MEER	\$6 860 000
MPE	9 000 000
MAIN	1 200 000
MI&C	900 000

ADMINISTRATION ET GESTION

L'entente sera administrée par la Commission administrative de la vallée de la Qu'Appelle comprenant des représentants du MEER et des ministères fédéraux des Pêches et de l'Environnement, de l'Industrie et du Commerce, des Affaires indiennes et du Nord et des ministères provinciaux de l'Environnement, du Tourisme et des Ressources renouvelables, du Conseil exécutif plus une autre personne devant être nommée par le coprésident provincial. Le directeur général du MEER en Saskatchewan ou son mandataire sera le coprésident fédéral et le sous-ministre du ministère de l'Environnement de la Saskatchewan ou son mandataire sera le coprésident provincial. L'entente prévoit également la constitution d'un conseil consultatif public chargé de conseiller la Commission administrative sur les questions intéressant la population.

SASKATCHEWAN

ENTENTE AUXILIAIRE

- TITRE Le développement minéral (provisoire)
- DUREE Du 19 juillet 1978 au 31 mars 1980
(rétroactive au 1^{er} avril 1978)
- OBJECTIFS Le programme de 1978-1980 vise trois objectifs principaux, c'est-à-dire :
1. Evaluer, de façon plus précise, les régions de la province désignées dans le programme de 1974-1978 où il y a lieu d'effectuer du travail additionnel.
 2. Entreprendre des activités géoscientifiques fondamentales; établissement de cartes géologiques et études quaternaires (pléistocène) de la région au nord du 58° N. en vue d'approfondir la demi-reconnaissance géoscientifique de la région du bouclier.
 3. Mettre en oeuvre de nouveaux projets ayant une relation directe avec l'industrie des minéraux et le développement du Nord et répondant aux objectifs tant nationaux que provinciaux.
- HISTORIQUE Le programme entrepris en vertu de la présente entente auxiliaire vise à poursuivre l'entente auxiliaire Canada-Saskatchewan sur l'exploration et l'exploitation minérales dans le nord de la Saskatchewan, d'une durée initiale de quatre ans, soit de 1974 à 1978. Le programme de 1974-1978 visait à améliorer l'assise économique du nord de la Saskatchewan en effectuant des levés scientifiques qui inciteraient à l'exploration et qui mèneraient à la découverte de nouveaux dépôts ou à l'exploitation de corps de minerai déjà connus. La priorité du programme était accordée à la partie du bouclier précambrien au sud du 58° N. en supposant que toute exploitation dans cette région serait plus profitable à la province que dans la région la plus éloignée au nord du 58° N.

Une évaluation préliminaire des projets entrepris en vertu de l'entente de 1974-1978 révèle que, de façon globale, les objectifs fixés ont été atteints. Une évaluation du programme précédent sera achevée au cours de l'entente provisoire (1978-1980). Si cette évaluation confirme l'utilité du travail géoscientifique effectué et si l'on convient qu'il est nécessaire de poursuivre le travail de base, les parties en cause dans cette entente provisoire acceptent la possibilité d'une autre entente qui permettrait de terminer le travail entrepris en vertu de cette entente provisoire.

ELEMENTS

- a) Planification des ressources minérales - rassembler, condenser et publier les données sur les dépôts géochimiques et sur les minéraux.
- b) Levés géoscientifiques - établissement de la carte de la roche de fond géologique et de la région au nord du 58° N. à la période pléistocène.
- c) Etude sur les ressources de tourbe - étudier la possibilité d'utiliser la tourbe comme source d'énergie dans le nord de la Saskatchewan et de fabriquer des produits de tourbe.
- d) Etudes métallogéniques et évaluation des ressources - établissement d'une carte géologique détaillée, études minéralogiques et géochimiques sur certains dépôts de minerais et de zones minéralisées.
- e) Scintillométrie sous-marine - étude radiométrique systématique de certains fonds de lacs.
- f) Compilation et publication des rapports - acquitter le coût de la production et de la publication des rapports effectués entre 1974 et 1978 et de ceux de la présente entente.

DISPOSITIONS FINANCIERES	<u>COUT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FEDERALE</u>
Planification des ressources minérales	\$ 205 500	\$ 102 750	\$ 102 750
Levés géoscience	1 236 000	618 000	618 000
Etude sur les ressources de tourbe	160 000	80 000	80 000
Etudes métallogéniques et évaluation des ressources	562 000	281 000	281 000
Scintillométrie sous-marine	166 000	83 000	83 000
Compilation et publi- cation des rapports	<u>140 000</u>	<u>70 000</u>	<u>70 000</u>
TOTAL	\$2 469 500	\$1 234 750	\$1 234 750

Le MEER et le ministère de l'Energie, des Mines et des Ressources se partageront la quote-part fédérale. Il semble que la contribution d'EMR s'élèvera à \$400 000 et celle du MEER à \$834 750.

ADMINISTRATION ET GESTION Un comité de gestion, composé d'un représentant du ministère de l'Energie, des Mines et des Ressources, qui agira à titre de coprésident fédéral, d'un représentant du MEER et de deux représentants de la province, dont l'un fera fonction de coprésident provincial, assurera la supervision de l'entente.

SASKATCHEWAN

ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	Les terres septentrionales
DUREE	Du 28 août 1978 au 31 mars 1983 (rétroactive au 1 ^{er} avril 1978)
OBJECTIFS	Offrir aux habitants du Nord le choix et la possibilité de participer au développement social et économique du nord de la Saskatchewan; favoriser l'exploitation des ressources naturelles de la région tout en assurant leur conservation, au profit des habitants du Nord et de l'ensemble des habitants de la province; et donner, aux habitants du Nord, la possibilité de garder leur propre mode de vie dans le cadre d'un milieu social et physique amélioré.
HISTORIQUE	<p>La situation du nord de la Saskatchewan présente à la fois des problèmes et des possibilités de développement uniques. La région renferme une proportion considérable des ressources naturelles de la province dont les minéraux, les forêts, les sources d'eau et un potentiel à peine exploité de loisirs de plein air. L'exploitation de ces ressources naturelles est déjà amorcée, et on exerce de plus en plus de pressions afin d'accélérer le rythme de cette exploitation au profit des habitants de la Saskatchewan et de l'ensemble des citoyens canadiens. D'autre part, cette région nordique constitue le milieu de vie et de travail d'un certain nombre d'habitants qui considèrent les ressources de la région comme l'assise même de leur mode de vie économique, sociale et culturelle.</p> <p>La majorité des habitants vivent dans de petites agglomérations, dont l'économie repose sur les occupations traditionnelles que sont la pêche, la chasse et le piégeage. La plupart de ces communautés ont pris naissance à partir de campements saisonniers regroupés autour des postes de pelleterie, des missions et des écoles. Les habitants sont presque tous d'ascendance autochtone. Leur assise économique est faible et leur contribution au développement économique de la région est limitée. De façon globale, leur niveau de vie est considérablement moins élevé que celui dont jouissent les autres habitants de la Saskatchewan.</p>

Le nord de la Saskatchewan arrive maintenant à une étape critique dans le développement de ses ressources tant économiques qu'humaines. Il est possible de développer et de diversifier l'économie de cette région. Il est également possible d'assurer que le développement s'effectue de façon à offrir, aux habitants du Nord, une variété d'options économiques et de leur faire comprendre davantage que ces options leur sont accessibles. Les organismes fédéraux, provinciaux et municipaux pertinents doivent prendre, face au développement, des mesures certaines et prudemment coordonnées afin d'assurer que les habitants du Nord ont toutes les possibilités de participer au développement de leur région et que les communautés nordiques offrent un environnement stable pour cette participation.

ELEMENTS

- a) Développement économique et des ressources - augmenter la gamme des possibilités d'emploi et de revenu pour les habitants du Nord en influençant le rythme et l'orientation de l'exploitation des ressources et en élargissant et en diversifiant l'assise économique de cette région afin d'assurer une participation accrue de ses habitants.
- b) Epanouissement humain - permettre aux habitants du Nord d'accéder plus facilement aux possibilités sociales et économiques actuelles et futures en faisant tomber les barrières que constituent les conditions de vie inadéquates, le contexte social difficile ainsi que le manque de scolarisation, d'aptitudes industrielles, d'expérience de travail, d'information et de participation aux prises de décisions.
- c) Développement du transport et des communications - faciliter l'interaction et le développement économiques, sociaux et culturels entre les habitants et les diverses communautés du Nord en offrant les modes fondamentaux de transport et de communication pour atteindre ces communautés et en améliorant l'efficacité des modes de transport et de communication au niveau régional.
- d) Mise en oeuvre, révision et évaluation du programme, information et consultation publiques - prévoir les ressources nécessaires pour coordonner, de façon efficace, les différentes initiatives fédérales et provinciales, la consultation avec les habitants du

Nord au sujet de l'orientation du développement en vertu de la présente entente, ainsi que la révision et l'évaluation systématiques des programmes entrepris aux termes de cette entente.

DISPOSITIONS FINANCIERES	<u>COUT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FEDERALE</u>
Développement économique et des ressources	\$ 8 500 000	\$ 3 400 000	\$ 5 100 000
Epanouissement humain	71 800 000	17 920 000	53 880 000
Transport et communications	45 600 000	18 240 000	27 360 000
Mise en oeuvre, révision des programmes, etc.	<u>1 100 000</u>	<u>440 000</u>	<u>660 000</u>
TOTAL	\$127 000 000	\$40 000 000	\$87 000 000

Dans le programme d'épanouissement humain, la contribution du ministère des Affaires indiennes et du Nord s'élèvera à \$7 200 000 et celle de la CEIC à \$9 000 000. Quant au transport et aux communications, le ministère des Transports fournira jusqu'à \$12 500 000.

ADMINISTRATION
ET GESTION

Un groupe de gestion, composé de huit membres, dont le directeur général du MEER en Saskatchewan ou son remplaçant, qui agira à titre de coprésident fédéral, des représentants du ministère des Transports, de la CEIC et du ministère des Affaires indiennes et du Nord et le sous-ministre du ministère du Nord de la Saskatchewan ou son remplaçant, qui agira à titre de coprésident provincial, et trois autres représentants de la province, sera chargé de la coordination générale de cette entente.

SASKATCHEWAN

ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE L'exploitation forestière

DUREE Du 17 mai 1979 au 31 mars 1982

OBJECTIFS Planifier pour l'exploitation à long terme de l'industrie forestière, identifier les possibilités industrielles au secteur forestier, mener des analyses du marché et des études de faisabilité, et appliquer la technologie connue aux utilisations industrielles existantes ou nouvelles; améliorer les pratiques de gestion forestière et de sylviculture afin d'assurer à l'industrie un approvisionnement soutenu en bois; entreprendre la planification spéciale sur place pour l'exploitation des régions forestières commerciales; et accroître la compétitivité des coûts de l'industrie sur les marchés intérieur et extérieur et porter au maximum l'utilisation globale des ressources forestières en améliorant et en construisant des voies d'accès et en identifiant et en améliorant les systèmes de recolte et de distribution.

HISTORIQUE L'industrie forestière de la Saskatchewan utilise surtout les conifères (pin gris, épinette noire et blanche). L'industrie forestière emploie directement quelque 4 500 personnes dans les opérations de fabrication, de récolte et de coupe du bois.

Dans les régions qualifiées de commerciales, la plupart des conifères sont utilisés, mais on ne coupe guère les feuillus. Dans les régions où l'on a cerné des possibilités commerciales et dans l'extrême nord de la province, toutes les essences sont sous-utilisées. En moyenne, les compagnies abattent seulement 50,6 % et 17,1 % des quantités de conifères et de feuillus autorisées respectivement. Un accès limité, des arbres de mauvaise qualité dans certains cas et l'insuffisance de renseignements sur les stocks sont les principaux facteurs de la sous-utilisation actuelle.

ELEMENTS

- 1) Identification des possibilités et progrès technologiques - déterminer les possibilités industrielles au domaine forestier, notamment pour les essences sous-utilisées (tremble et orme), mener des analyses du marché et des études de faisabilité et transférer la technologie connue à une utilisation industrielle existante ou nouvelle.
- 2) Pratiques de gestion forestière et de sylviculture - aider la Saskatchewan à améliorer ses pratiques de gestion forestière et de sylviculture pour assurer que les estimations des quantités de coupe autorisées seront fondées sur des données adéquates et assurer à l'industrie un approvisionnement soutenu en bois; planifier en vue de l'exploitation des régions qui ont des possibilités commerciales; et contribuer à la prise de décisions sur la situation ou l'agrandissement futur des usines.
- 3) Amélioration de la logistique et de la productivité en récolte forestière - améliorer la compétitivité des coûts de l'industrie en réduisant le coût de l'approvisionnement en bois des usines, en identifiant et en améliorant le système de récolte et de distribution du bois et en améliorant les voies d'accès à la forêt.
- 4) Service extérieur - prévoir l'application de cette entente, l'évaluation des conséquences du programme, l'information du public et un mécanisme qui permettra au Service canadien des forêts de fournir de l'aide technique.

DISPOSITIONS FINANCIERES	<u>COUT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FEDERALE (MEER)</u>
Identification des possibilités et pro- grès technologiques	\$ 1 000 000	\$ 500 000	\$ 500 000
Pratiques de gestion forestière et de sylviculture	14 350 000	7 175 000	7 175 000
Amélioration de la logistique et de la productivité en récolte forestière	8 300 000	4 150 000	4 150 000
Mise en oeuvre, évaluation et infor- mation du public	<u>350 000</u>	<u>175 000</u>	<u>175 000</u>
TOTAL	\$24 000 000	\$12 000 000	\$12 000 000

ADMINISTRATION ET GESTION L'entente prévoit un comité de gestion groupant six membres : trois représentant le Canada et trois représentant la province. Les membres fédéraux seront le directeur général du MEER en Saskatchewan ou son délégué (coprésident fédéral), un représentant du ministère des Pêches et de l'Environnement et un autre représentant. Les membres provinciaux seront un représentant du ministère du Tourisme et des Ressources renouvelables (coprésident provincial) et deux autres représentants provinciaux.

SASKATCHEWAN

ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE L'accroissement de la productivité et les changements technologiques dans le secteur agricole

DUREE Du 17 mai 1979 au 31 mars 1982

OBJECTIFS Elargir et diversifier la base agricole de la province en encourageant les cultures spéciales qui ont des possibilités de transformation et raffermissent ainsi les liens entre la production primaire et la transformation; permettre le transfert de la technologie de la recherche appliquée à la production agricole; accroître l'efficacité de la production et du fourrage; et augmenter la valeur ajoutée dans la transformation des cultures et des viandes.

HISTORIQUE En 1977, la Saskatchewan fournissait environ 65 % du total de l'approvisionnement canadien du blé, 30 % du total de la production intérieure de céréales autres que le blé et 40 % de la production canadienne de lin et de colza. Les exploitations agricoles de la Saskatchewan comptent pour environ 20 % du total de l'approvisionnement canadien en bestiaux et en veaux et 9 % de l'approvisionnement en porcs. La province produit une certaine quantité de légumes telles que les pommes de terre, les carottes et les oignons à l'intention des marchés locaux. Au nombre des cultures spéciales que pratique cette province, signalons les pois, la graine de moutarde, le millet et le maïs. A mesure que la population et la demande augmenteront au Canada et sur le plan international, il y aura des possibilités d'accroître la transformation des produits actuellement cultivés, ce qui ferait augmenter les revenus et les emplois en Saskatchewan et créerait de nouveaux emplois dans les industries connexes. L'emploi et les revenus fournis par les industries de transformation stabiliseront l'économie de certaines régions tout en stimulant l'expansion des autres et en contribuant en général à l'expansion économique globale de la province.

ELEMENTS

- 1) Diversification des cultures et changements technologiques - encourager les cultures nouvelles et spéciales les cultures et les pratiques innovatrices.
- 2) Accroissement de la productivité - accroître la productivité des entreprises de culture et d'élevage.
- 3) Elaboration des programmes, information du public et évaluation - analyser les tendances en agriculture et en produits agricoles et contribuer à la planification de l'agriculture en Saskatchewan.

DISPOSITIONS FINANCIERES	<u>COUT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FEDERALE (MEER)</u>
Diversification des cultures et changements technologiques	\$ 2 025 000	\$ 1 012 500	\$ 1 012 500
Accroissement de la productivité	12 145 000	6 072 500	6 072 500
Elaboration des programmes, information du public et évaluation	<u>1 150 000</u>	<u>575 000</u>	<u>575 000</u>
TOTAL	\$15 320 000	\$ 7 660 000	\$ 7 660 000

ADMINISTRATION
ET GESTION

L'entente prévoit un comité de gestion groupant quatre membres : le directeur général du MEER en Saskatchewan (coprésident fédéral), des représentants d'Agriculture Canada et du ministère provincial de l'Agriculture (coprésident provincial) et un deuxième représentant provincial.

SASKATCHEWAN

ENTENTE AUXILIAIRE

- TITRE** L'aménagement hydraulique aux fins d'expansion économique régionale et de lutte contre la sécheresse (provisoire)
- DUREE** Du 17 mai 1979 au 31 mars 1982
(rétroactivite au 1^{er} avril 1979)
- OBJECTIFS** Elaborer une stratégie pour améliorer les programmes futurs de gestion des eaux, surtout dans les régions exposées à la sécheresse, analyser la disponibilité et les besoins d'eau dans certaines régions et entreprendre l'exécution des plans d'adduction et de livraison d'eau éventuellement identifiés; et entreprendre dans la partie du bassin de la rivière Souris située en Saskatchewan la révision et l'amélioration des programmes de prévision, d'alerte et de mesures d'urgence contre les inondations et l'achat des terres sujettes aux inondations et la construction des ouvrages de réduction des dégâts et d'amélioration des chenaux.
- HISTORIQUE** L'économie de la Saskatchewan est fortement tributaire des industries axées sur les ressources, notamment de la production des céréales et du bétail. Les secteurs de la fabrication et des services sont étroitement liés au secteur primaire puisque les fluctuations cycliques des marchés mondiaux ou les mauvaises récoltes ont des conséquences importantes sur l'économie provinciale. Depuis quelques années, de grandes possibilités se sont manifestées dans le domaine de l'énergie et les activités minières connexes. Ces activités, ainsi qu'une population urbaine croissante et une exploitation agricole plus intensive, dépendent beaucoup d'un approvisionnement d'eau suffisant et soutenu. Le potentiel et le rendement économiques du secteur des ressources primaires et des secteurs connexes sont gravement restreints au cours des périodes de sécheresse. On estime que les sécheresses de gravité modérée infligent aux secteurs des ressources primaires des pertes de l'ordre de \$375 millions par an et minent la confiance vouée aux perspectives commerciales dans bien des secteurs de l'économie. Quant aux inondations, elles peuvent aussi perturber gravement l'activité économique sous-régionale en Saskatchewan, notamment dans le sud et le centre de la province.

ELEMENTS

- 1) Activités de gestion des eaux - élaborer une stratégie pour l'amélioration des activités futures de gestion des eaux, axée particulièrement sur les régions manquant d'eau et enclines aux sécheresses.
- 2) Adduction d'eau - analyser la disponibilité et le besoin d'eau dans certaines régions, faire les études nécessaires, dresser les plans des ouvrages identifiés et entreprendre au moins un grand projet de stockage ainsi que plusieurs projets coûteux.
- 3) Réduction des dégâts d'inondation - permettre la mise en oeuvre conjointe des recommandations de l'étude sur le bassin de la Souris relatives à l'atténuation des dégâts d'inondation en ville et à l'amélioration des programmes de prévision, d'alerte et de mesures d'urgence contre les inondations.

DISPOSITIONS FINANCIERES	<u>COUT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FEDERALE</u>
A. Activités de gestion des eaux	\$ 2 500 000	\$ 500 000	\$ 2 000 000
B. Adduction d'eau	10 700 000	5 300 000	5 400 000
C. Réduction des dégâts d'inondation	<u>2 050 000</u>	<u>1 550 000</u>	<u>500 000</u>
TOTAL	\$15 250 000	\$ 7 350 000	\$ 7 900 000

Quant à la part fédérale, le MEER financera les secteurs A et B (\$7 400 000) et le ministère des Pêches et de l'Environnement le secteur C (\$500 000).

ADMINISTRATION
ET GESTION

L'entente prévoit la mise en oeuvre du programme par l'intermédiaire d'un groupe fédéral-provincial de gestion constitué de trois membres fédéraux et de trois membres provinciaux. L'élément fédéral comprendra deux représentants du MEER, dont le directeur général de l'ARAP (coprésident fédéral) et un représentant du ministère des Pêches et de l'Environnement. L'élément provincial proviendra des ministères de l'Environnement (coprésident provincial), des Affaires municipales et de l'Agriculture.

SASKATCHEWAN

ENTENTE AUXILIAIRE

- TITRE** La planification
- DUREE** Du 17 mai 1979 au 31 mars 1984
(rétroactive au 1^{er} avril 1979)
- OBJECTIFS** Entreprendre des études pour l'identification et l'analyse des possibilités de développement économique et socio-économique en Saskatchewan et la planification éventuellement requise pour élaborer les stratégies, les programmes et les ententes auxiliaires découlant de ces possibilités.
- HISTORIQUE** L'entente-cadre de développement (ECD) conclue entre le Canada et le Saskatchewan dresse le grand cadre de la planification et de la mise en oeuvre coordonnées des mesures de développement économique et socio-économique en Saskatchewan. L'accord Canada-Saskatchewan de planification 1975-1979 et l'accord Canada-Saskatchewan de planification intérimaire de 1974, conclu précédemment, ont joué un rôle de soutien dans les programmes de développement du MEER en Saskatchewan. L'un et l'autre ont contribué à cerner des projets industriels en Saskatchewan, à effectuer des analyses préliminaires en vue de la formulation de nouveaux accords à l'appui du procédé des ECD et à fournir le soutien analytique des programmes permanents. Le but de cette entente est de poursuivre et d'améliorer les activités de planification mixte aux termes de l'ECD.
- ELEMENTS**
- 1) Etudes des possibilités économiques - identifier et examiner les possibilités d'expansion économiques de divers secteurs dans la province de la Saskatchewan.
 - 2) Etudes d'adaptation sociale urbaine - élaborer une stratégie qui facilitera la transition que doivent envisager les personnes de souche indigène qui habitent les centres urbains et qui leur permettra de participer davantage aux possibilités d'emploi en ville.
 - 3) Etudes de planification des agglomérations et de cartographie - fournir un inventaire, une analyse et les information topographiques essentiels à la planification et à l'ingénierie ayant trait au développement.

- 4) Etudes de réaménagement des noyaux urbains - planifier le réaménagement des grandes villes, en s'attachant aux aménagements industriels et commerciaux puisqu'ils sont reliés au potentiel d'expansion économique des centres respectifs.

DISPOSITIONS FINANCIERES	<u>COUT TOTAL</u> <u>ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART</u> <u>PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART</u> <u>FEDERALE (MEER)</u>
	\$ 1 500 000	\$ 750 000	\$ 750 000

ADMINISTRATION ET GESTION L'entente prévoit une mise en oeuvre par l'intermédiaire d'un comité de gestion fédéral-provincial groupant un haut fonctionnaire du MEER et un haut fonctionnaire du ministère provincial de l'Industrie et du Commerce.



ALBERTA



ALBERTA

L'ENTENTE-CADRE DE DEVELOPPEMENT

L'entente-cadre de développement (ECD) avec l'Alberta a été signée le 6 mars 1974 par le ministre de l'Expansion économique régionale et le ministre des Affaires fédérales et intergouvernementales de l'Alberta.

Les objectifs de l'entente sont :

- a) d'améliorer les possibilités d'emploi productif et de faciliter l'accès à ces possibilités dans les zones ou secteurs économiques de l'Alberta qui, comparativement aux autres zones ou secteurs de la province, nécessitent des mesures spéciales afin de se développer au maximum;
- b) de promouvoir un développement équilibré entre les zones de l'Alberta et de favoriser la répartition équitable des avantages qui en découleront;
- c) d'appuyer les initiatives prioritaires provinciales dans le domaine du développement socio-économique.

Les stratégies adoptées pour atteindre ces objectifs visent à :

- a) définir les possibilités de développement et en faciliter la réalisation, grâce à l'application coordonnée des programmes fédéraux et provinciaux pertinents, ainsi qu'à l'adoption de toutes mesures particulières nécessaires à cette fin;
- b) analyser et réviser la situation économique et sociale de l'Alberta par rapport aux conditions économiques régionales et nationales dans la mesure où celles-ci peuvent influencer sur la réalisation des objectifs.

Les principaux secteurs auxquels on a accordé une attention spéciale dans l'ECD sont : le développement économique, y compris les entreprises axées sur les ressources pour lesquelles il faut prendre des mesures spéciales afin d'en favoriser l'exploitation maximale; la promotion du développement communautaire dans les centres de services urbains de moindre importance et dans les agglomérations rurales; le développement socio-économique qui englobe la fourniture de services comme l'habitation, les réseaux d'adduction d'eau et d'égout, les routes et autres éléments d'infrastructure requis pour tirer pleinement parti des possibilités de développement économique.

On trouvera dans les pages suivantes les résumés des ententes auxiliaires actuellement en vigueur.



ALBERTA

ENTENTE AUXILIAIRE

- TITRE** L'aide au traitement des produits alimentaires
- DUREE** Du 11 mars 1975 au 31 mars 1980 (rétroactive au 1^{er} juillet 1974) telle que modifiée le 5 avril 1976
- OBJECTIFS** Les objectifs de l'entente sont :
- a) de renforcer la viabilité économique des petites agglomérations rurales;
 - b) d'accroître le traitement des produits alimentaires qui occupent ou pourraient occuper une place concurrentielle sur les marchés intérieurs ou d'exportation pour améliorer la qualité des différents modes de vie des ruraux, accroître le revenu net des familles et freiner l'exode de la population des agglomérations rurales vers les grands centres urbains.
- HISTORIQUE** Quoique relativement forte d'après les indicateurs économiques généraux, l'économie de l'Alberta est caractérisée par une tendance à la concentration du développement tant sur le plan sectoriel que géographique au sein de la province. Cette dernière désire en arriver à un développement économique équilibré par une plus juste répartition des possibilités d'emploi entre les régions rurales et urbaines et par la diversification du secteur des ressources primaires.
- Les normes économiques et socio-économiques sont généralement élevées dans les principaux centres urbains. Il existe, toutefois, de nombreuses petites agglomérations rurales qui ne sont pas à même d'offrir les possibilités d'emploi productif ou les équipements sociaux nécessaires pour permettre aux citoyens de participer au développement de l'Alberta et d'en bénéficier. Nombre de ces agglomérations possèdent les ressources naturelles et humaines propres à assurer leur viabilité mais font face à des perspectives de stagnation et de déclin à moins qu'on ne trouve les moyens d'accroître les possibilités d'emploi productif et d'améliorer le milieu social.

Fondamentalement, la province souhaite diversifier géographiquement la croissance industrielle à l'extérieur des grands centres urbains. De plus, elle voudrait que cette répartition géographique s'accompagne d'une diversification de l'assise économique en vue d'éviter les répercussions défavorables qui pourraient résulter d'une économie largement dépendante de l'industrie du pétrole et du gaz.

L'atteinte des objectifs susmentionnés pourrait déboucher sur un plus large éventail de possibilités sociales et économiques pour un grand nombre d'Albertains des régions rurales, ce qui aurait pour résultat direct, sur le plan social, d'ouvrir des perspectives de carrière variées dans les nouvelles industries de la transformation et de favoriser la croissance de l'industrie des services. De façon indirecte, les équipements sociaux profiteraient qualitativement et quantitativement de l'essor des collectivités et de la hausse des revenus. Aux augmentations des revenus personnels et familiaux, on pourrait ajouter, à titre d'avantages économiques, l'amélioration de la situation de l'emploi et une quote-part provinciale plus importante de la valeur ajoutée résultant de la transformation des produits primaires qui, à l'heure actuelle, échappe à la province.

L'éparpillement des usines de transformation peut entraîner une hausse des frais de transport, de distribution et d'aménagement d'infrastructures. Et ce, parce que les nouvelles usines qui s'implantent loin des grands centres exigeront, pour fonctionner efficacement, que ces services soient améliorés.

La réalisation de ces objectifs comporte des contraintes à la fois internes et externes. Les contraintes internes sont principalement celles qui sont associées à l'implantation d'entreprises de transformation dans des petites localités, notamment des taux d'emprunt plus élevés, des limites de crédit et les coûts d'économies d'échelle réduites. De plus, il existe des facteurs économiques et institutionnels qui, pris séparément, peuvent sembler sans importance mais qui, ensemble, risquent d'entraver le développement des régions rurales. Quelques-uns des facteurs les plus connus qui pourraient entrer dans cette catégorie sont l'aménagement des services publics, les assurances, la protection contre les incendies et d'autres services spécialisés.

Les contraintes que l'on vient d'étudier sont de nature essentiellement économique. Pour compléter l'analyse, il faudra tenir compte d'autres contraintes. Par exemple, il arrive souvent que les directeurs de petites usines de transformation n'ont pas la compétence voulue pour prendre des initiatives et tirer parti des nouvelles possibilités; ils peuvent, en outre, trouver prohibitif le fardeau financier qu'impose le recours à des experts. De plus, il peut se révéler difficile de trouver dans les environs la gamme des compétences nécessaires pour exploiter une nouvelle usine de transformation.

Le but de l'entente auxiliaire sur l'aide au traitement des produits alimentaires est d'appuyer la réalisation des objectifs provinciaux de développement des régions rurales.

La stratégie de cette entente auxiliaire s'inspire d'une analyse détaillée à laquelle ont participé, en étroite collaboration, les ministères de l'Industrie et du Commerce, de l'Agriculture, des Finances, le Conseil du Trésor et le gouvernement de l'Alberta.

L'entente a été signée par le ministre du MEER et le ministre des Affaires fédérales et inter-gouvernementales de l'Alberta.

ELEMENTS

Les éléments de l'entente sont les suivants :

- a) un programme d'aide au développement qui prendra la forme de stimulants financiers aux établissements de traitement des produits alimentaires;
- b) un programme d'information et de services techniques qui permettra d'appuyer financièrement les services de consultation technique et d'information nécessaires pour faciliter la mise en oeuvre de l'entente, ainsi qu'un programme d'information visant à renseigner le public sur les dispositions de l'entente et à faire connaître la contribution des deux parties à cette dernière;
- c) un programme de développement de l'industrie ovine qui permettra l'établissement d'abattoirs à brebis à Innisfail.

DISPOSITIONS
FINANCIERES

Voici le tableau des coûts prévus aux termes de
l'entente :

	<u>COUT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FEDERALE (MEER)</u>
Programme d'aide au développement	\$15 798 000	\$7 899 000	\$7 899 000
Services techniques et d'information	400 000	200 000	200 000
Programme de déve- loppement de l'industrie ovine	<u>802 000</u>	<u>401 000</u>	<u>401 000</u>
TOTAL	\$17 000 000	\$8 500 000	\$8 500 000

ADMINISTRATION
ET GESTION

Un comité conjoint, composé d'un représentant de
chaque gouvernement désigné par le comité
fédéral-provincial de développement, en assurera
la supervision.

ALBERTA

ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	Le nord de l'Alberta
DUREE	Du 8 février 1978 au 31 mars 1982 (rétroactive au 1 ^{er} avril 1977)
OBJECTIFS	Offrir, aux habitants du nord de l'Alberta, le choix et la possibilité de contribuer et de participer au développement de la région; mettre en valeur les charmes sociaux et culturels, améliorer l'infrastructure communautaire et mettre sur pied les services nécessaires pour permettre aux habitants de participer au développement du Nord; favoriser un développement ordonné du nord de l'Alberta au profit de tous les habitants de cette région.
HISTORIQUE	<p>L'approche au développement proposée dans l'entente à long terme sur le nord de l'Alberta découle de la recherche, des expériences et des essais effectués aux niveaux fédéral, provincial et local. L'approche est fondée sur l'expérience acquise des programmes de développement social, économique et des services communautaires depuis la fin des années 60. On reconnaît qu'il est nécessaire d'expérimenter davantage au niveau des initiatives de développement économique et d'améliorer les mécanismes actuels de planification et de mise en oeuvre.</p> <p>En vertu de l'entente auxiliaire provisoire sur le nord de l'Alberta, le Canada et l'Alberta ont entrepris une série de projets de planification et de développement visant à préciser la nature d'un engagement à long terme face au développement socio-économique du Nord. Plus précisément, l'entente auxiliaire provisoire prévoyait des programmes dans le secteur de l'amélioration de la qualité de la vie et des services communautaires en vue de créer un milieu social, culturel et physique propre à aider les individus, les familles et les collectivités à tirer parti des possibilités de développement qui sont à leur disposition. Des mesures ont été prises pour évaluer les besoins et pour aider les collectivités éloignées à améliorer les services qu'elles offraient à leurs habitants.</p>

De plus, grâce aux efforts déployés par certains organismes fédéraux et provinciaux, on a élaboré une approche coordonnée au programme d'amélioration de la qualité de la vie. Dans le secteur du développement économique communautaire, on a terminé une analyse préliminaire des ressources et des possibilités de développement économique. On a procédé à des expériences pilotes dans certaines collectivités; on a aussi établi des projets de développement économique régional et des structures organisationnelles. On s'est efforcé d'élaborer une stratégie de développement économique à l'intention des sous-régions défavorisées du Nord. Dans le secteur de la planification et de la gestion, on a entrepris des études pour élaborer un profil socio-économique du Nord en insistant sur les caractéristiques sociales et économiques de ses régions les moins développées. De plus, on a élaboré une approche de développement à long terme.

Etant donné la nature complexe du développement du Nord, il sera nécessaire d'élaborer la programmation à l'intérieur d'un cadre à long terme. Certains progrès ont été réalisés quant aux objectifs de l'entente, grâce aux initiatives entreprises et à la planification effectuée au cours de l'entente provisoire d'une durée de quatre ans. De façon générale, le calendrier des programmes expliqué ci-dessous vise à poursuivre le travail déjà entrepris en gardant des objectifs semblables et en respectant une approche au développement qui met plus d'emphasis sur la participation des collectivités à l'intérieur des politiques et objectifs régionaux, provinciaux et nationaux.

ELEMENTS

- a) Epanouissement humain - élaborer un processus par lequel les individus et les familles pourront acquérir les aptitudes et les attitudes qui leur sont nécessaires pour exploiter les possibilités de développement socio-économique et grâce auxquelles ils seront bien informés quand viendra le temps de prendre des décisions au sujet de leur avenir.
- b) Services et installations communautaires - aider les collectivités, les personnes et les familles à se créer un environnement sain et sécuritaire au sein duquel ils pourront vivre et planifier leur avenir.
- c) Services et installations communautaires - réserves indiennes - mêmes objectifs que ci-dessus sauf qu'ils ne s'appliquent qu'aux

réerves et que le MEER et le ministère des Affaires indiennes et du Nord en partagent les coûts.

- d) Adaptation sociale et perfectionnement - offrir aux personnes et aux familles qui ont décidé de quitter les collectivités éloignées pour se rapprocher des possibilités de formation et d'emploi, un service spécial de counselling en adaptation sociale.
- e) Développement économique communautaire - aider les individus, les groupes et les organismes communautaires à identifier les possibilités de développement socio-économique, à formuler des propositions de développement et à acquérir une expérience socio-économique dans le cadre local.

DISPOSITIONS FINANCIERES	COUT TOTAL <u>ESTIMATIF</u>	QUOTE-PART <u>PROVINCIALE</u>	QUOTE-PART <u>FEDERALE</u>
Epanouissement humain	\$20 470 000	\$10 235 000	\$10 235 000
Services et installations communautaires	16 600 000	8 300 000	8 300 000
Services et installations communautaires - réserves indiennes	10 000 000	--	10 000 000
Adaptation sociale : perfectionnement	2 950 000	1 475 000	1 475 000
Développement économique communautaire	<u>4 980 000</u>	<u>2 490 000</u>	<u>2 490 000</u>
TOTAL	\$55 000 000	\$22 500 000	\$32 500 000

ADMINISTRATION ET GESTION Un comité conjoint, composé du directeur général du MEER en Alberta ou son remplaçant et du directeur général, développement du Nord, développement commercial et tourisme ou son remplaçant.



COLOMBIE-BRITANNIQUE



COLOMBIE-BRITANNIQUE

L'ENTENTE-CADRE DE DEVELOPPEMENT

L'entente-cadre de développement (ECD) avec la Colombie-Britannique a été signée le 28 mars 1974 par le ministre de l'Expansion économique régionale pour le Canada et par le ministre du Développement économique pour la Colombie-Britannique.

Les objectifs de l'entente sont :

- a) d'accroître les possibilités d'emploi productif et favoriser l'accès à ces possibilités dans des zones ou secteurs économiques de la Colombie-Britannique qui, par rapport à d'autres zones ou secteurs de la province, exigent des mesures spéciales pour assurer leur développement optimal;
- b) de promouvoir le développement équilibré des diverses zones de la Colombie-Britannique et favoriser la répartition équitable des avantages qui en découlent.

La stratégie prévue pour atteindre ces objectifs comprend une diversification sectorielle et spatiale dirigée, ainsi que des mesures fédérales et provinciales visant à encourager certaines industries clefs capables de stimuler le développement dans certains secteurs ou certaines zones de la province qui offrent des possibilités. Cet encouragement sera accompagné et appuyé par des investissements dans la mise en valeur des ressources humaines et des investissements généraux dans les secteurs social et économique.

Les principaux secteurs auxquels on a accordé une attention spéciale dans l'ECD sont : l'application de mesures coordonnées aux possibilités de développement propres à stimuler la mise en valeur des ressources sous-exploitées ou non exploitées, d'abord dans le Nord-Ouest, les Kootenays et le Nord-Est. On exploitera les possibilités de développement pouvant accroître et maximiser progressivement la valeur ajoutée, par la fabrication ou la transformation des ressources de base. A cette fin, on verra à établir des services importants de transport qui contribueront à accroître la viabilité et l'accès aux ressources, y compris les services concernant les régions du marché du Pacifique. De plus, il existe d'importantes possibilités de développement dans le secteur des loisirs, particulièrement du fait du développement économique et de l'amélioration de l'environnement.

On trouvera dans les pages suivantes les résumés des ententes auxiliaires actuellement en vigueur.



COLOMBIE-BRITANNIQUE

ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE L'évaluation des possibilités de mise en valeur des ressources houillères du Nord-Est

DUREE Du 10 mai 1977 au 31 mars 1980 (rétroactive au 1^{er} avril 1977) telle que modifiée le 30 mars 1978

OBJECTIFS Déterminer et évaluer l'importance économique des ressources houillères, les solutions possibles en matière de transport (routier, ferroviaire, maritime), les exigences en matière de protection de l'environnement, les incidences financières et autres sur les localités de soutien, les besoins en main-d'oeuvre et en formation et l'essor économique que l'activité proposée dans les bassins houillers déclencherait dans d'autres secteurs.

HISTORIQUE Le Nord-Est a connu des taux de chômage supérieurs à la moyenne, mais il y a eu plus récemment des périodes marquées de pénurie de main-d'oeuvre, notamment dans les domaines techniques et professionnels. L'activité économique locale est saisonnière et plutôt instable. Ces facteurs combinés à l'éloignement relatif de la région sont sources d'un certain nombre de problèmes sociaux et communautaires qui, à leur tour, ont fait ressortir les lacunes de l'infrastructure et de maints services sociaux et communautaires, notamment dans le logement et dans la diversité des loisirs.

Etant donné les possibilités qu'offre la région, il ressort de l'analyse résultant des études effectuées dans le cadre de l'entente provisoire sur la planification que, pour continuer de croître, tant sur le plan démographique qu'économique, le Nord-Est doit compter sur l'exploitation de ses ressources naturelles, en particulier celles de la houille et de la forêt. Bon nombre de compagnies ont obtenu des permis d'exploration houillère dans le nord-est de la Colombie-Britannique et il est évident, depuis quelques années déjà, que ces bassins houillers sous-exploités constituent une importante ressource qui, estime-t-on, se chiffre à plusieurs

milliards de tonnes de charbon en place. Il est déjà permis de croire que, vers le milieu des années 80, la production houillère annuelle des trois plus grandes sociétés minières serait de l'ordre de dix millions de tonnes.

ELEMENTS

Les principaux éléments de l'entente sont les suivants :

1) Ressources en charbon

Collecte d'un plus grand nombre de données de base sur les ressources houillères de la région et évaluation des possibilités d'extraction.

2) Transports

Etude et analyse des voies d'accès routiers et ferroviaires, travaux possibles dans le domaine de la construction routière et de la planification d'aménagements portuaires.

3) Etudes écologiques

Etude de la végétation, des sols et du climat et coordination des recherches écologiques relatives aux propositions d'exploitation.

4) Aménagements urbains et développement communautaire

Analyse des répercussions des travaux d'exploitation sur les collectivités existantes et, à mesure que des décisions seront prises, sur les nouveaux aménagements urbains.

5) Main-d'oeuvre - ressources humaines

Etude des besoins de main-d'oeuvre durant les phases de construction et d'exploitation, élaboration de programmes de formation pour les habitants et évaluation du roulement de la main-d'oeuvre et de ses effets.

6) Analyses économiques et financières

Analyse des marchés, analyse par la méthode du cheminement critique de l'étape de l'exploitation et analyses financières et économiques des transports, du développement communautaire et des solutions techniques.

DISPOSITIONS FINANCIERES	<u>COUT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FEDERALE (MEER)</u>
1 ^{re} entente	\$ 3 000 000	\$1 500 000	\$1 500 000
2 ^e entente	10 000 000	5 000 000	5 000 000

ADMINISTRATION
ET GESTION

La supervision de l'entente sera confiée à un comité de gestion composé d'un représentant de chacun des ministères du Développement économique, des Mines et des Ressources pétrolières et de l'Energie, des Transports et des Communications de la Colombie-Britannique et des ministères fédéraux de l'Expansion économique régionale, de l'Energie, des Mines et des Ressources et des Transports.

COLOMBIE-BRITANNIQUE

ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	Le développement industriel
DUREE	Du 8 juillet 1977 au 31 mars 1982 telle que modifiée le 11 avril 1979
OBJECTIFS	Encourager une plus grande diversification sectorielle et spatiale des activités économiques dans la province de la Colombie-Britannique et accroître ainsi les possibilités d'emploi productif dans la région visée, et obtenir aussi un meilleur équilibre dans le développement des différentes régions de la province.
HISTORIQUE	<p>La réalisation des objectifs fédéraux et provinciaux énoncés, en ce qui a trait à la diversification de l'activité économique dans toute la Colombie-Britannique, exige un programme d'aide qui permette de surmonter les désavantages inhérents à l'implantation d'entreprises de fabrication loin des grands centres déjà existants. Le but d'un tel programme serait d'encourager l'industrie manufacturière et d'aider les régions de la Colombie-Britannique situées actuellement à proximité des principaux réseaux routiers. Ces régions comprendraient principalement le corridor entre Prince-Rupert, Prince-George et Kamloops et le corridor desservi par la route 3.</p> <p>Pour appuyer tout programme de subventions à l'industrie, on doit effectuer des recherches pour déterminer les possibilités de fabrication viables. Il faudrait également collaborer avec les commissions de développement industriel régional, lesquelles sont appelées à jouer un rôle important en aidant les deux principaux paliers de gouvernement à atteindre leurs objectifs sur le plan de la diversification et de la répartition des activités.</p>
ELEMENTS	<p>L'entente comprend les éléments suivants :</p> <ol style="list-style-type: none">1) <u>La recherche</u> Fournir les renseignements et l'analyse nécessaires à la mise en oeuvre des autres parties de l'entente et permettre aux gouvernements fédéral et provincial

d'atteindre les objectifs de développement établis.

2) Le développement industriel communautaire

Encourager la constitution d'un personnel qualifié et l'exploitation efficace des possibilités de développement industriel dans chacune des régions importantes de la province;

assurer la disponibilité de terrains industriels appropriés, à des prix concurrentiels, dans les principaux centres régionaux identifiés comme étant les zones de croissance potentielles de la province;

stimuler et faciliter un mode de développement systématique et de croissance efficace en Colombie-Britannique, grâce à l'aménagement de parcs industriels ou, dans certains cas, d'ensembles industriels, ou encore au moyen de l'aménagement à l'avance d'installations d'usine.

3) L'aide industrielle

Aider et encourager la modernisation, l'expansion ou l'implantation des petites entreprises commerciales qui, en raison de leur taille et de leur exploitation, ne satisfont pas aux critères des programmes de subventions actuels.

4) L'information

Prévoir la présentation et la distribution de documents d'information.

DISPOSITIONS FINANCIERES	COUT TOTAL ESTIMATIF	QUOTE-PART PROVINCIALE	QUOTE-PART FEDERALE (MEER)
Recherche	\$ 3 850 000	\$ 1 925 000	\$ 1 925 000
Développement industriel communautaire	61 000 000	30 500 000	30 500 000
Aide industrielle	5 000 000	2 500 000	2 500 000
Information	<u>150 000</u>	<u>75 000</u>	<u>75 000</u>
TOTAL	\$70 000 000	\$35 000 000	\$35 000 000

ADMINISTRATION
ET GESTION

Un comité fédéral-provincial de développement industriel assurera la supervision de l'entente. Il sera composé d'un représentant du MEER, qui agira à titre de coprésident fédéral, d'un haut fonctionnaire du ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce, d'un représentant de la Banque fédérale de développement qui en sera membre d'office, de deux représentants du ministère du Développement économique de la Colombie-Britannique dont l'un sera coprésident provincial et, enfin, d'un représentant de la Société de développement de la province qui sera membre d'office.

COLOMBIE-BRITANNIQUE

ENTENTE AUXILIAIRE

- TITRE Le développement agricole et rural
- DUREE Du 1^{er} août 1977 au 31 juillet 1982
(signée le 8 juillet 1977)
- OBJECTIFS Les objectifs de l'entente sont les suivants :
- a) recenser, explorer, élaborer et mettre en oeuvre de nouveaux projets reliés au développement agricole et rural;
 - b) étendre la base de l'emploi aux secteurs de l'industrie agricole et de l'industrie de la transformation des produits alimentaires dont les possibilités de production et de mise en marché sont évidentes;
 - c) améliorer la viabilité des industries existantes et leur capacité de croissance.

HISTORIQUE Le développement agricole et rural est un élément essentiel de la stratégie de développement économique de la Colombie-Britannique. En raison de l'augmentation des coûts de l'énergie et de la main-d'oeuvre et de la fluctuation des marchés des cinq dernières années, il a été nécessaire d'effectuer certains ajustements importants dans le secteur agricole. Pendant cette même période, on s'est soucié davantage des questions de l'environnement et de l'utilisation des terres, ce qui a amené la Colombie-Britannique à modifier sensiblement sa politique agricole. En conséquence, le Canada et la Colombie-Britannique ont entrepris des études portant sur des secteurs agricoles choisis et bon nombre de contraintes au développement et de possibilités aussi ont fait l'objet d'un examen approfondi.

En 1976, le ministère de l'Agriculture de la Colombie-Britannique a institué un comité de planification agricole, auquel participeront d'autres ministères fédéraux et provinciaux. Un exposé de principes s'inspirant du travail de ce comité a été préparé à l'intention du ministère de l'Agriculture de la Colombie-Britannique; il donne les grandes lignes des propositions relatives à une politique de développement

agricole. Ces initiatives ont reçu l'appui du cabinet provincial et forment la base de l'entente.

ELEMENTS

1) La recherche, la planification, la formation et la promotion commerciale

Exécuter des travaux de planification rurale en fonction de régions géographiques à l'intérieur desquelles le gouvernement, les municipalités et les habitants pourront lancer des initiatives;

appuyer l'exécution de projets pilotes visant à mettre à l'essai de nouvelles techniques et de nouvelles méthodes pouvant contribuer à améliorer ou à accroître la production et à cerner des possibilités d'emploi précises;

fournir des occasions réelles aux personnes qui oeuvrent dans le secteur agricole en les consultant et en coordonnant avec eux certains projets de planification;

instaurer le mécanisme qui permettra à l'esprit d'entreprise latent de se manifester et inciter les hommes d'affaires à créer de nouvelles possibilités dans ce secteur ou à exploiter les possibilités existantes.

2) La gestion coordonnée des ressources

Favoriser la mise en valeur des terres à pâturage de la Couronne afin de pouvoir en utiliser la production fourragère;

exploiter au maximum les diverses possibilités des terres à pâturage de la Couronne, appuyant et stabilisant ainsi l'industrie de l'élevage tout en conservant les terres forestières, les aires de loisir et les réserves de la faune.

3) La mise en valeur des ressources primaires

Augmenter la capacité de production des ressources foncières sous-exploitées de la province en ce qui a trait aux biens du secteur primaire qui pourraient être facilement produits et écoulés sur les marchés.

4) Les services de soutien et le développement communautaire

Fournir les services de soutien dont les régions rurales ont besoin pour permettre à l'industrie agricole de passer au stade de la transformation secondaire et autres stades plus avancés de la transformation des produits, améliorant ainsi la stabilité et les débouchés d'emploi en milieu rural.

DISPOSITIONS FINANCIERES	<u>COUT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART LOCALE</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FEDERALE (MEER)</u>
Recherche, planification, formation et promotion commerciale	\$ 4 950 000	-	\$ 2 475 000	\$ 2 475 000
Gestion coordonnée des ressources	22 000 000	\$ 2 200 000	9 900 000	9 900 000
Mise en valeur des ressources primaires	20 000 000	5 000 000	7 500 000	7 500 000
Services de soutien et développement communautaire	<u>39 800 000</u>	<u>19 550 000</u>	<u>10 125 000</u>	<u>10 125 000</u>
TOTAL	\$86 750 000	\$26 750 000	\$30 000 000	\$30 000 000

ADMINISTRATION ET GESTION Pour assurer la supervision de l'entente, on instituera un comité de gestion fédéral-provincial formé d'au moins deux représentants du Canada et de la Colombie-Britannique.

COLOMBIE-BRITANNIQUE

ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	Le développement de l'industrie des voyages
DUREE	Du 17 octobre 1978 au 17 octobre 1983
OBJECTIFS	Elaborer des plans pour le développement de l'industrie des voyages de la Colombie-Britannique en utilisant les ressources inexploitées et en proposant de nouvelles initiatives; créer de nombreuses possibilités d'emploi en Colombie-Britannique; favoriser la croissance et le développement ordonnés de l'industrie des voyages de la province par une plus grande utilisation du potentiel touristique; stimuler, favoriser et augmenter les voyages et le temps des vacances à l'intérieur de la Colombie-Britannique, ce qui aura pour effet de stimuler l'économie de la province et d'aider à améliorer la balance des paiements du Canada au chapitre des voyages; et élaborer une stratégie à long terme pour l'industrie des voyages de la Colombie-Britannique.
HISTORIQUE	<p>L'entente auxiliaire sur le développement de l'industrie des voyages vise à respecter les objectifs fédéraux et provinciaux relatifs au développement économique et régional. Cette entente permettra d'établir les conditions préalables aux investissements à tous les niveaux du secteur privé en appuyant les zones cibles choisies, en prévoyant l'infrastructure et la collecte ainsi que l'analyse des données nécessaires à l'identification et à la poursuite des activités stratégiques.</p> <p>Les deux gouvernements ont jugé que l'industrie des voyages offre de nombreuses possibilités que l'on peut exploiter au profit de la Colombie-Britannique et du Canada par des programmes coordonnés et un développement économique régional plus équilibré. Les deux gouvernements se sont engagés à améliorer l'industrie des voyages de la Colombie-Britannique.</p> <p>De plus, l'industrie des voyages est hautement axée sur la main-d'oeuvre et procure de l'emploi à près de 6 % de la population active de la province. L'industrie des voyages en Colombie-Britannique a embauché, en 1976, l'équivalent de 62 400 années-personnes; deux tiers étaient des</p>

emplois à temps plein. Ainsi, les chiffres d'emploi à mi-temps ne reflètent pas exactement le nombre absolu d'employés saisonniers qui peuvent travailler pendant des périodes relativement courtes. Les renseignements démontrent clairement que les catégories de l'hébergement et du transport sont les plus importantes au niveau des emplois et des salaires. L'industrie des voyages, avec plus de \$600 000 000, se classe au troisième rang dans le total des salaires payés en Colombie-Britannique en 1976, après l'industrie manufacturière et celle de la construction.

ELEMENTS

- a) Etudes et planification de l'industrie des voyages - entreprendre une analyse détaillée des nombreux éléments de l'industrie des voyages en Colombie-Britannique pour aider à la préparation de plans à long terme et à l'élaboration de stratégies pour les réaliser.
- b) Organisation de l'industrie des voyages - inciter les structures organisationnelles, les besoins de l'industrie actuelles et nouvelles à énoncer clairement et à les coordonner.
- c) Amélioration de l'industrie des voyages - améliorer les installations déjà en place, favoriser les nouvelles exploitations dont la viabilité est assurée et prévoir une aide à l'infrastructure par l'entremise de prêts non remboursables.
- d) Stimulants de voyages - appuyer l'amélioration, l'expansion ou la création des principaux stimulants de voyages dans des lieux de destination précis.
- e) Ski et installations connexes - développer peut-être deux grandes stations de ski internationales, aider à la construction et à l'exploitation d'installations régionales viables et procéder à des études techniques et à une évaluation pour des installations de ski locales.

DISPOSITIONS FINANCIERES	<u>COUT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FEDERALE (MEER)</u>
Etudes et planification	\$ 1 500 000	\$ 750 000	\$ 750 000
Organisation de l'in- dustrie des voyages	4 500 000	2 250 000	2 250 000
Amélioration de l'in- dustrie des voyages	13 000 000	6 500 000	6 500 000
Stimulants de voyages	15 000 000	7 500 000	7 500 000
Ski et installations connexes	<u>16 000 000</u>	<u>8 000 000</u>	<u>8 000 000</u>
TOTAL	\$50 000 000	\$25 000 000	\$25 000 000

ADMINISTRATION ET GESTION La supervision de l'entente sera confiée à un comité de gestion fédéral-provincial. Le comité sera composé d'un représentant du MEER, qui agira à titre de coprésident, d'un fonctionnaire du ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce et de deux représentants du ministère du Développement économique de la Colombie-Britannique, dont l'un agira en qualité de coprésident.

COLOMBIE-BRITANNIQUE

ENTENTE AUXILIAIRE

TITRE	La gestion forestière intensive
DUREE	Du 17 mai 1979 au 31 mars 1984
OBJECTIFS	Assurer la rentabilité à long terme du secteur forestier de l'économie provinciale, raffermir le potentiel de création d'emplois des ressources forestières provinciales, accroître le rendement en bois des forêts provinciales au-delà des chiffres prévus dans le programme forestier de base établi par le ministère provincial des Forêts et assurer que le taux annuel de récolte du bois comme ressource renouvelable se maintiendra et augmentera.
HISTORIQUE	<p>Les forêts de la Colombie-Britannique demeurent un élément vital de l'économie provinciale et du Canada. Cette industrie contribue fortement au bien-être économique et social de la Colombie-Britannique, tant directement, par la création d'emplois et de revenus qu'indirectement par la stimulation d'une grande variété d'entreprises connexes de fabrication et de service. Sur le plan national, les exportations de produits forestiers contribuent sensiblement à la balance des paiements du Canada.</p> <p>L'avenir de l'industrie forestière dépend d'une grande variété de facteurs. La conjoncture internationale, l'efficacité de l'industrie, l'innovation technologique et la gestion prudente des ressources sous-jacentes sont toutes importantes. Une des grandes préoccupations à ce titre est le développement des techniques de gestion forestière intensive.</p> <p>Les récoltes des forêts de la Colombie-Britannique ont progressé au point où beaucoup de vieux boisés disparaissent; il faut aller de plus en plus loin pour trouver de riches forêts et leur exploitation est de plus en plus coûteuse. Actuellement, la Colombie-Britannique a mis sur pied un programme de base orienté en partie vers le reboisement de ces régions. Cependant, la demande croissante de ressources démontre qu'il faut consentir de plus grands efforts dans ce domaine.</p>

ELEMENTS

- 1) Reboisement - Il y a une accumulation considérable de forêts mal reboisées après les périodes d'abattage et les incendies.
- 2) Espacement des jeunes arbres - l'espacement en temps utile des plants a beaucoup amélioré les options de gestion et nombre de boisés dans les régions côtières et intérieures de la province ont atteint l'âge le plus propice à ce traitement.
- 3) Fertilisation - des études ont prouvé que la croissance des plants espacés et la fertilisation ont fait plus qu'accroître les forêts; par conséquent, beaucoup d'efforts de fertilisation s'ajouteront à l'espacement.
- 4) Protection forestière - pour réduire les risques d'incendie à des niveaux acceptables, des équipes d'attaque initiale seront cantonnées à des endroits d'où ils pourront supprimer immédiatement les incendies qui pourraient se déclarer à la suite de l'espacement des jeunes arbres.
- 5) Contrats de mise en oeuvre - pour assurer que les travaux seront exécutés de façon systématique, économique et professionnelle, la province suppléera à ses capacités internes en recourant à des experts-conseils pour adjuger des contrats d'élaboration et de supervision de certain projets.

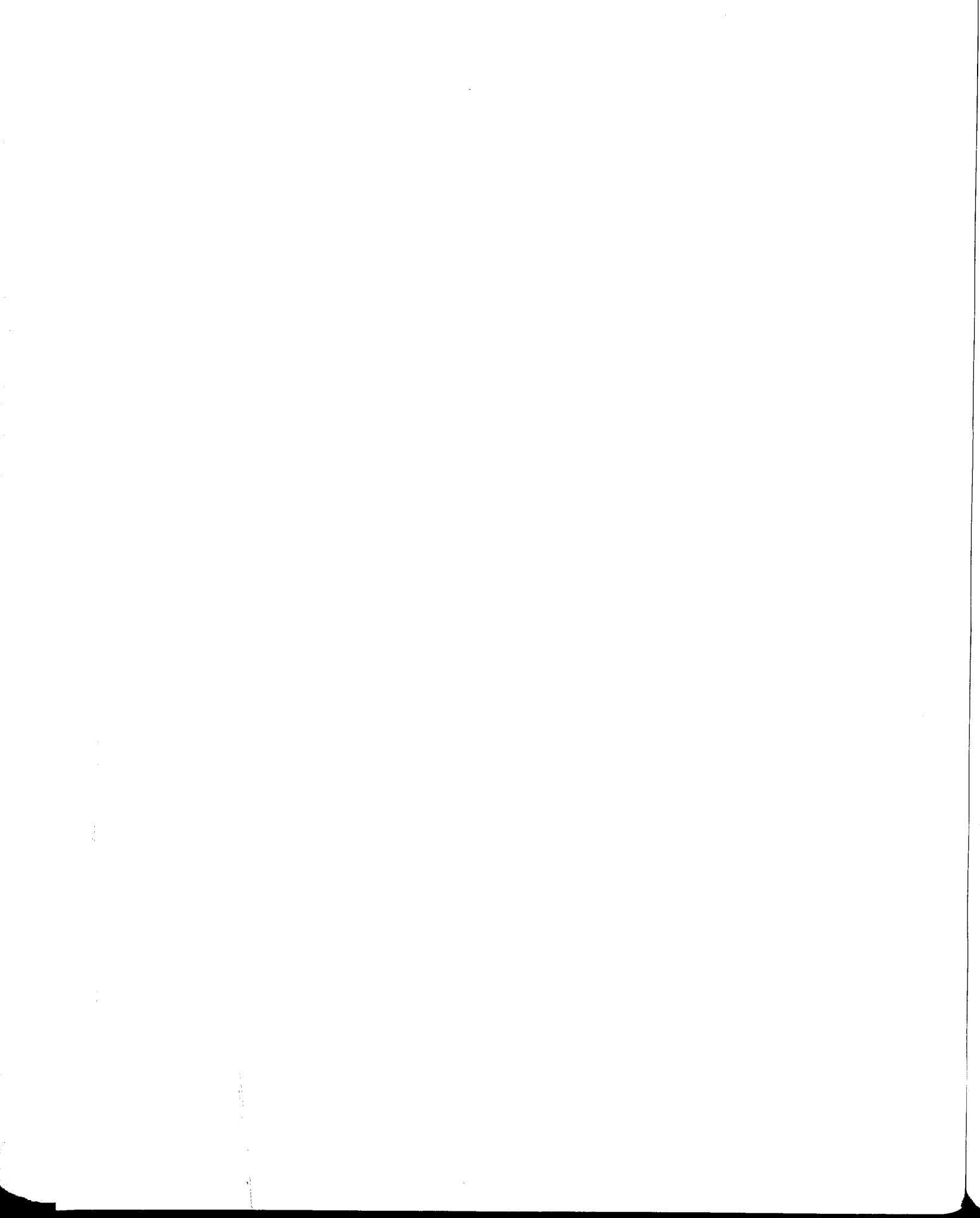
DISPOSITIONS FINANCIERES	<u>COUT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART PROVINCIALE</u>	<u>QUOTE-PART FEDERALE (MEER)</u>
Reboisement	\$11 500 000	\$ 5 750 000	\$ 5 750 000
Espacement des jeunes arbres	30 000 000	15 000 000	15 000 000
Fertilisation	5 000 000	2 500 000	2 500 000
Protection des forêts	1 000 000	500 000	500 000
Contrats de mise en oeuvre	<u>2 500 000</u>	<u>1 250 000</u>	<u>1 250 000</u>
TOTAL	\$50 000 000	\$25 000 000	\$25 000 000

ADMINISTRATION
ET GESTION

L'entente prévoit un comité de gestion groupant au moins quatre membres représentant le ministère provincial de l'Expansion économique (coprésident provincial), le ministère provincial des Forêts, le MEER (coprésident fédéral) et le ministère des Pêches et de l'Environnement. Des membres non votants seront invités à fournir un apport si les quatre membres précités y consentent.



YUKON



YUKON

L'ENTENTE-CADRE DE DEVELOPPEMENT

L'entente-cadre de développement (ECD) avec le Yukon a été signée le 17 août 1977 par le ministère des Affaires indiennes et du Nord, par le commissaire du territoire du Yukon et, ultérieurement, par le ministre de l'Expansion économique régionale.

La présente entente vise à :

- a) élaborer une politique coordonnée pour assurer le développement socio-économique du Yukon afin de permettre à ses habitants de participer pleinement à l'établissement de leurs propres priorités et de collaborer à la planification et à l'exécution des projets de développement;
- b) lancer un programme de développement rationnel et cohérent, pour assurer la viabilité de l'économie du Yukon;
- c) mettre en oeuvre des programmes de développement socio-économique qui permettront de renforcer et de stabiliser davantage l'économie du Yukon.

Les politiques à appliquer pour atteindre ces objectifs comprennent :

- a) l'étude des possibilités de développement et de l'aide permettant de les exploiter au moyen de l'application coordonnée des politiques fédérales et territoriales voulues, y compris l'application de mesures spécialement adaptées pour y parvenir;
- b) l'analyse et l'examen des conditions économiques et sociales au Yukon, et les liens du territoire avec l'économie régionale et nationale, dans la mesure où ces facteurs s'avèrent importants pour atteindre les objectifs fixés.

On trouvera dans les pages suivantes des résumés des ententes auxiliaires actuellement en vigueur.



YUKON

ENTENTE AUXILIAIRE

- TITRE** L'exploitation des ressources renouvelables
- DUREE** Du 4 avril 1979 au 31 mars 1982
- OBJECTIFS** Faire en sorte que l'exploitation des ressources renouvelables du Yukon soit effectuée de façon cohérente et que l'occasion soit offerte aux habitants du territoire de se prévaloir des possibilités économiques et d'emploi qu'offre l'exploitation de ces ressources.
- HISTORIQUE** A l'heure actuelle, l'économie du Yukon repose en très grande partie sur l'extraction minière et sur les emplois dans les services gouvernementaux. L'industrie minière offre des possibilités de développement, mais dans l'avenir immédiat, la fermeture d'une ou deux mines va diminuer l'importance de ce secteur en matière d'emploi et de revenu. Le secteur gouvernemental, au niveau fédéral comme au niveau territorial, est soumis à d'importantes restrictions budgétaires; on ne peut donc compter sur lui pour créer un grand nombre d'emplois. Ce côté négatif de l'état de l'économie est compensé par la perspective de très importants travaux à court terme, à cause de la construction du pipe-line de la route de l'Alaska et du programme de réfection de la route " Shakwak ". En outre, l'expansion régulière que l'on prévoit pour l'industrie touristique, tant en ce qui concerne le nombre de touristes que la durée de leur séjour, devrait avoir des effets plus durables. Une grande partie de la population est gravement défavorisée en matière d'emploi et de revenu et ne peut jouer un rôle important dans l'économie actuelle. La plupart des habitants sont d'origine autochtone et, avec leurs familles, représentent environ 20 p. 100 de la population permanente du Yukon.
- ELEMENTS** Les quatre éléments de l'entente visent à :
- a) planifier et exécuter les projets qui ont trait à l'analyse des renseignements sur les ressources renouvelables;

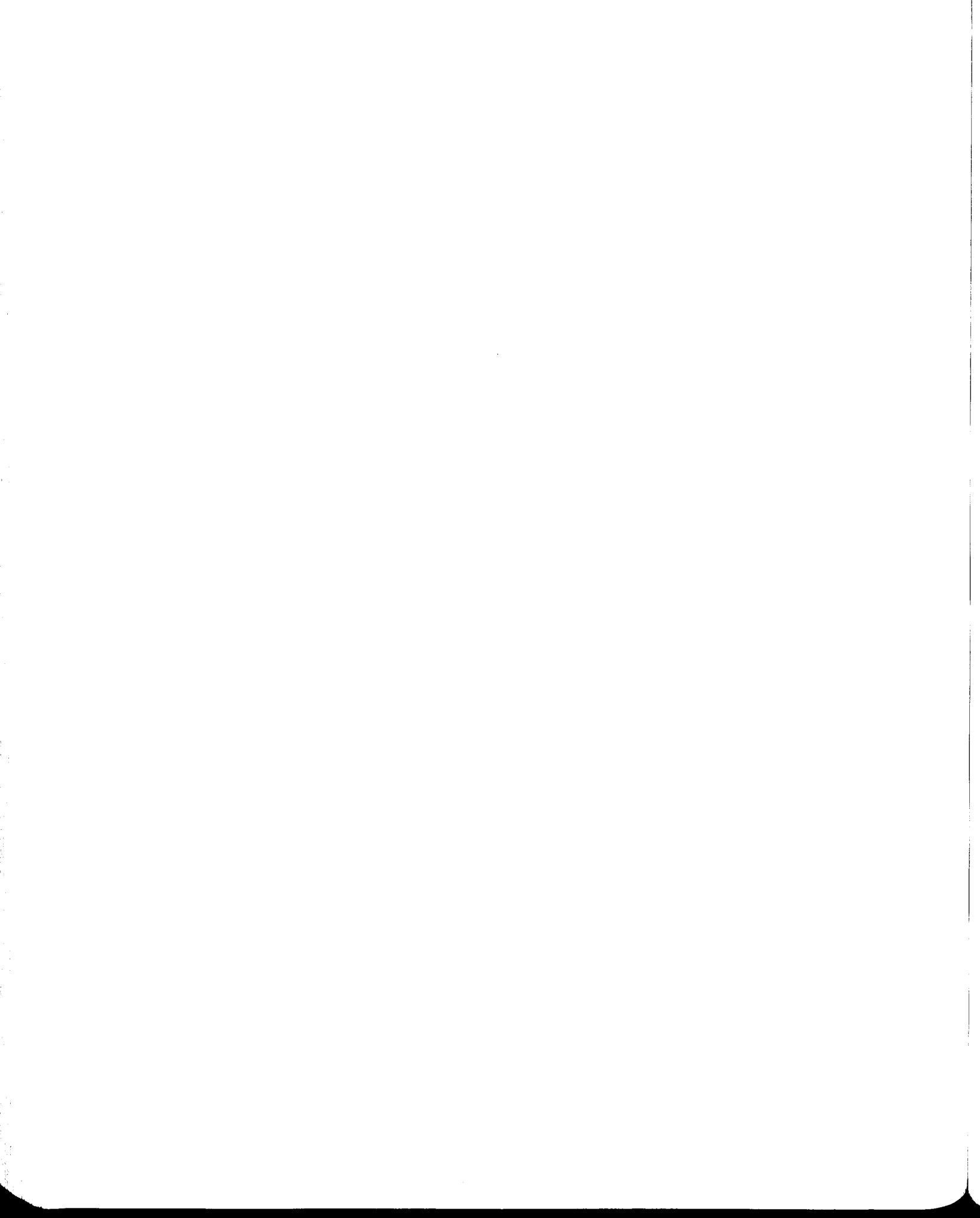
- b) assurer la planification et la construction d'installations en plein air destinées aux loisirs et au tourisme; on s'attachera d'abord à aménager et à améliorer les terrains de camping et les parcs à caravanes dans certains centres et le long des routes principales;
- c) faire en sorte que le plus grand nombre possible d'habitants du Yukon qui sont en chômage ou touchés par le sous-emploi participent aux projets exécutés;
- d) renseigner le public sur divers aspects du programme, et en outre, à contrôler et à évaluer les projets exécutés dans le cadre de cette entente.

DISPOSITIONS FINANCIERES	<u>COUT TOTAL ESTIMATIF</u>	<u>QUOTE-PART TERRITORIALE</u>	<u>QUOTE-PART FEDERALE</u>
Renseignements sur et analyse des ressources renouvelables	\$ 2 400 000	\$ 400 000	\$ 2 000 000
Installations destinées au tourisme et aux loisirs	2 500 000	1 000 000	1 500 000
Sociétés d'exploitation des ressources	1 500 000	600 000	900 000
Contrôle et évaluation	<u>200 000</u>	<u>80 000</u>	<u>120 000</u>
TOTAL	\$ 6 600 000	\$ 2 080 000	\$ 4 520 000

Du montant total de la quote-part fédérale, \$3 200 000 seront fournis par le MEER et \$1 400 000 seront fournis par le MAIN.

ADMINISTRATION ET GESTION L'entente prévoit que son application sera assurée par l'entremise d'un comité de gestion fédéral-territorial composé de hauts fonctionnaires du MEER, du ministère des Affaires indiennes et du Nord (coprésident fédéral), de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada, et d'un nombre égal de représentants du territoire (un membre devra exercer les fonctions de coprésident territorial).

TERRITOIRES DU NORD-OUEST



TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'ENTENTE-CADRE DE DEVELOPPEMENT

L'entente-cadre de développement (ECD) avec les territoires du Nord-Ouest a été signée le 4 avril 1979 par le ministre de l'Expansion économique régionale, le ministre des Affaires indiennes et du Nord, et le Commissaire des territoires du Nord-Ouest.

L'entente vise à :

- a) élaborer une politique coordonnée de développement et de diversification socio-économiques dans les territoires du Nord-Ouest en insistant sur l'exécution de projets qui procurent des avantages permanents aux habitants des territoires du Nord-Ouest.
- b) permettre aux habitants des territoires du Nord-Ouest de collaborer à l'étude, à la planification et à la mise en oeuvre de projets de développement, de sorte qu'on parvienne à établir un équilibre entre des projets créateurs d'emplois rétribués et ceux qui soutiennent l'économie autochtone traditionnelle;
- c) élaborer une formule rationnelle en vue de donner aux habitants d'origine indienne et inuit la possibilité de choisir entre un mode de vie fondé sur leurs activités traditionnelles ou sur l'économie de salaires, ou encore sur la combinaison des deux;
- d) assurer le soutien nécessaire à la mise en oeuvre de programmes sociaux connexes et au développement des moyens matériels.

Les politiques à appliquer pour atteindre ces objectifs comprennent :

- a) l'étude des possibilités de développement et de l'aide pour les exploiter au moyen de l'application coordonnée des politiques et des programmes territoriaux et fédéraux voulus, y compris l'application de mesures spécialement adaptées pour y parvenir;
- b) l'analyse et l'examen des conditions économiques et sociales dans les territoires du Nord-Ouest, et les liens des territoires avec l'économie nationale, dans la mesure où ces facteurs s'avèrent importants pour atteindre les objectifs fixés.

On trouvera dans les pages suivantes des résumés des ententes auxiliaires actuellement en vigueur.



TERRITOIRES DU NORD-OUEST

ENTENTE AUXILIAIRE

- TITRE** Le développement économique des collectivités locales (provisoire)
- DUREE** Du 4 avril 1979 au 31 mars 1981
- OBJECTIFS** Aider les particuliers et les collectivités à participer aux affaires locales et à l'exploitation des possibilités de développement en vue d'améliorer leur cadre social et leur entourage matériel de façon à relever la qualité de la vie; aider à l'étude, à la planification et à l'exploitation des ressources et d'autres possibilités en vue du développement économique de façon à accroître et à favoriser la participation de la collectivité à la réalisation d'un développement économique équilibré.
- HISTORIQUE** Les carences des infrastructures locales et régionales retardent le développement économique du Nord et l'établissement de liens entre les secteurs et entre les collectivités locales. Les réseaux de transport et de communications sont assez peu développés dans certaines régions, et les distances sont très grandes. La plupart des habitants des petites collectivités locales isolées sont d'origine indienne ou inuit; ils ont une expérience très limitée d'une économie reposant sur les salaires et n'ont pas développé toutes les compétences nécessaires pour s'intégrer à ce genre d'économie. Un grand nombre d'entre eux sont peu au courant des possibilités de développement et, très souvent, ne voient pas dans ces possibilités un avantage potentiel. Pour que les habitants des collectivités locales du Nord bénéficient le plus possible des projets de développement, il faut resserrer les liens entre les habitants des collectivités locales visées par ces projets et les agents qui s'en occupent.
- ELEMENTS** Les éléments de l'entente visent à :
- a) élaborer une politique touristique qui s'étale sur cinq à dix ans;
 - b) établir un cadre qui pourra servir à planifier et à mettre en oeuvre divers projets liés aux ressources renouvelables dans les collectivités locales;

- c) mettre en place un programme de rotation qui assurera la rotation de travailleurs entre leur domicile et leur lieu de travail, en plus des programmes de rotations existant; le but du programme est de permettre aux habitants du Nord d'occuper un emploi rémunéré sans quitter leur collectivité locale de façon permanente et sans abandonner leurs habitudes alimentaires;
- d) aider les habitants des territoires du Nord-Ouest à collaborer à la planification et à la mise en oeuvre de projets de développement;
- e) assurer une analyse de tous les aspects de l'économie des territoires du Nord-Ouest, en étudiant les diverses possibilités en fonction des contraintes et des perspectives de développement.

DISPOSITIONS FINANCIERES	COUT TOTAL ESTIMATIF	QUOTE-PART TERRITORIALE	QUOTE-PART FEDERALE (MEER)
Tourisme	\$ 600 000	\$ 240 000	\$ 360 000
Ressources renouvelables	1 853 000	741 000	1 112 000
Programme de rotation	100 000	40 000	60 000
Programme de planification dans les collectivités locales	600 000	240 000	360 000
Programme de planification du développement économique	200 000	80 000	120 000
Administration et évaluation	<u>80 000</u>	<u>32 000</u>	<u>48 000</u>
TOTAL	\$ 3 433 000	\$ 1 373 000	\$ 2 060 000

La quote-part fédérale inclut \$2 000 000 du MEER et \$460 000 du MAIN.

ADMINISTRATION ET GESTION L'entente prévoit que son application sera assurée par l'entremise d'un comité de gestion fédéral-territoriale composé de deux représentants des Territoires (dont l'un exercera les fonctions de coprésident territorial), d'un représentant du ministère des Affaires indiennes et du Nord et d'un représentant du MEER (coprésident fédéral).

ANNEXE

LISTE DES ENTENTES
AUXILIAIRES EXPIREES



ANNEXE

LISTE DES ENTENTES AUXILIAIRES EXPIREES

	<u>SIGNEE</u>	<u>EXPIREE</u>
TERRE-NEUVE		
Les routes, 1974-1975	28/05/74	31/03/75
Programme des centres de services maritimes pour la pêche	15/10/74	31/03/78
Réseaux spéciaux d'adduction d'eau pour des usines de traitement du poisson	15/10/74	31/03/78
Les routes, 1975-1976	28/05/75	31/03/76
NOUVELLE-ECOSSE		
Le développement du comté du Cap-Breton (provisoire)	07/01/77	31/03/78
Le programme d'aide à la Sydney Steel Corporation (SYSCO)	23/12/77	31/03/79
NOUVEAU-BRUNSWICK		
Les routes, 1974-1975	24/06/74	31/03/75
Le développement agricole	17/02/75	31/03/78
Le village historique de King's Landing	17/02/75	31/03/77
L'étude du canal Miramichi	17/02/75	31/03/75
Les routes, 1975-1976	16/12/75	31/03/76
Les routes, 1976-1977	24/06/76	31/03/77
QUEBEC		
Le financement du plan d'expansion 1974-1978 de la société SIDBEC	15/03/74	31/03/78
Les études industrielles	29/03/76	31/03/77
ONTARIO		
La zone de Cornwall	26/02/74	31/03/77
Le nord-ouest de l'Ontario	23/05/74	31/03/79
L'aménagement de l'infrastructure à Dryden	24/03/75	31/03/77
Les terres septentrionales (provisoire)	07/07/75	31/03/78
MANITOBA		
Les terres septentrionales (provisoire)	05/06/74	31/03/76
La planification	11/02/75	31/03/77
L'exploration et l'exploitation minérales	31/03/76	31/03/79

SASKATCHEWAN

L'exploration et l'exploitation minérales dans le nord de la Saskatchewan	21/06/74	31/03/78
Les terres septentrionales (provisoire)	18/08/75	31/03/78
La planification	18/08/75	31/03/79
L'agrandissement des installations utilisées par l'Agribition et la Mexabition dans l'Ouest canadien	28/07/77	31/03/79

ALBERTA

Les transports dans le Nord, 1974-1975	28/08/74	31/03/75
Le nord de l'Alberta (provisoire)	11/03/75	31/03/78
Les transports dans le Nord, 1975-1976	21/01/76	31/03/76
Les transports dans le Nord, 1976-1979	18/02/77	31/03/79

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Les routes du Nord, 1974-1975	28/08/74	31/03/75
Fort Nelson	23/09/75	30/09/78
Les routes du Nord, 1975-1976	12/02/76	31/03/76
L'évaluation des possibilités de mise en valeur des ressources houillères du Nord-Est (1 ^{re} entente)	28/01/77	31/03/77
Les routes du Nord, 1976-1979	31/03/77	31/03/79

